This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493090

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
v.51-52

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Cinquante-septième Volume.

ANNÉE 1874-1875. — Nos 1 — 2.

Chaque année, 4 numéros trimestriels.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE,

Rue Pluche, 24,

ET CHEZ PAUL GIRET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE,

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5.

MDCCCLXXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du Jeudi 29 Juillet 1875

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. DIANCOURT, Maire de Reims, Président.

MESSIEURS,

L'Académie de Reims vient d'accomplir la 33e année de son existence. Fondée en 1842, dans ce palais même, par un petit groupe d'hommes amis des choses de l'esprit, elle s'est donnée l'utile mission de recueillir les matériaux de notre histoire locale et d'entretenir chez nous le culte et le souvenir de notre passé.

L'ambition de nos fondateurs était grande pour leur œuvre, modeste pour leurs personnes. Ce n'est pas à eux que, dans une de leurs solennités, leur président aurait pu tenir le langage de Patru aux premiers membres de l'Académie française ; il aurait

Digitized by Google

fait sourire son auditoire, s'il leur avait dit : « N'espérez pas trouver à l'avenir des hommes » qui vous ressemblent. C'est bien assez à notre » siècle de s'être vu une fois quarante personnes » d'une suffisance, d'une vertu si éminentes ; un » si grand effort n'a pu se faire sans épuiser la » nature. »

Nos prédécesseurs n'auraient pas manqué de répondre à ces hyperboles d'une si éminente suffisance, que si la nature avait pu, sans s'épuiser, donner au monde les éléments de notre compagnie, son enfantement n'en avait pas été moins laborieux. C'était, en effet, une entreprise difficile et digne de tenter d'honnêtes esprits, que cette création d'un foyer littéraire et scientifique dans un milieu industriel où les loisirs amis de l'étude font souvent défaut, que cette union dans une pensée libérale, au sens le plus large de ce mot, de quarante personnes de conditions, de professions, d'opinions diverses, se donnant la mission de perpétuer au sein de la ville moderne ces traditions de savoir, de culture des arts, d'amour des lettres qui avaient mérité jadis à la ville de Reims le titre peut-être ambitieux d'Athènes des Gaules.

Sous l'inspiration et le patronage d'un prélat de vénérable mémoire, cette chose impossible se fit ; l'Académie de Reims fut fondée. Le temps a respecté l'institution, mais n'a malheureusement pas épargné les ouvriers de la première heure. Des vides regrettables se sont produits dans nos rangs ; sont-ils entièrement comblés ? Nos membres titulaires et correspondants sont aussi nombreux qu'autrefois ; et en jetant les yeux sur les honorables

Digitized by Google

collègues qui m'entourent, j'ose ajouter qu'ils ne seraient pas désavoués par leurs aînés. Mais si la foi qu'ils ont en leur œuvre est aussi sincère, est-elle aussi active? Avons-nous encore cette sève, cette fécondité des premiers temps? L'énumération de nos travaux, que vous allez entendre, sera peut-être une victorieuse réponse à la question. Cette nomenclature rassurante démontrera à tous que si parfois l'Académie se recueille, elle ne sommeille jamais. Mais les sceptiques, viendront-ils l'entendre? Et devons-nous contester, d'ailleurs, qu'une certaine langueur ne se laisse apercevoir dans cette constitution d'apparence robuste, et qu'un peu d'anémie ne tempère l'éclat d'une jeunesse qui confine à la maturité? Le souffle de vie intellectuelle qui enflait nos voiles au départ a paru mollir; notre marche est plus lente; le navire qui nous porte semble être en panne aux yeux de ceux qui l'aperçoivent au large dans l'horizon un peu brumeux que l'éloignement fait autour de lui.

Le public, qui ne nous voit que de loin, ne nous connaît guère; l'Académie est à ses yeux une estimable institution honorée de l'estampille officielle, qui craint de compromettre ou de faner son uniforme en se mêlant au tourbillon de la vie moderne. Il sait qu'elle est là, enfermée dans le huis-clos de ses séances; il ne s'inquiète pas de ce qu'elle y fait. Le bruit de sa voix expire sous les voûtes solennelles de ce palais; et le monde, qui ne l'entend pas, se dit qu'elle est muette. Il est temps, je crois, qu'elle se mette un peu à la fenêtre. Il faut qu'elle profite de la publicité de ses séances annuelles pour combattre ces erreurs, dissiper ces nuages; il faut

Digitized by Google

qu'elle dise bien haut que cet isolement dont elle se plaint n'est pas volontaire, qu'elle n'entend pas se reléguer dans la nuit du passé et se désintéresser du mouvement des esprits contemporains ; qu'elle se donne une mission plus haute, une devise plus large ; que, non contente de veiller sur nos trésors artistiques et littéraires, elle tient à honneur de les accroître, et qu'elle a des encouragements et des récompenses pour les travaux utiles comme pour les œuvres du savoir et de l'esprit.

Permettez-moi, mes chers collègues, de faire passer au-dessus de vos têtes ces paroles qui ne s'adressent même pas à ce public bienveillant, fidèle et choisi, qui répond chaque année à nos invitations et qui fait en quelque sorte partie de l'Académie. Je désire qu'elles portent plus loin ; je voudrais faire arriver ma voix jusqu'à ces amis connus et inconnus du bien et du beau, absents de nos séances, indifférents à nos travaux et dont la place serait à nos côtés.

Vous connaissez la scène des *Femmes savantes* où le bonhomme Chrysale, lâchant la bride à une exaspération jusque-là contenue, en déverse le trop-plein sur sa femme et sa sœur. C'est la femme que vise plus particulièrement l'admonestation ; mais comme la sœur est moins redoutable à ses yeux, c'est en se tournant vers elle qu'il la prononce. Je fais comme lui en ce moment ; en m'adressant à vous, c'est à ces réfractaires de l'Académie que je parle. S'ils refusent de m'entendre, ou si m'ayant entendu, ils s'écrient comme Philaminthe :

« Que ce discours grossier terriblement assomme ! »

Digitized by Google

je sauvegarderai notre dignité commune en me retournant vers l'Académie, et je lui dirai comme dans la comédie :

« C'est à vous que je parle, ma sœur. »

Mais si nous désirons être entendus du public, peut-être serait-il bon de nous rapprocher de lui, et à l'exemple de Mahomet, d'aller à la montagne qui ne vient pas à nous.

Les premières séances de l'Académie française se tinrent dans le modeste logis de Conrard, son fondateur; mais, quand cette compagnie cessa d'être un simple cénacle de beaux esprits, c'est au Louvre qu'elle s'installa. Le Louvre de Reims, c'est l'Hôtel-de-Ville. C'est là que paraît être la place définitive d'une institution qui, sous les multiples qualifications qu'elle a successivement reçues, présente un caractère absolument communal.

N'est-ce pas, en effet, de Reims, de ses monuments, de son histoire, de sa littérature et de son industrie qu'elle a surtout mission de s'occuper? Ses collections, sa bibliothèque, ses archives ne sont-elles pas les annexes de celles de la Ville qu'elles doivent enrichir un jour? Pourquoi ne pas réunir dans le présent ce qui doit se confondre dans l'avenir? C'est que l'on ne quitte pas sans déchirement la maison natale, toute peuplée de souvenirs ; c'est que ce déplacement rencontrera d'honorables résistances. L'éminent prélat qui nous continue l'hospitalité de ses prédécesseurs et nous ouvre le palais historique des archevêques, s'opposera courtoisement à notre départ; il rappellera peut-être à

Digitized by Google

cette occasion cette généreuse maxime des dignitaires de l'Eglise : « *Oportet episcopum hospitalem esse,* un évêque doit être hospitalier; » mais je ne connais pas d'adage que puisse invoquer l'égoïsme des académies pour user indéfiniment des termes trop généreux de ce précepte évangélique.

Ce n'est, d'ailleurs, ni une proposition que je fais, ni un avis que je donne. Le Conseil municipal, en arrêtant les plans de l'Hôtel-de-Ville, a réservé une salle pour nos séances, une autre pour nos archives; c'est de sa part une invitation discrète que je transmets à l'Académie. Ces deux chambres du parlement rémois doivent marcher fraternellement unies sous une devise commune, la vôtre : *servare et augere*, conserver et accroître ce patrimoine d'honneur, héritage de nos pères que nous laisserons, je l'espère, intact à nos enfants.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1874-1875

PAR M. LORIQUET, *Secrétaire-général.*

MESSIEURS,

Il y a peu de jours, un écrivain que je m'abstiendrai de nommer, parce que le fait n'emprunterait à son nom ni plus ni moins de gravité, renouvelait à l'adresse d'une académie de province cette injure banale à force d'être répétée, que l'auteur qu'il critiquait se recommandait à tort en se disant lauréat de cette académie. Je ne referai pas, pour lui répondre, l'éloge des académies de province, et en particulier de celle dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire, et, suivant mon habitude de tous les ans, je me renfermerai scrupuleusement dans le modeste rôle qui m'est assigné ; je lui dirai seulement : Regardez ; ce que vous croyez voué à la mort ou au sommeil, vit pourtant et a le mouvement : *e pur si muove*.

La preuve en est d'abord dans les concours ouverts par ces sociétés à l'émulation des hommes d'étude sur les questions les plus diverses de litté-

Digitized by Google

rature, d'histoire, de droit, d'économie, d'agriculture et d'art. Si étroite que soit cette arène, elle n'est jamais déserte. Et ne croyez pas qu'il soit toujours facile d'y réussir ; les notabilités des lettres et des sciences qui s'y risquent n'obtiennent pas toujours la première place qu'elles ont briguée : sans sortir des concours de l'année, l'Académie de Reims pourrait vous en citer des exemples.

Le preuve en est aussi dans les travaux qui occupent les séances de ces sociétés. Composées des éléments les plus divers, ainsi que vous le disait tout à l'heure M. le Président de l'Académie, elles offrent naturellement plus en surface qu'en profondeur ce que présente l'ensemble des diverses classes réunies de l'Institut ; mais nul ne se donnera le tort de les juger bonnes à rien parce qu'il ne se trouve pas dans chacune d'elles l'équivalent de l'Académie française pour l'étude de la langue et l'éloquence, de l'Académie des sciences pour la physique, les mathématiques et la chimie, de l'Académie des sciences morales pour la philosophie et les sciences économiques, et le reste. Chacun y fait ce qu'il peut, suivant le talent que Dieu lui a départi, suivant le genre de connaissances auquel il s'applique, suivant ou malgré, hélas ! le peu de temps que lui laissent ses fonctions, ses affaires ou celles d'autrui dont souvent il est chargé ; et de cette coopération résulte enfin quelque chose que d'autres, même à l'Institut, ne feront jamais ni avec la même patience, ni avec la même compétence, ni avec la même connaissance des faits, des temps, des personnes et des lieux.

Pour m'en tenir aux travaux historiques, ceux qui, avec les études scientifiques, ont le plus de chance

Digitized by Google

de durée et par suite d'utilité, nos modèles ou plutôt les modèles de tous en ce genre sont et seront toujours les bénédictins. Où trouverez-vous, sinon dans les académies de province, cette division dans le travail, cette solidarité dans le but, cet oubli de la personnalité, qui caractérisent leurs entreprises? Avant d'en venir aux grandes collections, aux travaux d'ensemble, ils avaient porté tous leurs moyens d'action sur les monographies, l'analyse, suivant eux, devant toujours précéder la synthèse, et la monographie étant à l'histoire générale ce qu'est la première à la seconde. On a commencé à le dire il y a des années, il importe qu'on en soit convaincu : on n'arrivera à faire une bonne histoire générale de la France qu'en mettant en œuvre les monographies existantes des parties qui la composent.

Ainsi agissons-nous dans la sphère d'action qui nous est réservée. Les monographies des diverses communes, des grandes abbayes, des églises, les biographies des hommes célèbres, les mémoires particuliers qui s'amassent dans nos archives ou dans nos publications, forment le fonds dont une main habile coordonnera un jour les éléments pour écrire l'histoire du diocèse ou du pays de Reims; et l'histoire générale y trouvera elle-même des documents non-seulement utiles à consulter, mais des matériaux tout prêts à employer.

Voilà pourquoi, Messieurs, à côté des travaux du même genre sur lesquels vous donnez votre sentiment par l'organe des rapporteurs des concours, nous avons souvent à mentionner ici des monographies telles que celle dont M. Remy vous donnait dernièrement lecture sur *Montier-en-Argonne et son*

Digitized by Google

abbaye, ou celle dont vous devez la communication à M. l'abbé Poquet sur *La Ferté-Milon :* travaux d'une exactitude que je qualifierai de minutieuse sans offenser leurs auteurs, et à l'intérêt desquels les détails ne font qu'ajouter.

Voilà pourquoi vous avez repris la continuation des *Documents tirés de la Bibliothèque de Reims,* que nous n'avions pas abandonnés sans espoir d'y revenir ; pourquoi vous avez jugé avec moi que la première place y appartenait à Oudard Coquault, dont les Mémoires avaient reçu un commencement de publicité d'après un manuscrit imparfait de la Bibliothèque nationale, et en réclamait une plus complète et plus exacte, vu l'intérêt offert par ce document, non-seulement pour l'histoire intérieure de notre ville, mais aussi pour celle des misères inénarables de ce temps qu'on appelle la Fronde.

Abrégée par le chanoine Lacourt pour prendre place dans le travail d'ensemble qu'il préparait sur le pays, mise en bon style, c'est-à-dire à la mode du XVIIIe siècle, ainsi dépouillée de sa saveur primitive, de la naïveté et de la verdeur qui font le charme de sa rédaction originale, privée en même temps d'une foule de détails et de réflexions que le chanoine n'avait pas jugé nécessaire de conserver, l'œuvre de Coquault était devenue méconnaissable, au point de le faire ranger lui-même parmi les frondeurs par celui qui avait entrepris de l'éditer, alors qu'il désapprouve hautement la Fronde et ses partisans, ainsi que je vous l'ai démonté dans l'ntroduction placée en tête de la nouvelle publication.

Rétablis dans leur rédaction primitive, les Mémoi-

Digitized by Google

res de Coquault nous fournissent en outre, après la Fronde, des pages curieuses à étudier sur cette portion du règne de Louis XIV qu'inaugurent après le sacre le traité des Pyrénées et le mariage du roi avec l'infante d'Espagne, que marquent ensuite l'avénement du gouvernement personnel avec Colbert pour premier ministre, l'ordre mis dans les finances, la discipline dans les armées, et au dehors des succès diplomatiques ou de guerre qui aboutissent au traité d'Aix-la-Chapelle, et assurent à la France la possession de la Flandre et de la Franche-Comté.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, quand l'étude des monuments du moyen-âge entrait dans cette phase sérieuse qui a eu ses initiateurs dans MM. de Caumont, de Montalembert et Didron, au sein de nos modestes Académies comme à l'Institut, on répétait tous les jours, à l'adresse des archéologues de l'âge précédent, ce mot d'une exclusion désolante : Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? Depuis, un nouveau mouvement se prononça, et la mode abandonnant le moyen-âge, fut aux monuments, si j'ose employer ce mot, des époques préhistoriques.

D'abord, ainsi que le disait naguère au comité des Sociétés savantes notre confrère, M. Ed. de Barthélemy, le moindre silex, même celui que le hasard seul avait dû tailler et façonner, fut un prétexte pour écrire de longs et savants mémoires ; bientôt, à entendre les adeptes de la science nouvelle, il n'y eut plus qu'à se baisser en quelque sorte pour recueillir à terre des œuvres appartenant à l'art primitif de nos ancêtres les plus reculés.

Des incrédules se sont bien rencontrés, particu-

Digitized by Google

lièrement dans le camp des amis de l'antiquité grecque et romaine, qui demandèrent à voir avant d'ajouter foi à ce qu'on leur annonçait : et quand les preuves d'un art très-primitif mais *sui generis* leur furent montrées, refusant à ces découvertes l'importance que leur donnaient naturellement leurs auteurs, ils n'hésitaient pas à proclamer que tout cela n'apprenait rien en résumé, sinon que dans tel endroit des hommes de l'âge de la pierre polie ont laissé des traces de leur séjour ou de leur passage.

Si les fruits de cette étude sont encore peu nombreux, la faute en est évidemment à sa nouveauté même. Que les recherches se multiplient, qu'on en recueille et compare avec soin les résultats, et l'on finira par jeter quelque lumière sur cette ère de la civilisation naissante. Il est utile, en définitive, de la connaître autant que les importations de la Grèce et de Rome, qui, à une époque plus récente, vinrent modifier le culte, les usages et les arts de la Gaule.

Voilà pourquoi l'Académie s'est empressée d'ouvrir ses portes à un jeune pionnier de la science, à M. Joseph de Baye, qui apporte à l'étude de cette époque jusqu'ici délaissée dans notre contrée une persévérance à laquelle le succès ne peut faire défaut.

En quelques années, il a recueilli dans les localités voisines de son habitation une infinité d'objets curieux et d'observations dont la science tirera profit ; de nombreuses grottes qui avaient servi à l'habitation ont été par lui explorées et décrites ; des sépultures que renfermaient quelques-unes d'entre elles, sont passés dans sa collection, après avoir été

Digitized by Google

examinés et classés avec soin, les squelettes et les ustensiles en silex, en terre, en os, dont elles avaient conservé le dépôt. En attirant en dernier lieu l'attention sur *les grottes à sculptures de la vallée du Petit-Morin*, il a ouvert à l'étude un nouveau champ d'exploration qui sera fécond en enseignements. Aux esprits difficiles qui se refusent à admettre que ces sculptures datent de la pierre polie, il répond avec raison que la nouveauté des faits ne saurait empêcher d'admettre la réalité de leur existence et de leur valeur.

Dans une étude également soumise à votre appréciation et ayant pour objet *l'art gaulois et l'influence qu'aurait exercé sur lui l'art étrusque*, vous avez trouvé M. de Baye trop affirmatif. L'influence grecque, qui n'a jamais été mise en doute par personne, vous a paru suffire pour expliquer l'existence dans des œuvres gauloises de certains motifs d'ornementation ; et sur ce point, la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne vous a donné raison.

Dans un troisième mémoire, notre jeune confrère a décrit les objets recueillis dans trois sépultures de la nécropole franque d'Oyes. Ces objets s'éloignent peu pour la forme de ceux de la même époque que l'on a recueillis sur d'autres points de la France, mais la situation qu'ils occupaient dans les différentes sépultures avait besoin d'être précisée, notamment celle des boucliers, aussi bien que leur largeur et leur plus ou moins grande convexité : M. de Baye l'a fait avec le plus grand soin.

Depuis tant d'années que les monuments de l'antiquité rémoise s'accumulaient dans le cabinet de M. Duquenelle, les curieux dont il se faisait si volontiers

Digitized by Google

le guide, avaient plus d'une fois manifesté le désir d'être renseignés par une notice spéciale sur l'importance de sa collection, sur l'origine des objets qui la composent et sur les particularités qui les distinguent. Notre confrère s'est exécuté, il a commencé la description de ses richesses et vous a donné les premiers chapitres de ce nouveau « voyage autour de mon cabinet. » Dans le premier, il a indiqué les caractères des cimetières explorés sur différents points de cette ville, et la nature des découvertes qui y ont été faites ; il a cherché ensuite à déterminer, parmi les poteries qu'on recueille dans les sépultures, les caractères de l'époque gauloise et ceux de l'époque gallo-romaine ; puis il est arrivé à la sculpture.

Au premier rang des monuments qui appartiennent à cette section, est la série des autels à trois têtes, qui paraissent propres à notre contrée. Les productions de l'art que l'on a signalées comme s'y rapportant n'ont qu'une ressemblance éloignée avec eux, ou appartiennent à l'art chrétien, et plutôt à la Renaissance. Mais comment un symbole qui dans les temps modernes rappelle un Dieu en trois personnes, a-t-il existé à l'époque gauloise ? qu'y signifiait-il ? quel nom portait la divinité qu'il représente (car c'en était une évidemment, les insignes de sacrifice qui figurent toujours d'une manière plus ou moins apparente sur quelque point de ces petits monuments, l'indiquent suffisamment) ? Ce sont autant de problèmes.

J'ai hasardé un rapprochement entre ces autels, que je crois gallo-romains plutôt que gaulois, et les monnaies aux trois têtes accolées et à la légende

Digitized by Google

Remo. On pouvait m'objecter que, des têtes sculptées une seulement est de face et les deux autres de profil ; toutefois celui des monuments appartenant à M. Duquenelle, qui est cylindrique, semblerait me donner raison sur un point : les trois têtes y étant séparées, il importe peu qu'elles se confondent en quelque sorte comme dans la plupart des autels en question, ou qu'elles soient juxta-posées comme dans la monnaie. Enfin, la différence d'âge que l'on voudrait maintenir entre les têtes de la monnaie et celles des autels n'est peut-être pas non plus un obstacle au rapprochement que j'indique.

Mais, supposé qu'on l'accorde avec M. Duquenelle, le problème ne reste pas moins intact d'un côté comme de l'autre, quant à l'explication des têtes.

M. Duquenelle vous a présenté ensuite des reproductions photographiques de quelques sculptures de l'époque gallo-romaine ; et à propos de l'une d'elles il a constaté l'importance que le culte d'Hercule prit en Gaule sous l'influence de Posthume et par suite de son engoûment pour l'empereur Commode que ce rapprochement avait flatté.

Avec ses *Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monnétaires du Barrois*, que je me contente de mentionner vu mon incompétence pour parler de l'histoire de ce pays, M. Maxe Werly vous a envoyé une *Note sur une monnaie gauloise inédite à la légende* Atesos. Il suffit de nous reporter à nos premières études sur la langue grecque pour nous rappeler que l'η se prononçait *i*, comme aujourd'hui encore chez les Grecs modernes, et si à cette notion nous ajoutons que les monnaies

Digitized by Google

gauloises sont des imitations de celles de la Grèce, nous admettrons sans difficulté l'identité de nom sous les deux formes ATESOS et ATISIOS. Il y aurait seulement une différence d'époque entre les deux, et la monnaie ATESOS serait plus ancienne, ce que démontre d'ailleurs le type qui y est représenté.

Ainsi s'augmenterait la série des monnaies gauloises du pays de Reims. Celle des monnaies mérovingiennes aura fait également une conquête, si j'ai réussi, dans un travail entrepris à l'instigation de M. Maxe, à démontrer que les *triens* à la légende *santi Remi* et *santi Remidi vico* nous appartiennent.

Jusqu'ici, ces monnaies étaient attribuées à Saint-Remy de Provence, dans la croyance que les biens que la grande abbaye rémoise avait dans ce pays remontaient à saint Remy lui-même. Saint Remy parle en effet, dans son testament, de biens lui appartenant en Provence. Mais je n'ai pas eu de peine à démontrer que l'établissement fait à Saint-Remy de Provence par notre abbaye, date de 1100 seulement, et que c'est à ce même établissement que le pays doit son nom. Il faut conséquemment chercher ailleurs l'endroit où les monnaies en question ont été frappées.

Le Polyptique de l'abbaye interrogé nous offre : 1° une localité nommée simplement *vicus* et que tout indique avoir été Vieil-Saint-Remy ou mieux Vic-Saint-Remy, comme on disait encore au temps de Marlot ; 2° une autre nommée *vicus sancti Remigii* et qui est le bourg ou ban Saint-Remy, qui touchait à la ville de Reims sans en faire partie. J'en ai conclu, avec raison, je crois, que là devaient

Digitized by Google

avoir été frappées les monnaies en question, mais plutôt au bourg Saint-Remy qu'à Vic-Saint-Remy, cette dernière localité s'appelant simplement *vicus* dans le Polyptique, c'est-à-dire dans le document le plus rapproché par son âge de l'époque mérovingienne.

Si l'on étudiait à fond et pièces en main les origines des localités qui ont une place dans l'histoire, il y aurait sans doute beaucoup d'erreurs à corriger ; mais le défaut de preuves n'est pas toujours une raison suffisante pour refaire dans un autre sens ce qu'ont édifié les savants hommes qui nous ont précédés.

Pontyon, par exemple, est une de ces localités obscures aujourd'hui, qui étaient autrefois quelque chose. L'histoire y place plusieurs faits importants. C'était déjà une *villa* royale quand, au dire de Grégoire de Tours, Sigebert y enfermait Théodebert, fils de Chilpéric. Plus tard, en 726, c'est avec le titre de palais qu'il est mentionné au bas d'un acte de Thierry IV ; Anastase, en racontant la visite que le pape Etienne II y fit à Pépin en 754, le qualifie de même. C'est vraisemblablement à titre de résidence royale, comme domaine de l'Etat, que Carloman le nomme palais public, *palatium publicum*, au bas d'un diplôme de l'an 769. Il garde encore quelque temps son importance : des conciles s'y réunissent, et dans l'un d'eux Charles-le-Chauve est déposé.

On s'étonne de ne plus trouver sur les bords de la Saulx les restes d'un palais dont l'existence fut si brillante, et des savants qui l'envient à notre contrée s'apprêtent, nous a dit M. Arthur Barbat

Digitized by Google

à revendiquer dans un prochain congrès, pour je ne sais quelle autre localité, l'éclat dont il jouit dans l'histoire.

Ces savants devront arriver les mains pleines de preuves pour nous convaincre. Autrement, et s'il suffisait, pour dépouiller Pontyon de sa renommée traditionnelle, d'invoquer l'absence sur ce point de restes d'une habitation royale, il n'y aurait pas de lieu historique qui tînt contre ce procédé. Attigny devrait cesser de nous parler de Charlemagne et des vaincus comme Witikind qui vinrent là faire leur soumission au grand empereur; Douzy devrait oublier que, donné par Clodoald à saint Remy, il fut cédé par Tilpin au même Charlemagne, et que dans sa résidence royale un concile s'assembla ; Mouzon, que Charles-le-Chauve l'habita et eut chez lui une entrevue avec Louis de Bavière. Car, que reste-t-il de tous ces palais? Rien absolument, comme il ne reste rien chez nous du palais des empereurs et des rois, de celui de Jovin et de bien d'autres, même du château plus récent des archevêques.

Au lieu de chercher les traces des édifices disparus, ce qui peut être utile à l'histoire mais n'offre aucun profit à l'art, M. Leblan s'applique à démêler l'œuvre des siècles dans les splendides édifices que nous a légués le moyen-âge. Saint-Remy n'a plus de secrets dans ses différentes constructions, depuis qu'une subvention du gouvernement lui a permis d'y pratiquer des fouilles et de l'étudier sur tous les points, sorte d'enquête pour laquelle il avait ici de puissants auxiliaires dans nos confrères MM. Tourneur et Givelet. Ainsi ont été découvertes les chapelles absidales primitives, l'emplacement des por-

Digitized by Google

tails latéraux et du portail occidental lui-même ; ainsi a pu être séparé d'une manière indiscutable dans les murs d'enceinte, dans les contreforts et dans les piliers de la nef, ce qui appartient à l'église d'Hincmar en 852, ce qui reste de la reconstruction partielle de 1005, les additions de 1049, enfin celles de 1170. Les dessins exécutés par M. Leblan pour démontrer ces différents états, pour en indiquer en détail les caractères, ont par leur clarté, par la netteté et l'ampleur de leur exécution, ajouté de vives lumières aux explications verbales qu'il nous a données.

Vous avez voulu, Messieurs, que votre suffrage, joint aux encouragements du gouvernement, portât M. Leblan à poursuivre ses études sur les monuments analogues à Saint-Remy que possède notre contrée, et vous lui avez décerné une médaille d'or de 300 francs.

Notre confrère M. Lescuyer, continuant ses observations sur les oiseaux, a fait une *Etude sur l'architecture des Nids*, et ce travail lui a valu une médaille de la Société centrale d'agriculture. Je ne saurais trouver une meilleure place pour vous en parler. Si à ce mot d'architecture, quelques-uns d'entre vous étaient tentés de sourire, je leur demanderais chez quels êtres de la création ils trouveront au même degré le génie de cet art.

Le nid, dans sa composition délicate, ne résume-t-il pas toute la science des arcs et des courbes, des mesures et des proportions? Aristophane s'y connaissait, en fait d'oiseaux du moins et en œuvres de ces habitants de l'air, qu'il avait admirablement

Digitized by Google

observés ; or, il prétend qu'ils ont enseigné l'architecture aux hommes.

Une vieille légende germanique dit que les hirondelles ont aidé Dieu à édifier la voûte du firmament au-dessus de la terre. Chez les Grecs, ces artistes inspirés de Dieu avaient un caractère sacré; chez eux aussi, suivant une croyance populaire, le nid était une protection assurée pour la maison qui l'abritait. Si les étroites limites de ce rapport ne me retenaient, je vous citerais à ce propos la chanson de l'hirondelle que les enfants, d'après Athénée, chantaient de porte en porte en avril, tendant aux aumônes un nid d'hirondelle en guise de sébille, pour célébrer le retour de la belle saison.

Ce n'est pas par le talent du constructeur que se distinguent les *colombiens* : leur nid, remarque notre confrère M. Bourgoing, dans une intéressante brochure sur cette famille, est dépourvu d'art ; c'est une sorte de plate-forme composée presque à claire-voie de brindilles et de petites racines. Mais que d'enseignements il recèle pour celui qui l'observe avec attention. On sait quels sont l'attachement du mâle et de la femelle et les soins qu'ils donnent ensemble à leur couvée. Il y a là, comme dit le Coran, des signes pour ceux qui savent comprendre. Aussi bien, si toutes les religions ont honoré ou divinisé les oiseaux, il n'en est pas que le mosaïsme et le christianisme ait honoré comme la colombe.

La colombe, sortie de l'arche y ramène la joie avec la certitude que la vengeance divine est satisfaite. Sous la loi nouvelle, la colombe plane sur les autels et devient le symbole d'une des personnes divines, du suprême inspirateur des esprits et des

Digitized by Google

cœurs. De tous les êtres au service de l'homme, il n'en est pas dont l'intervention soit plus fréquente dans la légende des saints et qui y soit bienfaisante au même degré. Est-il besoin de rappeler à des Rémois qu'une colombe apporta à saint Remy la fiole renfermant l'huile sainte avec laquelle il devait oindre le fondateur de la monarchie française, et que, par suite, une colombe servait de timbre aux armes de cette ville avant que l'on commît l'étourderie d'y substituer l'ornement banal d'une couronne murale qui est en contradiction formelle avec la légende : « *Dieu en soit garde !* »

J'ai parlé du rôle toujours bienfaisant de la colombe dans l'histoire. La plupart des naturalistes n'admettent pas que le pigeon cause aux cultivateurs des dommages aussi considérables qu'on le croit communément. Les seul grains qu'il ramasse sont ceux qui tombent de l'épi trop mûr ou de la gousse entr'ouverte et ceux que la herse n'a pas enterrés. Ce qu'il recherche surtout, d'ailleurs, ce sont les semences de plantes qui croissent avec les céréales et leur nuisent, et jusqu'aux graines d'euphorbe qu'aucun autre animal ne peut manger impunément.

Il y aurait donc lieu, suivant M. Bourguin, d'abroger la loi qui oblige à renfermer à certaines époques les pigeons des colombiers.

Notre confrère s'élève encore contre certains abus dont les colombiens sont les victimes, tels que le tir au pigeon, l'exercice de chasse le plus facile et le plus passif qu'on puisse imaginer, la chasse aux palombes, telle qu'on la pratique dans les Pyrénées lors du passage des ramiers, et qui n'est qu'une vé-

Digitized by Google

ritable tuerie. Un appendice sur les pigeons voyageurs et sur la poste aux pigeons pendant le siége de Paris, ajoute un vif intérêt à son étude sur les colombiens.

M. Bourdonné vous a fait hommage de son ouvrage intitulé *les Economiques*. Ce petit livre me paraît destiné à faire quelque bien dans la population ouvrière. On y trouve, en 5 parties, de courtes notions d'économie domestique, d'économie sociale, d'économie politique, d'économie budgétaire ou financière, d'économie gouvernementale. L'auteur, qui sait à qui il s'adresse, et qui pour cela même vise à la simplicité, aurait, selon moi, mieux atteint son but, en laissant de côté les termes scientifiques et les formules difficiles à comprendre. J'oserai lui adresser encore une critique, c'est de donner son sentiment en quelques lignes sur des questions très-controversées et qui demanderaient à être examinées sur un plus large terrain. A-t-il consulté autant, en s'y arrêtant, l'instruction de ceux à qui il parle, que le besoin pour lui-même d'en dire son avis, ne fût-ce qu'en deux mots? il est permis d'en douter. Sans parler de la dernière partie, où l'auteur se charge de nous choisir un gouvernement, n'est-ce pas un tort d'amener, dans un opuscule de ce genre, des questions comme celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat? Je voudrais aussi sur certains points trouver l'auteur d'accord avec lui-même. Ainsi, après avoir dit que « la morale est la conformité des actions humaines avec la loi divine, » comment peut-il écarter de l'éducation ceux qui sont chargés d'enseigner cette même loi? comment aussi refuser le concours du clergé dans l'instruction secondaire, après avoir

Digitized by Google

admis celui des congrégations dans l'instruction primaire ?

L'auteur, je m'empresse de le reconnaître, est généralement plus heureux. Il a des paroles graves pour le communisme, pour le luxe et pour l'insouciance avec laquelle la France, au sortir de l'abîme, a repris son train de vie folâtre et futile tout en proclamant qu'une réforme est nécessaire. Il a des définitions claires et des idées précises sur le droit à la propriété, sur l'hérédité, sur le salaire, sur le capital, je dirai même sur le travail, sans partager cependant son avis au sujet des anciens corps de métiers. Enfin, pour la première partie, celle qui regarde la famille, je ne lui marchanderai pas les éloges, et tout en regrettant les façons un peu gourmées de celui de ses interlocuteurs qui remplit le rôle de donneur de conseils, je dirai avec un ancien magistrat, en le félicitant sur cette section de son ouvrage : c'est plus qu'un bon livre, c'est une bonne action.

« Un survivant du XVIIIe siècle », M. Athanase Renard, vient de faire « In extremis » ses « adieux au XIXe siècle. » Lui aussi s'en prend aux erreurs et aux travers du jour, mais particulièrement à la philosophie, cette lumière qui, selon Voltaire, *devait nous venir du Nord*, et à laquelle nous devons, suivant lui, la confusion des langues qui conduit aux abîmes. Autant, dit-il, les sciences de la matière ont progressé, autant celle de l'âme ou des fins morales et sociales de l'homme a rétrogradé et s'est obscurcie ; et c'est l'œuvre des maîtres de la science, de la plupart des hommes qui ont eu la direction de l'esprit public en littérature, en philo-

Digitized by Google

sophie, en histoire et en politique. Contemporain de ces hommes qu'il a vus à l'œuvre et dont il a lu tous les livres, il aurait quelque regret de s'en aller sans un adieu de protestation contre leurs funestes doctrines. Platon voulait chasser les poètes de sa république : de même et à plus forte raison, suivant M. Renard, si l'Europe devait entrer dans une politique de paix, son premier soin devrait être d'éconduire ses sophistes, pour ne pas dire la philosophie elle-même que Voltaire voulait faire asseoir sur tous les trônes.

Tout cela est dit en vers, et en vers de bon aloi, dignes d'un survivant du XVIIIe siècle, quoique dans un esprit très-éloigné de celui du même temps.

Vous avez reçu, en outre, de M. Renard un ouvrage de critique littéraire intitulé : l'*Esthétique de Victor Hugo,* et vous en avez confié l'examen à M. Leseur : je n'ai pas conséquemment à m'y arrêter.

La lecture qui sera faite dans un instant d'une pièce de M. Buzy, intitulée : *Milton aveugle et sa fille*, me dispense également de vous en parler en détail et de vons faire apprécier les qualités aimables et élevées tout à la fois qui distinguent les œuvres de votre ancien lauréat.

M. Arthur Barbat dans des vers *A un médecin,* a fait preuve à son tour d'un talent souple et facile, approprié à son sujet, sachant allier le respect de la langue et des usages de la bonne compagnie à l'esprit, à la plaisanterie même.

M. Piéton vous a rendu compte d'une année des publications de l'Académie des jeux floraux, et, par des citations choisies avec goût, lues avec le sens

Digitized by Google

poétique que la plus grande modestie ne peut empêcher de se décéler, il vous a prouvé qu'on faisait encore des vers, et de bons vers, dans ces temps de desséchante activité industrielle, et qu'on prenait encore plaisir à les lire et à les écouter. N'oublions pas une remarque de notre confrère, car elle a son importance. Des trois genres qui se partagent le recueil, pièces politiques, pièces religieuses et pièces légères, ces dernières seules touchent à la perfection. Ainsi en est-il dans l'art ; la peinture historique et la peinture religieuse sont presque abandonnées, tandis que le genre a seul la vogue et le succès, preuve du peu de sérieux des esprits.

M. Soullié a continué la lecture de ses études sur Racine.

Il reconnaît dans Iphigénie en Aulide une fort belle pièce, pleine d'un art consommé et d'un pathétique noble et touchant. Mais il y voit deux défauts, d'abord le choix d'un sujet mythologique, odieux pour nous et à peu près impossible, dans le sacrifice d'une fille par son propre père ; ensuite l'imitation trop évidente du chef-d'œuvre d'Euripide, qui n'était pas à refaire et ne pouvait être transporté dans notre langue. Il blâme la substitution de la soumission filiale au patriotisme comme mobile de la résignation et du dévouement d'Iphigénie. Mais il admire les caractères, qui appartiennent aux types les plus purs de la famille et de la tradition, et le langage, qui s'exprime avec une éloquence entraînante.

Si dans Iphigénie Racine est peut-être resté inférieur à son modèle, il lui est bien supérieur dans Phèdre et surtout dans le caractère de ce person-

Digitized by Google

nage, le plus beau, le plus profond et le plus moral que Racine ait traité. Phèdre, passant par des alternatives redoublées et toujours plus poignantes de passion et de remords, poussée au mal moins encore par la fatalité que par l'abandon de sa volonté, condamnant sa fureur même quand elle s'y livre; Phèdre, coupable et malheureuse, s'enfonçant de plus en plus dans l'abîme du crime et de la misère, est peut-être la plus terrible leçon de morale que le théâtre puisse donner après le Macbeth de Shakespeare.

A l'instant, j'accusais la finance et l'industrie d'absorber à leur profit toutes les forces intellectuelles. Je n'en rendrai pas moins hommage aux efforts des économistes et des savants qui, non contents de s'assimiler les découvertes de leurs devanciers, s'en pénètrent surtout dans le but d'étendre le champ de nos lumières et de nos ressources. A des titres égaux, quoique divers, je vous rappellerai donc les intéressantes communications de M. Alf. Neumarck sur *les Milliards de la guerre* et l'utilité qu'en ont tirée nos adversaires; de M. Léon Lecointre, d'Anvers, sur les logarithmes considérés sous le double point de vue népérien et algébrique; de M. le docteur Lecadre, sur le Hâvre en 1873, considéré sous le rapport statistique et médical; de M. Natalis Rondot, sur les soies et tissus de soie de la section française à l'exposition universelle de Vienne; de M. Duchâtaux, sur *l'Epuration des égouts de Reims* et le projet dont la commission spéciale propose l'exécution pour délivrer enfin la ville et ses environs d'un cloaque infect passé presque à l'état de fléau; de M. Bouty, relativement à la conférence sur le magnétisme qu'il a faite dans la quinzième séance pu-

Digitized by Google

blique annuelle de la Société des Amis des sciences, en 1874, et à la thèse qu'il a présentée à la Faculté des sciences de Paris pour le doctorat. Parmi les résultats exposés par M. Bouty dans ce dernier travail et qu'il a bien voulu vous expliquer, vous avez remarqué l'indication d'une méthode nouvelle pour effectuer la comparaison des moments magnétiques de très-petites aiguilles aimantées ; celle de formules propres à représenter les effets produits par différentes circonstances sur les aimants ; la preuve que l'acier doit être considéré comme une masse hétérogène au point de vue des propriétés magnétiques de ses éléments.

M. Luton vous a lu un mémoire sur la corrélation qui doit exister entre la maladie et le remède, en un mot, sur le dualisme spécifique. Etablir la véritable notion de la maladie, opérer le même travail pour le remède, et sur cette double base restituer à la médecine et au médecin, son représentant, leur vrai rôle scientifique, tel est le plan de cette étude dans laquelle le savant docteur montre la voie à suivre pour ramener dans l'école l'unité de doctrine qui serait à elle seule une présomption de vérité, pour conjurer les dangers d'un isolement qui dénonce l'anarchie des esprits et le désarroi de la science.

Je mentionnerai enfin l'hommage par M. Poinsignon, au nom de ses collaborateurs et au sien, de la première livraison de la carte du département par cantons. En remerciant notre honorable confrère de cette communication, vous avez décidé d'attendre l'achèvement de l'œuvre entreprise sous sa direction, pour lui donner tous les éloges qu'elle vous a paru

Digitized by Google

mériter, et déterminer en connaissance de cause la part qui revient dans son exécution à chacun de ceux qui y ont coopéré. La carte du canton de Dormans, communiquée en original par le frère Apollinaire-Marie, et dans laquelle vous avez retrouvé les qualités du travail récompensé l'an dernier, vous a montré que rien n'était négligé pour donner à l'ensemble la plus grande perfection.

Je quitte rarement cette place sans avoir un douloureux devoir à remplir, celui d'enregistrer et de déplorer avec vous la perte de quelqu'un, trop souvent, de plusieurs de nos confrères. Cette année, c'est d'abord M. Gosset père, que l'Académie s'associa dès la deuxième année de son existence, à cause de la relation naturelle qui existait entre nos études et celles dont lui-même faisait chaque jour l'application, et qui ne tarda pas à être nommé membre titulaire. Depuis, nous avions à grand'peine obtenu de lui qu'il se laissât nommer à la présidence. La guerre, tout en prolongeant la durée de ses fonctions, ne lui a pas permis de les remplir complétement. Sa présidence n'en laissera pas moins les meilleurs souvenirs dans nos esprits, comme son affabilité et ses douces vertus, comme l'influence qu'il a exercée dans cette ville en qualité d'architecte, pendant les années de transformation qui viennent de s'écouler. Ce sont encore deux de vos anciens présidents : M. Joguet, qui dirigea le Lycée de Reims avec honneur et vous donna quelques travaux d'histoire que ses amis et élèves de Paris ont compris, avec d'autres opuscules, sous le titre de *Souvenirs*, dans un volume dont M. Leseur vous rendra compte; M.

Digitized by Google

Bouché de Sorbon, qui échangea la robe de l'avocat qu'il portait à Reims contre la toge du magistrat, et siégea successivement comme président à Epernay et à Troyes, sans perdre un instant le souvernir de Reims, où il eût voulu finir ses jours. C'est, de plus, M. Robert Victor, président de l'Union des poètes, et votre correspondant d'autrefois ; enfin M. Périn, ce fils digne d'un père qui a marqué dans la miniature et le portrait, peintre lui-même, et dans un genre plus large et plus relevé, associé par Orsel à ses grands travaux de peinture murale et son continuateur à Notre-Dame-de-Lorette. Prochainement, j'en ai l'espoir, grâce aux dons de la famille de MM. Périn, le père et le fils seront représentés dans le musée de Reims par des œuvres qui rappelleront leur talent et leur attachement constant pour ce pays.

Au nombre des événements heureux qui devaient nous consoler de ces deuils répétés, vous n'avez pas oublié le gracieux accueil fait à l'Académie par Mgr Langénieux, en prenant possession du siége naguère occupé par le vénérable cardinal Gousset et par son éloqnent successeur, Mgr Landriot; enfin l'empressement avec lequel, à leur exemple, il a réclamé parmi nous le rang de membre titulaire, indépendamment du droit de séance que nos statuts lui confèrent.

Vous vous êtes associé en outre deux correspondants dont j'ai eu déjà l'occasion de prononcer les noms. MM. Buzy et Joseph de Baye, et avec eux M. Bretagne, à qui ses travaux ont fait un nom parmi les numismates et les archéologues lorrains ; enfin, M. l'abbé Vidieu, du clergé de Paris, auteur d'un travail considérable sur Hincmar.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT DE M. FANART

MEMBRE TITULAIRE

SUR LA 4e QUESTION D'HISTOIRE (1)

MESSIEURS,

A mesure que s'exécute et se développe le plan que l'Académie s'est tracé pour ses travaux historiques, vos sages dispositions deviennent de plus en plus manifestes et apparaissent aux yeux les moins clairvoyants. Vous avez voulu, en effet, provoquer et récompenser des travaux historiques et descriptifs sérieux sur chaque commune du diocèse de Reims. De la sorte, les archives de la Compagnie s'enrichiront chaque année de nouveaux Mémoires, et vous conserverez avec soin une foule de documents précieux pour l'histoire du pays, et même pour l'histoire générale; car là, comme ailleurs, tout se tient, s'entr'aide et s'éclaire mutuellement.

Vous êtes ainsi toujours et en tout point fidèles au *servare et augere* que vous avez adopté pour votre devise et dont je suis fier d'être l'auteur.

Jamais, je pense, votre appel aux travaux historiques locaux n'a été entendu par des travailleurs

(1) Faisaient partie de cette commission, outre le secrétaire général, MM. Fanart, Mennesson, Givelet, Cerf et Butot.

Digitized by Google

plus laborieux que cette année. Jamais des Mémoires d'une étendue aussi considérable ne vous ont été adressés, et si, comme je vais vous l'exposer, tous les concurrents n'ont pas été heureux devant votre commission, tous méritent des éloges pour les recherches auxquelles ils se sont livrés, pour les bonnes intentions qu'ils ont manifestées, et souvent pour les documents intéressants qu'ils ont remis en lumière.

Suivant l'ordre dans lequel les Mémoires nous sont parvenus, le premier qui se présente est celui qui concerne *Vandières*, village situé près de Châtillon-sur-Marne.

Il s'agit ici d'un manuscrit considérable, trop considérable même, car en enlevant les digressions, les longueurs, les redites et les inutilités, il eût pu être réduit à de moindres proportions, et eût ainsi gagné en intérêt et en mouvement ce qu'il eût perdu en développements et en étendue.

Peu familier avec l'art d'écrire, l'auteur n'a pas toujours su proportionner les dimensions de son travail avec l'importance du sujet qu'il traitait. Il y a fait entrer des appréciations, des dissertations et des détails étrangers à la localité qu'il avait entrepris de décrire. Au nombre des développements qu'il eût été à propos d'éliminer, je citerai de longues dissertations sur les familles de Cauchon, Lescot, de Condé, etc., qui eussent pu être ramenées aux seuls points de contact qu'elles ont eus avec la seigneurie de Vandières. On peut mettre sur la même ligne les discours des curés, des préfets, des maires qui sont ce qu'on entend partout.

Digitized by Google

En réduisant ce travail à ce qui touche réellement Vandières, en mettant plus d'ordre et de correction dans ce qui resterait, on aurait véritablement une excellente et bien complète monographie de cette commune. Le chapitre relatif à la topographie, celui qui traite des coutumes et des droits féodaux, la description de l'église, ce qui a rapport à la population, à la statistique, à la culture, ce qui regarde l'instruction publique, tout cela est particulièrement remarquable et contient tout à la fois des vues générales et des détails fort intéressants.

Ce n'est pas au Mémoire n° 2 que l'on pourrait reprocher la longueur et la diffusion. Ce Mémoire, qui a pour objet la commune de *Guignicourt*, située dans le département des Ardennes, n'est qu'à l'état d'esquisse, il n'est pas terminé, ni surtout ordonné.

Ce qui frappe dans ce travail, c'est la place relativement trop considérable donnée aux curés, tandis qu'on ne rencontre d'autre trace de l'administration municipale que le nom des maires pendant la Révolution; l'instruction publique n'y est traitée qu'incidemment; les taxes anciennes arrivent au milieu de l'histoire des curés, et les nouvelles sont rejetées à la fin du Mémoire, et elles y sont expédiées en quelques lignes qui ne se rattachent en rien à ce qui précède. Enfin, l'aperçu géologique qu'a donné l'auteur est bien sommaire pour lui avoir donné beaucoup de peine, et il aurait dû y rattacher ce qu'il dit des eaux et des carrières de pierre.

Certaines parties néanmoins méritent des éloges : la chronologie des curés, beaucoup réduite, serait

Digitized by Google

intéressante, celle de la famille de Vignacourt présente de précieux détails, et la description de l'église est exacte et bien faite.

Dans son introduction, l'auteur nous déclare qu'il s'attend à ce que son ouvrage lui sera renvoyé ; la commission est tout à fait de son avis et pense qu'avec plus de temps il pourra arriver à un meilleur résultat.

Bien conçu, généralement bien écrit, sauf quelques expressions impropres ou peu correctes, présentant les faits avec ordre et clarté, ne s'étendant que selon l'importance des sujets qu'il traite, telles sont les qualités qui distinguent le Mémoire sur *Margut*, qui vous est parvenu le troisième en date.

Ce n'est pas que nous regardions ce travail comme atteignant la perfection. On peut regretter, par exemple, que l'auteur se soit attardé un peu trop à l'analyse des procès relatifs à la prairie de Nacy et à celle de la Carité, puis encore aux démêlés de l'abbé Lambert avec la commune.

La première partie peut être considérée comme l'histoire de Margut; la deuxième en est la statistique. On y trouve des détails complets sur la paroisse et sur les revenus de la cure. Puis viennent les curés de Margut et la fabrique de l'église, la commune, les écoles, la description de l'église, le cimetière, le presbytère et les édifices communaux, l'étude du notaire, la perception des impositions ; on voit que rien n'a été passé sous silence. L'agriculture, l'industrie, le commerce, le climat, la population, les mœurs, le langage terminent et complètent ce qui a rapport à ce village.

Digitized by Google

Comme la critique ne perd jamais ses droits, nous dirons que nous avons regretté de ne pas voir la géologie figurer avec plus d'étendue dans ce Mémoire.

Mais nous devons encore y mentionner quelques pages sur le village de Fromy, qui a souvent été joint au temporel et au spirituel à celui de Margut.

Enfin, une notice sur saint Walfroy, sur le monastère qui porta le nom de ce saint personnage, et sur le pèlerinage qui est établi au sommet de la montagne où il a vécu, a été ajoutée en appendice au Mémoire sur Margut. Cette notice est fort intéressante, mais il faut dire que notre savant confrère, M. l'abbé Tourneur, y a une large part.

Attigny, la ville des rois de France de la première et de la seconde race, « *la maison royale* » comme l'appelle dom Marlot, devait naturellement provoquer les travaux des concurrents ; aussi est-ce à cette importante localité que le Mémoire n° 4 est consacré.

Ce Mémoire, écrit avec conscience, renferme beaucoup de faits curieux et intéressants ; il possède des qualités incontestables, mais aussi il a malheureusement des défauts non moins évidents. Il a été écrit rapidement, trop rapidement même, l'auteur en convient. Les faits, dans la partie historique, y sont racontés en forme d'éphémérides, manière d'écrire qui a l'inconvénient de rapprocher et de mêler les choses les plus disparates. Cependant, le récit de la guerre de 1870 est meilleur et plus homogène.

Dans l'administration civile, par laquelle débute la seconde partie, l'auteur a omis de nous faire

Digitized by Google

connaître les noms des officiers publics. Il en est de même de la justice dont les magistrats sont passés sous silence, et de la cure, dont les noms des titulaires sont absents.

La description de l'église laisse à désirer, tant sous le rapport de l'archéologie que sous celui de la précision des termes. En revanche, l'auteur a donné des renseignements importants sur le culte et les curés pendant la Révolution. Il y a joint des renseignements suffisants sur les œuvres de bienfaisance, la population, les taxes, les droits seigneuriaux, les voies de communication, l'instruction publique, le commerce, l'industrie, etc. La géologie elle-même est bien traitée. Elle est suivie d'une notice sur l'édifice appelé *le dôme*, dont quelques morceaux, s'il faut en croire la tradition, auraient fait partie du palais des rois de France.

L'ouvrage se termine par une nomenclature des hommes remarquables nés à Attigny. C'est là une heureuse idée qui devrait être imitée par tous les concurrents.

Toutefois, la commission doit dire ici qu'elle a reconnu dans ce travail des parties empruntées, soit au livre de M. Hulot sur Attigny, soit aux *Ardennes* de M. de Montagnac. Elle engage l'auteur à revoir son travail, à en améliorer le plan et les détails, et à faire disparaître les nombreuses imperfections qui le déparent.

Si les recherches nombreuses et assidues, si l'abondance, j'allais dire la surabondance des documents et les digressions sur toute sorte de sujets pouvaient suffire à assurer la supériorité d'un Mé-

Digitized by Google

moire historique, celui qui vous a été presenté sous le n° 5, et qui a rapport à *Cernay-lès-Reims*, aurait indubitablement droit à la palme académique.

Par malheur, l'auteur ne paraît pas se faire une idée de l'ordre qui doit régner dans un semblable travail. C'est ainsi qu'avant d'entreprendre l'histoire de Cernay proprement dite, il parle de la population, de l'instruction publique, de l'idiome du pays, des revenus, des contributions, de la santé, de la fortune, des monnaies, que sais-je! Sur tout cela l'auteur donne des détails qui ont leur mérite sans doute, mais dont la véritable place était à la fin du Mémoire.

La commission a pensé aussi que les emprunts faits par l'auteur à Pussot, à Coquault et à Lacourt, dont il copie des pages entières, sont trop longs et trop multipliés, et qu'ils ont plus de rapports à Reims qu'à Cernay. Quant à ceux que l'auteur tire du manuscrit de Pierre Roland, qui paraît être une chronique locale, ils ont de l'intérêt et paraissent pour la première fois.

Après l'histoire générale, l'auteur nous fait passer à l'origine des fiefs de Cernay, et à ce propos, il fait encore de nombreux extraits d'ouvrages sans grande autorité et qui s'agencent assez mal.

Passant sur la division du terroir de Cernay, sur les impôts, les droits seigneuriaux et l'instruction publique que l'auteur traite une seconde fois, oubliant sans doute qu'il en a déjà parlé, sur le service militaire sous Charlemagne, au moyen-âge et dans les temps modernes, j'arrive à la thèse du service militaire imposé aux ecclésiastiques au XVIe et au

Digitized by Google

XVIIe siècle, thèse que soutient l'auteur, et qui est tout bonnement une erreur.

Si l'archevêque et les curés étaient reçus et admis chevaliers au jardin des arbalestriers de Reims, c'était un honneur qu'on leur rendait, ils devenaient ce qu'on appelle aujourd'hui *membres honoraires* de la compagnie, mais jamais aucun service ne leur fut imposé.

L'église du village tient naturellement une place considérable dans cette notice, mais cette description se ressent du style habituel de l'auteur ; elle manque de précision, et par conséquent ne paraît pas fort exacte. L'histoire du monument nous a semblé meilleure.

Après quelques détails sur l'ancienne Pompelle qui était située sur le fief des chevaliers seigneurs de Cernay, sur la chapelle de St-Nicolas de Verlouzet et sur les croix qui se rencontrent sur le terroir de Cernay, l'auteur passe à la période contemporaine, où il se noie dans des détails qui peuvent avoir de l'intérêt dans les archives d'une commune, mais qui sont trop nombreux et de trop mince importance pour offrir un véritable intérêt.

Il y a dans tout cela des choses remarquables, mais sans beaucoup d'ordre et mêlées à une infinité de détails et d'emprunts qui auraient pu être retranchés au grand avantage de l'ouvrage. En outre, nous avons regret de le dire, mais nous vous devons la vérité, le style de l'auteur manque entièrement de précision et de correction. Hormis quelques pages, dans lesquelles il est aisé de reconnaître une main plus exercée, ou même plusieurs, tout ce

Digitized by Google

travail est à refondre au triple point de vue de l'ordre, du style et de la grammaire.

« La langue française, a dit Janin, est une grande dame qu'on ne saurait traiter avec trop de respect. » Les Académies lui servent de gardes d'honneur et ne peuvent prendre sous leur patronage que des ouvrages où elle règne en souveraine.

En conséquence, après avoir mûrement examiné les cinq Mémoires que vous lui avez renvoyés, la commission a l'honneur de vous proposer d'attribuer à l'auteur du Mémoire sur *Margut* une médaille d'or de la valeur de 200 fr., et à l'auteur du Mémoire sur *Vandières* une médaille d'or de 100 fr.

Enfin, lorsque la commission semblait arriver au terme de sa laborieuse mission, un nouveau travail lui a été renvoyé, encore bien que ce manuscrit ne rentrât pas dans les termes posés par le programme, et que, par conséquent, ainsi que l'a reconnu l'auteur lui-même, il ne pût concourir pour le prix proposé par l'Académie.

Il s'agit de la copie d'un cartulaire, celui du prieuré de St-Médard de *Grandpré*, dépendance de l'abbaye de St-Denis de Reims. Sur la demande du préfet des Ardennes, ce précieux document a passé du dépôt des archives du département de la Marne à celui du département des Ardennes. « Il forme, dit l'auteur, un gros cahier en parchemin, petit in-folio, relié en bois et basane. La première partie compte quinze folios d'une écriture très-belle du XIIIe siècle ; les six suivants sont également du XIIIe siècle, mais d'une autre écriture, et la dernière

Digitized by Google

partie compte dix folios écrits au XVIe siècle. »

En conservant à notre pays et à nos travailleurs ce précieux cartulaire, l'auteur a fait une belle et bonne action.

Votre commission devait-elle vous proposer une récompense hors concours? Deux motifs l'en ont empêchée : le premier, c'est qu'elle ne saurait faire cette proposition qu'en étant parfaitement assurée de l'exactitude de la copie des pièces ; le second, c'est que les documents de la seconde et de la troisième partie sont « résumés sommairement » et non transcrits dans toute leur teneur. Or, l'on sait que rien n'est à dédaigner dans les monuments de cette importance. Un nom, une date, un mot même éclaire souvent une difficulté historique ou résout un problème jusqu'alors réputé insoluble.

La commission vous propose donc, Messieurs, d'adresser des remercîments à l'auteur, notre correspondant, de sa communication, et d'inviter le comité de publication à insérer son travail dans les *Travaux de l'Académie*.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. MALDAN

MEMBRE TITULAIRE

SUR LE

MÉMOIRE RELATIF A LA VIE DE LÉVESQUE DE POUILLY

(2e question de concours d'histoire).

L'Académie de Reims a mis au concours de 1875, la vie de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, né à Reims en août 1691, mort le 4 mars 1750, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, de 1722 à 1727, lieutenant des habitants, c'est-à-dire maire de Reims, de 1746 à 1750 ; l'une des figures les plus aimables, les plus spirituelles, l'une des intelligences les plus élevées qu'ait produites cette ville.

Le sujet était des plus intéressants que l'on pût indiquer, car dans le passé, il réveille en nous le souvenir d'un homme et d'une époque remarquables, et dans le présent il nous touche encore de près.

A plus d'un siècle de distance, nous avons encore sous les yeux les effets et les monuments de cette grande administration urbaine : nous jouissons encore matériellement de ses établissements et de la continuation de ses bienfaits. Dans la sphère plus élevée des idées morales, nous pouvons toujours

Digitized by Google

aussi récréer notre esprit par la lecture d'un agréable traité de philosophie pratique, qui n'a rien perdu de la grâce du style, de la vérité et de la fraîcheur du sentiment. Et enfin, dans l'ordre scientifique, les idées que Lévesque de Pouilly a soulevées au sein de l'Académie des inscriptions et belles lettres, dans une longue et mémorable discussion sur *la certitude historique*, tout en changeant de forme et de sujet, amènent et excitent encore aujourd'hui de vives et ardentes polémiques en Allemagne, en France, en Angleterre.

Un seul Mémoire nous est parvenu. Nous venons vous en rendre compte. Tout en lui reconnaissant des qualités estimables, nous ne pouvons le proposer à vos récompenses, et nous vous demandons de reporter ce beau sujet à l'année prochaine, en appelant sur lui les nouveaux efforts de travail qu'il mérite assurément.

Voici l'analyse du Mémoire que nous avons sous les yeux, avec cette épigraphe tirée de Sulpice Sevère : « *Si non ita viximus ut exemplo aliis esse possimus, dedimus tamen operam ne is lateret qui esset imitandus.* » (Prologue de la vie de saint Martin.)

Il se compose d'un court préambule et de 63 pages écrites sur le recto. L'idée de ce préambule, qui est entièrement propre à l'auteur, est plus honnête, plus morale que le style n'en est heureux. L'auteur veut présenter M. de Pouilly comme un modèle accompli à notre génération. Pour en faire la preuve, il lui suffira, dit-il, de retracer ses exemples, de raconter ses actes, d'entr'ouvrir l'horizon des résultats heureux dont il a posé les bases.

Digitized by Google

Il veut en même temps, et c'est une intention assurément généreuse, opposer aux mauvaises publications, à la littérature malsaine de notre époque, les exemples, *restés cachés*, d'une vie de dévouement et de bienfaisance.

Nous dirons seulement en passant que cette vie et ce nom ne sont pas restés si cachés et si ignorés à Reims. Indépendamment de cette mise au concours, indépendamment des panégyriques et éloges contemporains qui nous ont été justement transmis, des articles biographiques modernes sur lui et sa famille qui figurent dans nos grands dictionnaires; à Reims même, une rue toute voisine de l'Hôtel-de-Ville où a siégé sa brillante administration, a reçu la consécration de son nom et de son souvenir, en attendant que pour lui, peut-être, comme pour M. de la Salle, ou pour d'autres gloires de la cité, on continue l'habitude démocratique qui commence à s'établir, de dresser dans leur ville, aux illustres enfants d'un pays, comme exemple et appel à leurs concitoyens, des bustes ou des statues durables, et qui ne s'élèvent pas sur leurs socles ou ne s'en abaissent pas tour à tour, au gré des circonstances politiques. Enfin, la pierre tumulaire de Lévesque de Pouilly, quoique déplacée, est encore dans l'église de St-Jacques, sa primitive destination de repos.

Viennent ensuite dans notre Mémoire 24 pages de biographie générale. Elles ne nous révèlent absolument rien de nouveau ou d'inconnu sur cette vie si courte et si bien employée. Elles ne sont que l'abrégé trop succinct ou la copie littérale de l'intéressante biographie, publiée d'abord à part par M. le chanoine Desaulx, fils d'un de nos chirur-

Digitized by Google

giens de Reims, puis mise en tête de l'édition ou réimpression posthume, donnée en 1774, du livre de la *Théorie des sentiments agréables*, vie écrite avec le talent de la plume, avec la sensibilité du cœur, la mémoire fidèle d'un vieil ami, mais qui, composée, dans l'élan de la douleur et du regret, au moment d'une perte récente, a pris plutôt la forme du panégyrique que celle de l'exposé sévère et méthodique de l'histoire, à laquelle il s'agit de la ramener.

C'est à ce chanoine bien connu, à cet ami intime, que de Pouilly, malade de l'excès de travail et d'études, le sang allumé dans les veines par la fièvre, écrivait une lettre qui finissait par ces mots : « Adieu, mon cher abbé, on va me saigner. Quand » on me tirerait tout mon sang, je ne vous en ai- » merais pas moins, car vous savez que si la vie est » dans le sang, l'âme n'y est pas. Adieu encore, mon » cher abbé, *et me tui amantissimum ama.* »

C'est à la biographie de Desaulx qu'il faudra se reporter si l'on veut se rendre vraiment compte des incroyables efforts de travail, d'études, d'immenses lectures, de compilations colossales qui occupèrent la jeunesse de Lévesque de Pouilly, de concert avec celle de son frère Lévesque de Burigny, et qui, soit à l'université de Reims, sa mère, soit plus tard à Paris, soit même dans son séjour d'une année en Angleterre, pays des idées libres alors, embrassèrent, avec une égale ardeur, belles-lettres sacrées et profanes, grecques, latines, hébraïques, mathématiques, philosophie, morale, théologie, et même toutes les sciences de cette époque, véritable encyclopédie vivante, mais qui lui amenèrent, en

Digitized by Google

même temps, cette excitabilité, cette nature sensitive et complètement nerveuse, cette disposition inflammatoire, cause de ses souffrances et de sa mort prématurée.

Mais, en suivant exclusivement et comme seul guide l'abbé Desaulx, l'auteur du Mémoire que nous examinons a omis insciemment ce que le premier panégyriste avait omis volontairement ou s'était contenté d'esquisser, à cause sans doute de la proximité des temps et par ménagement pour des personnes encore vivantes : l'histoire du passage de M. de Pouilly à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des discussions ardentes qu'il y souleva avec une certaine témérité, juvénile peut-être, mais appuyée sur une immense érudition, à propos de la certitude historique des faits antiques qui nous sont transmis, non par des monuments, non par des écrits contemporains, mais par la tradition orale, altérable de bouche en bouche, et qui amène l'histoire primitive des peuples, peu à peu défigurée et surchargée des ornements et fictions de l'imagination ou de la poésie, à devenir l'opposé de la vérité, et à n'être souvent, suivant l'expression de Fontenelle, qu'une *fable convenue*.

C'est dans l'histoire et dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'il faut rechercher cette mémorable discussion, qui se prolongea des mois, des années même, et qui constitue l'histoire importante de la jeunesse de M. de Pouilly, car il avait été admis dès 1721 dans cette savante société. Ses études sur Newton, dont il avait le premier accepté et cherché à expliquer en France les principes, plus honorés encore que compris chez

Digitized by Google

nous, de Newton qui se fit plus tard son ami et son présentateur en Angleterre, de concert avec le célèbre lord Bolingbroke, ami de Pouilly à Paris, et devenu son hôte à Londres, lui avaient valu cette distinction. Ce même travail lui ouvrit des relations postérieures avec Voltaire.

On sait que, par une coïncidence d'études, une amie de Voltaire, la belle Emilie, la célèbre marquise du Châtelet, une femme à tête géométrique, publia une traduction des éléments de Newton, ouvrage préconisé par Voltaire. C'est ce lien entre auteurs que confirme une lettre du même Voltaire en réponse à M. Lévesque de Burigny, en date de Cirey, du 29 octobre 1738 : « Je n'ai point reçu » votre lettre, monsieur, comme un compliment. » Je sais trop combien vous aimez la vérité. Si » vous n'aviez pas trouvé quelques morceaux dignes » de votre attention dans les éléments de Newton, » vous ne les auriez pas loués.

» Cette philosophie a plus d'un droit sur vous ; » elle est la seule vraie, et M. votre frère de » Pouilly est le premier en France qui l'ait connue. » Je n'ai que le mérite d'avoir osé effleurer le pre- » mier, en public, ce qu'il eût approfondi s'il eût » voulu. »

Ainsi s'expliquent encore, par son assiduité académique, par la part qu'il prenait à tous ses travaux, par l'affabilité de son commerce, les rapports d'amitié et les correspondances de M. de Pouilly avec tous les savants de cette époque, dès 1712 avec Malebranche, trois années avant la mort de celui-ci, avec le père Hardouin, ce sceptique chrétien, avec dom Montfaucon et dom Martianay, les

Digitized by Google

savants Benédictins, avec Renaut le dominicain, le père Tournemine jésuite, l'orientaliste Longuerue, le grammairien d'Olivet, les écrivains et poètes La Motte et Racine le fils, sans parler de Pluche, son ami et rival de collége : correspondances dont les traces, ainsi que les lettres adressées plus tard par le grand chancelier d'Aguesseau, qui aimait à consulter de Pouilly, doivent exister et être conservées religieusement comme un trésor héréditaire chez les descendants de M. de Pouilly, représentés par les derniers possesseurs de son domaine et résidence rurale d'Arcy-le-Ponsart, aujourd'hui famille de Bussières, dont un membre fut député *extra muros* de l'arrondissement de Reims.

Il suffirait sans doute de s'adresser à cette famille, à sa personnelle satisfaction et au grand profit de l'histoire locale, pour remettre en lumière ces titres, que ni la révolution, ni l'émigration volontaire du fils de Pouilly, n'ont pu certainement disperser.

De même, tout biographe futur devra s'adresser, ce qui est plus facile et plus direct, aux Mémoires imprimés de l'Académie des inscriptions, pour faire revivre, comme elle le mérite, cette savante polémique qui s'engagea alors et fut le sujet d'une série de Mémoires entre M. de Pouilly et le lourd et rude abbé Sallier.

Le 15 décembre 1722, M. de Pouilly lisait une dissertation sur l'incertitude de l'histoire des quatre premiers siècles de Rome. Il faisait voir qu'elle ne reposait sur aucun monument, sur aucun témoignage historique assuré, soit qu'ils n'eussent point existé, soit plutôt, selon les récits de Tite-Live, de Denys

Digitized by Google

d'Halicarnasse, de Plutarque, qu'ils eussent entièrement péri dans le sac de Rome par les Gaulois, et que cette période, au dire des mêmes, fût par conséquent remplie de faussetés.

Cette assertion hardie tomba comme une bombe au milieu de paisibles académiciens, dont les croyances s'étaient habituées à dormir mollement dans les langes de l'enseignement historique classique, représenté par le type pur et complet du bon et vertueux Rollin, leur collègue.

On croyait alors, comme vient de le dire un écrivain, M. Maury, à Romulus, à l'enlèvement des Sabines, au législateur Numa, au combat des Horace, presque aussi bien qu'aux expéditions de Charles VIII et de François Ier en Italie.

L'abbé Sallier accepta la lutte et la soutint pied à pied. Dans trois longs Mémoires, de 1723 à 1725, il essaye de prouver l'existence de plusieurs monuments historiques des Romains, et entr'autres des Annales des grands pontifes, tenues religieusement et formant une chaîne successive, perdues, il est vrai, entièrement depuis, mais qui, restituées ou retrouvées alors, auraient pu parvenir jusqu'à Varron et Cicéron, et dont ils firent usage dans leurs livres des *Origines,* ou des *Anciens orateurs.* Il prétendait rétablir ainsi la certitude de l'histoire des quatre premiers siècles de la période royale de Rome.

La question n'était point là tout entière. On pressentait instinctivement que ce système de négation des origines historiques pouvait s'étendre et se transporter à des sujets plus élevés, plus respectables, et jusqu'à l'histoire sainte. Dans l'in-

Digitized by Google

tervalle des batailles livrées par M. Sallier, le 22 décembre 1724, M. de Pouilly lut à l'Académie de nouveaux *Essais de critique sur la fidélité de l'histoire*. Il y insistait sur l'insuffisance de la tradition, bruit populaire dont on ne connaît pas les sources, relation d'un fait qui s'est transmis jusqu'à nous par une suite d'hommes, dont les premiers se dérobent à notre connaissance, chaîne dont nous tenons un bout, tandis que l'autre se perd dans les abîmes du passé.

L'histoire, disait-il, est au contraire la relation d'un fait que nous tenons de ceux que nous savons en avoir été les témoins; la chaîne des témoins s'est formée de siècle en siècle par les historiens savants qui les citent et en établissent l'authenticité. Mais qu'on ne confonde pas cette chaîne de témoins avec celle des dépositaires de traditions : les témoins attestent ce qu'ils savent par eux-mêmes; les dépositaires de traditions ne rapportent que ce qu'ils n'ont pas vu. La tradition ne peut jamais nous instruire des circonstances des faits ni de leurs dates; la gravure et l'écriture peuvent seules les conserver sans altération, en tableaux intelligibles.

Il définissait ensuite les qualités et le caractère des véritables historiens.

Puis, pour prévenir toute fausse interprétation ou des applications qui étaient loin de sa pensée, de Pouilly établissait, par rapport aux matières de la foi, que les évangiles et les épîtres des apôtres ont été publiées dans le siècle même des apôtres, dans le premier siècle de l'Eglise, et citées successivement par les premiers Pères ou confesseurs, et qu'ils ont été reçus avec un profond respect par tous les

Digitized by Google

chrétiens ; que la vérité des faits qu'ils renferment fut alors reconnue, même par les juifs et les païens, et qu'elle avait, même humainement, le caractère authentique de l'histoire.

Malgré ces sages précautions, comme le débat avec Sallier paraissait s'animer et prendre de cette vivacité qu'entraîne toute discussion prolongée, le savant Fréret dut s'interposer comme médiateur dans ce duel oratoire. Il essaya sagement d'établir, dans un discours de mars 1721, qu'en histoire, à propos d'êtres vivants et sentants, il ne faut pas apporter l'inflexibilité des principes géométriques, que la vérité ne saurait avoir la roideur, la précision des lignes, des points, des tangentes mathématiques qui ne demandent rien à l'imagination.

Mais le coup était porté, le camp des orthodoxes s'était effarouché, et Lévesque de Pouilly, mis en demeure de s'expliquer davantage, et continuant à se défendre du reproche de tomber dans le pyrrhonisme, ne put déraciner entièrement les préjugés de quelques-uns de ses confrères.

Plus tard son frère, Lévesque de Burigny, quand il eut à publier un livre sur la théologie chrétienne, dut se rendre en Hollande pour l'y faire imprimer, et malgré son vaste savoir, il fut tenu longtemps loin de l'Académie dans laquelle il n'entra qu'en 1775, à un âge déjà très-avancé. Il y continua la liberté de vues et d'opinions de son frère. Mais alors le temps avait marché ; l'indépendance de ses opinions, comme on l'a dit, pouvait être du courage : elle n'était plus de la témérité.

Toutefois, les appréhensions des académiciens craintifs ont été confirmées et au-delà par la dé-

Digitized by Google

duction conséquemment exagérée des principes ainsi posés par de Pouilly.

En 1738 et en 1774, un réfugié français, M. de Beaufort, a démontré l'incertitude et les faussetés de l'histoire primitive de Rome, dans son beau livre de la *République romaine*, vide que les Allemands plus hardis, MM. Niebuhr et Mommsen, ont essayé de remplir de nos jours, en réédifiant, à la place, des hypothèses il est vrai plus ou moins ingénieuses.

De nos jours aussi, à propos de l'exégèse biblique, en Allemagne, en France, des écrivains dont je n'ai point à vous citer les noms, car ils sont présents à vos pensées, ont appliqué, en l'exagérant, ce système d'hypercritique dont la seule pensée effrayait tant l'ancienne académie.

La seconde partie du manuscrit qui nous est soumis comprend, en six pages, l'histoire et l'analyse du charmant livre de M. de Pouilly, qui a pour titre : *Théorie des sentiments agréables*. Celui-ci heureusement n'a presque rencontré ni adversaires, ni contradicteurs, et il reflète toute la bonté, toute l'amabilité du caractère de M. de Pouilly. Pour le produire, selon le mot de M. de Tressan, il n'a eu qu'à nous peindre son cœur. Dans l'origine, il n'était qu'une simple lettre privée à milord Bolingbroke, son ami, celui qui plus tard lui écrivit d'Angleterre une lettre dont un fragment nous a été conservé. Après avoir traité plusieurs matières de philosophie et de morale, elle finissait en ces termes : « Enfin, mon cher Pouilly, dans cette foule d'hom-

Digitized by Google

» mes que j'ai pu connaître et dont j'ai cherché à
» étudier l'esprit et le caractère, je n'en ai encore
» vu que trois qui m'ont paru dignes qu'on leur
» confiât le soin de gouverner les nations. Notre
» amitié est trop étroite ; elle est, ainsi que le disait
» Montaigne, trop libre et trop franche dans ses
» allures, pour que je m'enveloppe avec vous de
» cette fausse modestie dont il est facile quelque-
» fois de faire un bouclier contre les traits de l'en-
» vie. Je vous dirai donc hardiment que ces trois
» hommes sont vous, Pope et moi. »

Imprimé *sans nom* et à l'insu de l'auteur, dans un recueil dû à Saint-Hyacinthe, et intitulé : *Recherches de divers écrits sur l'amour et l'amitié, la politesse, la volupté, les sentiments agréables, l'esprit et le cœur*, 1736, Paris, in-12, chez Pissot, il fut tiré à part, et toujours anonyme, par un ami qui avait sa campagne et une imprimerie particulière pour son amusement a Montbéliard. Ces exemplaires, format in-12, distribués tous à des amis, ne paraissent que bien rarement dans les ventes, ils ont pour titre primitif : *Réflexions sur les sentiments agréables et sur les plaisirs attribués à la vertu.*

Dans une deuxième publication, l'ouvrage, revu et déjà augmenté par l'auteur, mais toujours sans son nom, parut à Genève, 1747, chez Barillet, avec une préface de Vernet ; à Paris, chez David le jeune, et à St-Esprit, 1748, et aussi à Bouillon.

Ce ne fut qu'en 1749 que de Pouilly, sollicité de toutes parts, consentit à revoir d'une manière définitive, et avec son titre de *Théorie des sentiments*, et avec son nom, l'édition qui parut encore

Digitized by Google

à Genève, et qui fut reproduite textuellement, mais avec addition d'autres pensées, et avec son éloge par Desaulx, en 1774, vingt-quatre ans après la mort de l'auteur.

Le journal de Trévoux, publié par les Jésuites, avait été un des premiers à annoncer cet ouvrage en 1747, et à le louer publiquement en 1749, quand il parut sous son titre et sous le nom de son auteur. « Selon la méthode de M. de Pouilly, disait cette feuille, tout le monde deviendrait philosophe, car tout le monde voudrait éprouver les plaisirs de la raison et de la vertu. »

Il serait intéressant de comparer les diverses augmentations de cette lettre, qui est devenue un volume, et d'y suivre les développements de la pensée de l'écrivain.

A l'analyse ancienne de la préface de Vernet et de celle de l'édition de Desaulx, que vous lirez encore avec plaisir, il serait bon que l'auteur du manuscrit ajoutât sa propre manière de voir, confirmant ou infirmant la pensée de cette époque par la pensée d'aujourd'hui ; mais il s'est contenté ici, comme souvent ailleurs, de simplifier son travail en copiant littéralement ou en abrégeant ce qu'il avait, imprimé ou manuscrit, sous les yeux.

Je me trompe, il manifeste un regret, il formule presque une accusation contre Lévesque de Pouilly, celle de paganisme, celle d'avoir été chercher ses exemples d'excellente morale dans l'antiquité, dont il était, selon lui, trop exclusivement épris, au lieu d'y ajouter des exemples pris dans le christianisme, comme lui, auteur respectable et vertueux, le fait sans doute très-opportunément en chaire et dans ses

Digitized by Google

sermons, car il est facile de deviner, sous l'anonyme de l'écrivain, la robe du prêtre qu'il sait porter avec honneur.

Ce reproche, il eût pu l'adresser aussi au sage Fénelon, si amoureux de l'antiquité, dont il pastiche et traduit si bien aussi l'Homère, le Sophocle, le Virgile, sans préjudice pour la morale, profane en apparence et pourtant chrétienne au fond, qu'il sut introduire dans son Télémaque et dans ses autres livres.

Voltaire avait dit de M. de Pouilly, qu'il raisonnait aussi profondément que Bayle et écrivait comme Bossuet. J'aime mieux le mot de l'abbé Desaulx : « C'est l'imagination de Platon avec le raisonnement de Pascal. »

Viennent ensuite sept pages sur l'interprétation du caveau funéraire trouvé en 1738 au bas de la tour St-Martin, et qui n'est représenté aujourd'hui que par deux planches gravées dans l'édition de 1774.

Ici l'auteur du Mémoire est plus sur son terrain. M. de Pouilly, et après lui Liétard, n'y avaient vu qu'un monument de l'époque gallo-romaine, une sépulture païenne. S'appuyant sur les études nouvelles de MM. Ravenez, Leblanc, et surtout sur celles toutes récentes de l'abbé Davin, notre écrivain restitue à une crypte chrétienne, à un hypogée antique, voisin de ce champ de Reims qui a donné tant de sépultures de martyrs, ce caveau, très-curieux en son genre, que M. de Pouilly se proposait de conserver, dont il nous a sauvé, du moins en image, la rare décoration, car il a été détruit à la Révolution, et les restes, exposés, par

Digitized by Google

intérêt jusqu'en 1812 à la curiosité publique qu'ils n'avaient plus le privilége d'exciter, dans le jardin d'un maçon, au ban St-Remi, ont fini par être employés par lui en bâtisses et constructions de son état. C'est ainsi que périra notre mosaïque qui, heureusement elle aussi, a eu son reproducteur et son fidèle dessin.

L'explication des emblêmes que notre écrivain emprunte aux auteurs ecclésiastiques que j'ai cités, malgré quelques divergences d'opinion relatives à certains détails, me paraît être fondée, mais ne mérite pas de nouveau, à M. Lévesque de Pouilly, le reproche réitéré de paganisme.

Une quatrième partie du Mémoire comprend, en 12 pages, la relation de l'établissement des fontaines publiques à Reims, bienfait qui ne peut s'oublier de l'abbé Godinot.

Rien d'intéressant comme le récit déjà connu de la persévérance de M. de Pouilly qui, pendant une année entière sut s'astreindre à aller chaque jour chez le millionnaire bienfaisant, mais obstiné et presque inflexible dans les projets de bienfaisance arrêtés par lui à l'exclusion de tous autres, pour fixer peu à peu son esprit sur une idée nouvelle et arracher son consentement et son appui pécuniaire à cette grande œuvre hygiénique.

Elle avait déjà été tentée et étudiée, soit en 1574 par le cardinal de Lorraine, soit en 1668 par le Conseil de Ville, en vue des sources de Berru ou en vue de l'eau de la Vesle.

Quand il eut amené le vieillard à son projet par une douce importunité et avec tous les ménagements

Digitized by Google

possibles, restèrent toutes les difficultés de l'exécution, pour lesquelles M. de Pouilly eut encore le bonheur de rencontrer un génie local, un mathématicien consommé, simple religieux du couvent des Minimes à Reims, le père Féry, qui a attaché son nom à la construction du château de Reims, analogue alors, mais en plus petit, à la machine hydraulique de Marly.

Rien d'émouvant encore comme la description de cette fête joyeuse et solennelle qui introduisit, pour la première fois, l'un des plus grands bienfaits de la paix, des eaux salutaires à Reims.

Des récits imprimés ont témoigné de la pompe et de l'allégresse de ce jour; le bruit du canon, les fanfares, toute une population de milliers de spectateurs, se serrant, s'empressant, acclamant le digne donateur, le vénérable chanoine qui, placé sur un tertre aux yeux de tous, jouissait du spectacle de son œuvre, tandis que le véritable inspirateur peut-être, s'effaçait dans l'ombre et laissait à la richesse et à la bienfaisance l'honneur qui appartenait surtout à l'intelligence.

Ce récit, qui se retrouve dans un des numéros du *Reims pittoresque* de Cordier, dû, je crois, à la plume habile et exercée de M. Louis Paris, a été reproduit littéralement, et on ne pouvait mieux faire, dans le Mémoire actuel.

L'écrivain a pourtant ajouté, selon nous heureusement, quelques conclusions utiles du Conseil, tirées des registres de l'Hôtel-de-Ville de cette époque; tous ces détails se lisent avec un grand intérêt.

Mais ce que personne n'a dit jusqu'ici, et qu'il m'appartient de rétablir, c'est le grand rôle prépa-

Digitized by Google

ratoire et déterminant peut-être qui a appartenu à notre Faculté de médecine de Reims, à cette époque, dans cette question.

Depuis longtemps déjà, par intuition scientifique aussi et pour éclairer les citoyens, la Faculté avait fait composer par ses maîtres, et fait soutenir publiquement, avec grand appareil, deux thèses de médecine. La première ayant pour titre : *An potissimum ab aquis putealibus bronchocele? Le goître a-t-il surtout pour origine les eaux de puits?*

On sait que cette horrible maladie, jointe aux scrofules, défigurait alors une partie de la population de Reims, et le bienfait et la fondation de St-Marcoul venaient de s'ouvrir à ces infirmités.

Une seconde thèse : *An Vidula salubris? Les eaux de la Vesle sont-elles salubres?* décidait la question controversée entre Reims et Berru; et des analyses des célèbres Geoffroy et Lémery établissaient que l'eau de Reims dissolvait le savon, convenait aux teintures, donnait le vrai ton aux couleurs, et aidait à la digestion aussi bien que celle de la Seine à Paris, avec laquelle on lui trouvait de grandes analogies.

Enfin parut en français, au moment décisif, un Mémoire ou consultation signé de toute la Faculté, de Josnet, de Macquart, de Larbre, de Raussin entr'autres, qu'on retrouve encore conservé au recueil curieux du *Godiniana*, et qui dut achever d'éclairer la population et de fixer la détermination flottante du riche chanoine.

La mort du bon abbé Godinot, dont l'œuvre a dû être agrandie de nos jours, comme les besoins et

Digitized by Google

l'importance de la ville se sont aussi agrandis, fut suivie d'assez près de la visite de Voltaire à Reims. Il descendit chez M. de Pouilly, qui demeurait alors dans la maison de la rue de Vesle, dite longtemps hôtel de l'Europe, et qui appartient aujourd'hui à M. Baudet.

C'est à Reims, on le sait, que Voltaire acheva son *Catilina*, et qu'il prit pour secrétaire Tinois.

Son amitié pour notre compatriote datait de longtemps. Voici ce qu'il lui écrivait dès le 27 février 1739, pour le prier d'appuyer auprès de son frère Burigny, alors en Hollande, une demande de rétractation qu'il souhaitait instamment d'obtenir de St-Hyacinthe, l'auteur du *Mathanasius*, du Chef-d'œuvre d'un inconnu, dont la critique mordante et acharnée surexcitait Voltaire.

« Mon cher Pouilly, je n'ai aucun droit sur
» M. votre frère que celui de l'estime que je ne puis
» lui refuser, mais j'en ai peut-être sur vous, parce
» que je vous aime tendrement depuis vingt années.
» M. de St-Hyacinthe m'outrage depuis vingt ans
» sans que je lui en aie donné le moindre sujet...
» etc., etc. »

Voltaire vint donc alors à Reims, où il fut entouré et fêté, où il retrouva même un ancien condisciple, qui avait remporté autrefois sur lui, sous le Père Porée, le prix d'amplification en rhétorique. C'était M. Trippier, professeur de rhétorique à Reims. M. Géruzez rapporte que, dans ce séjour, Voltaire reprochait à M. Trippier, en badinant, le vol qu'il lui avait fait d'un prix au collége; celui-ci lui répondit : « Voyons maintenant qui de nous deux

Digitized by Google

» remportera le prix de la vertu en faisant le meil-
» leur usage des talents que Dieu lui a accordés. »

Des détails sur ce séjour à Reims se trouveraient dans la *Vie de Voltaire* par ses secrétaires, et pourraient y être puisés.

C'est également de Reims que date cette lettre qu'il eût été bon de reproduire comme les autres, et qui figure aux œuvres de Voltaire. Elle fait partie de la nombreuse correspondance avec M. le comte d'Argental.

« Reims, 8 octobre 1749.

« Je suis à Reims : j'y ai fait copier mon *Cati-*
» *lina*. J'y ai trouvé un copiste (c'était Tinois).
» Voici la pièce de vers qu'il m'a adressée. Après
» avoir lu la pièce (ici suivent les vers, que je ne
» vous citerai pas assurément), vous m'avouerez,
» continue Voltaire, qu'il est singulier qu'un co-
» piste ait senti si bien et si bien écrit. — M. de
» Pouilly pense comme le copiste, et M. de Pouilly,
» au reste, est peut-être l'homme de France qui a
» le plus vrai goût de l'antiquité. Il adore Cicéron,
» et il trouve que je ne l'ai pas mal peint. C'est
» un homme que vous aimeriez bien, que ce Pouilly:
» il a votre candeur. et il aime les belles-lettres
» comme vous. Il y avait ici un chanoine qui, pour
» s'être connu en vin, avait gagné un million ; il a
» mis ce million en bienfaits; il vient de mourir.
» Mon Pouilly, qui est à Reims ce que vous devriez
» être à Paris, à la tête de la ville, a fait l'oraison
» funèbre de ce chanoine, qu'il doit prononcer. Je
» vous assure qu'il a raison d'aimer Cicéron, car
» il l'imite bien heureusement. »

Digitized by Google

De Pouilly passait sans relâche d'une grande œuvre à une autre.

Une cinquième partie du Mémoire comprend, en 20 pages, le récit de l'établissement des écoles de mathématiques et de dessin à Reims.

Déjà, nous dit M. Loriquet, dans son article sur les artistes rémois, une première tentative pour établir une académie de peinture et de sculpture à Reims avait été faite dès 1677. Ses premiers fondateurs, le compagnon d'études de Lebrun, le peintre Jean Hellard, et Isaac de La Croix, sculpteur du roi, n'avaient pu la soutenir. Il lui fallait un appui permanent et une attache administrative et officielle. Cette œuvre, plus modeste en apparence, mais dont les bienfaits se sont aussi perpétués et étendus jusqu'à nos jours, fut plus difficile que la première, et exigea des efforts soutenus de patience. Plus d'une fois M. de Pouilly dut se sentir pris de découragement en face d'obstacles imprévus et de contradictions presque inexplicables, de petites et obstinées résistances.

Ici point de riche bienfaiteur. Il fallut créer des fonds et un revenu certain. Il les trouva dans l'établissement de la location des boues, à laquelle nul n'avait pour ainsi dire songé, et qui, en assurant la propreté de la ville, dont le balayage, livré jusqu'alors aux particuliers ou à de jeunes fainéants, fut établi d'abord régulièrement à un jour, puis à trois jours, puis à tous les jours de la semaine, et produisit le revenu inespéré et progressif de quelques milliers de francs ; tirant, comme il le disait, l'or de la boue, imitant en quelque sorte la chimie qui, des matières les plus viles fait sortir ses plusbrillants phosphores.

Digitized by Google

Il trouva encore des ressources dans la coopération continuée du père Féry, qui se chargea de l'enseignement des mathématiques. Il appela à l'enseignement du dessin, après des négociations longues et difficiles, M. Ferrand de Monthelon, notre premier maître.

Mais que de déboires, que de tracasseries de toute sorte ! L'Académie de Peinture et de Sculpture de Paris, sous le patronage de laquelle il voulait placer sa création, lui opposa des chicanes et des refus d'orgueil. Il fut plus heureux avec celle des Sciences, qui prit sous sa protection le cours de mathématiques. A l'intérieur, il trouva des dérangements de santé, des dissidences de caractère de la part des professeurs, puis finalement la séparation du père Féry, qui s'en va créer à Dôle et à Amiens des établissements hydrauliques similaires à celui de Reims, des difficultés d'établissement et d'exécution de programme et règlement des cours, qu'il veut rendre ou gratuits, ou accessibles à tous, aux pauvres comme aux enfants de famille.

Cette partie du Mémoire a été vraiment la plus intéressante et la moins connue jusqu'ici dans ses intimes détails ; elle s'est enrichie des emprunts faits aux registres des délibérations et conclusions, communiqués complaisamment par M. Loriquet, et qui, transcrits et copiés littéralement, sans grand travail peut-être, servent au moins à nous démontrer combien il est difficile à l'homme le mieux intentionné de faire le bien.

L'existence, peut-être précaire d'abord, de ces deux écoles s'est maintenue en premier lieu jusqu'à la Révolution, confirmée par un don de M. Leleu,

Digitized by Google

stimulée et encouragée par la fondation de prix de mathématiques et dessin dus à M. Rogier de Monclin, comme le collége devait à l'abbé Frémyn celui de prix annuels et triennaux magnifiques qui se sont continués jusqu'à la Révolution.

C'est de là que sont sortis, car nous trouvons leurs noms parmi les lauréats de l'Ecole, les Verrier, les Boulard, les Brulard, qui à leur propre mérite ont uni celui de ces premières études, pour arriver au rang et aux grades de généraux de brigade ou d'artillerie dans nos armées de la République et du 1er Empire.

Qui sait même si Drouet d'Erlon ne fut pas de ce nombre, car en raison même de sa profession mécanique, il dut chercher à développer les germes de son art par le dessin.

Mais ce que je ne veux pas laisser ignorer, c'est que de nos jours, par le don généreux d'une propriété territoriale, d'une ferme importante, un médecin de l'ancienne Faculté, M. Caqué fils, a assuré et fixé à toujours la destination spéciale de l'Ecole actuelle de mathématiques.

J'abrége, Messieurs, en regrettant de ne vous donner qu'une idée incomplète de cette vie de labeur et de dévouement à ses concitoyens, et me hâte d'arriver à la dernière partie du Mémoire qui, en six pages, nous parle : 1° du *Projet de l'établissement de la place Royale*, que M. de Pouilly a préparé, dont il a dessiné même quelques emblèmes et tracé des inscriptions, mais qu'il ne lui a pas été donné d'exécuter et d'inaugurer, quoique son successeur à la lieutenance, désigné par lui-même, M. Rogier, par respect et par convenance,

Digitized by Google

se soit rapproché le plus possible de sa pensée. Tous voulaient que la grande cité de Reims répondit alors à la devise qu'elle avait fièrement empruntée à la république Romaine, S. P. Q. R., *Senatus populus que Remensis*, qu'elle opposait au *Senatus populus que Romanus*. Sous un Consul qu'elle aimait à comparer à Cicéron, notre ville affectait ainsi de se rapprocher de la forme romaine. — 2° *Des améliorations apportées à nos promenades* déjà magnifiques par l'extension de terrains achetés ou échangés, par la prolongation de la grande allée jusqu'à la Patte-d'Oie, dont les beaux arbres tendent à disparaître par la vétusté et qu'il nous faut rajeunir à notre tour. 3° *De l'augmentation apportée dans l'éclairage de la ville*. L'auteur du Mémoire veut bien rappeler que j'avais établi sa situation incomplète à cette époque. L'éclairage, seulement temporaire, ne donnait que 240,000 heures de lumière pendant 5 mois ou 160 nuits de phases lunaires, avec 250 lanternes qui furent alors portées à 306 et à 6 mois de fonctionnement.

De Pouilly avait bien d'autres projets interrompus par la mort, mais on peut entrevoir par cet exposé rapide tout ce qu'il a fait ou voulu faire pour assurer le bien-être de ses concitoyens, et combien le récit vraiment élaboré d'une telle vie composerait un livre à la fois instructif et attrayant.

Je voudrais y voir ajouter, car un homme de mérite ne s'isole pas dans son époque, et n'en est ordédinairement que l'expressisn heureuse, quelques détails complémentaires sur l'entourage de Lévesque de Pouilly, sur la société de Reims à cette époque, sur les hommes distingués, sur les fem-

Digitized by Google

mes élégantes et spirituelles qui la composaient dans ce XVIIIe siècle. Les noms en seraient faciles à retrouver : ceux de femmes charmantes, dans les couplets et bouquets de l'abbé Lattaignant, comme au siècle précédent dans les poésies du chanoine Maucroix.

Quant aux hommes, ils s'offrent en foule : l'abbé Pluche, condisciple de de Pouilly; l'abbé Batteux; l'abbé Gaudin, professeur de philosophie au collége, qui y rajeunit l'enseignement de la vieille scolastique, et qui plus tard amena à Reims l'aimable institutrice, l'auteur du *Magasin des enfants*, madame Le Prince de Beaumont; l'abbé Desaulx, déjà cité, et dont la verve ingénieuse et facile a produit tous les emblêmes, toutes les devises de nos solennités ; le mordant abbé Lacourt, qui s'est fait embastiller, et qui a laissé tant de notes manuscrites sur l'histoire de Reims; le grand pénitencier Fremyn, qui s'est tant intéressé au succès des études classiques ; des économistes tels que Clicquot de Blervache ; de grands propriétaires cultivateurs comme Delasalle Philibert, seigneur de Muire et Tinqueux, auteur du *Manuel d'agriculture ;* des naturalistes comme Dezallier d'Argenville ; de doux moralistes comme M. de Bignicourt, auteur de pensées philosophiques et de charmantes épigrammes latines et françaises ; des jurisconsultes comme le grand Rogier de Monclin, premier président au Présidial ; des médecins comme Henry Macquart, comme le spirituel Josnet, dit le roi des médecins, comme le mordant Jérôme Raussin : des chirurgiens comme Museux, Caqué père, Robin ; des historiens comme Lévesque de Burigny, frère de M. de Pouilly; deux figures

Digitized by Google

inséparables comme Dorigny Abraham, auteur du *Dictionnaire des origines*, comme de Burigny, qui a raconté l'Egypte ancienne.

Tous, ou presque tous, et d'autres dont les noms m'échappent, firent partie de ce cercle des amis des arts, de cette petite académie qu'ils avaient instituée librement entre eux, et dont le règlement et quelques procès-verbaux existent encore aux manuscrits de la bibliothèque, dans les notes de Lacatte-Joltrois.

Reims, au siècle dernier, sous cette vive impulsion, ne s'était ni endormi, ni arriéré. Vous avez vu, par l'exemple du mathématicien Féry, qu'on pouvait trouver un homme de grand talent dans l'obscur couvent des Minimes. Celui des Augustins, aujourd'hui notre petit séminaire, se distingua aussi, à la fin de cette époque, par la facilité avec laquelle il se prêta à la diffusion des connaissances. Il ouvrit ses portes à des cours d'enseignement public. Le chirurgien Robin y professa l'anatomie à l'usage des artistes et des gens du monde ; des leçons de chimie, instituées à Reims à cette époque, y eurent également pour interprète et premier professeur Pilâtre des Rosiers, esprit inquiet, qui alla périr plus tard à Boulogne, dans l'incendie de sa montgolfière. Représentant encore une partie de l'ancienne chimie, il eut à soutenir contre un jeune chimiste, Boudet de Reims, une polémique insérée dans nos Petites affiches de cette époque, à l'issue de laquelle il eut le dessous, et céda la chaire à son adversaire, qui le remplaça un instant, mais nous fut lui-même enlevé pour devenir pharmacien en chef de l'armée d'Egypte.

Digitized by Google

Tel devrait être, je crois, le cadre où il faudrait placer la grande figure de Lévesque de Pouilly, car s'il y a eu souvent imitation de sa part, il y a eu souvent aussi, comme cela se doit, reflet de son époque, échange et réciprocité d'impulsions généreuses. Tout se tient, tout s'enchaîne dans l'histoire d'une époque et d'une cité.

Il faudrait nous montrer Pouilly, homme public, au milieu du Conseil de ville, entraînant tout à son opinion, par la persuasion, par la conviction, jamais par l'autorité, cédant quand il le fallait, toujours conciliant ; puis le Pouilly de la société, animant les conversations, toujours avec le désir et le talent de plaire ; enfin, le Pouilly, dans sa famille, joignant ses travaux à ceux de son frère, dont il faut réunir l'étude à la sienne, préparant, par une éducation littéraire semblable à la sienne propre, un fils qu'il eut le plaisir de voir prendre place à l'Académie des sciences, et à qui il a sans doute inspiré le plan et l'exécution de la *Vie de Michel de l'Hospital*, et surtout du livre de la *Théorie de l'imagination*, qui s'ajoute si heureusement à celui de la *Théorie des sentiments agréables*, œuvre filiale qu'il faut lire et analyser à côté et en regard de l'œuvre paternelle.

Je termine ce compte-rendu en espérant que dans un nouveau concours ce tableau sera repris, amplifié et remis dans sa vraie lumière.

Nous ne pouvons qu'encourager celui qui voudrait s'y livrer de nouveau, et remercier, mais sans aller au-delà aujourd'hui, l'auteur du Mémoire, assurément méritant, dont je viens de vous présenter l'imparfaite analyse.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. H. PARIS

MEMBRE TITULAIRE

Sur la 1re Question :

HISTOIRE DES ARCHEVÊQUES DE REIMS

JACQUES ET JEAN JUVÉNAL DES URSINS (1).

Qui de nous, en visitant les collections du Louvre, ne s'est arrêté devant ce précieux tableau du xve siècle, que notre musée possède seul de cette époque? Ses dimensions, sa forme oblongue disposée comme un rétable, l'éclat des couleurs, la variété et l'exactitude des costumes, la disposition des personnages, l'air de famille que respire chacune des figures et qui démontre qu'on a devant soi de véritables portraits, tout attire le regard et retient l'attention.

« Ce sont les représentations de nobles personnages messire Jehan Juvénal des Ursins, chevalier et baron de Trainel, conseiller du roi, de dame Michelle de Vitry, sa femme et leurs enfants. »

Les inscriptions placées au-dessus de chaque portrait permettent d'en fixer la date entre 1444 et 1449, c'est-à-dire pendant le pontificat de Jacques et avant celui de Jean. Tous les personnages sont

(1) La commission était composée, outre le secrétaire général, de MM. Paris, Tourneur, Jacquenet, Lalande et Cornet.

Digitized by Google

agenouillés les uns à la suite des autres, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, les enfants faisant cortége au groupe principal. On est, à n'en pas douter, en face d'une décoration sépulcrale. Ce tableau surmontait en effet, à Notre-Dame de Paris, dans la chapelle de Saint-Remi, la riche sépulture que Jean II Juvénal avait élevée à la mémoire de son père, le célèbre prévost des marchands de Paris, le conseiller du roi Charles VI. Il fut transporté, lors de la révolution, au musée des Petits-Augustins, et de là, en 1829, au Louvre.

Les deux statues funéraires, qui étaient agenouillées de chaque côté du mausolée et qui représentaient *Jean Juvénal des Ursins* et *Michelle de Vitry*, ont été également conservées. Elles figurent à Versailles dans la galerie dite des Tombeaux, qui sert aujourd'hui de salle des Pas-Perdus aux 750 successeurs de Louis XIV. Nous voudrions pouvoir en dire autant de cet adorable missel de Jacques Juvénal, reconquis par M. Firmin Didot, qui le racheta moyennant 40,000 francs, en 1861, à la vente du prince Soltikoff et qui l'avait cédé à la ville de Paris. Ce manuscrit in-folio, orné de 140 miniatures, conservé dans un tel état de fraîcheur qu'il semblait sortir des mains de l'artiste, enrichi de plus de trois mille rinceaux de fleurs, de fruits, d'armoiries, reproduisant les monuments, les costumes, les meubles, les armes et les instruments de toute espèce de l'époque, cette merveille de l'art français au 15e siècle, ce véritable bijou, dont la perte est à jamais irréparable, a été détruit dans l'incendie allumé par les chefs de la Commune en 1871.

Digitized by Google

Sur le tableau historique du Louvre, à la suite du groupe principal, le premier des personnages représenté est *Jean Juvénal,* archevêque de Reims. Il est vêtu en évêque, crossé, mitré et en chape rouge, avec cette inscription :

« Révérend père en Dieu messire Jehan Juvenal des Ursins, docteur en loys et décret, en son tems evesque et comte de Beauvais, depuis evesque et duc de Laon, per de France et conseiller du roy. »

Et le dernier, également crossé, mitré et en chape, est :

« Révérend père en Dieu, messire Jacques Juvenal des Ursins, archevesque et duc de Reims, premier per de France, conseiller du Roy et président de la Chambre des comptes. »

Ces figures sont précisément celles des deux prélats dont vous aviez mis, Messieurs, l'histoire au concours pour cette année.

Ce n'était pas un sujet de peu d'importance que celui que vous avez offert ainsi à l'émulation des esprits adonnés aux études historiques : *Jacques* et surtout *Jean Juvénal des Ursins*, archevêques de Reims; autrement dit : *Jean Juvénal et son temps*, c'est-à-dire le XVe siècle presque entier, cette période de nos annales qui commence à la fin du règne de Charles-le-Sage pour finir au milieu de celui de Louis XI, période si révolutionnée qu'on serait tenté de croire qu'il s'agit de notre temps.

Ce sujet est trop vaste assurément pour qu'il soit permis à votre rapporteur de chercher à vous en présenter même une exquisse. Aussi me contenterai-je de dire avec l'auteur du mémoire à analyser : « De toutes les époques de notre histoire, l'une des

Digitized by Google

plus tristes sans contredit et des plus humiliantes pour notre fierté nationale est celle qui vit sur le trône la branche des Valois. » Cette formule, enveloppant dans un même anathème toute la branche des Valois qui produisit Charles V, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, est toutefois fort exagérée dans sa généralité, mais elle s'applique à merveille au règne de Charles VI et à la première partie de celui de Charles VII. Ce serait sans contredit l'époque la plus calamiteuse de notre histoire, si de nos jours nous n'avions trouvé moyen de faire pâlir toutes les tristesses passées. Les Maillotins, en effet, et les Cabochiens eux-mêmes n'ont-ils pas été dépassés par les Jacobins et les Communards? Ne subissons-nous pas encore les conséquences funestes de l'ambition des princes nés sur les marches du trône, intéressés et obligés plus que tous autres au salut de la Monarchie, et donnant l'exemple de la désertion de leurs devoirs? Azincourt ne disparaît-il pas devant Sedan, de même qu'une mort héroïque et désespérée l'emporte sur une capitulation même prétendue nécessaire! Et enfin, pour ne toucher que d'un mot à ce qui affecte le plus douloureusement la fibre patriotique, le traité de Francfort ne pèsera-t-il pas plus longtemps sur la patrie que le traité de Troyes? A supposer même que ces malheurs se ressemblent, je ne cherche pas sans effroi les ressorts qui ont relevé nos ancêtres. Où sont les Xaintrailles, les Dunois, les La Hire, les La Tremouille, les Barbazan, et toute cette vaillante phalange, debout, prête et fidèle au jour du réveil du Victorieux? Qui croirait de nos jours aux apparitions de saint Michel et de sainte Catherine de Fierbois? Combien suivraient

Digitized by Google

avec confiance la bannière de la jenne inspirée de Domremy ?

Des deux mémoires qui vous sont parvenus, le premier n'a pas paru, à votre commission, susceptible d'un long examen. Ce n'est pas qu'on n'y retrouve les qualités ordinaires du chercheur infatigable qui ne recule devant aucun sujet et qui semble avoir pris pour devise le « *De omni re scibili et quibusdam aliis.* » Mais, qui trop embrasse, mal étreint, et comme tous les écrits que vous recevez si volontiers du même auteur, son dernier témoigne une fois de plus de la puissance de son travail et de la fécondité de sa plume. On se demande où l'auteur trouve le temps de si nombreuses et de si patientes études. Il est vrai que la plupart du temps il se contente de simples ébauches ; mais comme documents utiles à consulter, ses recherches n'en sont pas moins des plus précieuses, et vous ne sauriez moins faire que de lui renouveler, une fois de plus, vos sincères remerciements.

Le second mémoire est dû à la plume de M. Péchenard, professeur d'histoire au Collége de Charleville. Il tient incontestablement l'un des premiers rangs parmi les ouvrages que vous avez eu jusqu'alors la satisfaction de couronner. Le sujet est traité d'une main sûre, avec ordre, avec méthode, et ce qu'on peut appeler profondément fouillé. Les meilleures sources ont été consultées et mises à profit. La critique historique qui accompagne le récit sans le ralentir, y est exercée par un esprit ferme, éclairé et nourri des meilleures doctrines. Aussi, sous la réserve de quelques incorrections de forme inhérentes à toute œuvre manuscrite, et que la correc-

Digitized by Google

tion typographique fera disparaître, et tout en notant quelques passages un peu prétentieux, qui pourront être adoucis, vous n'avez pas hésité, Messieurs, à lui décerner le prix.

L'auteur a fait de Jean Juvénal des Ursins le titre et l'objet principal de son livre. Encore bien que Jacques ait précédé son frère sur le siége de Reims, c'est Jean, l'aîné de 22 ans, qui concentre en sa personne tout l'intérêt du sujet. C'est lui, en effet, qui a réellement joué le rôle principal et comme homme politique et comme archevêque. Des nombreux enfants du prévôt des marchands, lesquels ont tous rempli des emplois considérables et occupé des positions élevées, il a plus particulièrement succédé à l'influence de son père et continué les grands services rendus par celui-ci à l'Etat.

Le 1er chapitre est consacré à l'histoire de l'origine de la famille des Ursins et de la vie du prévôt des marchands. Jean 1er Juvénal serait, suivant notre auteur, issu d'une famille française originaire de Troyes. Son père, Pierre Juvénal, aurait été, vers 1360, le chef d'une de ces familles honnêtes et laborieuses que l'économie, l'industrie ou l'éducation élevèrent des rangs les plus humbles jusqu'aux premières dignités de l'Etat. Il avait épousé la fille de Thibaut, baron d'Assenay et vicomte de Troyes. Après avoir pris ses degrés en droit civil à l'Université d'Orléans, qui était alors en grand renom, Jean 1er vint terminer ses études à Paris et débuta fort jeune dans la magistrature par une place de conseiller au Châtelet. Avocat-général au Parlement, puis prévôt des marchands, il devint le conseiller le plus accrédité auprès du roi Charles VI, qu'il n'abandonna

Digitized by Google

pas pendant sa longue maladie et qu'il réconfortait dans ses rares intervalles de lucidité.

Lorsqu'il prit possession des fonctions de prévôt des marchands, il témoigna, par l'énergie des mesures prises, de la vigueur de son caractère et de son ardent amour pour le bien public. Il entreprit d'assurer la liberté de la navigation sur la Seine et la Marne, et d'assainir de la montagne Sainte-Geneviève. — Les digues, les péages, les moulins établis depuis Rouen et Meaux jusqu'à Paris, paralysaient le commerce de la capitale et gênaient les approvisionnements. Jean Juvénal se fit adresser, en sa qualité de garde de la prévôté, un mandement du procureur du roi qui l'autorisait à ouvrir un libre passage aux bateaux. Des réclamations s'élevèrent de toutes parts, mais le prévôt, appliquant le principe peu connu alors de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aposta dans une seule nuit des ouvriers appuyés de gens d'armes et fit disparaître comme par enchantement tous les obstacles. Le parlement s'en émut d'abord, mais les propriétaires évincés furent indemnisés, le bruit s'appaisa et le service public fut assuré. En même temps Jean Juvénal ouvrait les portes du Châtelet et de la Tournelle à cinq cents prisonniers, et, sous la surveillance des chevaliers du guet et de 300 archers, il leur faisait déblayer, en vingt jours, la montagne Sainte-Geneviève, qui était devenue par les immondices amassés depuis des siècles, un foyer d'infection. Les tombereaux libérateurs allaient porter la fertilité dans les plaines du Perche et de la Beauce, loin des lieux où ils semaient la peste et la désolation. A ces deux actes qui signalèrent son entrée en fonctions, on peut juger

Digitized by Google

quel maître homme était ce fameux prévôt. L'auteur nous le montre ensuite déployant une énergie non moins grande dans sa courageuse résistance au duc de Bourgogne; concourant par ses négociations et ses harangues à l'extinction du grand schisme de l'Eglise ; décidant par sa harangue au Parlement l'octroi de la régence à la reine Isabeau de Bavière ; poursuivant le duc de Lorraine, qui avait voulu échapper à la suzeraineté du roi de France et l'amenant à se jeter aux pieds de Charles VI et à lui faire amende honorable, malgré la protection de Jean-sans-Peur, qui l'avait accompagné devant le Parlement ; parvenant à faire conclure la paix entre les Bourguignons et les Armagnacs; devenant chancelier de Bourgogne ; et après tant de succès, finissant par succomber, à la fin de sa carrière, sous les efforts des Cabochiens, rentrés triomphants à Paris avec le duc de Bourgogne, dérobant par la fuite sa tête à leur vengeance, et allant terminer ses jours à Poitiers comme président du Parlement, que le dauphin y avait transporté.

Cette existence si bien remplie est racontée avec un intérêt constant, sans langueur, et d'une main vraiment magistrale. Au fur et à mesure que les événements se déroulent sous sa plume, l'auteur n'hésite pas à les juger et à dire son sentiment sur les hommes, sur les actes et sur les doctrines ; c'est ainsi que, tout en louant l'ardent désir de la paix et le dévouement à l'Etat, qui animent le discours de Jean Juvénal au Parlement concluant en qualité d'avocat général dans les questions d'obédience soulevées par le schisme, il relève les erreurs de doctrine du légiste nourri des doctrines de

Digitized by Google

Marsile de Padoue, de Guillaume Occam et de Louis de Bavière. C'est ainsi encore qu'il ne méconnaît pas la faute politique commise en faisant donner la régence à Isabeau de Bavière, laquelle devait si peu se soucier du glorieux exemple laissé par Blanche de Castille, dont notre avocat général avait évoqué le souvenir.

Dans le second chapitre, l'auteur entre dans le sujet même proposé par l'Académie. Il raconte la vie de Jean II Juvénal, qu'il envisage comme magistrat et comme historien.

Jean Ier avait eu de son mariage avec Michelle de Vitry, qui appartenait par sa mère aux premières familles de France, seize enfants. Cinq d'entre eux moururent au berceau, et les onze autres, qui tous *vesquirent bien et honorablement*, furent pour Juvénal et Michelle un sujet continuel de joie et d'honneur. L'aîné, Jean II, naquit à Paris le 23 novembre 1388. Après avoir, comme son père, pris ses degrés aux Universités d'Orléans et de Paris, comme lui il entra dans la magistrature et fut nommé maître des requêtes de l'hôtel du dauphin Charles et conseiller du roi en 1416. Mis au nombre des proscrits en 1418, lors de la rentrée des Cabochiens à Paris, il s'échappa nuitamment avec son père, suivit à Poitiers le Dauphin, qui se l'attacha plus intimement encore en le nommant son avocat-général au Parlement. C'est là qu'il eut la douleur de fermer les yeux à son père en 1431 ; c'est là aussi qu'il consacra les loisirs que lui laissaient ses fonctions publiques à réunir les matériaux de son Histoire de Charles VI, monument élevé à la mémoire de l'infortuné mo-

Digitized by Google

narque, que son père avait servi avec tant de fidélité. L'auteur analyse, avec des citations choisies, cette œuvre remarquable écrite sur les récits contemporains, sur les souvenirs de son père et sur les siens propres.

Il constate, avec raison, ce que n'a pas fait l'auteur du premier mémoire, que la première partie de l'histoire de Charles VI n'est pas originale. Jean Juvénal a beaucoup emprunté au livre *des faits, bonnes mœurs de Charles V*, par Christine de Pisan, et transcrit pour la première partie sur la chronique latine du moine anonyme de Saint-Denis. La deuxième partie est son œuvre propre, elle contient les récits du plus haut intérêt et d'un prix inestimable pour l'histoire de son temps.

C'est à cette même époque, pendant son séjour à Poitiers, qu'on reporte l'entrée de Jean Juvénal dans les ordres, ce qui n'était pas incompatible alors avec les fonctions parlementaires. Le roi Charles VII s'empressa de se l'attacher plus intimement en qualité de chapelain. Nous le voyons vers 1440 figurer dans un arrêt du Parlement, du 12 avril, comme avocat civil du roi et comme archidiacre de Paris. Il ne tarda pas à être appelé aux plus hautes fonctions épiscopales. Il fut appelé en 1442 à l'évêché de Beauvais. A peine avait-il pris possession de ce siége, que le roi le députait à Rome, où la chrétienté était menacée d'un nouveau schisme, et où il contribuait par son influence et son autorité à rétablir l'accord entre le pape Eugène IV et les Pères du concile de Bâle. De retour en France, empêché par les devoirs de l'administration de son diocèse de se rendre aux

Digitized by Google

Etats de Blois, il adresse au roi une longue épitre toute empreinte d'une éloquence sombre et lamentable sur « *le faict très-douloureux et très-piteux du royaume de France, destruit et gasté par faute de bonne police et de bon gouvernement.* »

Il ne se passe pas un évènement de quelque importance auquel il ne soit mêlé, pas une négociation diplomatique à laquelle il ne prenne part. Nous le trouvons à Arras négociant le traité qui scelle au prix de grands sacrifices la paix du roi avec le duc de Bourgogne; quelque temps après à Bourges, où fut adopté le règlement en 37 articles qu'on appelle la pragmatique sanction. En 1439, il représente aux Etats généraux d'Orléans la ville et la vicomté de Paris; plus tard il accompagne le roi à Tours en 1444, lors de la signature de la trève avec l'Angleterre. Cette activité dépensée au service de l'Etat, ne lui fait négliger aucun des intérêts de sa ville épiscopale et de son diocèse, il trouve encore le temps de rédiger, comme autrefois Hincmar, des traités sur les questions politiques du temps. C'est ainsi que, dans une forme originale, qui rappelle le roman de la Rose, il discute les *Différends entre les rois de France et d'Angleterre,* et qu'il compose ce remarquable *Traité sur l'Office du chancelier,* à l'occasion de l'élévation à cette dignité de son frère, Guillaume Juvénal des Ursins.

Le roi, dans sa reconnaissance pour les services rendus par le père et le fils, ne se croyait jamais en reste avec cette famille, et dans sa largesse, il voulut pourvoir encore le dernier des frères de l'évêque de Beauvais.

Digitized by Google

Jacques Juvénal, le plus jeune des fils du prévôt des marchands, avait été successivement avocat de l'Université de Poitiers et trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il occupait alors les dignités d'archidiacre de l'église de Paris, de doyen du chapitre de Beauvais et de président de la Chambre des comptes. Pour atteindre le but qu'il se proposait, le roi appela au siége de Laon, qui était supérieur à celui de Beauvais, puisqu'il conférait la qualité de duc et pair, Jean Juvénal, et il destinait sa succession à Jacques. Cette combinaison ne put se réaliser, mais Jacques n'y perdit rien. Le siége de Reims étant devenu vacant dans le même temps, le roi recommanda avec instance son protégé au chapitre, qui usait pour la première fois depuis la pragmatique sanction du droit d'élire son évêque, et Jacques Juvénal des Ursins fut élu à l'unanimité, le 25 juin 1441.

Le nouvel archevêque, devenu le métropolitain de son frère aîné, n'occupa le siége de Reims que pendant cinq années. Il ne laissa pas de traces marquantes de son passage, distrait presque constamment de son diocèse et de sa ville ducale par les importantes missions que le roi confia à ses talents et à sa fidélité. Les nouvelles divisions qui se produisirent au sein de l'Eglise réclamèrent tout son temps. L'Assemblée de Bâle, réconciliée une première fois avec le pape Eugène IV par la médiation de Jean Juvénal, venait d'éclater de nouveau contre le Souverain Pontife et avait poussé l'audace jusqu'à le déposer. D'un autre côté, le duc Amédée de Savoie, auquel la tiare avait été offerte, l'avait acceptée et avait pris le nom de Félix V.

Digitized by Google

Eugène IV vint à mourir sur ces entrefaites, et Jacques Juvénal, envoyé par le roi à l'assemblée de Lyon, formée des députés de Félix V, du Concile de Bâle, du dauphin, du roi de Sicile et du roi d'Angleterre, fit décider par l'assemblée que l'ambassade du roi de France, qu'il conduisait, se rendrait auprès de Félix V. Il s'y rendit, en effet, et obtint de ce prince son désistement. Le pape Nicolas V, qui venait de succéder à Eugène IV, ne crut pas trop faire, pour récompenser le pieux et habile ambassadeur, que de l'élever à la dignité de patriarche d'Antioche. Jacques Juvénal des Ursins reçut des mains du Saint-Père le *pallium* le 27 avril 1449, et comme les affaires de l'Eglise et de l'Etat ne lui permettaient plus de donner à son diocèse les soins qu'il réclamait, il renonça à l'archevêché de Reims, et c'est alors que son frère Jean Juvénal, évêque de Laon, vint lui succéder sur le siége de Saint-Remi.

Dans les chapitres suivants, l'auteur suit son héros dans sa vie politique et dans son administration épiscopale. Nous aurions trop à dire encore si nous voulions analyser les phases même les plus saillantes de la fin de cette longue et laborieuse existence qui n'embrasse pas moins de 23 années. Nous ne ferons que mentionner : « la médiation de notre archevêque entre le duc de Bourgogne et les Gantois ; le Concile provincial qu'il tint à Soissons ; la part considérable qu'il prit à l'œuvre tardive de réparation, comme président de la commission d'enquête et du tribunal de jugement qui réhabilita la mémoire de Jeanne d'Arc ; son intervention pour apaiser les Vaudois ; ses nombreuses

Digitized by Google

remontrances adressées au roi pour le bien du royaume et la réforme des abus. Il y proclame hardiment, avec l'autorité de son caractère d'évêque et l'indépendance que lui donnaient les services rendus, que : *Le roi tient tout de ses sujets, qu'il ne doit ni les fouler, ni les charger de tailles, qu'il doit être leur père, les gouverner doucement comme ses enfants, se ressouvenant que s'il est lui-même la tête, c'est le corps qui le porte, se défiant des courtisans, parce que nul n'est bon courtisan s'il ne sait mentir, et attendant plus de Dieu que des hommes.* « Le roi, dit-il plus loin, doit faire respecter les lois. Autres sont les vertus d'un moine, autres les vertus d'un roi. Il a un glaive en main, qu'il s'en serve, même contre les siens. Il doit être le premier à se soumettre aux lois, et c'est une fausse maxime que de dire que tout lui est permis. »

La hardiesse de ce langage ne pouvait porter ombrage au roi Charles VII, mais elle n'était pas de nature à lui concilier la bienveillance de Louis XI. Aussi, à peine avait-il sacré le nouveau roi, qu'il tombait en disgrâce et avec lui toute sa famille. Son frère Guillaume se vit retirer les sceaux, et lui-même, en rappelant à Louis XI qu'en son jeune âge, souvenir imprudent à rappeler ! il avait *eu connaissance de lui*, ne fit qu'irriter les sentiments d'antipathie de ce prince contre les confidents des chagrins de son père. La révolte des Rémois, appelée *Miquemacque*, et les efforts de leur archevêque pour apaiser le juste courroux d'un roi peu tendre envers les rebelles, ne pouvaient l'aider à reconquérir les bonnes grâces du sévère justicier.

Digitized by Google

Avec Louis XI, d'un autre côté, s'ouvrait l'ère d'une politique nouvelle. Représentant de l'Eglise et de la féodalité, l'archevêque duc de Reims ne devait pas voir sans inquiétude les empiétements successifs de la juridiction royale sur la juridiction ecclésiastique et seigneuriale. Et dans cette grande œuvre de transformation du pouvoir qu'il méditait au profit de l'unité de la monarchie, Louis XI, de son regard perçant, avait facilement deviné, dans l'autorité et le caractère du premier pair de son royaume l'obstacle possible à ses projets.

Jean Juvénal supporta avec dignité et résignation sa disgrâce et la fit tourner au bien spirituel de son troupeau. Il se garda bien de prendre une part même indirecte à la ligue dite *du bien public*, et quand le roi, effrayé du progrès de la résistance, chercha à ramener à lui les anciens amis de son père, quand il réintégra Guillaume Juvénal dans les fonctions de chancelier, et qu'il convoqua l'archevêque de Reims pour l'assister aux Etats Généraux de Tours, celui-ci n'hésita pas à donner une nouvelle preuve de son dévouement aux intérêts véritables de la monarchie. Appelé par son âge et par sa dignité à faire connaître le premier son avis, il se prononça énergiquement contre la séparation de la Normandie, rappelant que les apanages ne pouvaient être démembrés de la couronne, et que Charles V avait interdit, par une loi irrévocable et conforme d'ailleurs au droit national, de ne pouvoir jamais rien aliéner. Son sentiment prévalut, et ce fut le dernier service politique qu'il rendit à l'Etat et au Roi. Il se retira définitivement dans son évêché, s'excusant sur sa vieillesse, ses infirmités, et, ajou-

Digitized by Google

tait-il modestement, son peu de connaissance. Il consacra les dernières années de sa vie au soin exclusif de l'administration de son diocèse et de son duché. Il s'y éteignit le 14 juillet 1572, à l'âge de 85 ans, laissant la réputation de l'un des plus fermes appuis de la monarchie et de l'une des gloires les plus pures du siége de Reims et de l'Eglise de France.

Nous aurions voulu pouvoir suivre l'auteur dans le remarquable chapitre qu'il a consacré à l'administration féodale de Jean Juvénal, à ses rapports avec l'échevinage et le conseil de ville, et surtout louer la façon large, élevée, dont il apprécie les difficultés soulevées par l'organisation du nouveau pouvoir local. Il n'attribue pas, comme cela se voit si souvent, à de mesquines questions de domination personnelle les résistances et les luttes inévitables, dans un moment de transition, pour conserver les juridictions établies menacées par le pouvoir royal. Il y voit, avec plus d'impartialité et de justice, l'accomplissement d'un devoir de la part de ceux qui cherchaient à garder puissants et tutélaires les pouvoirs reçus, utiles à maintenir tant que le mouvement des transformations n'était pas arrivé à sa maturité. On trouve aussi, dans cette partie du mémoire, de précieux renseignements sur les juridictions locales : celle de l'archevêque, celle du chapitre, celle de l'échevinage, et sur leurs prérogatives. Ce côté plus particulièrement local de la question a enlevé les suffrages unanimes de votre commission.

Cette rapide analyse, trop courte pour le livre dont je devais vous rendre compte, trop longue

Digitized by Google

pour votre rapporteur, ne peut vous donner qu'une idée incomplète du travail à couronner, mais elle justifie suffisamment, je l'espère, les conclusions que vous m'aviez chargé de proclamer. J'aurais voulu y joindre quelques critiques et quelques controverses de nature à prouver à l'auteur le soin mis à étudier son travail et propres même à rehausser le prix de l'éloge. Le temps me le défend, je ne terminerai cependant pas sans faire mes réserves sur la question controversée de l'origine de la famille des Ursins que notre auteur m'a paru traiter lestement et de façon à faire peu d'honneur à notre illustre et respectable archevêque. Suivant lui, il serait ridicule de chercher ailleurs qu'à Troyes, en Champagne, cette origine. Jean Juvénal des Ursins, en se disant descendre des Orsini d'Italie, aurait cédé à un puéril sentiment de vanité qui place la gloire surtout dans l'antiquité et l'illustration des ancêtres. La gravité du personnage commandait assurément plus de ménagements ; et, de ce que Colbert, cette grande illustration de notre cité, ait succombé à une pareille faiblesse, plus explicable de son temps qu'au XVe siècle, ce n'est pas précisément une raison de conclure qu'il n'a fait que suivre l'exemple donné par Jean Juvénal des Ursins.

Les individus ne sont pas seuls à succomber au péché mignon de vanité. Le patriotisme des corps, des villes et des provinces, au lieu de les en défendre, ne les y expose que trop ; et dans la circonstance, les auteurs troyens, à la suite d'*André Duchesne*, ne me paraissent pas d'une impartialité suffisante, lorsqu'ils revendiquent pour leur ville l'honneur

Digitized by Google

d'être le berceau des Juvénal. Ce n'est pas, il faut bien le dire, Jean Juvénal, comme le croit l'auteur, qui le premier ait parlé de sa parenté avec les Orsini, mais bien le moine de Saint-Denis. Le continuateur de l'*Histoire de Charles VI* n'a fait que confirmer dans la suite de cette histoire, de même que plus tard dans son *Traité du chancelier*, ce qu'avait avancé longtemps avant lui le chroniqueur anonyme. Pourquoi serait-il donc si invraisemblable qu'une des grandes familles d'Italie eût pu laisser quelque rejeton à Troyes, dont les foires au moyen-âge attiraient les marchands italiens ? et on sait que la noblesse italienne exerçait le commerce. Ne serait-il pas plus extraordinaire de voir un simple bourgeois, Pierre Juvenal, s'allier dès 1350, avant l'illustration de ses enfants, à une demoiselle d'Assenay, de la famille des Montmorency, et Jean, son fils, avant sa prévôté, n'étant encore que conseiller au Châtelet, épouser une demoiselle de Vitry, qui tenait également par sa mère aux premières familles de France, les Montmorency, les Mornay et les Courtenay?

Mais je veux sur ce point invoquer une autorité derrière laquelle on me permettra de m'abriter, c'est celle de votre confrère, M. Paulin Paris, et je renvoie notre auteur à la note mise au bas de la deuxième page du poème du *Voir dict*, par messire Guillaume de Machault, récemment publié par la Société des bibliophiles français.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. LESEUR

Membre Titulaire,

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Messieurs,

Le rapport sur le concours de poésie ne sera pas un chant de victoire : ni le nombre des concurrents, ni le mérite de leurs œuvres ne nous permettent jles joies du triomphe. De mémoire de rapporteur, amais concours n'a eu des proportions aussi modestes. Ce résultat vient démontrer une fois de plus le néant des espérances humaines, aussi bien celles des Académies que celles des plus obscurs individus. Nous comptions, en effet, cette année, sur un nombre de concurrents plus considérable que l'ordinaire. Après avoir pendant longtemps indiqué dans votre programme annuel le sujet de poésie, vous avez, depuis plusieurs années, cru préférable de le laisser au libre choix des poètes, admettant à vos récompenses tous les sujets comme tous les genres. Cette fois vous aviez donné à la lutte ce double attrait et de la liberté absolue comme par le passé, et en même temps d'un sujet déterminé pour ceux des poètes dont cette indication pourrait mieux stimuler l'inspiration. Vous espériez que semant ainsi des

Digitized by Google

deux mains vous moissonneriez de même. Vain espoir ! jamais moisson n'a fourni moins de gerbes : seize envois seulement vous ont été faits.

N'aurions-nous pas à envier la fortune d'autres sociétés, nos aînées, qui, comme l'Académie de Toulouse, n'ont d'autre embarras que celui des richesses ? Vous vous rappelez que le spirituel rapporteur ordinaire de ses annales vous disait que le nombre des œuvres soumises à ses suffrages avait cette année encore dépassé six cents. Est-ce à dire que les Muses, comme ces oiseaux voyageurs, amis des cieux plus doux, ont déserté nos cités sans retour ? que l'appareil bruyant de l'industrie et du commerce les effarouche et les fait fuir ? Qui pourrait sérieusement le prétendre ? Est-ce que cette foule qui se presse au concours de Toulouse ne vient pas de tous les côtés de la France ? Est-ce que les villes industrielles ne lui fournissent pas aussi leur contingent ? Consolons-nous, il en est de la poésie comme de la sève de nos coteaux, elle ne saurait mourir ; mais, l'une comme l'autre, elles sont soumises à ces capricieuses alternatives d'abondance et de stérilité que l'on est impuissant à expliquer comme à prévenir, et qu'il faut savoir accepter avec philosophie, s'en remettant à l'automne prochain du soin de consoler des mécomptes de celui qui l'a prédédé.

Et quel sujet paraissait plus propre à exciter la verve des poètes que celui que vous aviez choisi ? Bazeilles ! ! ! Quelles sensations profondes, ardentes, diverses ce seul nom n'était-il pas fait pour éveiller ? Quelle destinée que celle de ce charmant pays s'endormant, la veille, tranquille, à l'abri de ses verdoyants enclos, et arraché tout-à-coup, le lende-

Digitized by Google

main, à son heureuse obscurité pour acquérir, hélas! une célébrité à jamais douloureuse! La guerre, et, après la lutte, l'incendie, s'acharnant sur lui trois jours durant, dévorant son église, ses maisons et ne laissant plus qu'une ruine fumante, véritable cadavre que l'ennemi n'avait pas su respecter même après sa victoire.

Mais en France on oublie vite ; et quatre ans passés sur un événement, quelque lamentable qu'il ait été, suffisent à en atténuer singulièrement l'impression.

Il ne faut donc pas s'étonner outre mesure que six concurrents seulement aient répondu à notre appel.

Puis, d'ailleurs, ajoutons que, pour peindre avec des couleurs vraies ce tableau de désolation, il fallait l'avoir vu dans toute son horreur. Il est des choses où l'imagination peut suppléer à la réalité, mais ici la réalité était au-dessus de l'imagination. Qui, devant ces débris, n'a senti, suivant les dispositions de son âme, ou les frémissements d'une indomptable indignation, ou les tristesses d'un immense attendrissement? Poètes, quelle source d'ïambes vengeurs ou de douloureuses élégies!

De nos six concurrents, deux seulement, les auteurs des pièces n° 1 et n° 11, paraissent avoir vu et les lieux et les choses : malheureusement ce sont ceux dont l'inexpérience poétique pouvait le moins profiter des impressions puissantes qui devaient naître de ce spectacle.

Quant aux pièces portant les nos 4, 14 et 16, le nom de Bazeilles ne paraît avoir été pour leurs auteurs qu'un pavillon destiné à couvrir et faire passer

Digitized by Google

des œuvres ayant sans doute trait à la guerre, mais auxquelles tout autre titre pourrait aussi bien s'adapter ; elles n'ont pas du reste, ni par elles-mêmes ni dans leurs détails, des qualités de nature à leur mériter une récompense.

L'auteur de la pièce n° 7, *Bazeilles*, avec l'épigraphe : *Domus, itinera, corporibus exanimis complebantur*, que vous avez distinguée, n'a pas non plus vu Bazeilles ; on le reconnaît à la description même qu'il donne des lieux. S'il les avait visités, il n'aurait pas écrit :

> Plus au Nord est Sedan, qui fièrement étale
> Ses remparts et ses ponts, *sa haute Cathédrale.*

Et plus loin :

> Donjons où le vent pleure...

Sedan n'a pas plus de *haute Cathédrale* que Bazeilles n'a de donjons. Mais ces licences ne sont-elles pas le propre des poètes ? Et ne peut-on pas leur pardonner d'en prendre même en leurs descriptions géographiques, quand on voit tant de prosateurs s'en permettre de bien autres avec l'inviolable histoire ? Et, pour n'en citer qu'un exemple qui se rapporte précisément à notre sujet, le critique du *Moniteur universel*, M. de Saint-Victor, rendant compte des *Nouveaux chants du soldat*, par Paul Deroulède, le 12 avril dernier, n'a-t-il pas écrit à propos de Bazeilles :

« Comme Roncevaux eut Turpin, l'archevêque » guerrier qui bataillait de si grand cœur, mitré

Digitized by Google

» d'un casque et crossé d'une lance, notre défaite a
» eu son humble prêtre, héros et martyr de l'Eglise
» militante, le curé de Bazeilles, tué sur le seuil de
» son église, en faisant le coup de feu contre les
» Bavarois.

» Pif! Paf! les Bavarois avançaient en colonne.
» Derrière un petit mur on se mit à couvert :
» Feu ! commandait le prêtre, et que Dieu me pardonne!

» Dieu aura pardonné à ce vaillant prêtre ; le sang
» versé pour la patrie en détresse ne peut souiller
» les mains consacrées. »

Or, le curé de Bazeilles ne s'est pas battu ; il a fait mieux que cela : prêtre, il est resté prêtre, consolant, bénissant, aidant à regarder venir la mort, qui paraissait inévitable, les vieillards, les femmes, les enfants qui, durant cette horrible lutte, s'étaient réfugiés et se tenaient pressés autour de lui. De même qu'il n'a pas combattu, de même il n'est pas mort et n'a pas, que nous croyions, envie de mourir. Hormis ces deux détails, qui ont cependant leur importance, le récit de M. de Saint-Victor est parfaitement véridique.

Mais revenons à notre auteur et hâtons-nous de reconnaître que si la partie purement descriptive de son œuvre laisse à désirer et donne trop large place aux lieux communs, il prend bien sa revanche quand il raconte les incidents de la lutte : il a le souffle qui vivifie ; les faits s'animent en ses vers souples, à l'allure vive et nerveuse. Ce mérite se fait surtout remarquer dans le récit de la déroute (mot douloureux pour une bouche et des oreilles fran-

Digitized by Google

çaises) qui a précédé la catastrophe de Sedan. Je ne puis me dispenser de vous le lire :

Nos marins invaincus s'arrêtèrent soudain
Comme une masse inerte, et là sur le terrain
Qu'ils avaient défendu vaillamment, avec rage,
Dans un sublime élan rassemblant leur courage,
Ils refoulaient enfin les Bavarois surpris,
Lorsque de la déroute on entendit les cris...
O dignes descendants d'aïeux au front austère
Vous avez dû sentir un frisson de colère
Dans vos veines glisser, quand, songeant aux exploits
De vos aînés, jadis faisant trembler les rois,
Vous avez entendu cette blême géante
Au regard effaré, dans un jour d'épouvante,
Hurler : « Sauve qui peut! » ce cri du désespoir
Que l'écho des grands bois répéta jusqu'au soir !
Vous avez dû maudire à cette heure la vie
Que l'obus vous laissait par la honte flétrie,
Quand, debout, promenant de douloureux regards
Sur l'armée aux abois, vous avez des fuyards
Dans la plaine aperçu le désordre et le nombre,
Entendu les cris sourds, vu le visage sombre!...
Comme une mer qui gronde et soulève ses flots,
Comme un torrent qui roule avec bruit, sans repos,
Ses vagues en courroux et brise ses entraves,
Ils allaient éperdus, eux, autrefois les braves,
Jetant sabres, fusils, et sacs, et ceinturons,
Abandonnant chevaux, bagages et canons,
Confondus pêle-mêle, accélérant leur fuite,
S'écrasant, blasphémant, et gagnant au plus vite
La cité qui paraît à l'horizon ardent,
La ville au nom funèbre à l'avenir : Sedan !

Vous avez reconnu là des qualités qui devaient être encouragées, et vous avez accordé à l'auteur, M. Gustave Sauvage, de Vitry, une médaille de vermeil.

Digitized by Google

Nous arrivons maintenant à la partie libre de notre concours. La première œuvre que nous rencontrons est un recueil de quinze sonnets, sous le n° 3, avec l'épigraphe *Feci quia feci*. On pourrait leur donner pour titre : *les Exilés;* c'est, du reste, ce qu'a fait l'auteur pour sept d'entre eux : ces exilés, hélas ! ce sont l'amour, l'amitié, la liberté, la vérité, la vertu, la sainte poésie, tout ce qui élève et grandit l'homme, le fortifie et le console.

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème, a dit Boileau : si ceux de notre auteur ne sont pas sans défaut, ils ne sont pas non plus sans mérite ; mais ils ont un vice commun, c'est que la pensée ne se dégage pas assez nette. L'auteur semble se préoccuper moins de la clarté que de l'éclat ; on dirait d'un lapidaire qui sacrifierait la limpidité d'eau de la pierre qu'il taille au brillant de ses multiples et laborieuses facettes.

Comme pour mieux vérifier la sentence quelque peu hyperbolique du maître, voici qu'après les sonnets se présente, sous le n° 5, un long poème de 1,400 vers : l'épigraphe est *Sursum corda*. De même qu'on lit au sommet des édifices publics la devise sacramentelle : Liberté, égalité, fraternité, ce monument littéraire porte inscrit à son fronton ces trois mots : Charité, amour, amitié. L'œuvre, dit-on, nous aurait déjà été présentée, mais en prose cette fois. Je le croirais volontiers ; en tous cas, si l'auteur voulait quelque jour lui rendre cette forme, la transformation ne lui coûterait pas grand effort : elle se ferait d'elle-même.

Est-ce une épigramme comme le hasard s'en permet quelquefois ? Au long poème du n° 5 succède,

Digitized by Google

sous le n° 6, une pièce intitulée : *Sur le Sommeil*, avec l'épigraphe : *Procul recedant somnia.* On la dirait de la même plume que le n° 5 ; c'est la même manière de prose rimée. Si l'auteur aime dormir, il n'aime pas rêver :

Oui, le rêve toujours transmet à notre esprit
Des chimères sans nombre et que l'âme proscrit ;
Oui, si parfois au cœur il donne de la joie,
Le plus souvent du mal il nous laisse la proie.
Enfant dénaturé des folâtres excès,
Contre son auteur même intentant des procès.
Que dis-je ? dans l'ardeur qui soudain le transporte,
En méprisant son père, il le met à la porte.

Or, le père du rêve (vous y êtes, n'est-ce pas ?) c'est le sommeil, et le rêve mettant son père à la porte, n'est-ce pas une façon bien ingénieuse d'exprimer que trop rêver réveille souvent ?

Le n° 8 a pour titre *Mère et chrétienne*, et pour épigraphe *Et noluit consolari* : c'est une élégie. Une mère pleure la mort de son fils, qui lui a été ravi à vingt ans ; mais l'expression est si froide, que sa douleur nous laisse insensible. La pauvre désolée, si elle est bonne mère, ne doit pas être moins bonne ménagère : ses préoccupations domestiques se traduisent jusque dans ses plaintes, et elle parle des vertus de son fils comme elle ferait de ses habits.

Le mal était resté sans éclore *en son œuf ;*
Il y mourut pour lui, car depuis sa naissance
Jusqu'à sa mort, vingt ans, il porta *dans son neuf*
Sa blanche robe d'innocence.

Le n° 9, *Miniatures*, sous l'épigraphe *Fac et spera*, est un recueil de dix petites pièces diverses :

Digitized by Google

le ton en est généralement prétentieux, il y règne une recherche allant jusqu'à l'afféterie; c'est un peu de l'esprit fouetté, ce que Mme de Sévigné appelait spirituellement du blanc-manger. La pièce intitulée : *Essais sur Reims,* a cependant quelques vers heureux. La première, *la Source,* a une chute au moins bizarre :

La guerre, comme un ouragan,
Emporta tout dans sa furie,
Et la fleur et l'arbre Titan.
Plus de chansons, plus d'Egérie :
Au fond de ma source chérie
Gisait... la botte d'un uhlan !

Que dire de celle qui a pour titre : *Il Bacio : déclinaison?* l'auteur s'amuse à y décliner le mot baiser, et l'on se prend malgré soi à penser au sonnet de Trissotin :

Ne dis plus qu'il est amarante,
Dis plutôt qu'il est de ma rente.

ARMANDE.

Oh ! oh ! oh ! celui-là ne s'attend point du tout.

PHILAMINTE.

On n'a que lui qui puisse écrire de ce goût.

BÉLISE.

Voilà qui se décline ! ma rente, de ma rente, à ma rente...

Trissotin n'est pas un modèle à suivre, il ne fau pas qu'il fasse école.

Le n° 10, *au Bord du Rhin, rimenbra et spera,* a

Digitized by Google

trait aux douloureux événements de 1871. Le poète est assis aux bords du fleuve, qui, hélas! n'est plus français ; et il entend s'élever du sein des ondes les voix de nos soldats ensevelis dans ce froid et mobile linceul ! Elles lui redisent les tristesses de la défaite et elles supplient les survivants de hâter par leurs vertus viriles la venue du jour béni où il sera donné à leurs mânes de ne plus reposer hors du sein de la patrie ;

Et nous tressaillirons dans l'abîme des eaux
Quand vos efforts unis auront fait sur nos os
Du Rhin passer l'onde française.

L'idée générale de cette pièce est assez élevée; mais l'expression n'est pas à la hauteur de la pensée ; il n'y a pas une strophe qui soit vraiment irréprochable.

Le n° 12 est une opérette en un acte : *Bergeronnette*, sorte de pasquinade, ni mieux conçue, ni mieux pensée qu'elle n'est écrite. L'auteur, dans une note qu'il intitule épigraphe, a cru devoir renoncer à l'incognito et nous apprendre comment il a été amené à prendre la plume ; simple ouvrier, il a lu et, touché de ce qu'il lisait, il a pensé que lui aussi il pourrait écrire. Qu'il nous permette de le lui dire : il aurait à faire de ses loisirs, s'il en a, un emploi plus utile. Il est donné à peu d'élus de se dire : « Moi aussi je serai peintre ! » et de tenir parole. En prenant pour puissance de produire l'admiration plus ou moins vive que nous cause la lecture des grands modèles, on s'expose à perdre et son temps et sa peine comme à soumettre son amour-propre à de sensibles mécomptes ; et puisqu'il a lu, nous dit-il,

Digitized by Google

l'Art poétique de celui qu'il appelle *l'immortel Boileau*, qu'il le relise, il y trouvera ce conseil qu'il fera bien de méditer :

> Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,
> Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
> Qu'écrivain du commun et poète vulgaire.

Le conseil du satirique peut sembler sévère : c'est la sévérité de la raison.

Après l'opérette, le drame. — Le n° 13, qui porte pour épigraphe : *Pax vobiscum*, a pour titre : *la Confession d'une ombre*, épisode du troubadour, *épopée en 12,000 vers ;* ni plus, ni moins. Trois personnages se partagent l'action : *Stella, reine d'amour et de beauté ; Gaston, chevalier vainqueur ;* un prêtre de *notre époque*. Est-ce parce que les ombres parlent un langage qui leur est particulier ? Est-ce parce que cet épisode aurait besoin d'être éclairci par les 12,000 vers dont il est détaché ? Nous devons avouer que, malgré les notes dont l'auteur a émaillé son manuscrit, il nous a été impossible de saisir le mot de cette lugubre charade. Nous relèverons seulement la pensée qui la termine; aussi bien n'est-elle pas d'une ombre, mais du prêtre soi-disant de *notre époque*. Le héros et l'héroïne viennent de se tuer dans les formes, comme il convient dans un drame ayant quelque respect des traditions; un esprit, l'esprit du mal s'écrie :

> La chute par des pleurs n'est pas même amollie :
> Tous deux ils sont à moi !

LE PRÊTRE.

> Esprit du faux, tais-toi.
>
> Je pardonne à *tous deux*, car le *crime est folie*.

Digitized by Google

Voilà, certes, une doctrine d'une singulière hardiesse : Si le crime *n'est que folie,* que devient le Code pénal et le reste ?

Le n° 16, avec l'épigraphe *Artem impendere vero*, nous ramène à des idées plus riantes, en dépit de son titre, *les Ennemis*. C'est une nouvelle aux allures familières. Les ennemis sont deux voisins, André et Jean-Pierre ; leurs champs se touchent, et, le proverbe le dit : *Qui terre a, guerre a.* André, qui tient à justifier l'adage, plaide sans relâche contre son voisin, qui n'en peut mais ; il plaide tant et si bien qu'il se ruine à ce jeu. Chassé par ses propres enfants, il trouve un asile auprès de celui-là même qu'il a tant poursuivi de ses procès. Le début n'est-il pas tout-à-fait réussi ?

Dans un petit vallon, gardé du vent du nord
Par un épais rideau de frênes, sur le bord
D'une onde toujours claire, alerte et gazouillante,
Comme deux nids cachés sous la feuille tremblante,
Deux maisons s'abritaient, deux maisons seulement.
En cet asile ombreux, en ce retrait charmant
Fait pour la paix constante, où le souffle des villes
N'apporte nul accent des querelles civiles,
Où se lisait, écrit mieux qu'en lettre de feu,
Ce mot visible à tous : *Providence de Dieu,*
Deux laboureurs aisés vivaient en guerre ouverte.
La cause du débat de mystère est couverte :
Comment prit-il naissance ? On n'en sut jamais rien.
Une parole en l'air, un fossé mitoyen,
Dans l'enclos du voisin une vache égarée,
Voilà, certes, de quoi plaider, dans ma contrée
Comme ailleurs ! Le procès de nos deux paysans,
Sans cesse ravivé, durait depuis dix ans.
Par le menu, la ville en connaissait l'histoire ;
Et les plaisants disaient que l'écho du prétoire,

Digitized by Google

Si l'huissier par hasard de mémoire eût manqué,
A force d'habitude eût lui-même indiqué
La cause inévitable : André contre Jean-Pierre !

Vous avez regretté que la suite de ce petit poème ne répondît pas mieux à l'entrée en matière. Le plan ne se déroule pas avec assez de netteté dans son ensemble, de relief dans ses détails. La pensée morale ne se détache pas assez claire et précise. Le récit n'est pas sans quelques longueurs, la forme sans quelques négligences. Vous auriez été heureux, sans ces réserves, d'accorder à l'auteur plus qu'un souvenir; mais ses succès antérieurs nous ont rendus difficiles.

Nous arrivons enfin à la dernière pièce, le n° 2; elle a pour titre : *Patria*, et pour épigraphe : *Nil desperandum*.

C'est une sorte de chant héroïque aux mâles accents, et dès les premiers vers on reconnaît un poète :

C'est en vain qu'on nous dit : à l'ouvrage, ô poètes,
Chantez ! mêlez vos voix aux concerts de nos fêtes.

Non, les poètes ne sont plus libres de leurs chants. Il faut renoncer aux fantaisies, aux caprices de l'inspiration. Ils ne doivent plus avoir qu'un idéal, la Patrie; qu'un but, raviver l'esprit national, relever les courages et restaurer les mœurs. Sans doute, en la lutte dernière, la France a été cruellement éprouvée, mais n'a-t-elle pas connu des épreuves pires encore ? A l'époque la plus tourmentée de son histoire, conduite par l'épée de Du Guesclin; plus tard, guidée par l'étendard de Jeanne,

Digitized by Google

Notre France, devant l'étranger triomphant
Se releva terrible. . . . . .

Que chacun se mette donc à l'œuvre, et la fortune de la France reverra d'heureux jours. Qui pourrait en douter ? Ecoutez :

De cette aube les feux vont-ils enfin paraître
A nos yeux obscurcis, et de leurs flèches d'or
Mettre en fuite la nuit qui nous étreint encor?
Ah ! puissent nos accents, puissent nos pleurs de flamme,
Puissent les vers émus qui sortent de nos âmes,
Hâter ce jour sacré qu'appellent tous nos vœux !
Saluons-en du moins l'aurore, à nos neveux
Le ciel resplendissant et la pleine lumière.
Mais nous aurons vidé la coupe tout entière ;
Car il fallait ces coups, ces fléaux inouïs
Pour rapprendre aux Français l'amour de leur pays ;
Il fallait Metz, Strasbourg, Châteaudun et Bazeilles,
La fatigue, la faim, les alertes, les veilles ;
Il fallait tous les morts qui sont couchés là-bas ;
Il fallait les périls, la neige, les combats,
L'angoisse, la fureur, la honte, les carnages,
Les grands espoirs déçus, les impuissantes rages,
L'abandon des amis, l'insulte des vainqueurs ;
Il fallait tout cela pour relever nos cœurs.
Fier vétéran d'Afrique, ou conscrit inhabile,
Sous le caban du chef, la blouse du mobile,
Nous avons tous senti renaître, à certains jours,
L'élan du sacrifice et des fortes amours.
Ceux qui, jeunes ou vieux, ont vécu cette guerre
En gardent la blessure, et notre cœur se serre
Chaque fois que surgit ce poignant souvenir.
Là pourtant est l'espoir, la force et l'avenir.
La source désormais ne sera plus tarie,
Flot généreux, amour sacré de la patrie,
De notre France en deuil, plus chère en ses douleurs
Plus digne de respect au milieu de ses pleurs

Digitized by Google

Qu'au temps où, rayonnante et de tous enviée,
Sa gloire éblouissait l'Europe humiliée.
Un seul jour vit crouler cette prospérité;
Mais de nos maux du moins nous aurons profité.
Hommes, nous tous que Dieu fit pour parler aux hommes,
Poètes, écrivains, tribuns, tant que nous sommes,
Ne pensons qu'au pays et n'élevons la voix
Qu'au nom du bien public, de la paix et des lois.
Travailleurs obstinés, mettez-vous à l'ouvrage !
Que rien ne vous arrête et ne vous décourage :
Vos accents n'eussent-ils, pour les prochains combats,
Augmenté que d'un seul le nombre des soldats;
N'eussiez-vous, à vous tous, forgé qu'une seule arme,
Remué qu'un seul cœur, obtenu qu'une larme,
Voilà de vos efforts un assez digne prix,
Et votre œuvre serait au-dessus du mépris.
France, France adorée ! O notre amour ! O mère !
Ne te détourne pas de cette coupe amère :
Garde-toi de faiblir et de désespérer.
Des feux de l'avenir vois le ciel s'éclairer.
Si la guerre civile un jour est apparue
Et, sanglante, a surgi des pavés de la rue,
Nous avons replongé l'hydre en son antre noir;
Les yeux des égarés se dessillent; l'espoir
Renaît partout, avec ses divines promesses.
Pardonne aux lâchetés, aux erreurs, aux faiblesses.
Dans un élan d'amour, plein d'ardeur et de foi,
Ton peuple repentant se presse autour de toi.
Oui, nous te donnerons pour servir ta querelle,
Des fils dignes de toi, des soldats dignes d'elle.
Une race meilleure à tes pieds va grandir :
Nos enfants sauront vaincre où nous devions mourir.
Tu les verras changer, au soir de la victoire,
Ta couronne d'épine en couronne de gloire,
Et leurs exploits vengeurs bientôt effaceront
L'ombre que nos revers ont laissée à ton front.

Ce sont là de nobles pensées, de généreuses paroles. Les vers sont faciles, nombreux, émus, et l'é-

Digitized by Google

motion qui les anime vous gagne. L'œuvre, il est vrai, n'est pas sans quelques taches; mais, telle qu'elle est, elle offre un ensemble de qualités réelles; si elles ne vous ont pas paru de nature à remporter le prix, elles vous ont du moins décidés à décerner à l'auteur, M. Louis Guibert, de Limoges, déjà lauréat de nos concours, une médaille d'or de 100 fr.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1875

—

PRIX ET MÉDAILLES

HISTOIRE. — *Première question.*

Histoire des archevêques de Reims Jacques et Jean Juvénal des Ursins.

Le prix, consistant en une médaille d'or de 300 fr., est décerné à M. l'abbé Péchenard, licencié ès-lettres, professeur d'histoire au collége de Charleville.

2e *Question.*

Etude sur la vie, l'administration et les travaux littéraires de Louis-Jean Lévesque de Pouilly.

Le prix n'est pas décerné.

La question est laissée au concours pour l'année 1876.

4e *Question.*

Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims.

Une médaille d'or de 200 fr. est décernée à M. l'abbé Hamon, curé de Margut, auteur de la monographie de cette commune.

Une médaille d'or de 100 fr. à M. Legras, notaire honoraire et ancien maire de Vandières, pour sa monographie de cette commune.

Digitized by Google

LÉGISLATION.

De la législation rurale en 1791. Progrès dont elle était susceptible et ce qu'il serait utile d'en conserver.

L'Académie accorde une médaille d'argent de 1re classe à M. Masson, juge de paix à Avize, auteur du mémoire n° 1.

POÉSIE.

Le prix n'est pas décerné.

L'Académie accorde une médaille d'or de 100 fr. à M. L. Guibert, de Limoges, auteur de la pièce n° 2, lauréat des concours précédents.

Une médaille de vermeil à M. Gustave Sauvage, de Vitry-le-François, auteur de la pièce n° 7.

MÉDAILLES HORS CONCOURS.

L'Académie décerne une médaille d'or de 300 fr. à M. E. Leblan, architecte à Reims, pour ses études et ses travaux graphiques sur l'église de Saint-Remi.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

Concours ouverts pour les années

1876 & 1877.

PRIX A DÉCERNER EN 1876

—

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

1re QUESTION

Déjà mise au concours en 1875.

Etude sur la vie, l'administration et les travaux littéraires de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, né à Reims en 1691 et lieutenant des habitants en 1746.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 *francs.*

2e QUESTION.

Etude sur Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

Parmi les sources à consulter sur son administration, l'Académie recommande les procès-verbaux de ses visites diocésaines.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 *francs.*

3e QUESTION.

Histoire de l'abbaye d'Avenay.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 *francs.*

4e QUESTION.

Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondis-

Digitized by Google

sement de Reims (excepté ceux de Fismes et de Bourgogne, pour lesquels des médailles ont été décernées en 1864 et en 1869).

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux, qui existent dans chaque commune du canton; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils négligeront les objets sans valeur, et se borneront, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, pour la description des monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront avec soin les sources consultées pour la partie historique du travail.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 *francs.*

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Histoire et description des travaux exécutés ou projetés à différentes époques pour amener à Reims les eaux nécessaires à l'alimentation et à l'industrie.

Le prix consiste en une médaille d'or de 500 *francs.*

—

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 *francs.*

—

Ces médailles seront décernées en séance publique.

D'autres distinctions pourront être accordées aux auteurs dont les mémoires, sans atteindre la première place, répondront le mieux aux désirs de l'Académie.

Digitized by Google

Les mémoires ne devront avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le* 15 *Mars* 1876, *terme de rigueur.*

Les auteurs ne devant pas se faire connaître inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne pourront en disposer sans son autorisation.

L'Académie distribuera aussi des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qui lui seront soumis, en dehors des concours indiqués ci-dessus.

PRIX A DÉCERNER EN 1877

1re QUESTION

Déjà mise au concours en 1875.

Histoire populaire de la Ville de Reims.

Cette histoire, tout en remontant aux époques les plus reculées, n'admettra que les faits prouvés, ou ceux acceptés par une tradition incontestée ; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux ; elle comprendra les événements qui ont influé sur la Ville, au point de vue religieux, politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique ; elle relatera les transformations topographiques de la Ville, fortifications, monuments, voirie ; elle fera connaître ses établissements civils et religieux, suivant les différentes époques ; enfin, les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre et de le faire entrer dans le cadre de l'enseignement primaire ; ils s'inspireront surtout de cette pensée, que notre histoire locale doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande Patrie.

Le prix consiste en une médaille d'or de 500 *francs.*

2e QUESTION.

Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau.

Digitized by Google

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre, depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, et celles du département, à Châlons, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse,

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 *francs.*

—

Les mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci-dessus, avant le 15 *Mars.*

Reims, le 7 août 1875.

Le Secrétaire général,

CH. LORIQUET,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE.

Le Président,

† BENOIT-MARIE,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

Membres composant l'Académie nationale

DE REIMS

Au 30 Juillet 1875.

Bureau pour l'année 1874-1875.

Président,	MM. Diancourt.
Vice-Président,	H. Paris.
Secrétaire général,	Ch. Loriquet.
Secrétaire-archiviste,	Deglaire.
Trésorier,	A. Mennesson.
Membres du conseil d'administration,	N. Tourneur. Maldan.

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

S. E. Mgr Langénieux (✻), archevêque de Reims.

MM. Fanart (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome,

Duquenelle, ancien pharmacien, associé de la Société des antiquaires de France, conservateur adjoint du Musée.

Digitized by Google

MM. Clicquot (F.-L.), propriétaire.

Tourneur (l'abbé), vicaire général du diocèse.

Paris (H.), avocat.

Midoc (L.-H.) (⊗ A.), greffier du tribunal de commerce.

Loriquet (Ch.) (⊗ A.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société des Antiquaires de France.

Goda, notaire, secrétaire du Comice agricole.

Soullié (Pr.) (⊗ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.

Galliet (⊗ A.), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

Leseur, avocat, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Villeminot (✱), manufacturier, membre du Conseil municipal.

Piéton, avocat.

Martin (Ch.), rédacteur en chef du *Courrier de la Champagne*.

Givelet (Ch.), propriétaire, associé de la Société des Antiquaires de France, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Varennes (✱), président du Tribunal civil.

Thomas, député, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

Jullien (Th.), ancien magistrat, membre de la Société d'acclimation.

Luton (⊗ A.), professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.

Digitized by Google

MM. Doyen, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine, adjoint au Maire.

Jacquenet (l'abbé), protonotaire apostolique, curé de Saint-Jacques.

Coze, directeur de l'usine à gaz.

Deglaire (l'abbé) (⊗ A.), chanoine titulaire, archiprêtre de Notre-Dame.

Lantiome, avocat.

De Brimont (A.) (✠), propriétaire.

D. Maldan (✻, ⊗ I.), directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.

Cerf (l'abbé), chanoine honoraire, trésorier de Notre-Dame.

Duchataux, avocat, président du Comice agricole, membre du Conseil général.

Elambert, avocat, suppléant du juge de paix du 2me arrondissement.

Gosset (Alf.), architecte.

Dauphinot (S.) (✻, ⊗ A.), manufacturier, député, président de la Chambre de commerce.

Lasserre, avocat, membre du Conseil général et du Conseil municipal.

Lemoine, docteur ès-sciences, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

Lalande (✻, ⊗ I.), proviseur du Lycée.

Jacquemin, juge au Tribunal civil.

Diancourt, maire de Reims.

Cornet, professeur de seconde au Lycée.

Bouty, docteur ès-sciences, professeur de physique au Lycée.

Butot, vicaire général du diocèse.

A. Werlé, négociant.

Digitized by Google

Membres correspondants élus dans l'année 1874-1875.

MM. Bretagne, archéologue à Nancy.
Buzy, professeur au Lycée de Sens.
Ch. Lucas, architecte à Paris.
Jos. de Baye, archéologue à Baye.
Vidieu (l'abbé), du clergé de Paris.

Membres décédés.

MM. Gosset père, architecte, membre titulaire.
Joguet, proviseur du Lycée Saint-Louis à Paris, membre honoraire.
Bouché de Sorbon, président du Tribunal civil à Troyes, membre honoraire.
Robert Victor, président de l'Union des poètes à Paris, membre correspondant.
Périn, peintre à Paris, membre correspondant.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1874-1875

I. — OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Le Reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Bretagne. 1873.

L'Esthétique de M. Victor Hugo, par Athanase Renard, in-8°.

Les Colombiens, par L.-A. Bourguin. 1874.

Le Havre en 1873 *sous le rapport statistique et médical*, par le docteur Ad. Lecadre.

Histoire naturelle de l'homme. Epoque de la pierre polie; grottes préhistoriques de la Marne. Note de M. Joseph de Baye. 1872.

Communication sur les grottes préhistoriques de la Marne faite au Congrès international d'anthropologie de Bruxelles, par le même. 1872.

Grottes de Baye. Pointes de flèches en silex à tranchant transversal, par le même. 1874.

Notice sur les grottes préhistoriques de la Marne, par le même. 1875.

Sézanne d'après les historiens du XVIIe *et du* XVIIIe *siècle*, par le même, in-12.

Discours prononcé dans la chapelle de l'Archevêché à l'occasion de la fête de sainte Elisabeth, patronne des Dames de Miséricorde de Reims, le 24 *novembre* 1874, par M. V. Tourneur. in-16.

Alfred Neymark. *Les Milliards de la guerre.* 1874, in-8°

Digitized by Google

Thèses présentées à la Faculté des sciences de Paris, par M. E. Bouty.

1re thèse : *Etudes sur le magnétisme ;*

2e thèse : *Propositions données par la Faculté ;* 1874.

Conférence sur le magnétisme faite par le même. 1874.

M. Joguet. *Souvenirs*. 1875, in-8°.

De l'épuration des eaux d'égout et de leur emploi au profit de l'agriculture. Rapport à M. Diancourt, conseiller municipal faisant fonctions de maire de la ville de Reims, par M. Duchâtaux. 1874, 2 vol. in-4°, dont 1 de planches.

Comte Léonce de Lambertye. *Conseils sur les semis et la culture des légumes en pleine terre et suivis de la culture des fraisiers, offerts aux habitants de la campagne.* 4e édit., in-16.

Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois, par L. Maxe Werly. 1874.

Numismatique gauloise. Monnaie gauloise inédite à la légende ATESOS, par le même.

Exposition universelle de Vienne en 1873, *section française. Rapport sur les soies et tissus de soie*, par M. Natalis Rondot. 1874, in-4°.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Compte-rendu de la 7e session tenue à Stockholm par J. de Baye.

In extremis, adieux au XIXe *siècle par un survivant du* XVIIIe (Athan. Renard). 1875, in-12.

Les Economiques, par M. Bourdonné, 2e édit. 1875.

Logarithmes considérés sous le double point de vue népéreni et algébrique, par Léon Lecointe. 1875, in-8°.

Promenade archéologique aux environs de Soissons, par l'abbé Poquet. 1856, in-8°.

La Ferté-Milon. Lecture faite à la Sorbonne, par le même. 1872.

Etude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, par M. Anat. de Barthélemy. 1874, in-8°.

Le Cultivateur de la Champagne, publié par M. Ponsard. 1874 août-décembre ; 1875 janvier-juillet.

Le cabinet historique, publié par M. Louis Paris. 1874 septembre-décembre; 1875 janvier-juin.

Digitized by Google

II. — JOURNAUX ET PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES.

Annales de l'Académie de la Rochelle. Section des sciences natur. 1870-71, 1872-73.

— de la société d'agriculture-sciences d'Indre-et-Loire, 1874 janvier-décembre ; 1875 février-juin.

— de la société académique de Nantes, 1874, 1er et 2e sem.

— de la société d'agriculture, sciences etc. du Puy, 1869.

— de la société d'émulation des Vosges, t. XIV, 2e et 3e cahier.

— de la société archéologique de Namur, t. XIII, 1re livraison.

Annual report of the Smithsonian Institution. Opérations for the year, 1872.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences de la Haute-Saône, 1874.

— de la société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay, 1873 octobre-décembre ; 1874 janvier-février-mai-décembre ; 1875 janvier-avril.

— de la sociéte de géographie, 1874 juin-décembre ; 1875 janvier-mai.

— de la société protectrice des animaux, 1874 juillet-décembre ; 1875 janvier-avril.

— de la société archéologique du Midi de la France, 1870, 1871, 1872, 1874, n° 2, 14 juillet 1874 — 16 février 1875.

— de la société d'agriculture, sciences, etc. de la Sarthe, 1874, 1er, 2e et 3e trim.

— de la société d'histoire naturelle de Toulouse, 1873-1874, 2e et 3e fascicule.

— de la société archéologique scientifique de Béziers, 2e série, t. VII, 2e livraison.

— de la société Nivernaise, 2e série, t. VII.

— de la société agricole de l'arrondissement de Douai, 1874, n° 2.

Digitized by Google

III. — HOMMAGES DIVERS.

Revue des travaux français des sociétés des sciences naturelles de province, par E. Dubrueil, année 1873.

L'âge de la cathédrale de Laon, par J. Quicherat.

La France, le Pape et l'Allemagne, par Louis Guillebert, 1873, in-16

Velleda, tragédie en cinq actes, par Louis de Combettes-Labourelie, 1874.

L'organisation de la famille selon le vrai modèle, par M. F. Leplay, 2e édit., 1875, in-12.

Chute de la république romaine,. Fragments d'histoire, par Stephane de Rouville, 1870, in-32.

Lettres grecques du rhéteur Alciphron, trad. en français, par le même, 3e édit., 1874, in-32.

Cassiodore. De l'âme, traduction française par le même, 1874, in-32.

Mes veillées au Paraclet, poésies, par le baron Ch. Walckenaer, 2 vol. in-16.

Etude sur mes veillées au Paraclet, par Arsène Thévenot.

Conférence sur la réforme fiscale, par M. Menier, 1874.

Dictionnaire étymologique de la langue française, par M. Ponthieux, 1re et 2e livraison.

Nouvelles poésies chrétiennes, par Mlle Sophie Manéglier, Reims, 1874.

Tables générales des mémoires de la société archéologique du midi de la France, dressées par M. Eug. Lapierre, 1831-1871, in-4o.

Instruction sur le renouvellement de la vie, par dom Jean Mabillon, 1874, in-8o.

Les grands bienfaiteurs de l'humanité, par M. Adolphe Huard, 1875, in-16.

Mémoires sur Lamoignon de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, par Eugène Vignaux, 2e édit., in-8o.

Statuts de la société khédiviale de géographie, 1875.

Société khédiviale. Discours prononcé au Caire à la séance d'inauguration, 2 juin 1875, par le docteur Schweinfurth.

Les fouilles de Solutré. Lettre à M. Chabas, par MM. l'abbé Ducrost et Adrien Arcelin, in-12.

Digitized by Google

IV. — ENVOI DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dictionnaire topographique du département de l'Aube, par par MM. Théoph. Boutiot et Emile Socard, 1874, in-4°.

Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, par M. de Bouteiller, 1874, in-4°.

Répertoire archéologique du département de la Nièvre, par M. le comte de Soultrait, 1875, in-4°.

— de la société industrielle de Reims.

— de la société d'agriculture et de commerce de Caen, années 1872, 1873, 1874.

Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest, 1874, 2e, 3e et 4e trim.; 1875, 1er trim.

— de la société de statistique des Deux-Sèvres, 1874, mars-mai, juillet-décembre.

Extrait des travaux de la société centrale d'agriculture de Seine-Inférieure; 1873, 1874.

L'Investigateur, 1874, août-décembre; 1875, janvier-avril.

Journal du comice agricole de l'arrondissement de Mézières. 1874, juillet, septembre, novembre; 1875, janvier, mars, mai, juillet.

Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences, d'Angers, t. XVI, nos 3 et 4, et complément; t. XVIII, nos 1, 2, 3, 4.

— de l'académie nationale des sciences de Caen, 1872, 1874.

— de la société académique d'archéologie de l'Oise, t. VII, 3e partie.

— de la société académique du département de l'Aube, 1873.

— de la société d'agriculture, sciences d'Orléans, 1874, 3e et 4e trim.; 1875, 1er, 2e et 3e trim.

— de l'académie des sciences de Clermont-Ferrand, 1873.

— de l'académie des sciences, inscriptions de Toulouse, 8e série, t. VI.

— de la société philomatique de Verdun, t. VIII, n° 1.

— de l'académie des sciences, lettres d'Arras, 2e série, t. VI.

Digitized by Google

Mémoires de la société des sciences morales de Seine et-Oise, 1874.

— de la société nationale des antiquaires de France, 4e série, t. V.

Précis analytique des travaux de l'académie des sciences de Rouen, 1872-73, 1873-74.

Procès-verbaux des séances de la société des lettres de l'Aveyron, t. IX.

Recueil de notices et mémoires de la société archéologique de Constantine, 1873-1874.

— de l'académie des Jeux floraux, 1875.

— des travaux de la société libre de l'Eure, 1869-72.

— des travaux de la société médicale d'Indre-et-Loire, 1873, 2e sem.; 1874, 1er sem.

Revue des sociétés savantes des départements, 1874, janvier-octobre.

Romania, 1874, juillet, octobre; 1875, janvier, avril.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 1874, janvier-juin, octobre-décembre; 1875, janvier-mars.

— industrielle d'Elbeuf. Bulletin des travaux. 1874, février-mai.

— académique des sciences de St-Quentin, de juillet 1873 à juillet 1874.

Digitized by Google

LITTÉRATURE

ETUDE SUR PHÈDRE

DE RACINE

Lecture de M. SOULLIÉ, membre titulaire.

1. *Phèdre* peut être regardée comme le type de la tragédie classique, et la plus belle pièce de Racine après *Athalie*. Elle a peut-être plus de défauts que *Britannicus*, moins de mouvement que *Bajazet*, moins de grandeur que *Mithridate*, et moins d'éloquence qu'*Iphigénie*; mais elle a plus de portée morale, un art plus consommé, un style plus parfait, et surtout une analyse plus profonde du cœur humain. La mythologie et l'imitation d'Euripide y sont traitées plus librement, et sans que le spectateur ou la critique puissent accuser le sujet d'invraisemblance odieuse, ou le poète de contre-sens ou d'infériorité. Enfin, si le caractère d'Hippolyte y est moins beau et moins touchant que dans Euripide, celui de Phèdre est si important et si supérieur dans Racine, qu'il efface tout le reste et laisse l'auteur grec bien loin derrière lui. Mais pour comprendre tout le mérite de la pièce française, il faut

Digitized by Google

remonter aux principes mêmes de la tragédie en général, et dire un mot de la tragédie grecque en particulier ; on verra mieux par là la profonde différence du théâtre ancien avec le théâtre français, et combien celui-ci l'emporte en dignité sur tous les théâtres modernes.

2. La tragédie a pour objet la peinture idéale de l'âme humaine aux prises avec les difficultés de la vie, et surtout de la vie sociale. Elle met en relief la nature essentielle et la destinée de l'homme, et la part qu'il a dans cette destinée même ici-bas. Celle-ci résulte de deux ordres de faits ; les uns, extérieurs et indépendants de lui, qu'il subit en réagissant contre eux ; les autres, intimes et moraux, dont il est le théâtre et l'auteur. Les premiers s'appellent hasard, fatalité, ou providence, selon qu'on les rapporte à une cause aveugle et capricieuse, ou à une puissance irrésistible et divine, mais étrangère aux idées de sagesse, de bonté et de justice, ou enfin à un Dieu puissant et sage, juste et bon, qui dirige les événements, soumet l'homme à diverses épreuves, et doit le juger un jour. Ajoutons que la justice future, où l'homme doit accomplir définitivement sa destinée, étant en dehors de la vie humaine ici-bas, est aussi en dehors de la tragédie, et que le poète ne peut sonder les mystères de la tombe et de l'immortalité. Les faits intimes qui se passent en nous et qui décident au fond de notre moralité et de notre destinée, sont, d'un côté, la loi et le sentiment du devoir qui parlent avec autorité à tous les hommes, mais qui n'en sont pas toujours écoutés, et d'un autre côté, les divers penchants de notre

Digitized by Google

nature, source de nos passions, et tantôt conformes, tantôt contraires au devoir. C'est cette lutte de nos passions contre la loi morale, contre les passions, les droits et les devoirs d'autrui, enfin contre les événements extérieurs, qui sont le sujet du drame; c'est elle qui intéresse et qui élève l'âme, c'est elle qui nous attache à une action grande, triste et douloureuse, se déroulant sous nos yeux, plus en discours qu'en faits sensibles, parce que les discours se prêtent mieux à cette analyse du cœur qui est l'essence de la tragédie.

3. La tragédie grecque repose tout entière sur la fatalité. Cette doctrine, moitié religieuse, moitié philosophique, s'applique plutôt aux événements qu'aux volontés, et ne doit pas être confondue avec le fatalisme. Elle n'enchaîne pas notre liberté ni notre action, mais elle la dirige vers un but inconnu et mystérieux. Quelquefois elle s'annonce par les oracles des dieux ou des devins, et se rattache alors plus étroitement à la religion. On en trouve déjà des traces dans Homère et surtout dans Hérodote. Mais elle domine surtout le théâtre grec, qui en tire de grands effets de terreur et de pitié, de grandes leçons de modestie dans le succès et de compassion pour l'infortune. Enfin elle s'applique surtout à des légendes nationales et consacrées, dont les principales regardent la guerre de Thèbes et la guerre de Troie. La tragédie grecque, née dans les fêtes de Bacchus, est restée religieuse et lyrique; la moralité en est tirée directement par un chœur mêlé plus ou moins à l'action et exprimant la pensée philosophique que le poète veut que les spectateurs emportent de la représentation.

Digitized by Google

4. Dans Eschyle, génie sombre et vigoureux, la fatalité domine tout, aussi bien les faits extérieurs que la conscience des personnages. C'est elle qui donne aux actes leur moralité et qui justifie les faits de la légende consacrée. De là des effets terribles dus autant aux croyances populaires qu'à l'art du poète. C'est ainsi qu'Oreste n'hésite pas à tuer sa mère pour obéir à l'oracle qui lui ordonne de venger ainsi son père. La conscience morale peu développée a pourtant une voix sévère et respectée ; mais cette voix est extérieure, c'est celle des Euménides ; Oreste, pour les faire taire, invoque l'ordre d'Apollon, et il est absous par Minerve et l'aréopage. Ainsi l'idée religieuse parle plus haut que la loi naturelle, et au nom d'une autorité supérieure, morale et sociale, indiscutable et infaillible. La vertu, le mérite et la destinée de l'homme, c'est de s'y soumettre sans faiblesse et sans résistance.

5. Avec Sophocle, la fatalité règne encore sur notre conduite et notre destinée extérieures. Œdipe ne peut éviter de tuer son père et d'épouser sa mère. Mais sa conscience morale lui appartient ; il proteste, au nom de sa liberté, contre les crimes qu'un oracle inévitable lui a fait commettre à son insu. La liberté, la vertu, et dès lors la dignité et la destinée de l'homme, sont en dehors de ses actions involontaires. Œdipe devient un personnage auguste et sacré, malgré l'horreur que ses crimes forcés inspirent aux autres et à lui-même. Les dieux qui l'ont ainsi éprouvé l'absolvent en définitive et distinguent avec lui et les spectateurs les faits produits par les circonstances, de l'intention de leur auteur, qui fait seule son innocence et sa moralité.

Digitized by Google

C'est ainsi que Sophocle est le plus moral et le plus religieux des poètes, en même temps que par son art et son génie, c'est le plus parfait des tragiques grecs.

6. Avec Euripide la fatalité se déplace et pèse, non plus sur les faits extérieurs, mais sur nos sentiments et nos passions. C'est elle et ce sont les dieux qui inspirent aux hommes leurs bonnes et leurs mauvaises pensées. Cette doctrine, incompatible avec la raison, la liberté et la vertu, si on la prend à la lettre, n'est pas tout à fait fausse si elle est bien interprétée ; il est certain qu'il y a dans nos sentiments, nos pensées et même nos volontés, un élément étranger, une suggestion qui ne vient pas de nous-mêmes, que nous sommes libres de suivre ou de rejeter, et qui atténue notre mérite ou notre responsabilité. Mais il s'en faut bien que cette réserve essentielle de la liberté humaine soit aussi précise dans Euripide qu'elle devrait l'être. En même temps que l'analyse du cœur et la loi morale se sont éclaircies, l'idée religieuse a baissé, la tradition est moins respectée, la force d'âme s'est affaiblie, et l'art s'est altéré. De là des traits profonds et pathétiques, mais aussi beaucoup de fautes, de traits déclamatoires et sophistiques, de situations basses et d'effets bizarres et choquants. C'est ainsi qu'Euripide est à la fois le plus tragique, le moins pur et le moins parfait des trois grands poètes tragiques de la Grèce, et qu'avec une connaissance plus grande du cœur humain, il est inférieur à Eschyle, soit parce que l'art y est moins sérieux et moins sincère, soit par suite du scepticisme et de la corruption de ses contemporains, soit

Digitized by Google

parce qu'il y a incohérence entre la forme du théâtre antique et le mouvement imprimé aux esprits par la guerre médique et celle du Peloponnèse, par le progrès des autres arts et de la philosophie.

7. Voyons maintenant ce que la fable nous apprend de Thésée, de Phèdre et d'Hippolyte, les principaux personnages des deux tragédies. Thésée, après avoir purgé la terre de plusieurs monstres et tué les frères Pallantides, qui disputaient le trône d'Athènes à son père Egée, alla tuer le Minotaure en Crète, secondé par Ariane, qu'il abandonna ensuite pour épouser Phèdre sa sœur. De retour à Athènes, il l'agrandit et la gouverna sagement, et fit une expédition en Epire avec Pirithoüs. Il eut deux femmes, Antiope, reine des Amazones et mère d'Hippolyte, et Phèdre, qui, éprise de son beau-fils, et rebutée par lui, l'accusa près de son époux et causa ainsi sa mort; après quoi elle se pendit elle-même de désespoir. Hippolyte, qui fuyait les femmes et n'aimait que la chasse, fut mis à mort par un monstre marin suscité par Neptune à la prière de Thésée. Mais, à la prière de Diane, Esculape l'ayant ressuscité, il épousa Aricie, de la famille des Pallantides, et vint habiter la ville d'Aricie, en Italie. Selon Pansanias, Trezène, où Hippolyte était mort, lui avait élevé un temple et l'honorait tous les ans comme un Dieu, prétendant qu'il n'avait pas été déchiré par le monstre, mais placé par les dieux au nombre des constellations.

8. Le sujet de la tragédie d'Euripide, comme de celle de Racine, c'est la mort d'Hippolyte, faussement accusé par sa belle-mère. Mais ce ne sont pas Hippolyte et Phèdre qui remplissent la pièce de

Digitized by Google

leur inimitié, ils ne sont que les instruments de la lutte de Vénus et de Diane. Vénus, dans un prologue, apprend que pour se venger des dédains d'Hippolyte, elle a inspiré pour lui à Phèdre une passion incestueuse qui doit les perdre tous les deux. Hippolyte paraît bientôt avec ses compagnons, honorant la statue de Diane et méprisant celle de Vénus, malgré l'avis d'un serviteur. Le chœur, composé de femmes de Trézène, s'inquiète de la langueur de Phèdre, qui vient, suivie de sa nourrice. Elle est en proie à une sorte de délire causé par sa passion, et beaucoup plus marqué et plus poétique que dans Racine, et vaincue par les prières de sa nourrice, elle déclare son amour pour Hippolyte, avec des traits imités ou plutôt copiés par l'auteur français. Elle condamne elle-même sa flamme criminelle, malgré les odieuses suggestions de la nourrice, qui lui allègue l'exemple des dieux, à qui elle défend de parler à Hippolyte, et qui sort comme pour préparer un philtre destiné à soulager la reine. Le chœur célèbre la puissance de l'amour. Phèdre, restée sur la scène, entend le bruit d'une querelle. C'est Hippolyte qui repousse avec opprobre les honteuses propositions de la nourrice, déclame contre les femmes et promet le secret, enchaîné par son serment. Phèdre, déshonorée par cette démarche, maudit sa nourrice et sort pour se donner la mort, mais en exigeant du chœur le secret pour conserver sa réputation et celle de ses enfants, et en protestant qu'elle se vengera de l'orgueil d'Hippolyte. Bientôt, en effet, on entend du bruit dans le palais, c'est Phèdre qui s'est pendue, et dont on vient exposer le corps sur la scène.

Digitized by Google

9. Thésée, revenant de consulter un oracle, voit ce triste spectacle, et pleure son épouse en beaux vers. Tout-à-coup il aperçoit dans ses mains glacées des tablettes qu'il lit, et où Phèdre accuse Hippolyte de l'avoir violée. Furieux, il invoque la vengeance de Neptune contre son fils. Celui-ci voit avec effroi le corps de sa marâtre. Thésée éclate en reproches. Hippolyte cherche en vain à se disculper. Banni par son père, il part faisant ses adieux à ses compagnons. Après un chœur sur l'exil d'Hippolyte, un messager vient apprendre à Thésée que les coursiers de celui-ci, effrayés par un monstre marin, l'ont emporté et traîné sanglant sur des rochers. Le chœur chante le pouvoir de Vénus. Mais bientôt Diane, descendant du ciel, apprend à Thésée toute la vérité, le blâme, et l'excuse par les artifices de Vénus, et voyant Hippolyte mourant rapporté par ses amis, elle le console en rendant témoignage de sa vertu et par la pensée des honneurs que Trézène rendra à sa mémoire. Hippolyte meurt en pardonnant sa mort à son père désolé!

10. Nous n'avons pas voulu interrompre cette analyse par nos réflexions. Nous dirons d'abord que la pièce d'Euripide offre de grandes beautés, les unes imitées, les autres omises par Racine. Signalons surtout le délire et l'aveu de Phèdre; la scène entre Thésée trompé et furieux et Hippolyte; le récit de la mort de celui-ci; tout le rôle de Diane et les derniers adieux du père et du fils. Quant aux chœurs, les uns sont fort beaux, les autres sont des hors-d'œuvre. La pièce a aussi de grandes taches, dont les principales sont le prologue de Vénus, les déclamations de Phèdre et

Digitized by Google

d'Hippolyte contre les femmes, et surtout l'odieuse accusation posthume de Phèdre, qui calomnie, même après sa mort, son beau-fils innocent. Au point de vue de l'art comme de la morale, c'est là une conception déplorable et révoltante, même en écartant la pensée de la justice future et de l'immortalité de l'âme. La mort a toujours quelque chose de si solennel et de si décisif dans la destinée humaine, qu'il y a une sorte de sacrilége dans cette infernale machination de la calomnie dans la mort, et que le sens moral du spectateur en est profondément blessé. C'est, de plus, aller contre le but de l'art, comme nous le verrons plus loin. La faute est atténuée par cette considération que Phèdre, dans la pièce grecque, est au second plan et l'instrument fatal de la vengeance de Vénus, tandis qu'Hippolyte est le principal personnage. Celui-ci est fort bien tracé et se soutient jusqu'au bout. Mais nous avons encore deux restrictions à faire dans nos éloges de ce rôle. D'abord son culte de Diane manque d'élévation et de netteté. Est-ce la chasse, la solitude des forêts, la nature sauvage, la continence ou la divinité qui le charme? On ne sait. Son langage a quelque chose de mystique et d'indéterminé qui nuit à la haute moralité de son caractère, et qui vient de ce que le poète et son siècle n'avaient pas de la dignité de la vie continente et contemplative une idée bien précise. Ensuite, est-ce assez pour la justice des dieux et la satisfaction des spectateurs qu'Hippolyte, périssant si misérablement, reçoive l'assurance que son nom sera honoré après sa mort? La tradition populaire qui le ressuscitait et le plaçait au ciel, proteste contre ce dénouement insuffisant

Digitized by Google

et aurait pu fournir à Euripide, sinon une autre fin, au moins quelques paroles plus consolantes et plus dignes d'un disciple de Socrate.

11. Quoi qu'il en soit, la tragédie d'*Hippolyte* laisse dans l'âme une impression noble et touchante, quoiqu'un peu confuse. La fatalité y joue un rôle fâcheux en atténuant la faute de Phèdre. Vénus y est odieuse autant que Diane y est vénérable ; et il y a là une incohérence qui tient à l'absurde immoralité du paganisme et au scepticisme d'Euripide et de son siècle. Dira-t-on, en effet, avec les admirateurs d'Euripide, qu'Hippolyte est coupable et s'est attiré son malheur en refusant d'honorer une déesse, et qu'en s'attachant à Diane il ne devait pas mépriser Vénus? Mais quel culte méritait celle-ci, soit en général, soit pour sa conduite dans la pièce, et que deviennent la religion et la morale quand elles sont ainsi séparées ou même ennemies? Le culte est-il purement extérieur ? C'est une lâche hypocrisie. Est-il intérieur? C'est une corruption dégradante. Non, Euripide n'avait pas besoin de faire intervenir ici Vénus et ses droits, et en lui donnant place dans sa pièce, il augmente encore la confusion des esprits, et leur propose peu loyalement, comme il le fait souvent, un problème terrible, et qu'il ne peut résoudre. Sophocle eût été plus moral et plus respectueux, et aurait supprimé l'inutile et odieux prologue de Vénus, se bornant au rôle admirable de Diane.

12. Ce rôle de Diane est plein d'une moralité, d'une compassion, d'une sérénité vraiment divines. Rien de plus fort et de plus modéré à la fois que ses reproches à Thésée, ses jugements sur Vénus,

Digitized by Google

ses consolations à Hippolyte ; il n'y manque que la souveraineté unique et infinie et la justice future et éternelle réduite à l'immortalité de la gloire. Ses dernières paroles sont sublimes, ainsi que la réponse d'Hippolyte. Pour cette citation, comme pour les autres, nous empruntons la traduction de M. Léon Halévy.

Toi, fils du vieil Egée, allons, sur ta poitrine
Presse ton noble enfant qui vers la mort s'incline !
Sans le vouloir, hélas ! tu t'es perdu !.. les dieux
Condamnent à l'erreur plus d'un cœur généreux.
Hippolyte, frappé d'une main vengeresse,
Aime ton père ! Adieu ; car je ne puis, déesse,
Voir le trépas s'asseoir sur un front pâlissant,
Ni souiller mes regards de l'aspect d'un mourant !
Il faut nous séparer, mon serviteur fidèle.
Je pars ! Ta mort s'approche, et le ciel me rappelle.

HIPPOLYTE.

O vierge bienheureuse, à toi donc mes adieux !
Puisses-tu sans douleur voir se briser nos nœuds.
Au courroux paternel sans regret je pardonne,
Car mon cœur le désire et ta voix me l'ordonne.
Presse-moi dans tes bras, de tes pleurs arrosé,
Mon père, et sur ton sein soutiens mon cœur brisé.

13. Nous devons dire un mot du caractère secondaire de la nourrice, fort bien tracé et possible seulement dans l'esclavage antique. Elle joue un rôle odieux, justifiant l'amour de sa maîtresse, et s'entremettant, malgré sa défense, auprès d'Hippolyte. Son excuse est dans son fanatique dévouement à la fille qu'elle a nourrie de son lait, et dans cet amour presque maternel, servile et instinctif qui a éteint en

Digitized by Google

elle le sens moral. C'est un personnage sacrifié et si abaissé par la société païenne, que le poète ne daigne pas nous informer de ce qu'elle devient quand Phèdre, indignée de sa démarche déshonorante, la chasse de sa présence. Toutefois ce n'est pas elle qui accuse ni qui conseille à Phèdre d'accuser Hippolyte, comme dans Racine.

14. Pour que l'on juge des beautés de la pièce d'Euripide, et des emprunts que Racine lui a faits, nous citerons la belle scène de l'égarement de Phèdre, qui n'a pas été égalée par notre grand poète.

PHÈDRE.

Soulevez, soulevez ma tête languissante
Et ce corps affaibli d'où le souffle va fuir;
Je suis près de m'évanouir.
Esclaves, soutenez cette main défaillante.
Oh ! délivrez mon front de ce voile odieux.
Il me pèse, il m'accable ! Otez-le ; je le veux.
Et sur mes épaules brûlantes
Dénouez mes cheveux et leurs boucles flottantes.

LA NOURRICE.

Sois calme, prends courage, et de tes maux cruels
S'adoucira la violence.
Montre un cœur résigné ; songe que la souffrance
Est la loi commune aux mortels.

PHÈDRE.

Oh ! que ne puis-je, hélas ! sur la rive fleurie
Puiser l'eau qui s'écoule en de riants sentiers,
Et goûter la fraîcheur sur la verte prairie
A l'ombre des grands peupliers !

Digitized by Google

LA NOURRICE.

Ma fille, que dis-tu ? le délire sans doute
A troublé tes sens oppressés ;
Mais la foule est là qui t'écoute.
Retiens ces discours insensés.

PHÈDRE.

Conduisez-moi sur la montagne
Dans la forêt de pins, dans l'épaisseur des bois,
Où le chasseur que sa meute accompagne
Relance le cerf aux abois.
J'animerai les chiens à l'ardente morsure ;
Et de ma libre chevelure
Libre d'un importun lien,
J'approcherai d'une main sûre
Le javelot thessalien.

LA NOURRICE.

Qu'a de commun la chasse et la flèche guerrière
Avec toi, ma fille si chère ?
Hélas ! où laisses-tu ton esprit s'égarer ?
D'où te vient ce désir de l'onde qui murmure,
Quand près de ton palais coule une source pure
Où tu peux te désaltérer ?

PHÈDRE.

Toi que nous invoquons dans nos fêtes publiques,
Toi dont le nom préside aux jeux guerriers,
Que ne puis-je, Diane, aux bords adriatiques,
Dompter de sauvages coursiers ?

LA NOURRICE.

Où tendent ces dircours ? Naguère ton courage
Suivait l'ardent chasseur sur les monts sourcilleux,
Et maintenant sur le rivage
Tu guides des coursiers fougueux !
Oh ! c'est aux devins de nous dire
Quel dieu cruel t'agite et cause ton délire.

Digitized by Google

PHÈDRE.

Qu'ai-je fait, malheureuse? où s'égarent mes vœux?
Où se perd ma raison? quel dieu fatal m'inspire?
Nourrice, vois les pleurs qui coulent de mes yeux.
Qu'ai-je dit? mortelles alarmes!
Remets ce voile! O jour d'effroi!
Mon visage est baigné de larmes,
Je rougis, j'ai peur! Cache-moi.
Laissez-moi mon délire, o dieux bons et propices!
Sans connaître mon mal, que je meure! Mais non!
Le plus cruel de mes supplices,
C'est le retour de ma raison.

Nous allons voir comment Racine a abrégé cette scène. Peut-être a-t-il craint de répandre trop de charme poétique sur ce délire d'un amour coupable. Euripide, dont le sens moral est moins élevé, n'a pas de ces scrupules; au contraire, il excelle dans ces scènes de passion ardente et dans ces détails pittoresques. Voici l'entrée en scène de Phèdre, dans Racine.

N'allons pas plus avant : demeurons, chère Œnone.
Je ne me soutiens plus ; ma force m'abandonne.
Mes yeux sont éblouis du jour que je revoi,
Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi.
Hélas! (*Elle s'assied.*)

ŒNONE.

Dieux tout-puissants! que nos pleurs vous apaisent!

PHÈDRE.

Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent!
Quelle importune main, en formant tous ces nœuds,
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux?
Tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire.

. . . . . .

Dieux! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts!
Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière?

Digitized by Google

ŒNONE.

Quoi! madame.

PHÈDRE.

Insensée! où suis-je? et qu'ai-je dit?
Où laissé-je égarer mes vœux et mon esprit?
Je l'ai perdu : les dieux m'en ont ravi l'usage.
Œnone, la rougeur me couvre le visage.
Je te laisse trop voir mes honteuses douleurs,
Et mes yeux, malgré moi, se remplissent de pleurs.

15. L'aveu que Phèdre fait à sa nourrice de son amour est amené de la même façon dans Euripide et dans Racine; mais le récit de l'origine de cet amour est bien supérieur dans Racine, qui s'est aussi inspiré de la 2e Idylle de Théocrite. Au milieu de divagations morales et philosophiques, voici ce qu'Euripide lui fait dire à ce sujet :

Ecoutez quel chemin m'a conduite au malheur :
Quand l'amour m'eut blessée, inquiète, incertaine,
Je cherchai le moyen de supporter ma peine.
Sentant le trait fatal à mon sein s'attacher,
Je déguisai le mal : je voulais le cacher;
Car la langue indiscrète, habile conseillère,
Montre aux autres l'abîme, et nous perd la première.
Puis croyant triompher d'un amour combattu,
Je résolus de vaincre à force de vertu.
Vains efforts! de Vénus soumet-on la puissance?
La mort devint alors ma plus chère espérance.
Qui pourrait m'en blâmer? Survive mon honneur!
Que nul témoin n'assiste au deuil de ma pudeur.
Je ne m'abusais point; de ma coupable flamme
Je connaissais l'horreur; je me sentais infâme;
Je me voyais l'objet de la haine de tous.

Il n'y a là que l'ébauche et le canevas des sentiments de honte et de remords, qui rendent Phèdre

Digitized by Google

si intéressante dans Racine, chez qui la passion est aussi beaucoup plus ardente, mais moins fatale, comme nous le verrons plus loin. Nous ne citerons plus que les dernières paroles de Phèdre, dans Euripide, afin que l'on comprenne combien peu le sens moral ou le remords a de part à son suicide, et comment elle s'excuse par la fatalité et ne respire que la vengeance en sauvant l'honneur de ses enfants.

Réjouissons Vénus, l'auteur de ma ruine.
Sacrifions mes jours à sa fureur divine.
Sous les traits de l'amour je meurs. Mais que ma mort
Livre un autre, du moins, aux vengeances du sort.
Qu'il ne triomphe plus du tourment qui m'accable,
Qu'il éprouve à son tour mon destin misérable ;
Et partageant les maux dont je souffre aujourd'hui,
Qu'il jette un œil moins fier sur les douleurs d'autrui !

On voit que si elle s'abrite sous la fatalité ou le joug de Vénus, elle éprouve moins de remords que de dépit de son amour rebuté, et que le devoir, même au moment de la mort, tient bien peu de place dans son cœur. Telle n'est point la Phèdre de Racine, moins coupable et plus passionnée, plus morale et plus vertueuse, si le remords est le premier degré du repentir.

16. Nous nous étendrons moins sur l'*Hippolyte* de Sénèque, bien que, selon Laharpe, la marche de la pièce de Racine se rapproche plus de celle de Sénèque que de celle d'Euripide ; parce que l'auteur français s'est, au contraire, plus inspiré de l'auteur grec, et que la tragédie latine n'est qu'une série de déclamations et de descriptions qui se suc-

Digitized by Google

cèdent invariablement. Le principal emprunt que Racine a fait à Sénèque, tout en le perfectionnant beaucoup, c'est la scène où Phèdre déclare son amour à Hippolyte ; il lui doit aussi l'idée de la fausse nouvelle de la mort de Thésée et de sa descente aux enfers, celle de l'épée d'Hippolyte restée dans les mains de Phèdre comme pièce de conviction contre lui, et que Laharpe qualifie légèrement d'admirable. Phèdre revient aussi, chez lui comme chez Racine, confesser son crime et l'innocence de sa victime en se donnant la mort. Enfin, Racine lui doit certains traits énergiques comme ces deux vers :

Il a pour tout le sexe une haine fatale,

dit Œnone, et Phèdre lui répond :

Je ne me verrai point préférer de rivale.

Sénèque avait dit : *Genus omne profugit.* — *Pellicis careo metu.*

Nous ne citerons de Sénèque que ce passage, où Phèdre déclare à Hippolyte sa passion, en le confondant avec Thésée son père ; passage heureux et brillant, que Racine a encore embelli en y ajoutant des traits d'une grande élégance, et en donnant à la fin plus de convenance et de vivacité. Sénèque fait dire à Phèdre :

Hippolyte, il est vrai, je chéris de Thésée
Les traits jeunes encor, les grâces qu'il montrait,
Quand d'un premier duvet sa lèvre se couvrait,
Quand du monstre crétois forçant le labyrinthe,
Conduit par un long fil, il s'avançait sans crainte.

Digitized by Google

Comme il brillait alors ! Recouvert d'un bandeau,
Une vive rougeur peignait son front si beau ;
Ses bras tendres avaient la force et la souplesse ;
Il avait tous les traits de ta fière déesse,
D'Apollon, mon aïeul, ou les tiens bien plutôt,
Quand il plut à ma sœur, en levant le front haut.
Tu brilles plus que lui d'une beauté sauvage,
Ton visage, d'un père exprime le visage ;
Mais de ta mère aussi, tu montres la fierté,
Comme un Grec, qui d'un Scythe, aurait l'austérité.
Si ton père, avec lui, t'eût conduit dans la Crête,
A diriger tes pas, ma sœur eût été prête :
En quelque point du ciel que tu brilles, ma sœur,
Je te prends à témoin de notre même ardeur.
Par la même maison l'une et l'autre est conquise,
Le père te ravit : du fils je suis éprise.
Je tombe à tes genoux, moi la fille d'un roi ;
A la sainte pudeur je renonce pour toi.
Ce jour terminera mon tourment ou ma vie ;
Je t'aime, prends pitié de moi, je t'en supplie (1).

Voici maintenant l'incomparable imitation que Racine a faite de ce morceau :

Oui, prince, je languis, je brûle pour Thésée.
Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers,

---

(1) Hippolyte, sic est : Thesei vultus amo
Illos priores, quos tulit quondam puer ;
Quum prima puras barba signaret genas,
Monstrique cœcam Gnossii vidit domum,
Et longa curva fila collegit via.
Quis tum ille fulsit? presserant vittæ comam,
Et ora flavus tenera tingebat rubor.
Inerant lacertis mollibus fortes tori :
Tuæve Phœbes vultus, aut Phœbi mei ;
Tuusque potius : talis, en, talis fuit
Cum placuit hosti ; sic tulit celsum caput.

Digitized by Google

Volage adorateur de mille objets divers,
Qui va du dieu des morts déshonorer la couche ;
Mais fidèle, mais fier, et même un peu farouche,
Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi,
Tel qu'on dépeint nos dieux, ou tel que je vous voi.
Il avait votre port, vos yeux, votre langage ;
Cette noble pudeur colorait son visage,
Lorsque de notre Crète il traversa les flots,
Digne sujet des vœux des filles de Minos.
Que faisiez-vous alors ? Pourquoi, sans Hippolyte,
Des héros de la Grèce assembla-t-il l'élite ?
Pourquoi, trop jeune encor, ne pûtes-vous alors
Entrer dans le vaisseau qui le mit sur nos bords ?
Par vous aurait péri le monstre de la Crète,
Malgré tous les détours de sa vaste retraite.
Pour en développer l'embarras incertain,
Ma sœur du fil fatal eût armé votre main.
Mais non ; dans ce dessein je l'aurais devancée :
L'amour m'en eût d'abord inspiré la pensée.
C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours
Vous eût du labyrinthe enseigné les détours.

In te magis refulget incomptus decor ;
Est genitor in te totus, et torvæ tamen
Pars aliqua matris miscet ex æquo decus :
In ore Graio Scythicus apparet rigor.
Si cum parente Creticum intrasses fretum,
Tibi fila potius nostra nevisset soror.
Te, te, soror, quacumque siderei poli
In parte fulges, invoco ad causam parem.
Domus sorores una corripuit duas ;
Te genitor, at me natus. En, supplex jacet
Allapsa genubus regiæ proles domus.
Respersa labe nulla, et intacta, innocens,
Tibi mutor uni ; certa descendi ad preces :
Finem hic dolori faciet, aut vitæ, dies.
Miserere amantis.

Digitized by Google

Que de soins m'eût coûté cette tête charmante !
Un fil n'eût point assez rassuré votre amante.
Compagne du péril qu'il vous fallait chercher,
Moi-même devant vous j'aurais voulu marcher,
Et Phèdre, au labyrinthe avec vous descendue,
Se serait avec vous retrouvée ou perdue.

17. Le christianisme a substitué l'idée complète et pure de la Providence à l'idée confuse et grossière de la fatalité ; il a affranchi la conscience humaine en la disciplinant sous le joug du devoir, lui a donné une délicatesse et une profondeur inconnues des anciens, et a attribué à la vie et à la mort une plus haute dignité. Cependant, excepté dans le théâtre espagnol, où les miracles sont prodigués, et dans les pièces françaises de *Polyeucte*, d'*Esther* et d'*Athalie*, non-seulement les dogmes et les grâces surnaturelles n'ont point de place sur la scène, mais l'immortalité même, ou la vie future, n'entre pas dans la préoccupation des poètes ou des spectateurs, et la Providence n'intervient jamais directement. La révolution opérée par la religion chrétienne s'est surtout produite dans les idées et dans les mœurs, d'où elle a passé au théâtre, où elle consiste à faire de l'homme, par sa liberté, le principal ou même le seul artisan de sa destinée. D'ailleurs, les querelles religieuses du XVIe siècle ont, par réaction, banni le christianisme du théâtre et de la littérature, en même temps que l'engouement pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité lui a substitué dans la poésie les sujets et même les divinités de la mythologie ; en sorte que les sentiments seuls sont chrétiens et modernes, c'est-à-dire plus sévères et plus élevés, comme nous l'avons constaté à propos d'*Iphigénie*.

Digitized by Google

18. Quoi qu'il en soit, le théâtre de Corneille et de Racine a d'autres caractères qui le rattachent à la tragédie grecque et qui le distinguent de tous les autres drames modernes. C'est, d'une part, l'observation de règles étroites et convenues ; d'autre part, le cachet idéal et abstrait de leurs personnages, enfin la portée morale de leur génie. Appuyons un peu plus sur cette qualité si frappante dans *Phèdre*. Au théâtre comme dans la vie, dans la poésie comme dans la morale, tous les mobiles de nos actions peuvent être ramenés à deux souvent opposés, et dont la lutte détermine la moralité et la destinée de chacun de nous ; je veux dire, d'un côté l'intérêt ou la passion égoïste, et de l'autre le devoir ou l'honneur. Or, tandis que dans presque toutes les tragédies de Schakespeare, Voltaire, Crébillon, Schiller, Gœthe et Victor Hugo, c'est la passion ardente et désordonnée, soit noble, soit honteuse, qui domine, sans être arrêtée par le devoir, au contraire, dans celles de Corneille et de Racine, imitateurs des anciens, et imités à leur tour, mais faiblement, par Alfiéri et Métastase, elle est combattue par la conscience, et c'est cette lutte qui donne à leur théâtre un caractère plus élevé, au point de vue de l'art comme de la morale.

19. Mais pour nous en tenir à nos deux plus grands poètes dramatiques, ils diffèrent sensiblement sur ce point comme en tout le reste. Corneille assure d'abord le triomphe du devoir sur la passion chez presque tous ses personnages, et presque sans résistance. De là des caractères héroïques et sublimes, et des dénouements heureux. En effet, la vertu doit être présentée non-seulement comme admirable,

Digitized by Google

et assurant à l'homme une récompense immortelle ; elle doit de plus être aimable et heureuse par elle-même, c'est-à-dire aimable par sa propre beauté, heureuse par le calme de la conscience, et même jusqu'à un certain point par le dénouement. Le vice et le crime, au contraire, doivent être odieux et misérables par le trouble intérieur et extérieur où l'homme est précipité par eux. Seulement Corneille, dans cette conception noble et pure de l'art dramatique, s'est trompé souvent. D'abord l'idéal poursuivi par lui n'est pas toujours assez vrai ni assez élevé, comme dans le *Cid*, où Rodrigue veut venger son père par un duel, quoique la vengeance et le duel, commandés par le faux honneur, soint défendus par la morale. Ensuite, comme nous le disions, il y a à peine lutte; ses personnages sont tout d'une pièce, abstraits, absolus, sans retours humains, ce qui les rend moins réels et moins intéressants. Ce sont des types personnifiés, comme ses pièces sont des thèses un peu déclamatoires; ils agissent moins qu'ils ne parlent, font leur propre éloge, et ne parlent que de mourir sans sourciller. Enfin, ce ne sont pas leurs sentiments qui amènent et produisent les événements; ceux-ci sont en dehors et donnent tout au plus à ces sentiments l'occasion de se montrer. Ainsi Horace n'hésite pas à combattre son beau-frère et son ami. C'est un type abstrait et absolu de patriotisme intolérant et exclusif; il joue avec la mort, et ce n'est pas sa vertu ni les sentiments des autres personnages, mais le choix du roi, qui amènent le combat et son heureuse issue. Cette prétention affichée de donner une leçon de morale est contraire à l'art, comme

Digitized by Google

ce caractère trop entier et cet événement fortuit; en sorte que si Corneille a peint, selon La Bruyère, les hommes tels qu'ils devraient être, c'est plutôt d'après la thèse de Corneille que d'après la nature, et que Racine lui est supérieur en les peignant tels qu'ils sont, c'est-à-dire aimables et heureux par leur vertu, odieux et misérables par leurs vices et leurs crimes.

20. Considérons en effet Racine dans la peinture de l'amour, presque la seule malheureusement qu'il retrace sur la scène, entraîné sans doute par la nature de son génie et par le goût de ses contemporains. L'amour, avons-nous dit, est un sentiment permis en soi, mais personnel, et qui, à ce titre, doit être sacrifié à tout autre sentiment plus élevé, c'est-à-dire au devoir. Cet idéal est beaucoup plus net, plus touchant, plus sensible à tous, et par là même plus vrai et plus moral. De deux choses l'une, ou bien l'amour triomphe de la notion du bien, et c'est un vice qui peut mener au crime, ou bien il cède au devoir chez les hommes de bien. De là deux sortes de personnages, les uns coupables, les autres vertueux, selon que triomphe en eux la passion ou le devoir. Or, pour répondre à la fois au but de l'art et à la morale, le théâtre doit peindre la passion comme essentiellement odieuse et misérable par elle-même et par les faits qu'elle produit naturellement, et la vertu comme aimable et heureuse aussi par elle-même et par les faits qui en sont la suite. C'est ce que Racine a fait dans toutes ses pièces avec un succès et un charme incomparables. Il suffit de rappeler la belle figure d'Andromaque opposée aux fureurs et aux misères de Pyrrhus, d'Oreste et

Digitized by Google

d'Hermione ; la vertu noble et pure de Burrhus, de Junie et de Britannicus, quoique vaincus, préférable au triomphe odieux ou troublé de Néron, de Narcisse et d'Agrippine ; le touchant sacrifice dans Antiochus, Bérénice et Titus, de la passion la plus touchante (trop touchante peut-être) à un devoir secondaire et trop peu déterminé ; la conduite et la fin généreuses de Bajazet, d'Atalide et d'Acomat, opposées aux transports odieux et funestes de Roxane ; les sentiments si élevés de Xipharès et de Monime, aux agitations de Mithridate, malgré sa grande âme ; enfin le dépit jaloux et le trépas d'Eriphile à l'héroïsme d'Achille et à la résignation d'Iphigénie. Remarquons d'ailleurs que la haute moralité du théâtre de Racine égale au moins, selon nous, à celle de Corneille, et la perfection de son art, selon nous, bien supérieure, ne consistent pas tant dans ces dénouements heureux ou terribles, mais aussi souvent contraires à la vertu qu'à la passion, que dans les couleurs mêmes dont sont peintes l'une et l'autre, couleurs non-seulement fortes et vraies, mais aimables pour la première et affreuses pour la seconde ; en sorte que c'est la passion qui porte en elle-même son propre châtiment et la vertu sa propre récompense, et que toutes deux amènent la situation et les événements au lieu d'en dépendre. Racine n'a donc fait que mettre en relief l'essence de la nature humaine, qui est la beauté et la félicité intrinsèque de la vertu, la laideur et la misère inhérentes au vice et au crime. C'est le triomphe de la poésie et du génie, et c'est ce qui fait, selon nous, de Racine le premier poète tragique du monde.

Digitized by Google

21. Appliquons cette théorie à la tragédie de *Phèdre*. Au premier abord elle ne paraît pas justifiée notamment par le rôle d'Hippolyte, plus touchant et plus beau dans Euripide que dans Racine. En effet, il y a dans ce sujet, aussi bien en grec qu'en français, deux éléments ou deux personnages principaux : l'un est la vertu persécutée et représentée par Hippolyte, l'autre le vice poussé jusqu'au crime et puni par la mort, représenté par Phèdre. Si le premier élément est plus faible dans Racine, le second est tellement supérieur qu'il met la pièce française au-dessus de toute comparaison. Examinons-les tous deux successivement. Hippolyte dans Racine a quitté son originalité. Ce n'est plus ce jeune homme

Qui poussait la vertu jusques à la rudesse,

qui n'aimait que la chasse et la nature sauvage, qui avait avec Diane des entretiens mystérieux et méprisait le pouvoir et le culte de Vénus. Il est amoureux et rentre dans la classe des jeunes gens honnêtes et sensibles. Il aime Aricie, malgré l'ordre de son père qui condamne celle-ci au célibat ; soit que Racine ait cédé, comme on le prétend, peut-être à tort, aux préjugés des petits maîtres, soit, comme il le déclare, qu'il n'ait pas voulu, d'après le conseil d'Aristote, le rendre tout-à-fait innocent, en le faisant mourir à la fin de sa pièce. Quoi qu'il en soit, ces deux raisons nous touchent faiblement et nous semblent indignes de ce grand poète. Ajoutons que l'expression de son amour n'est pas exempte de manière et de mignardise ; en effet, il dit à Aricie :

Digitized by Google

Je vous laisse *aussi libre et plus libre que moi.*

. . . . . .

Peut-être le récit d'un amour si sauvage
Vous fait, en m'écoutant, *rougir de votre ouvrage.*
D'un cœur qui s'offre à vous, quel farouche entretien !
Quel étrange captif pour un si beau lien !
Mais l'offrande à vos yeux en doit être plus chère.
Songez que je vous parle une langue étrangère ;
Et ne rejetez pas des vœux mal exprimés,
Qu'Hippolyte sans vous n'aurait jamais formés.

Le reste de son rôle est, il est vrai, beaucoup plus noble et plus ferme : mais enfin il a perdu son caractère, et le plan de Racine ne comportait pas les belles scènes d'Hippolyte mourant sur la scène avec Diane et avec son père, qui terminent la pièce d'Euripide. Il est vrai que l'on ne voit pas non plus dans son rôle ces déclamations contre les femmes et ce souhait que le genre humain puisse se perpétuer sans elles, qui déparent la pièce du poète grec, ni ce vers odieux qui faillit le faire lapider :

Si ma bouche a juré, mon cœur n'a rien promis.

De deux choses l'une, il fallait qu'Hippolyte eût plus de honte et de regret de sa déchéance, qu'il s'en accusât en mourant et qu'il attribuât sa mort à cette infidélité à Diane et à sa vertu première, ou mieux encore, il fallait qu'il restât pur de tout attachement profane, et que peut-être alors il fût sauvé, sinon ressuscité par Diane, sans que ce changement dans la catastrophe fût même essentiel. On est surpris et affligé que Racine, chrétien comme il l'était, n'ait pas saisi cette occasion d'exalter la continence et la virginité, si fort honorées par notre

Digitized by Google

religion, ce qui eût fait un si admirable contraste avec la passion désordonnée de sa belle-mère. Peut-être a-t-il craint que ses contemporains galants et mondains ne comprissent pas cette belle conception, ou que lui-même, peu chaste alors et lié avec Mlle La Champmeslé, n'a pas senti ni pu exprimer dignement cette pureté dont l'antiquité païenne lui offrait pourtant alors l'exemple et le modèle. Il a perdu ainsi l'occasion de faire que *Phèdre*, plutôt qu'*Athalie*, fût le chef-d'œuvre de la tragédie française et classique. Mais après tout, Hippolyte n'est plus chez lui qu'un personnage secondaire qui mérite notre sympathie, mais qui attire moins notre attention que le rôle admirable de Phèdre, et qui, dès lors, lui cède l'honneur de donner son nom à la pièce.

22. Analysons rapidement la tragédie de *Phèdre* qui, pour nous, est tout entière dans le rôle de cette princesse. Mettons de côté la première scène où Hippolyte, si étrangement encouragé par Theramène, son gouverneur, montre, en s'efforçant de le cacher, son amour pour Aricie. Selon nous, la tragédie ne commence réellement qu'à la troisième scène, déjà citée en partie, où Phèdre avoue à Œnone sa passion pour son beau-fils et la honte qu'elle en ressent. La nouvelle de la mort de Thésée, en diminuant l'horreur de cette passion, fait naître l'espoir dans son cœur. En effet, dans l'acte suivant elle fait à Hippolyte, et comme malgré elle, une déclaration qui aboutit à lui enlever son épée dont elle veut se percer à ses pieds. Au troisième acte, au moment où Phèdre se livre à cet amour coupable, elle apprend que Thésée est vivant, et, pé-

Digitized by Google

nétrée de remords, de honte et de terreur, elle évite sa présence et laisse agir Œnone. Celle-ci, au début du quatrième acte, accuse Hippolyte auprès de Thésée qui, accueillant trop légèrement cette calomnie, le charge de reproches malgré ses dénégations, et l'abandonne au courroux de Neptune. Phèdre, qui survient alors comme pour défendre Hippolyte, en apprenant son amour pour Aricie se tait, et exhale ensuite sa fureur jalouse ; mais bientôt elle abjure sa passion, ne sait plus où se cacher, repousse et maudit Œnone dont les conseils l'ont perdue. Le commencement du cinquième acte est un peu languissant, comme il arrive souvent dans Racine, par les scènes entre Aricie et Hippolyte, puis entre Aricie et Thésée, inquiet des derniers mots de celle-ci, du suicide d'Œnone et du trouble de Phèdre. Theramène vient alors lui apprendre la mort funeste d'Hippolyte, victime d'un monstre marin, et Phèdre qui s'est empoisonnée, vient disculper le jeune prince, s'accuser elle-même et mourir sur la scène.

23. On ne peut comprendre encore par cette sèche analyse que la marche générale de la pièce, et non le sujet moral ou l'impression éminemment tragique qui en résulte sur le spectateur. Il faut donc reprendre les scènes remplies par Phèdre. Car on peut dire que si toutes les scènes où Phèdre ne paraît pas sont relativement faibles et secondaires, toutes celles où elle paraît sont admirables et dessinent admirablement ce caractère de la passion à la fois la plus désordonnée et la plus malheureuse. On la voit passer par des alternatives répétées de transports furieux et de remords ven-

Digitized by Google

geurs, avec un progrès sensible de fureur et de misère. Ses premières paroles sont, comme nous l'avons vu, empreintes d'un profond accablement, puis vient un accès d'égarement, puis l'aveu arraché par Œnone de sa flamme criminelle, et enfin le récit de l'origine de sa passion. L'on y voit l'amour représenté comme un mal soudain et fatal, et ses premiers effets physiques sont exprimés, d'après Théocrite, avec une extrême énergie.

Athènes me montra mon superbe ennemi.
Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.
Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue :
Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler ;
Je sentis tout mon corps et transir et brûler.
Je reconnus Vénus et ses feux redoutables,
D'un sang qu'elle poursuit, tourments inévitables.

En cet endroit, et en plusieurs autres, il semble que, comme dans Euripide, l'amour soit une suite du courroux de Vénus ou de la fatalité, et comme tel ne puisse, ni être imputé à la volonté, ni être suivi de remords. C'est ainsi que Boileau paraît le comprendre dans ces vers connus où il parle de

la douleur vertueuse
De Phèdre, malgré soi, perfide, incestueuse.

Il y aurait alors une contradiction entre cette fatalité de la passion et les remords qu'elle en éprouve, et une incohérence, suite, d'une part, de l'imitation d'Euripide, et de l'autre du sentiment moral et chrétien. Mais, selon nous, tout peut se concilier, aussi bien dans la tragédie que dans la vie réelle. Les premières impressions de la passion sont en effet

Digitized by Google

fatales et involontaires, produites par les circonstances, et c'est là ce que Racine a voulu dire, et rien de plus; mais il dépend de nous et de notre liberté d'y céder ou d'y résister : c'est ce lâche assentiment à la passion naissante, et malgré la notion du devoir, qui fait le crime de Phèdre et ses remords. Il est vrai que le poète a laissé dans l'ombre cette intervention de la liberté peut-être pour atténuer la faute et renforcer la leçon du châtiment qui en est pourtant la suite. Mais le critique et le moraliste doivent la rétablir. Continuons notre analyse de ce beau passage. Phèdre raconte, à l'imitation de la Didon de Virgile, ses vœux et ses sacrifices aux dieux pour détourner cet amour, et conclut par ce vers que l'on ne doit pas prendre non plus à la lettre :

D'un incurable amour remèdes impuissants !

Et la preuve, c'est que l'absence avait affaibli son mal.

Je respirais, Œnone, et depuis son absence,
Mes jours moins agités coulaient dans l'innocence.

Malheureusement elle le retrouve, et avec lui toute sa passion.

J'ai revu l'ennemi que j'avais éloigné,
Ma blessure trop vive aussitôt a saigné.
Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée,
C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Aussitôt après ce dernier vers, d'une poésie et d'une force merveilleuse, l'expression du remords succède à celle de l'amour.

Digitized by Google

J'ai conçu pour mon crime une juste terreur,
J'ai pris la vie en haine, et ma flamme en horreur.

C'est cette alternative de passion et de remords qui fait la beauté et la haute moralité de tout ce rôle incomparable.

24. Dans la scène fameuse de la déclaration, Phèdre commence par implorer, avec sens et raison, la protection d'Hippolyte pour son fils, qu'elle craint de lui avoir aliéné, et indique son amour d'abord à mots couverts :

Si la haine peut seule attirer votre haine,
Jamais femme ne fut plus digne de pitié,
Et moins digne, seigneur, de votre inimitié.

Puis sa passion se déclare peu à peu sous le nom de Thésée, comme nous l'avons vu dans le passage cité plus haut, qui se termine par ce transport si naturel et si violent où elle s'appelle son amante, souhaite d'être descendue avec lui au labyrinthe, et où elle

Se serait avec lui retrouvée ou perdue,

puis protestant aussitôt contre cette folle ardeur, qu'elle condamne en s'y livrant, elle mêle la passion et le remords dans ces vers si clairs, si expressifs, si touchants et si moraux à la fois :

Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes...
Pour mieux te résister, j'ai recherché ta haine.
De quoi m'ont profité mes inutiles soins ?
Tu me haïssais plus, je ne t'aimais pas moins.

Et cette déclaration si forte et si difficile, tous ces beaux mouvements, que dis-je, tous les événements

Digitized by Google

de l'action découlent, une fois donnés les sentiments de Phèdre, d'une invention très-simple, le bruit de la mort de Thésée d'abord répandu, puis bientôt démenti. C'est le comble de l'art de donner si peu au hasard et de tout faire sortir des caractères tracés au début, et c'est le moindre mérite de toute cette intrigue qui se passe en quelque sorte tout entière dans le cœur de Phèdre.

25. Nous passons sur une foule d'autres beautés au début du troisième acte. Quoiqu'elle ait été rebutée par Hippolyte, Phèdre est loin de se repentir ; au contraire, par des traits frappants et profonds, elle se livre à sa passion plus que jamais.

J'ai déclaré ma honte aux yeux de mon vainqueur,
Et l'espoir, malgré moi, s'est glissé dans mon cœur....
Je ne me verrai point préférer de rivale....
Enfin tous tes conseils ne sont plus de saison,
Sers ma fureur, Œnone, et non point ma raison....
Qu'il mette sur son front le sacré diadème,
Je ne veux que l'honneur de l'attacher moi-même.

Aussitôt qu'elle apprend le retour de Thésée, la honte et le remords se réveillent avec plus de force et complètent la leçon morale :

Je sais mes perfidies,
Œnone, et ne suis point de ces femmes hardies
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.
Je connais mes fureurs, je les rappelle toutes ;
Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes
Vont prendre la parole, et prêts à m'accuser,
Attendent mon époux pour le désabuser....
Pour mes tristes enfants, quel affreux héritage...
Le crime d'une mère est un pesant fardeau.

Digitized by Google

Vit-on jamais enseignement plus grave, plus pathétique, plus capable de retenir sur le bord de l'abîme les épouses coupables ou tentées de le devenir ?

Ce n'est pas tout, en dehors de son amour, Phèdre aime la vertu, et au premier conseil de calomnier Hippolyte, elle se récrie avec horreur :

Moi ! que j'ose opprimer et noircir l'innocence !

Mais la honte, qui aurait dû l'arrêter au début, l'entraîne plus avant. Troublée, égarée en voyant s'approcher Thésée et son fils, elle laisse le crime s'accomplir.

Ah ! je vois Hippolyte.
Dans ses yeux insolents je vois ma perte écrite.
Fais ce que tu voudras, je m'abandonne à toi.
Dans le trouble où je suis je ne puis rien pour moi.

Quelle morale effrayante et sublime ; dit avec raison à ce sujet un des commentateurs. Si elle écarte Thésée par sa confusion et des mots à double sens, il faut n'y voir que l'art du poète, et non une triste hypocrisie que rien n'autorise à supposer.

26. C'est au quatrième acte de *Phèdre*, comme il arrive souvent dans Racine, que sont les passages les plus beaux de ce rôle. C'est là que nous trouvons les plus grandes fureurs de l'amour, ses plus affreuses tortures et ses remords les plus cuisants. L'amour d'Hippolyte et d'Aricie, blâmé avec raison, a produit du moins ces admirables accès de rage et de jalousie.

Œnone, qui l'eût cru ? j'avais une rivale....
Aricie ! Ah ! douleur non encore éprouvée,
A quel nouveau tourment je me suis réservée ?

Digitized by Google

Tout ce que j'ai souffert, mes craintes, mes transports,
La fureur de mes feux, l'horreur de mes remords,
Et d'un refus cruel, l'insupportable injure,
N'était qu'un faible essai du tourment que j'endure....
Non, je ne puis souffrir un bonheur qui m'outrage.
Œnone, prends pitié de ma jalouse rage.
Il faut perdre Aricie ; il faut de mon époux,
Contre un sang odieux réveiller son courroux.
Qu'il ne se borne pas à des peines légères :
Le crime de la sœur passe celui des frères.
Dans mes jaloux transports je le veux implorer.

Mais cet accès de passion et de perversité est le dernier égarement coupable de Phèdre. Désormais rentrant en elle-même, elle est livrée tout entière aux aiguillons les plus poignants de la conscience, et sent tomber coup sur coup sur elle les traits de la réprobation.

Où suis-je? Où ma raison se va-t-elle égarer?
Moi, jalouse ! et Thésée est celui que j'implore !
Mon époux est vivant, et moi je brûle encore !
Pour qui ? quel est le cœur où prétendent mes vœux ?
Chaque mot, sur mon front fait dresser mes cheveux.
Mes crimes désormais ont comblé la mesure.
Je respire à la fois l'inceste et l'imposture.
Mes homicides mains, promptes à me venger,
Dans le sang innocent brûlent de se plonger.
Misérable ! Et je vis ! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue.
J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux ;
Le ciel, tout l'univers est plein de mes ayeux.
Où me cacher? fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je ? Mon père y tient l'urne fatale.

Quel magnifique transport d'indignation dans ces mots : *Misérable! et je vis.* Quelle force et quel éclat la mythologie ajoute au style et aux pensées.

Digitized by Google

Enfin quel accent de confusion digne d'un damné dans ce cri :

> Où me cacher ? fuyons dans la nuit infernale,

et dans ce regret qui montre l'amour du mal au milieu même du supplice et du remords :

> Hélas ! du crime affreux dont la honte me suit,
> Jamais mon triste cœur n'a recueilli le fruit.

Car, ne nous y trompons pas, si Phèdre éprouve des remords, elle ne sent pas le repentir, qui est un désaveu de la volonté, le retour du mal au bien, et la vertu des coupables. Non ; dans le remords, l'âme passive souffre, soit des reproches de la conscience, soit de la honte de la faute, soit de la crainte de la punition. Mais ce sont là des avis donnés aux méchants et non des mérites, ni une expiation. La sensibilité et l'intelligence seules y ont part, et non la volonté, quoiqu'elles puissent la solliciter à revenir au bien. Enfin, pour dernière leçon, il faut que Phèdre maudisse sa complice, et que les flatteurs soient à jamais stigmatisés par ces vers vengeurs :

> Je ne t'écoute plus : va-t en, monstre exécrable.
> Va, laisse-moi le soin de mon sort déplorable.
> Puisse le juste ciel dignement te payer....
> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste.

Voilà la vie humaine tout entière éclairée dans ses profondeurs et l'enseignement moral le plus beau, le plus sublime, et le plus efficace.

Digitized by Google

27. Il ne restait plus à Phèdre qu'à se punir en s'accusant elle-même devant Thésée après s'être empoisonnée. Parlant alors avec une tranquillité solennelle, elle résume toute sa passion et toute la pièce, rend un dernier hommage par sa mort à la vertu qu'elle a quittée et à la conscience publique.

Déjà je ne vois plus qu'à travers un nuage,
Et le ciel et l'époux que ma présence outrage.
Et la mort, à mes yeux dérobant la clarté,
Rend au jour qu'ils souillaient toute sa pureté.

Ce dernier vers est si beau qu'il semble que Phèdre s'est réhabilitée par sa mort, par le désaveu de son crime et l'amour de la vertu. Racine a laissé sagement la chose dans le doute, mais nous rappelons que le remords sans le repentir suffit pour la faire parler ainsi. Après tout, le doute laisse la leçon plus salutaire et plus effrayante. Ajoutons que le rôle de Phèdre semble destiné à montrer comment une seule pensée coupable peut perdre et pervertir une âme naturellement droite et vertueuse ; que la faute est tout entière dans les sentiments du cœur et non dans les actes extérieurs, et que la passion et la conscience peuvent subsister l'une près de l'autre pour l'éternel supplice des coupables. Voilà ce qui nous paraît faire de *Phèdre* la tragédie la plus belle, la plus morale et la plus parfaite après *Athalie*, au-dessus de laquelle il n'y a rien.

Ajoutons que Racine fait pressentir la justice divine qui attend le vice et le crime après cette vie, croyance si conforme à la raison et à la religion, que l'on ne trouve ni dans la poésie ancienne, ni même au théâtre moderne renfermé dans

Digitized by Google

la vie présente. Il l'a fait sans sortir de la tradition mythologique ; au contraire, il en a tiré le dernier trait des remords de Phèdre, et il complète ainsi la haute leçon qui ressort de son drame. Nous n'y regrettons que les mots *dit-on*, qui atténuent un peu l'autorité de cette doctrine si vraie et si salutaire.

Où me cacher ? fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je ? mon père y tient l'urne fatale.
Le ciel, dit-on, l'a mise en ses sévères mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.
Ah ! combien frémira son ombre épouvantée,
Lorsqu'il verra sa fille à ses yeux présentée,
Contrainte d'avouer tant de forfaits divers,
Et des crimes peut-être inconnus aux enfers.
Que diras-tu, mon père ? à ce spectacle horrible,
Je crois voir de ta main tomber l'urne terrible.
Je crois te voir, cherchant un supplice nouveau,
Toi-même de ton sang devenir le bourreau.

28. Le rôle de Phèdre est un inépuisable sujet d'études au point de vue de l'histoire et de la représentation, de l'art et de la morale. Approfondissons-le de nouveau.

Racine, élevé chrétiennement par Port-Royal, et naturellement chrétien, était dans une situation d'esprit pénible et indécise. D'un côté il aimait son art, y obtenait de grands succès et une gloire méritée, et il le défendait contre des esprits rigoristes et même contre ses anciens maîtres; il menait une vie assez dissipée, ayant même un commerce coupable avec Mlle de La Champmeslé, célèbre actrice à laquelle il avait enseigné le rôle d'Iphigénie, où elle avait fait verser tant de larmes.

D'un autre côté, il était resté chrétien de cœur,

Digitized by Google

livré à des scrupules, et même à des remords; il aurait voulu, comme il le dit lui-même, « réconcilier la tragédie avec quantité de personnages célèbres par leur piété et leur doctrine, qui l'ont condamné dans ces derniers temps. » On reconnaît à ces traits Bossuet, et surtout Port-Royal, fort sévères sur ce point. Sa tante, la mère Ste-Thècle, qui l'avait élevé, gémissait de le voir éloigné de Dieu et priait pour lui. Racine le savait et en était troublé : on cherchait un rapprochement entre lui et les religieux de Port-Royal; Boileau, ami de l'un et de l'autre, le désirait et s'y employait.

Ce fut dans ces circonstances que Racine soutint un jour, dit-on, une espèce de défi chez Mᵉ de Lafayette; il prétendit que l'empire de la poésie est tel, par l'intérêt dramatique, qu'il n'y a point de si grand criminel qu'elle ne puisse représenter et rendre intéressant. Il alla plus loin, et soutint que le malheur d'une personne coupable, traité avec talent, peut exciter une compassion plus grande que celui d'une personne vertueuse. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, elle rentre bien dans les idées de Racine sur la tragédie et la morale, répond à sa manière de traiter les passions et à ses dispositions actuelles, et explique la pièce et le caractère de Phèdre qui parut bientôt après.

Aussi Boileau le sentit, et sans doute de concert avec Racine, alla porter cette tragédie, peut-être même avant la représentation, au grand Arnaud, le plus ouvert de ces esprits rigides. Arnaud, sensible à cette démarche, reconnut le sens chrétien de la pièce et n'y fit qu'une objection plus littéraire que morale, sur le rôle d'Hippolyte, que Racine fait à

Digitized by Google

tort amoureux d'Aricie. *Phèdre* plaisait d'autant plus à Arnaud et à Port-Royal qu'on en recevait une impression utile et morale, « puisque les moindres fautes, dit Racine, y sont punies sévèrement, et la pensée du crime regardée avec horreur. »

Ce n'est pas tout, les Jansénistes qui poussaient jusqu'au fatalisme la doctrine sur la grâce et sur le libre arbitre, devaient beaucoup goûter le rôle de Phèdre, à la fois coupable et entraînée au mal par la fatalité, ou, si l'on veut, par la corruption de la nature déchue. « Il n'y a rien à reprendre, dit Arnaud, puisqu'elle nous donne cette grande leçon, que lorsque Dieu nous abandonne à nous-mêmes et à la perversité de notre cœur, il n'est point d'excès où nous ne puissions nous porter. »

29. Cette opinion d'Arnaud, de Port-Royal et des Jansénistes soulève une question importante et difficile, celle de la liberté et de la culpabilité de Phèdre. D'après Port-Royal et Boileau, Phèdre est entraînée malgré elle, et reste vertueuse, puisqu'elle désavoue une passion que les dieux lui ont inspirée. La question est à la fois morale et littéraire, de droit et de fait. Quelques traits contradictoires de ce rôle permettent de soutenir ces deux thèses.

Mais, d'abord en droit, si Phèdre est soumise à l'empire, soit de la nature ou de la passion, soit de la divinité et du destin, elle n'est plus libre, et dès-lors elle n'est plus coupable, et ses remords n'ont point de raison ou ne sont que les protestations d'un esprit droit contre le mal qu'il subit sans l'approuver. Dès lors aussi l'effet de ce rôle admirable est presque anéanti, et la leçon de morale tout à

Digitized by Google

Il existe une double tradition au théâtre, dans l'interprétation du rôle de Phèdre. Quelques actrices ont mis surtout en relief sa langueur élégiaque, d'autres ses emportements et ses révoltes effrénées. Mlle de la Champmeslé, qui créa ce rôle sous la direction de Racine, était-elle plus pathétique ou plus violente? On ne sait; mais elle y était parfaite, et sans doute plutôt touchante qu'autrement. Après elle. Adrienne Lecouvreur y porta une passion ardente, comme le prouve une anecdote relative à la duchesse de Bouillon.

Mlle Dumesnil y déploya des élans encore plus fougueux et montra *Phèdre et toutes ses fureurs*. Mlle Clairon rivalisa avec elle par un art plus contenu et consommé : elle-même raconte qu'elle y était habituellement simple, douce et noble, graduant l'expression de l'amour et de l'égarement, et que dans la déclaration, elle restait tendre et caressante dans les quatre premiers couplets, ne se livrant qu'à la fin du cinquième au délire de sa passion, et qu'enfin elle éclatait au quatrième acte en cris de désespoir.

Mlle Raucourt marqua surtout parmi les Phèdre violentes et désordonnées; au contraire, Mlle Duchesnois, en 1802, montra dans ce rôle une mélancolie pénétrante qui arrachait des larmes ; mais on lui reprochait de manquer un peu d'énergie, qualité que Mlle Georges portait jusqu'à l'exagération.

De nos jours Mlle Rachel, de 1843 à 1847, conciliant les deux écoles, exprimait les langueurs et les accablements, mais surtout les emportements et les remords avec une égale perfection. Selon Théophile Gautier, elle reproduisait moins la Phèdre de Ra-

Digitized by Google

cine que celle d'Euripide, dévorée par une passion fatale; elle lui semblait païenne, tandis que Châteaubriand trouvait Phèdre chrétienne avec mademoiselle Duchesnois. Mlle Ristori y était d'une violence extrême, contraire à la tradition et aux intentions du poète.

Enfin nous avons vu à Reims, il y a un an, Mlle Agar dans ce rôle; elle y était belle et montrait les deux nuances tour à tour, sans qu'aucune dominât, selon la tradition correcte du Conservatoire. Mlle Sarah Bernardt, en 1875, se rattache à la Phèdre élégiaque, plus conforme sans doute que l'autre à la création de Racine.

En résumé, MM^lles^ La Champmeslé, Clairon, Rachel et Agar ont montré une Phèdre parfaite, tour à tour plaintive et emportée. MM^lles^ Adrienne Lecouvreur, Dumesnil, Raucourt, Georges et Ristori y étaient plutôt violentes, et au contraire MM^lles^ Duchesnois et Sarah Bernardt y sont plutôt mélancoliques.

Quoique d'un intérêt réel, cette question nous semble secondaire. La fatalité se prête également aux deux nuances de l'amour, soit tendre, soit violent; et dans la pensée de Racine, comme dans le jeu de MM^lles^ Clairon et Rachel, Phèdre passe par des alternatives de langueur et d'emportement, sans que l'une doive nécessairement dominer. Mais Racine a, selon nous, moins voulu exprimer ces passages de la plainte à l'espoir, de la douleur à l'exaltation, de la honte à la fureur, que traîner Phèdre par des alternatives redoublées et toujours plus poignantes de passion et de remords. Toujours coupable, plus ou moins, mais toujours condamnant sa

Digitized by Google

fureur, même quand elle s'y livre, et toujours malheureuse, Phèdre, poussée encore moins par les circonstances que par l'abandon de sa volonté au mal, s'enfonce de plus en plus dans l'abîme du crime et de la misère. Voilà le trait capital et dominant de ce rôle incomparable et complexe qui n'exclut d'ailleurs ni la plainte attendrissante ni les transports furieux de l'amour méconnu, et qui comporte successivement l'influence de la fatalité, les entraînements de la passion, les tortures de la conscience, la rage de la jalousie, le désespoir du remords, et enfin l'effrayante sérénité d'une mort volontaire et expiatoire.

31. Nous avons peu de chose à dire des autres caractères; Œnone est habilement chargée de la démarche la plus odieuse, la calomnie contre Hippolyte, et elle en est punie par les reproches de Phèdre et par la mort qu'elle se donne à elle-même. Elle n'a pas le cachet original que nous avons signalé dans le rôle de la nourrice chez Euripide. Thésée y est aussi moins excusable peut-être dans sa crédulité parce qu'il est trompé par un moyen moins convaincant et moins odieux. Le souvenir de ses nombreuses amours et de ses infidélités le rend aussi moins respectable que dans la pièce grecque. Théramène n'a qu'un rôle très-effacé, et donne d'étranges conseils à Hippolyte dans la première scène; c'est la seule page peut-être que Racine aurait dû effacer dans son chef-d'œuvre. Quant à Aricie, rôle très-secondaire, elle aurait pu l'être encore davantage, quoiqu'elle ait un cachet de fière dignité qui convient à l'amante d'Hippolyte.

32. Il nous reste à parler du style de cette tra-

Digitized by Google

gédie. Il se distingue par une élégance et une distinction encore plus sensibles que dans les autres ouvrages de Racine, par une couleur poétique due en partie à l'habile emploi de la mythologie et en partie à un soin particulier des détails. Ces qualités n'excluent pas la précision et la fermeté, la gravité ni l'énergie, comme on a pu le voir dans les passages cités plus haut. Nous en citerons encore un morceau tiré du beau rôle de Phèdre, et qui réunit toutes les conditions d'un style parfait : naturel et raison, correction et clarté, mouvement et couleur, facilité et harmonie. C'est celui où Phèdre exprime les tourments de la jalousie.

Hippolyte est sensible, et ne sent rien pour moi !
Aricie a son cœur ! Aricie a sa foi !
Ah ! dieux, lorsqu'à mes vœux, l'ingrat inexorable,
S'armait d'un œil si fier, d'un front si *redoutable*,
Je pensais qu'à l'amour son cœur toujours fermé,
Fût contre tout mon sexe également armé.
Une autre cependant a fléchi son audace ;
Devant ses yeux cruels une autre a trouvé grâce :
Peut-être a-t-il un cœur facile à s'attendrir :
Je suis le seul objet qu'il ne saurait souffrir...
Ils s'aiment ! par quel charme ont-ils trompé mes yeux ?
Comment se sont-ils vus ? depuis quand ? dans quels lieux ?
Tu le savais : pourquoi me laissais-tu *séduire ?*
De leur furtive ardeur ne pouvais-tu m'instruire ?
Les a-t-on vus souvent se parler, se chercher ?
Dans le fond des forêts allaient-ils se cacher ?
Hélas ! ils se voyaient avec pleine licence ;
Le ciel de leurs soupirs approuvait l'innocence.
Ils suivaient sans remords leur penchant amoureux,
Tous les jours se levaient clairs et sereins pour eux.
Et moi, triste rebut de la nature entière,
Je me cachais au jour, je fuyais la lumière ;

Digitized by Google

La mort est le seul dieu que j'osais implorer,
J'attendais le moment où j'allais expirer.
Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée,
Encor, dans mon malheur, de trop près observée,
Je n'osais dans mes pleurs me noyer à loisir,
Je goûtais en tremblant ce funeste plaisir ;
Et sous un front serein déguisant *mes alarmes*,
Il fallait bien souvent me priver de mes larmes.
— Quel fruit recevront-ils de leurs vaines amours ?
. . . . . .
Ils ne se verront plus. — Ils s'aimeront toujours.

Il est inutile de faire sentir de pareilles beautés, à peine avons-nous dû souligner quelques mots d'une précision moins sévère, et que l'on ne remarque pas dans un ensemble si parfait.

33. Cependant nous avouons que le récit de la mort d'Hippolyte nous paraît, comme à tous les critiques, redondant et déplacé. Il est plus épique que dramatique, la description y tient trop de place, surtout quand on songe au narrateur et à l'auditeur. Les vers consacrés à décrire le monstre ont quelque chose de chargé et d'incohérent. Racine y a trop suivi Ovide et Sénèque, au lieu de s'inspirer de la mâle simplicité d'Euripide. En un mot, c'est une amplification où l'art ne déguise pas assez l'artifice. Tout le monde en convient aujourd'hui ; mais il ne faut pas aller jusqu'à oublier les traits pittoresques ou sentis dont est rempli ce passage.

34. Oserons-nous dire ici toute notre pensée ? Ce style merveilleux, en quelques endroits pêche peut-être par excès d'élégance, d'artifice et, tranchons le mot, de rhétorique et de bel esprit. En voici des traits tirés de la première scène entre Théramène et Hippolyte au sujet d'Aricie :

Digitized by Google

Et devez-vous haïr ses innocents appas ?
— Si je la haïssais, je ne la fuirais pas.
— En croirez-vous toujours un funeste scrupule?
Craint-on de s'égarer sur les traces d'Hercule?
Quels courages Vénus n'a-t-elle pas domptés?
Vous-mêmes, où seriez-vous, vous qui la combattez,
Si toujours Antiope, à ses lois opposée,
D'une pudique ardeur n'eût brûlé pour Thésée?

Cet argument personnel rappelle trop celui d'Henriette à Armande dans les *Femmes savantes*, et manque un peu de convenance. La déclaration d'Hippolyte à Aricie, citée plus haut, n'est-elle pas entachée d'afféterie, de même que sa dernière scène avec elle, au cinquième acte, un peu faible de style et d'intérêt?

Quand je suis tout de feu, d'où vous vient cette glace?
Sur les pas d'un banni craignez-vous de marcher?
— Hélas qu'un tel exil, Seigneur, me serait cher!
Dans quels ravissements, à votre sort liée,
Du reste des mortels je vivrais oubliée!
Mais n'étant point unis par un lien si doux,
Me puis-je, avec honneur, dérober avec vous.

Enfin la description du monstre marin, déjà critiquée plus haut, me paraît montrer ce point extrême de maturité dans l'art du style et dans la poésie française, voisin d'une décadence presque inévitable. C'est ainsi que l'on trouve dans les six derniers livres de l'Enéïde des vers un peu tendus et déclamatoires, comme le second monologue de Junon, qui font pressentir Stace et Lucain. *Iphigénie* qui précède, et *Esther* qui suit *Phèdre*, ne sont pas exemptes de cette enluminure, notamment dans la première scène ou l'exposition, tandis qu'*Athalie* y

Digitized by Google

échappe complètement et rappelle, ou même surpasse le style si ferme de *Britannicus*. C'est, en un mot, l'abus du genre classique dans le mauvais sens du mot, nommé aussi du nom peu révérencieux de style académique.

La perfection du style poétique tient en effet à deux conditions qui, croissant en sens inverse, semblent s'exclure et ne sont réunies que dans un moment bien court et fugitif, je veux dire la sincérité et l'ardeur de l'inspiration d'une part, et de l'autre la pureté de la langue, les progrès de l'art et la sûreté du goût. Partout et toujours on passe par une première période de barbarie héroïque pleine d'enthousiasme et de gaucherie ; après bien des essais et des œuvres avortés, on arrive à un point heureux où l'inspiration et l'art se rencontrent et produisent des chefs-d'œuvre. Enfin, par un défaut d'équilibre, l'artifice l'emporte sur la veine poétique, le talent étouffe le génie, et on tombe fatalement dans une période de longue décadence et de déclamation. Après Thespis et Eschyle, on voit briller Sophocle, bientôt suivi d'Euripide; après Ennius, Catulle et Lucrèce, Virgile et Horace font place à Ovide et Lucain, à Stace et Juvénal ; après Corneille, Racine cède la place à Voltaire. Cependant on peut croire que ce déclin de la scène française eût été moins grand et moins rapide si Racine, au lieu de s'attacher presque exclusivement à l'antiquité païenne et à la mythologie grecque, eût puisé ses sujets et ses modèles dans l'histoire, et surtout dans notre histoire religieuse et nationale. Je n'en veux pour preuve que les tragédies de *Polyeucte*, de *Britannicus* et d'*Athalie*. Voltaire l'a compris et

Digitized by Google

essayé, mais il n'apportait point au théâtre cette haute moralité, ce fond sérieux, ce soin de la forme, ce désintéressement du succès actuel et des réformes philosophiques et sociales, enfin cette conscience de l'artiste et de l'honnête homme qui seuls peuvent produiredeschef s-d'œuvre durables.

35. En résumé, Racine a emprunté à Euripide le sujet général de Phèdre et d'Hippolyte et ces deux caractères opposés. S'il a altéré le premier en l'abaissant par un amour un peu vulgaire, il a transformé le second et en a fait une des plus belles créations de l'art dramatique. La fatalité n'a plus dans sa pièce qu'un rôle secondaire, plutôt poétique que sérieux. Le drame y consiste moins dans les événements extérieurs que dans les sentiments intimes des personnages, et surtout de Phèdre; ce sont ces sentiments qui amènent les faits et la catastrophe. Si la vertu y est intéressante par ses charmes et ses malheurs, le vice y est odieux et encore plus déplorable. Et cette conception répond au but de la tragédie, qui consiste encore moins à montrer la vertu malheureuse ou triomphante que le vice et le crime misérables par eux-mêmes. Cette idée de l'art est de plus conforme à la vérité essentielle de la nature et de la destinée humaine, à la morale la plus pure et la plus incontestable. Mais pour que la leçon soit irréprochable, au point de vue de l'art, et efficace pour le bien, il faut qu'elle soit indirecte et ressorte moins de la justice extérieure et de la catastrophe finale, que de la peinture même de la passion, à la fois vraie et idéale, forte et effrayante, d'où résultent le charme et l'instruction. Enfin il faut, comme dans Racine, que le style soit à la

Digitized by Google

hauteur du sujet, et l'exécution à la hauteur de la conception. A ce prix, l'art mis au service d'une idée aussi haute, s'élève lui-même à la plus grande hauteur.

36. Après *Phèdre*, qui eut à lutter contre une cabale odieuse, Racine, rebuté de cet échec accidentel, marié et père de famille, historiographe du roi, et assailli de scrupules religieux, renonça au théâtre pendant douze ans, avant de produire *Esther* et *Athalie*. On regrette moins ce long silence quand on lit l'ébauche du premier acte de l'*Iphigénie en Tauride*, sujet encore plus étrange que celui de la première *Iphigénie*. L'*Alceste* d'Euripide, qu'il admirait si fort, et qu'il paraît aussi avoir voulu traiter, convenait mieux à son génie, mais offrait de grandes difficultés. On regrette plutôt qu'il n'ait pas transporté sur la scène quelque légende nationale ou chrétienne, dominé en cela par les préjugés de son siècle. Du moins il est heureux pour sa gloire et pour celle du théâtre français qu'il ait eu dans la Bible une nouvelle source de poésie plus pure que la mythologie grecque, et non moins riche en beautés de toutes sortes. Il y trouva l'occasion de substituer à l'aveugle fatalité antique une Providence vraiment divine, et d'introduire sur la scène des chœurs antiques et le merveilleux surnaturel, sans sortir de la vraisemblance.

Digitized by Google

MILTON AVEUGLE

ET SA FILLE

Par M. Buzy, membre correspondant,

Pièce lue en séance publique, le 29 Juillet 1875.

Le soleil se couchait ; devant un vestibule
Une vierge admirait les feux du crépuscule,
Et dans un noble orgueil veillait avec amour
Sur son père privé de la douceur du jour.
Des conseils du Seigneur poétique interprète,
Comme s'il regardait, il relevait la tête.
Et le peuple étonné se disait : « Est-ce lui,
» Ce terrible lion si paisible aujourd'hui?
» Est-ce le fier tribun que l'on voyait naguère
» Agiter la révolte et respirer la guerre? »
Et les passants, touchés à l'aspect de Milton,
De l'Homère chrétien saluaient le grand nom.

Ma fille, disait-il, écoute : dis-moi l'heure
Qui se montre à la voûte où le soleil demeure!
Sur mes yeux accablés d'une éternelle nuit,
L'ombre incessamment tombe et jamais ne s'enfuit.
Et pourtant sur mon frpnt, fantôme insaisissable
Une vague lueur passe indéfinissable;
Et mille souvenirs qui reflètent le jour
Sur mes yeux ténébreux rayonnent tour à tour...

Digitized by Google

N'est-ce pas le moment où l'ombre et la lumière
Commencent dans le ciel leur lutte coutumière,
Et que de l'Occident les rayons attiédis
Font pâlir des coteaux les sommets agrandis?

Oui, père; et l'on dirait vraiment, à vous entendre,
Qu'à vos regards les cieux se font encor comprendre!
Là haut, étincelant dans les ondes de l'air,
Sur un trône d'azur déjà brille Vesper.
C'est l'heure où le soleil, quittant le ciel plus sombre,
S'endort dans l'Océan et l'Océan dans l'ombre;
Où le jour et la nuit qui commence à baisser
Vont dans les champs de l'air se fondre et s'embrasser.

Bien, ma fille; et plus loin que les sphères connues,
Ne vois-tu point paraître un Esprit dans les nues,
Qui, du sein lumineux de son éternité,
Voit d'un regard serein notre monde agité?
Je m'en souviens encore... Hélas! quand la lumière
De ses flots radieux inondait ma paupière,
Je me souviens encor que l'Esprit trois fois saint
M'éclairait des rayons qu'il versait dans mon sein.
Autrefois... Mais que dis-je? Ah! je le sens, ma fille,
Il m'éclaire toujours, en moi toujours il brille!
Depuis que du soleil j'ai perdu la douceur,
Dieu rayonne encor mieux dans le fond de mon cœur...

*
* *

Salut, ô lumière divine!
Dans les ténèbres de ma nuit,
C'est ta clarté qui m'illumine,
Ton étoile qui me conduit.

Digitized by Google

Si mon regard éteint vous pleure,
Flambeaux des cieux, astres vermeils,
Je découvre une aube meilleure
Et plus pure que les soleils!

Le feu sacré dont mon cœur brûle
Est un foyer toujours ardent,
Qui ne craint point de crépuscule,
Qui ne connaît point d'occident.

Quand il m'emporte sur ses ailes,
Mon cœur et mes sens sont ravis,
Et des demeures éternelles
J'entrevois les divins parvis.

Je vois les célestes phalanges
Devant le trône de l'Agneau ;
J'entends des légions d'archanges
Former un chœur toujours nouveau.

Passez, passez, feux de la terre!
Depuis longtemps vous ne jetez
Qu'une ombre pâle et mensongère
Sur mes regards désenchantés.

Comment les jeux de la fortune,
Seigneur, ont-ils pu me charmer?
Que vaut l'éclat de la tribune
Auprès du bonheur de t'aimer?

O Dieu, vers toi mon cœur aspire!
C'est toi qui le fais palpiter,
C'est toi qui souffles sur ma lyre,
C'est ta voix qui me fait chanter!

Digitized by Google

C'est lui, ma fille, qui m'éprouve
En m'enlevant l'azur des cieux ;
Mais il veut que je le retrouve,
En le revoyant par tes yeux !

Toi seule, ô lumière divine,
De nos deux cœurs sois les amours,
Le rayon qui les illumine,
Le feu qui les brûle toujours !

*
* *

Le poète se tut, et sa voix attendrie
Se perdit dans l'extase et dans la rêverie.
Attentive au repos du poète sacré,
L'enfant l'enveloppait d'un regard inspiré :
Ainsi Jean le prophète en ses songes mystiques
Etait illuminé de clartés angéliques.
Alors prenant sa harpe, immobile, à genoux,
La vierge en fit sortir les soupirs les plus doux.

Tandis que mon père repose,
Anges du paradis, venez !
Venez sur sa paupière close
Verser des songes fortunés.

Eclairez le front du poète
Des rayons du couchant doré ;
Pour lui, comme pour le prophète,
Allumez un charbon sacré.

Qu'il chante, et ravisse le monde
De ses accords mélodieux,

Digitized by Google

Frappant d'une stupeur profonde
La terre et l'enfer et les cieux.

Que les âmes d'Adam et d'Eve,
Heureux de l'avoir entendu,
Pensent revoir en un doux rêve
Les plaines de l'Eden perdu.

Epris de ses chants poétiques,
Que tous deux pleins d'étonnements
Retrouvent leurs amours antiques
Et leurs premiers enchantements.

Aux lointains échos de sa lyre,
Que l'ange prévaricateur
Soit contraint, dans son noir empire,
De saluer le Rédempteur.

Et que dans leur gloire sereine
Les phalanges des Séraphins
S'étonnent qu'une langue humaine
Forme des accords surhumains.

Et moi, fille de l'harmonie,
Ah ! puissé-je voir à mon tour
Le monde applaudir au génie
D'un père qui fait mon amour !...

Tandis que mon père repose,
Veillez, Seigneur, à son côté ;
Versez sur sa paupière close
Des flots de grâce et de clarté !

Digitized by Google

*
* *

Elle dit ; et sa voix expirant sur la lyre,
La vierge s'endormit avec un doux sourire ;
Et tandis que l'enfant de ses bras enlacés
De son père tenait les genoux embrassés,
En voyant tant de grâce à tant de gloire unie,
On eût dit l'Innocence endormant le Génie.
Et la nuit se taisait, et la lyre soudain
Se dérobe à la vierge et tombe de sa main ;
Et l'instrument gémit comme une voix plaintive,
Comme le bruit d'une onde au penchant de la rive.

Milton, en entendant ce son mystérieux,
Croit que c'est un esprit qui chante dans les cieux ;
Il s'éveille, il écoute et d'une main errante
Il effleure la lyre encore soupirante.
Il touche de l'enfant les cheveux déroulés,
Il compte de son sein les soupirs exhalés ;
Et de sa robe enfin reconnaissant la frange :
« Je ne me trompe point, se dit-il, c'est un ange....
» Vos anges sont à vous dans le divin séjour,
» Seigneur ; voici le mien... c'est mon dernier amour ! »

Minuit vint à sonner, et l'heure qui soupire
Endormit le vieillard, et l'enfant, et la lyre.

Digitized by Google

A UN MÉDECIN

Par M. Arthur Barbat, membre correspondant

Docteur, je l'avouerai : j'aime beaucoup Molière;
Il enchantait déjà ma jeunesse écolière,
Et depuis que les ans ont assombri mes jours
Je l'admire encor plus, je le relis toujours.
Oh ! ne vous fâchez pas ! sa fine raillerie
A de nombreux portraits fait une galerie.
Sottises, vanités, ridicules, abus,
Posant sous ses regards, lui payaient leurs tributs.
Qu'épargnait-il ?... d'ailleurs est-il chose en ce monde
Que de ses trait aigus la satire ne fronde ?

Les poètes surtout connaissent son carquois.
Que de fois nous dit-on avec un ton narquois :
« A quoi peuvent servir mètres, rimes, mesures,
» Hémistiches, repos, enjambements, césures,
» Lignes que l'on calcule à l'aide d'un compas ?
» Pourquoi donc nous parler comme on ne parle pas ?
» Vos lignes ne vont point jusqu'au bout de la page :
» Un grand mérite auprès du grand aréopage !
» Platon de vous chasser avait mille raisons,
» Et nous, de vous loger aux petites maisons,
» A moins que vous n'alliez (pour vous bonne fortune)
» Chercher votre bon sens tout là-haut,... dans la lune ! »

Digitized by Google

Ceci, mon cher docteur, n'est qu'un échantillon ;
Oui, mais comme Esculape est le fils d'Apollon
(Du moins on le disait quand j'étais au collége)
Nous jouissons tous deux du même privilége,
Moi, chasseur de chimère, inutile rêveur,
Vous, de l'homme souffrant intrépide sauveur !
A cela du Bellay répond par cette glose :
« Nous sommes fous en vers, et vous l'êtes en prose,
» C'est le seul différent qu'est entre vous et nous. »
Mais le comprennent-ils, ces positifs jaloux ?...

Cependant, convenez que notre grand comique,
Rejetant loin de lui le style académique,
Des mœurs de son époque inflexible censeur,
Ne fut pas seulement un frivole amuseur !
Les médecins d'alors et leur crasse science
Tuaient les patients, en toute conscience,
Pourvu qu'Esprit, Guénaut, Vallot ou Gui Patin
Mêlât à l'ordonnance un mot grec ou latin.
Chacun a sa routine et chacun son enseigne :
Celui-ci veut qu'on purge, et l'autre que l'on saigne ;
Et cet autre, avant tout, jaloux de prévenir,
Drogue le Roi-soleil pour le mal à venir !...

Trésors que l'on défend comme un vrai patrimoine,
Thériaque, julep, émétique, antimoine,
Casse, catholicon, bézoard, talisman,
Sur ces barbares mots on bâtit un roman,
Remède universel, illustre panacée
Par tous ces charlatans sans grands frais amassée,
Offerts d'nn air brutal (et gare au lendemain !)
Large perruque au front, longue canne à la main,
L'empirisme assassin s'enroule et se dérobe
Dans l'argot convenu, dans les plis de la robe ;
Soit ; mais il a, du moins, le docte empoisonneur,
Tué selon la règle et sauvé son honneur !...

Digitized by Google

Ces beaux jours ne sont plus; ma muse familière
Vient vous dire tout bas : rendez grâce à Molière !
Molière est votre ami. Sans rancune, docteur,
Donnez, donnez ce nom au grand contemplateur.
Ne lui devez-vous pas cette étude profonde
Sur laquelle, aujourd'hui, la science se fonde ?
Pour votre art généreux, l'amour pur et fervent,
Et le doute surtout, trésor du vrai savant !
Le doute !... C'est parfois la sagesse suprême ;
Jadis pour même mal et par même système,
Musa sauvait Auguste et tuait Marcellus !

Les docteurs d'autrefois ne se connaîtraient plus.
Point de bonnet fourré, de toge à manches larges,
De perruque à marteaux, insignes de leurs charges ;
Diafoirus, Purgon, Desfoucandrès, Bahis,
Devant leurs successeurs resteraient ébahis,
Stupéfaits, consternés, le menton sur leurs cannes,
Verraient avec effroi dévoiler leurs arcanes,
Et seraient obligés, pour de nouveaux succès,
De se faire comprendre et de parler français !
Des mots rébarbatifs, il en est bien encore
Que de charmes puissants la faculté décore,
Destinés au vulgaire, à ces naïfs esprits
Pour qui l'illusion fait seule tout le prix,
Qui, si vous leur parliez comme parle un autre homme,
S'ils comprenaient, riraient du docteur qu'on renomme,

C'est une exception ! Beaumarchais et Rousseau,
Montaigne et Rabelais briseraient leur pinceau
Qui des docteurs du temps esquissait la figure
Et les représentait Augure contre Augure.
Leurs bons mots feraient grâce aux médecins absous,
Comme nous tous vêtus et parlant comme nous.
Plus de pédanterie ! ils nous donnent pour gage
La grâce de l'esprit et la fleur du langage,

Digitized by Google

Et rien qu'à leur aspect le malade affermi,
Renaissant à l'espoir les accueille en ami !

En guérissons-nous mieux et plus tôt ? je l'ignore ;
Le ton de voix moins dur, moins sombre, moins sonore,
Sous les lambris dorés, et même à l'Hôtel-Dieu,
Les cheveux naturels et la raie au milieu,
Cravates et gilets en parfaite harmonie,
Gants glacés, macferland, veston, botte vernie,
Sont-ils médicaments dont l'effet est certain,
Qui se moquent du mal et narguent le destin ?
L'homme peut-il guérir l'homme ?.. C'est un mystère,
Une énigme sans mot que Dieu voulut nous taire,
Afin que le mortel, trop fier de son savoir,
De ce qui vient d'en-haut reconnût le pouvoir !

N'importe ; la leçon fut rude, mais utile,
Elle ne tomba point sur un sol infertile.
L'Allopathe régna longtemps et sans rivaux.
Point de rébellions, de systèmes nouveaux.
Galien, Hippocrate étaient les seuls apôtres...
Et Molière riait ! — S'il eût connu les autres !..

De ces tristes abus, faux savoir, préjugés,
Molière, direz-vous, nous a-t-il corrigés ?..
Tout critique, sans doute, a peu le don de plaire,
Mais plus il frappe fort, et plus il nous éclaire.
Le progrès fut donc là. —

Mais que vous fait, à vous,
A vous, maître de l'art, docteur aimable et doux,
Pour qui ces vers ne sont qu'un amical hommage,
Que vous fait ce passé, dont j'évoque l'image ?
D'un regard souriant vous veillez sur nos jours ;
Souvent vous guérissez : — Vous consolez toujours.

Digitized by Google

PATRIA

Par M. Louis GUIBERT, membre correspondant.

Pièce couronnée au concours de 1875.

Nil desperandum...

C'est en vain qu'on nous dit : « A l'ouvrage, ô poètes!
» Chantez ! Mêlez vos voix aux concerts de nos fêtes.
» Que votre libre vers, ouvrant son aile d'or,
» Dans les cieux infinis prenne un sublime essor,
» Brave les ouragans et plane dans l'espace,
» Jetant ses fiers défis à l'aigle qu'il dépasse ;
» Que, modeste fauvette, à l'ombre d'un buisson,
» Des ruisseaux et des bois il dise la chanson ;
» Qu'à la brise d'avril, dans la nuit embaumée,
» Il murmure le nom de quelque femme aimée ;
» Que, grillon du foyer, dans un récit gaulois,
» Il rappelle un instant la gaîté d'autrefois,
» Ou, quand l'hiver nous tient captifs dans nos demeures,
» Pour charmer les longs soirs, les monotones heures,
» Qu'il fasse à la famille applaudir tour à tour
» Un beau conte de guerre, un beau conte d'amour. »
— C'est en vain qu'arrachant à notre poésie
Ces liens qui souvent gênent sa fantaisie,
Rompant avec un us trop longtemps respecté,
A notre esprit esclave on rend sa liberté.

C'est en vain qu'à la muse aux programmes rebelle
On permet de courir où son humeur l'appelle,

Digitized by Google

De suivre son caprice austère ou gracieux
De parler à son gré de la terre ou des cieux.
Malgré ces douces lois, les poètes de France
N'ont pas conquis encor leur chère indépendance,
Et ce joug tant maudit, qu'on avait cru brisé,
Leur est, par nos malheurs, ici-même imposé.

Dans nos champs dévastés, dans nos villes flétries,
Qui peut s'abandonner aux douces rêveries ?
Horace eût-il chanté sous le fer d'Attila ?
Comment parler d'amour quand le barbare est là ?
Comment se renfermer au foyer domestique,
Quand l'émeute rugit sur la place publique
Et que, sollicitant les viles passions,
La discorde civile arme ses bataillons ?
En ces jours où sur nous l'ouragan se déchaîne,
Il n'est qu'un seul sujet, et tout nous y ramène.
Tant que sur notre sol pèseront les vainqueurs,
Les désastres d'hier oppresseront nos cœurs ;
Nos vers reflèteront les douleurs de la France,
Et parmi tous nos chants de deuil ou d'espérance,
On trouvera sans cesse un écho fraternel
Du cri que notre sœur, l'Alsace, élève au ciel.

En des temps plus heureux, quand le poète chante,
Ce n'est point pour la masse affairée et bruyante
Qu'il sculpte sa pensée en vers harmonieux ;
Il ne destine pas ce miel mystérieux
Aux lèvres de la foule ignorante, et s'il livre
A ceux dont l'œil distrait effleurera son livre ;
Le secret de son œuvre, il regarde plus loin :
Plein d'immortalité, son cœur n'a pas besoin
Des bravos complaisants et du vulgaire éloge ;
C'est l'avenir profond que son œil interroge,

Digitized by Google

C'est vers l'horizon bleu que va son cri d'espoir.
Laissant à ses côtés les hommes se mouvoir,
Pareil au conquérant, il ne veut reconnaître
Que la postérité pour son juge et son maître.
— Nous, fils des jours mauvais, témoins des grands revers,
A nos contemporains nous adressons nos vers ;
Nous chantons pour la foule, et tous doivent comprendre
L'infatigable appel que nous faisions entendre
Pour les fortes vertus, pour le droit et le bien,
L'artiste disparaît devant le citoyen.
Et c'est là notre honneur. Le vers devient le moule
Qui donne un corps sublime aux élans de la foule.

Champions de la justice et de la vérité,
Nous devons, sans souci de la postérité,
Sans crainte du péril, jeter dans la mêlée
Notre cri belliqueux comme une flèche aîlée :
Change-toi, frêle vers, en arme de combat !
Aux jours désespérés tout le monde est soldat.
Mais, vainqueur ou vaincu, désormais le poète
De l'immortel laurier ne peut ceindre sa tête :
Quittant la robe blanche et les calmes hauteurs,
Il s'est mêlé, lui, prêtre, aux groupes des lutteurs ;
Il renonce à jamais, en entrant dans l'arène,
Aux suprêmes faveurs de la muse sereine :
Sa gloire d'aujourd'hui reste sans lendemain ;
Il est la voix d'un peuple, et non du genre humain.

Eh ! Qu'importe, après tout ! Que lui fait qu'on l'oublie,
Si sa tâche divine ici-bas fut remplie ;
S'il se dit, calme et fier, quand la mort le prendra :
« Mes œuvres périront, mais ce pays vivra ! »
— Seigneur, puissent demain, comme vaine fumée
S'effacer notre trace et notre renommée !
Puisse notre œuvre entier, dans l'oubli repoussé,
A ce prix s'engloutir au chaos du passé !

Digitized by Google

Puissent, puissent bientôt, race pure et sans crime,
Sur nos débris obscurs nos fils franchir l'abîme
Qui sépare ces temps d'un meilleur avenir,
Sans même à nos efforts donner un souvenir.
Ne songeons pas à nous : regardons la patrie ;
Ne voyons que ses pleurs, sa poitrine meurtrie,
Ses douleurs, ses dangers, et n'ayons qu'un seul but :
Unis dans son amour, travailler au salut !
Quand la tempête ardente enveloppe un navire,
Que, les flots et les cieux, contre lui tout conspire,
Chacun à bord, marin, soldat ou passager,
N'a plus qu'un seul souci : faire face au danger .
Tout vain orgueil abdique et toute haine cesse ;
On sent que la mort veille ; on voit que le temps presse,
Et l'on ne s'interrompt d'un effort surhumain
Que pour jeter un mot d'espoir à son voisin.

Le vaisseau de la France a vu d'autres orages :
Jeté sur les écueils, repoussé des rivages,
Par les vents assailli, par les flots ballotté,
Le robuste navire a toujours résisté.
Comment désespérer quand on lit notre histoire,
Qu'on voit, dans tous les temps, les lendemains de gloire
A nos plus grands revers par le ciel réservés,
Et les traits merveilleux qui nous ont relevés.

Jean vaincu sous Poitiers, nous n'avions plus d'armée,
Nous n'avions plus de roi. La campagne affamée
Disputait son dernier morceau de pain aux loups ;
Le pays accablé, pliait sous tant de coups,
Et pour comble à ses maux, les discordes civiles
De leurs lâches fureurs ensenglantaient les villes.
Le soleil de Vouillé semblait à son déclin.. .
Le ciel arma pour nous le bras de Du Guesclin.

Digitized by Google

A l'oriflamme en deuil il rendit la victoire
Et quand le preux Breton s'endormit dans sa gloire
Par le trépas jaloux dans son œuvre arrêté,
Il crut nos maux finis et le destin dompté....
Hélas! trente ans plus tard une reine adultère
Nous vendait à Bedford. Un enfant d'Angleterre
Se faisait couronner roi de France à Paris;
Orléans faiblissait et Le Mans était pris.
Les paysans laissant les routiers et les princes
S'arracher tout sanglants les lambeanx des provinces,
Quittaient les bourgs déserts et fuyaient dans les bois,
Quand Jeanne d'Arc tira le glaive de Fierbois....
Jamais de telle nuit ne jaillit telle aurore;
Le pays, si blessé qu'il fût, vivait encore.
Au cri de l'héroïne, il sentit dans son cœur
Avec l'espoir rentrer l'audace et la vigueur.

Un souffle avait passé : ce peuple à l'agonie
Ressaisit à la fois la vie et son génie,
Et la France, devant l'étranger triomphant,
Se releva terrible à la voix d'un enfant.
L'Angleterre, vaincue, abandonna sa proie. —
O jour cent fois béni, jour d'ineffable joie,
Notre siècle attristé verra-t-il son pareil?
Nous sera-t-il donné d'assister au réveil,
De faire tressaillir nos vieilles cathédrales
Aux éclatants accords des hymnes triomphales,
D'unir toutes nos voix dans un immense chœur
Pour jeter aux échos ce *Te Deum* vengeur
Que Dieu nous a promis par la bouche d'un prêtre? (1)
De cette aube les feux vont-ils enfin paraître
A nos yeux obscurcis, et de leurs flèches d'or
Mettre en fuite la nuit qui nous étreint encor?

(1) Sermon du P. de Monsabré à Metz.

Digitized by Google

Ah ! puissent nos accents, puissent nos pleurs de flamme,
Puissent les vers émus qui sortent de nos âmes
Hâter ce jour sacré qu'appellent tous nos vœux !
Saluons-en du moins l'aurore : à nos neveux
Le ciel resplendissant et la pleine lumière !

Mais nous aurons vidé la coupe toute entière ;
Car il fallait ces coups, ces fléaux inouïs
Pour rapprendre aux Français l'amour de leur pays.
Il fallait Metz, Strasbourg, Châteaudun et Bazeilles,
La fatigue, la faim, les alertes, les veilles ;
Il fallait tous les morts qui sont couchés là-bas ;
Il fallait les périls, la neige, les combats,
L'angoisse, la fureur, la honte, les carnages,
Les grands espoirs déçus, les impuissantes rages,
L'abandon des amis, l'insulte des vainqueurs,
Il fallait tout cela pour relever nos cœurs.
Fier vétéran d'Afrique ou conscrit inhabile,
Sous le caban du chef, la blouse du mobile,
Nous avons tous senti renaître à certains jours
L'élan du sacrifice et des fortes amours.
Ceux qui, jeunes ou vieux, ont vécu cette guerre
En gardent la blessure, et notre cœur se serre
Chaque fois que surgit ce poignant souvenir ;
Là pourtant est l'espoir, la force et l'avenir.
La source désormais ne sera plus tarie,
Flot généreux, amour sacré de la patrie,
De notre France en deuil, plus chère en ses douleurs,
Plus digne de respect au milieu de ses pleurs
Qu'au temps où, rayonnante et de tous enviée,
Sa gloire éblouissait l'Europe humiliée.
Un seul jour vit crouler cette prospérité ;
Mais de nos maux, du moins, nous aurons profité.

Hommes, nous tous que Dieu fit pour parler aux hommes,
Poètes, écrivains, tribuns, tant que nous sommes,

Digitized by Google

Ne pensons qu'au pays, et n'élevons la voix
Qu'au nom du bien public, de la paix et des lois.
Travailleurs obstinés, mettez-vous à l'ouvrage !
Que rien ne vous arrête et ne vous décourage :
Vos accents n'eussent-ils, pour les prochains combats,
Augmenté que d'un seul le nombre des soldats ;
N'eussiez-vous, à vous tous, forgé qu'une seule arme,
Remué qu'un seul cœur, obtenu qu'une larme,
Voilà de vos efforts un assez digne prix,
Et votre œuvre serait au-dessus du mépris.

France ! France adorée ! O notre amour ! O mère !
Ne te détourne pas de cette coupe amère :
Garde-toi de faiblir et de désespérer,
Des feux de l'avenir vois le ciel s'éclairer.
Si la guerre civile un jour est apparue,
Et, sanglante, a surgi des pavés de la rue,
Nous avons replongé l'hydre en son antre noir ;
Les yeux des égarés se dessillent ; l'espoir
Renaît partout avec ses divines promesses.
Pardonne aux lâchetés, aux erreurs, aux faiblesses.
Dans un élan d'amour, plein d'ardeur et de foi,
Ton peuple repentant se presse autour de toi.
Oui ! Nous te donnerons, pour servir ta querelle,
Des fils dignes de toi, des soldats dignes d'elle.
Une race meilleure à tes pieds va grandir :
Nos enfants sauront vaincre où nous devions mourir.
Tu les verras changer, au soir de la victoire,
Ta couronne d'épine en couronne de gloire,
Et leurs exploits vengeurs bientôt effaceront
L'ombre que nos revers ont laissée à ton front.

Digitized by Google

SCIENCES

LE DUALISME SPÉCIFIQUE

par le Dr A. LUTON, membre titulaire

La *médecine*, c'est-à-dire l'art de guérir, réduite à ses éléments primordiaux, n'est qu'une sorte de dualisme institué entre la *maladie* et le *remède* : dualisme absolu, à termes équivalents, polaires, etc. Mais, sous cette apparence si simple, que de difficultés à résoudre! Qu'est-ce que la maladie! Qu'est-ce le remède? Comment s'établissent entre l'un et l'autre les rapports voulus pour arriver à l'état neutre, ici la guérison? Voilà ce dont il nous faut traiter en ce moment, non sans avoir d'abord indiqué de quelle manière se sont posées de pareilles questions, plus neuves qu'on ne croit, et combien grande est leur importance.

L'École de Paris, si tant est qu'il existe une Ecole de Paris, est figurée à l'heure présente par des hommes d'un grand mérite individuel, mais sans principes communs qui les relient entre eux. Cet isolement, regrettable à tous égards, dénonce bien l'anarchie des esprits et le désaccord de la science; et l'on est à se demander où est cette unité de doctrine qui est à elle seule une présomption en faveur de la vérité.

Digitized by Google

Les uns, profondément versés dans l'anatomie pathologique, ne voient que des lésions et des symptômes en rapport avec celles-ci. Leur diagnostic physique ne laisse rien à désirer; mais, condamnés à rester spectateurs passifs d'évolutions morbides qui doivent leur sembler fatales, ils ne s'occupent que peu de savoir s'il existe un art de guérir quelconque.

Les autres, voués à la thérapeutique par circonstance ou par conviction, ne voient rien au-delà. Le remède, voilà l'entité! tout vient s'incliner devant lui. Suivant les qualités qu'on lui attribue, les systèmes nosologiques n'ont plus qu'à s'y conformer. Etant donnée une nouveauté en matière médicale, toute la pathologie doit défiler devant elle. Pour un moment, c'est une panacée; jusqu'à ce qu'elle fasse place à une autre, et qu'elle soit oubliée. La mode y est pour beaucoup; et avec elle s'introduit l'inconstance des systèmes.

Le développement logique de l'idée médicale eût voulu que la notion de la maladie fût préalablement déterminée, et que la connaissance de son remède, ne vînt qu'après. Devant chaque cas bien défini, on eût vu s'offrir tour à tour les diverses ressources de la matière médicale, jusqu'à ce qu'on eût trouvé son meilleur remède; et l'ensemble de l'art de guérir eût été désormais constitué sur des bases certaines, pour ne plus subir les vicissitudes des doctrines qu'un jour voit naître et mourir. Dès lors, le même homme, à la fois anatomiste, physiologiste, pathologiste, fût pour complément nécessaire devenu thérapeutiste, et eût enfin mérité ce beau titre de *médecin* qui résume toutes ces qualités en

Digitized by Google

lui seul. Le médecin est, en effet, un savant autonome qui ne relève exclusivement d'aucune autre science que de la médecine, et qui existe par lui-même, appuyé sur ces deux choses qui n'appartiennent qu'à lui : la *maladie* et le *remède*. Il est étrange que, de nos jours, on en soit réduit à révéler de pareilles vérités. Pour un peu, le médecin eût disparu derrière le physiologiste ; et tandis que vous vous amusez à injecter dans les veines d'un chien quelques centigrammes d'un principe immédiat douteux, l'empirique s'empare de votre malade, le guérit quelquefois, et vous laisse dans votre laboratoire étudier à loisir la médecine humaine sur le cochon d'Inde. C'est sous l'impression d'un sentiment vraiment médical que nous dénonçons ce danger, et que nous offrons dans les pages qui vont suivre les moyens de le conjurer.

Notre plan est tout tracé : 1° rétablir la véritable notion de la *maladie;* 2° opérer le même travail pour le *remède;* 3° et sur cette double base restituer à la *médecine* et au *médecin,* son représentant, leur vrai rôle scientifique.

1° *De la véritable notion de la maladie.* — Dans l'idée moderne, comment conçoit-on la *maladie?* On n'est pas éloigné d'admettre à cette dignité toute souffrance, toute lésion partielle, sans trop s'inquiéter de la subordination des symptômes les uns aux autres, et surtout de l'évolution de cet état mauvais. Volontiers, un panaris, une conjonctivite, une pneumonie sont des maladies.

On irait même jusqu'à une collection de symptômes bien groupés, jusqu'au *syndrôme,* comme on affecte de le dire aujourd'hui; et alors se confon-

Digitized by Google

dent, avec l'idée de la maladie, la dyspepsie, l'albuminurie, la dyspnée, l'asthme, l'apoplexie, l'ataxie locomotrice, la goître exophthalmique, etc.

Or, on est encore bien loin de la réalité que nous poursuivons, et de la conception de la série naturelle qui s'oppose tout naturellement au symptôme isolé, et même au syndrôme. Car enfin, c'est à cela que se réduit en dernière analyse la maladie : *c'est une succession de phénomènes extraphysiologiques qui s'enchaînent par voie de subordination nécessaire, depuis l'impression de la cause morbide jusqu'à sa terminaison naturelle, guérison ou mort.* La maladie est rigoureusement le produit de trois éléments : la *cause*, la *manifestation* et l'*évolution*.

L'idée de *cause*, sans cesse attachée à l'état morbide, exprime bien son extériorité primitive, sa réalisation fatale et son essence extra-physiologique.

La *manifestation* symptomatique dépend bien de l'impression causale avec son caractère anormal ; autrement ce serait l'état physiologique.

L'*évolution* est une condition nécessaire de tout phénomène naturel, et marque bien la tendance vers une destination finale de la situation créée.

Mais le grand point à élucider est celui-ci : La maladie est-elle une entité séparable d'un substratum organisé et évoluant par elle-même ; ou bien n'est-elle qu'une modalité de ce substratum, collatérale ou équivalente de l'état physiologique, à la suite d'une impression mauvaise ?

L'autonomie de la maladie est démontrée :

1° Par l'*extériorité* de la cause originelle ;

Digitized by Google

2° Par le caractère d'*emprunt* de ce qui sert de support à la cause;

3° Enfin par la *destination finale* de l'évolution provoquée qui, en somme, reste indifférente à ce substratum, et ne tend qu'à une chose, à se continuer au-delà dans d'autres combinaisons de mouvements.

Une image va faire comprendre ce qui précède :

La cloche, qui résonne, ne possède certes pas en elle-même la cause première du son qu'elle rend; car elle a emprunté au dehors le principe de ses vibrations. Elle peut bien par sa nature modifier la forme du mouvement qui lui est communiqué; mais bientôt ce mouvement se propage: il vient d'ici pour aller là. Pris à l'extérieur, il est transmis intégralement au dehors; et le corps vibrant, un moment excité, sans avoir rien gagné ni perdu, rentre enfin dans son éternelle inertie.

La théorie de la conservation de la force le veut ainsi : l'effet est compris tout entier dans sa cause. Peu importe l'appareil amplificateur qui se rencontre sur le trajet du mouvement propagé; fût-il l'organisme humain? Que penser après cela de la *spontanéite morbide?* Le caractère d'emprunt de l'état pathologique est incontestable. L'agrégat organique et vivant, un instant dérangé dans son *modus vivendi*, reprend bientôt sa situation d'équilibre, s'il n'a pas été trop profondément altéré dans sa structure par l'ébranlement que le mal lui a imprimé.

La maladie, conçue à ce point de vue, obéit à des lois qui ne le cèdent en rien pour la rigueur aux lois mathématiques. C'est un mouvement spécial

Digitized by Google

qui, né d'une impression pervertie, s'en va traversant l'organisme, troublant le jeu normal des fonctions comme des vibrations discordantes au travers d'un concert harmonieux. Pour emprunter les organes vivants, et se manifester à l'aide des fonctions en désordre, il n'en conserve pas moins une indépendance facile à reconnaître; car il ne se substitue pas absolument à l'état physiologique: il lui est plutôt superposé ou parallèle.

Supposez une *variole*. Le principe du mal, ou *virus*, a envahi d'emblée la totalité du sang. Le jeu des fonctions continue en apparence, comme si de rien n'était (*Période d'Incubation*). Mais un beau jour l'ennemi fait reconnaître sa présence: les combustions se font avec une intensité extrême; la marche de la machine s'accélère; il semble qu'une main inhabile prodigue le combustible, et livre le mécanisme sans frein à des actions folles. Il faut que le cœur batte plus vite pour suffire à tout, que le sang circule avec violence, que la respiration se précipite, et que toutes les fonctions secondaires emportées dans cette course effrénée se mettent de la partie. Une sorte d'harmonie tend à s'introduire dans ce désordre; car le principe tutélaire de la conservation ne perd jamais ses droits. Il tire même parti de cette exagération, pour hâter l'expulsion de la cause mauvaise, pour faciliter les crises, pour sauvegarder ce qui est le plus nécessaire à l'existence. Il y a *lutte*, quoi qu'on dise, entre le principe du mal et l'organisme considéré comme unité et tendant à sa préservation. C'est un dualisme incontestable, d'où dérive l'idée de l'autonomie morbide et de l'entité pathologique. Nous revenons

Digitized by Google

ainsi à la doctrine hippocratique, à peine altérée par Galien, et reprise par les grands praticiens du dix-septième siècle, Sydenham à leur tête.

La vue précédente est juste pour bon nombre de cas, pour ceux surtout où il existe réellement ou probablement une cause matérielle de maladie : cause définie, spécifique, morphologique quelquefois, animée même. Les affections à virus ou à ferments, les maladies parasitaires sont toutes dans ces conditions. Il suffit de généraliser cette donnée, pour l'appliquer à la plupart des autres cas de la pathologie; et la tâche, après tout, n'est pas des plus difficiles.

Voyons d'abord la grande affection *a frigore*, qui joue un rôle si considérable en médecine. Cause unique, l'impression du froid; multiplicité innombrable de formes : *rhumatisme*, *catarrhe*, *phlegmasies viscérales*, *angines*, *névralgies*, *etc.* Où trouver, au milieu d'une pareille banalité d'origine et d'expression, un dualisme entre une cause spécifique et un support qui se révolte? A la rigueur, on pourrait admettre qu'il y a eu lutte un seul instant entre une impression sensitive mauvaise et l'organisme qui se défend contre tout ce qui est de nature à lui nuire. Mais cela ne nous écarte pas beaucoup de l'état physiologique, et se reproduit sans cesse dans le cours de l'existence. Pour qu'il y ait maladie, il est nécessaire qu'il y ait continuité de lutte par la persistance de la cause au sein de l'organisme menacé. Qui est-ce qui dit qu'il n'y a pas là, en effet, une cause substantielle en principe?

Que si ce n'est pas précisément une substance

Digitized by Google

venue du dehors, c'en est une peut-être qui a pris naissance au moment même où l'application du froid a eu lieu. La suppression brusque de la perspiration cutanée, le refroidissement d'une certaine quantité de la masse sanguine, ont bien pu amener la production de quelque dérivé de la molécule albumine, qui chemine alors comme un irritant avec le sang. Ne serait-ce pas quelque élément de la sueur retenu et accumulé dans les vaisseaux? Ou plutôt quelque principe de l'urine qui n'est plus éliminé en temps opportun? Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que l'âcreté de cette cause morbide ne soit extrême. Partout où elle passe ou se fixe, une inflammation intense se déclare : *herpès phlycténoïde, angine, pneumonie, pleurésie, endocardite, péricardite, arthrites multiples,* etc. Tout cela est une seule et même chose: car par la voie vasculaire aucun organe n'échappe à ce contact; une pneumonie n'est après tout qu'une artérite d'un groupe artériel plus ou moins important. La membrane interne du système circulatoire tout entier, tel est le domaine où s'exercent ces actions malfaisantes, par sections isolées ou d'une façon totale. Dans ce dernier cas, on se retrouve en présence de la *fièvre inflammatoire* (P. Frank), ou *angéioténique* (Pinel). L'extrême fréquence des lésions cardiaques et vasculaires rencontrées sur les cadavres, indépendamment de la maladie qui a amené la mort, est bien en rapport avec la fréquence non moins grande des affections catarrhales, rhumatismales, etc.

On ne serait donc pas autorisé, d'après cela, à nier qu'il existe une substance morbifique quelconque qui, née sous l'influence *a frigore*, constitue

Digitized by Google

l'unité spécifique que nous recherchons pour le cas actuel. D'après quoi, l'assimilation avec les maladies à virus ou à ferments devient très-plausible pour l'affection rhumatismale, prise en général. La fièvre, élément commun aux deux cas, doit recevoir la même signification dans les deux circonstances, celle de lutte entre le principe morbide et le support irritable, pour aboutir à l'élimination du premier et à la préservation du second. Il n'est pas étonnant qu'empruntant le même théâtre pour se manifester, il y ait analogie entre les effets que les deux sortes de causes y produisent. Mais ces causes amènent des résultats assez différents dans l'ordre des symptômes pour affirmer leur indépendance spécifique : Ainsi se trouve assuré le caractère ontologique de la maladie, en dépit de Broussais et de son école.

Si nous avons conquis à l'idée du dualisme spécifique la grande maladie *a frigore*, il ne nous restera pas beaucoup à faire pour y adjoindre les autres groupes nosologiques. Nous nous contenterons de discuter le cas du *traumatisme*, celui des *névroses* et enfin celui des *dégénérescences organiques*.

Le *traumatisme*, au premier moment, n'appartient pas encore à l'état morbide : c'est un désordre physique quelconque qui n'est pas du domaine pathologique. Mais il ne tarde pas à se ranger dans l'ordre des cas vraiment médicaux, en devenant la source des désordres extra-physiologiques les plus variés. Le moindre traumatisme est, en effet, une voie tout ouverte aux résorptions les plus aveugles. Indépendamment des principes morbifiques puisés à

Digitized by Google

l'extérieur, il y a les substances organiques qui se dénaturent dans le foyer même de la blessure. Ces dérivés de la molécule normale ont des qualités diverses : tantôt ce sont des irritants locaux, tantôt des agents septiques ou virulents qui vont porter partout l'irritation, la désorganisation et la mort. A peine s'il est nécessaire d'invoquer ici des exemples. La fièvre n'accompagne-t-elle pas la plus légère blessure? de degré en degré, on passe de la fièvre traumatique à la fièvre putride, à la fièvre purulente, etc. L'école allemande va même jusqu'à admettre une substance propre, la *sepsine*, comme élément de ces états morbides. Ne sont-ce pas là les conditions d'un dualisme morbide, analogue à celui des fièvres à virus, à effluves, à miasmes, etc.? Le *traumatisme sous-cutané* lui-même n'échappe pas toujours à ces conséquences fâcheuses; car le sang épanché hors des vaisseaux, et les matériaux destinés à la réparation du mal, subissent facilement leur transformation en principes mauvais qui, livrés à l'absorption, occasionnent de la fièvre et les désordres généraux les plus multipliés. *L'état puerpéral*, enfin, est une autre et très-fréquente occasion de fièvre traumatique, avec résorption septique et ses suites mauvaises. Donc ici encore pas de difficultés : principe morbifique substantiel, support irritable : dualisme, lutte, entité de part et d'autre.

Quant aux *névroses*, c'est une tout autre affaire. D'abord, ce ne sont pas des maladies dans l'acception du terme, mais seulement une certaine phase de maladies diverses, qu'on peut compléter par la pensée. Voyez *l'hystérie :* les désordres nombreux, sensitifs, moteurs, psychiques, qui l'annoncent,

Digitized by Google

sont dominés par ce fait d'une irritation locale, diffusée par voie sympathique. Il y a quelque part, les uns veulent que ce soit du côté de l'appareil génital, les autres non, un point malade, un trouble physiologique, une gêne physique, un obstacle qui ne peut être franchi ; d'où rayonnent des incitations anormales, dérangeant l'harmonie de toutes les fonctions, mais sans dépasser la phase nerveuse et circulatoire, autrement dit le trouble vaso-moteur. Tout cela n'est que secondaire ; ce sont des résultats de deuxième, peut-être de troisième ordre. Ce n'est plus là la maladie : pas d'évolution apparente, pas de crises vraies, pas de terminaison franche ; le mal reste toujours dans son premier stade, celui de l'impression nerveuse. Quelle différence avec une maladie à principe substantiel ! il semble vraiment qu'on ait affaire à un ordre de phénomènes tout autre.

L'esprit s'épuiserait en vain à sonder cette obscurité si, remontant la série morbide, il ne recherchait pas d'où provient une pareille situation. Alors, voilà ce qui peut se passer : si vous admettez la théorie génitale de l'hystérie, vous voyez se produire du côté de l'appareil utéro - ovarien des états organopathiques d'ordre parfaitement matériel : Congestion cataméniale, ou puerpérale, irritation traumatique du col, catarrhe de la muqueuse utérine, cicatrice de la vésicule de Graaf rompue au moment de la ponte mensuelle, adhérences péritonéales, corps fibreux indiquant une déviation de la force nutritive, rétention du produit ovarien (kyste de l'ovaire), etc. Tout cela constitue bien dans une partie déterminée de l'or-

Digitized by Google

ganisme un obstacle, un point d'appui, une épine, contre quoi vient se heurter en quelque sorte le jeu de toutes les fonctions. Le dualisme se trouve ainsi constitué entre le support irritable et une cause morbifique qui, pour n'être plus une substance virulente ou autre, n'en occasionne pas moins les désordres les plus variés, sinon les plus graves. On remarquera qu'en raison de la nature spéciale de la cause actuelle, il n'y a pas de fièvre. En effet, il est acquis que les névroses excluent l'état fébrile; car il n'y a plus ici de conflit chimique, de combustion, de choc entre molécules instables, etc.; mais seulement irritation à distance en quelque sorte, sans dépense de matière ni de force. Dans ce cas, le support irritable reprend de la prépondérance, et l'influence de la cause n'est plus fatale comme dans les circonstances précédentes. Toute lésion utérine n'amène pas nécessairement l'attaque d'hystérie; mais, étant donnée l'infection putride, la fièvre corrélative ne manquera pas d'éclater. De sorte qu'on peut dire à ce propos que l'exception confirme la règle; et l'étude des névroses ne fait que mieux mettre en évidence la théorie du dualisme morbide, dont il est ici question.

Pour ce qui est des *dégénérescences organiques*, tubercule, cancer, tumeurs de toute espèce, etc., ce ne sont pas non plus des maladies complètes; et, tandis que les névroses nous ont montré l'évolution pathologique fixée perpétuellement dans son premier stade, les productions hétéromorphes ne sont pour ainsi dire que des états tertiaires de la série morbide installés d'emblée, et sans avoir préalablement éveillé l'attention. Ce sont bien des résidus

Digitized by Google

de maladie, des produits critiques accumulés sur place, par défaut d'évacuation extérieure. Il est encore plus facile ici de remonter la série, pour la restituer dans sa totalité.

L'analyse de la plupart de ces dépôts organisés nous montre, indépendamment des éléments communs à toute organisation, tissu conjonctif, vaisseaux, nerfs, des *cellules embryonnaires*, des *corpuscules animés*, qui figurent très-bien le principe spécifique de la maladie à l'état d'incubation et en voie de prolifération. C'est à ce point que l'inoculation de plusieurs de ces corpuscules élémentaires a le pouvoir de reproduire de toutes pièces sur un autre individu la même affection, suivie des mêmes dépôts néoplastiques. Le fait est à peu près hors de doute pour le tubercule; et, pour ce qui est du cancer, l'invasion et la généralisation du mal par auto-contagion permettent de penser qu'il pourrait s'étendre au-delà de son terrain originaire pour se reproduire sur un individu de même espèce tout au moins. L'étude du parasitisme, éclairée par le phénomène de la génération alternante, compléterait bien ces vues si favorables aux idées de *spécificité* et *d'entité pathologique*.

Etant donnée cette notion d'une tumeur à contenu animé, vivant par lui-même, mais aux dépens du support irritable, rien n'est plus simple que d'affirmer ici le dualisme morbide; et nous sommes en présence d'une étiologie intime aussi évidente que si le principe du mal venait d'être seulement puisé au dehors. Il y a cependant quelques différences à signaler entre ce cas de la dégénérescence

Digitized by Google

organique effectuée, et celui d'une infection miasmatique ou virulente. Dans ce dernier fait, et à l'exception d'une période d'incubation plus ou moins longue, le conflit ne tarde guère à se produire. Dans l'autre, il peut arriver plusieurs cas : quelquefois le dépôt morbide reste silencieux au sein de l'organisme ; ou bien il trouble l'économie par voie sympathique, lorsqu'il fait obstacle au jeu régulier d'une fonction ; ou bien enfin il menace le support par infection, comme s'il s'agissait d'une maladie par infection primaire. Alors on voit reparaître la fièvre ; mais c'est la *fièvre hectique*, qui annonce une destruction prochaine de l'individu affecté ; et les analogies et les différences viennent encore ici prouver combien est juste l'ordre d'idées que nous poursuivons.

2° *De la véritable notion du remède.* — Un *remède* est tout ce qui combat une maladie dans sa totalité, ou dans quelqu'une de ses parties. C'est un agent qui tire ses attributs d'un rapport étroit établi entre lui et un mal déterminé ; il n'a pas à vraiment parler d'existence propre. Aussi, combien est illusoire cette science des médicaments telle qu'on nous l'enseigne. La matière médicale, science bâtarde empruntée à toutes les connaissances humaines, n'existe réellement pas. Il faut bien que la substance employée à titre de remède appartienne à quelque règne ; mais que m'importe pour le cas que j'en fais à l'heure présente ? Est-il apte oui ou non à atteindre le but auquel je le destine ? Tout est là ; le reste est insignifiant : caractères botaniques, zoologiques, minéralogiques, chimiques, physiques, etc. Cela ne sert qu'à grossir inutilement les traités

Digitized by Google

de thérapeutique, et peut se trouver dans les ouvrages spéciaux.

La distinction des remèdes suivant les grandes médications est-elle plus pratique? Y a-t-il des *antiphlogistiques*, des *hémostatiques*, des *altérants*, etc.? Peut-être; mais c'est bien spécieux. Le plus souvent, on ne guérit pas par ces moyens la maladie totale, mais seulement certains éléments de la maladie. Nous voilà aux prises avec l'immense groupe des *palliatifs*. Quelle richesse apparente! au fond quelle pauvreté! Vous guérissez chaque détail de la maladie, mais vous laissez debout le mal lui-même, qui renaît à la façon de l'hydre, et malgré les blessures qu'on lui fait. Parfois même on croit l'avoir vaincu; mais il demeure en puissance, et tout-à-coup il reparaît sur la scène avec une nouvelle énergie.

Il faut aussi se demander en vertu de quelles propriétés le médicament a opéré de telle ou telle façon. C'est alors qu'on peut répondre : *Quia est in eo virtus dormitiva, purgans*, etc. Car n'est-ce pas ainsi parler que dire : telle substance fait dormir, parce qu'elle met le cerveau en cet état qui amène le sommeil; telle autre suscite les mouvements qui aboutissent à la purgation, à la diurèse, à la sudation, etc.? On répond par une pétition de principe; et toute la catégorie des palliatifs en est là. Voilà donc l'entité, outrageusement chassée de la pathologie par nos modernes physiologistes, qui renaît en thérapeutique plus vivace que jamais. On proclame maintes vertus inhérentes aux remèdes, sans compter les cas où on les idéalise pour les besoins de la théorie. Alors nous avons

Digitized by Google

des agents doués de propriétés *dynamiques*, *pharmaco-dynamiques*, *catalytiques*, *catabiotiques*, etc., etc.; et tout cela passe par-dessus la maladie réelle, pour ne s'attaquer qu'aux fonctions qu'il s'agit de stimuler ou de calmer, suivant le cas. Peu importe après tout, puisque cette maladie vient précisément d'être dépouillée de toute existence propre. On ne fait plus que de la mécanique : il n'y a plus de pathologie, plus de médecin.

Il faut, pour ramener la notion du remède à la réalité, l'assimiler autant que possible à la cause morbifique, et reconnaître que l'une est corrélative de l'autre, bien qu'en antagonisme absolu. Le médicament tire ses attributs, avons-nous dit, de ce rapport étroit établi entre lui et la maladie. Ce rapport est tout dans le cas actuel, et nous conduit à l'examen de ce qu'on appelle en thérapeutique, la *spécificité*.

On ne veut pas s'entendre sur la signification de ce mot *spécificité*. On y verrait volontiers quelque chose de mystique, de surnaturel, de *divinum*. Une accusation de mauvaise foi serait encourue aujourd'hui par celui qui accepterait une pareille défaite.

Un *spécifique*, c'est un moyen direct, absolu, rapide, d'atteindre, dans son essence même, dans sa source, dans son efflorescence, une maladie pour l'anéantir à l'instant et sûrement, en lui enlevant toute chance de reproduction.

Le moyen spécifique se reconnaît aux caractères suivants :

1° *Opportunité extrême :* Non pas cette opportunité qui, d'après Sandras, fait la vertu des médi-

Digitized by Google

caments, et qui consiste le plus souvent à enfoncer une porte ouverte; mais une opportunité quand même, envers et contre tout.

2° *Facilité d'action*, qui exclut toute idée d'effort, de violence.

3° *Rapidité de résultat*, qui implique une relation de cause à effet.

4° *Constance d'action*, en cas de rechute, de récidive, etc.

Il est parfaitement inutile de développer ces diverses propositions, tant elles sont claires et précises. Des exemples bien choisis compléteront notre démonstration.

Une épine a pénétré dans le doigt et commence à exciter autour d'elle une inflammation éliminatrice : et l'inflammation n'est que cela au fond. Vous retirez cette épine, l'inflammation tombe ; vous avez employé le vrai spécifique. Que valent à côté de cela tous les antiphlogistiques?

De même une poussière irrite la conjonctive, et l'œil est menacé dans son existence. Vous ôtez cette poussière, ce grain de sable, cette paille de fer, cette escarbille de charbon : l'inflammation disparaît comme par enchantement, en présence du moyen spécifique employé. En général, le spécifique de l'inflammation est l'éloignement de l'irritant qui l'occasionne.

A un degré un peu moins évident, vous admettez que certaines fièvres continues sont entretenues par la présence au sein des humeurs d'un corps étranger de la nature des ferments, agissant sur les milieux qui les entoure par voie de catalyse, et produisant secondairement l'irritant. La fièvre in-

Digitized by Google

termittente, la fièvre typhoïde, la fièvre puerpérale, etc. sont dans ce cas. La combattre spécifiquement consiste à détruire par action directe le ferment, le corpuscule animé qui cause le mal. Les moyens à employer sont de l'ordre des zyméticides, des antiseptiques, des antidotes même. Il en est peu de bien déterminés aujourd'hui : Nous ne connaissons que le sulfate de quinine pour la fièvre paludéenne, peut-être l'*Eucalyptus* pour la fièvre typhoïde, les hypochlorites, les hyposulfites, les phénates, contre les infections putrides en général. Ces agents bien employés pourraient rendre plus de services qu'on n'en attend d'eux; mais la médecine physiologique repousse d'instinct une médication qui proclame bien haut son inanité et qui affirme l'essentialité des fièvres.

On peut qualifier de spécifiques de *premier ordre* ceux dont nous venons de parler, et qui agissent sur la cause morbifique venue de l'extérieur : ce seraient des spécifiques *exogènes*.

Il en est d'autres qui mériteraient le nom d'*endogènes*, parce que leur rôle consiste à attaquer précisément des résultats acquis, et devenus causes à leur tour. Cette étiologie intime n'est pas moins importante que l'autre, nous l'avons vu ; et peut être combattue par des moyens tellement directs, qu'ils méritent aussi le nom de *spécifiques*.

Exemples : A cette étiologie intime appartiennent toutes les crises considérées comme aboutissant de l'impression primaire : *ulcère intestinal de la fièvre typhoïde, phlébite puerpérale, lésions valvulaires* consécutives à l'endocardite, *rétrécissements organiques* des divers conduits vecteurs,

Digitized by Google

affection calculeuse du rein, du foie, *dépôts caséeux* ou *granuleux* du poumon, *foyer apoplectique* cérébral, *entozoaires, parasites,* etc.

Contre ces états acquis, devenus cause de troubles morbides à leur tour, l'action spécifique s'exerce déjà moins heureusement que tout à-l'heure. Il n'est pas facile, en effet, de poursuivre un élément étiologique au sein de l'organisme qui le recèle, sauf pour les parasites qu'on atteint parfois assez sûrement. Comment supprimer un rétrécissement organique du pylore? Comment remédier à cette insuffisance valvulaire? Quelle action peut-on exercer sur un noyau apoplectique? Il n'y a qu'à se résigner et à attendre une résolution qui se fera peut-être d'elle-même dans certains cas. Les *lésions syphilitiques* ont ceci de particulier qu'elles sont accessibles au traitement spécifique, malgré la nature très-matérielle de leur manifestation : c'est que l'on possède contre elles au moins deux spécifiques réels, le *mercure* et l'*iodure de potassium*. Rien d'analogue n'existe pour le *cancer*, le *fibroplastique*, le *sarcome*, l'*épithélioma*, etc. Et cependant on ne voit aucune impossibilité d'admettre contre ces affections un même ordre de moyens médicamenteux. Aujourd'hui encore on en est réduit, cependant, à la destruction brutale de la production néoplasique, pour toute intervention efficace; mais par ce fait que, pour combattre les résultats de toutes ces causes intimes, on s'attaque aux causes elles-mêmes, on peut affirmer qu'on a procédé spécifiquement.

Enfin, nous arrivons aux remèdes de la troisième catégorie. Ce ne sont plus des spécifiques, loin de

Digitized by Google

là; mais de simples *palliatifs*. Ici commence le défilé interminable des moyens physiologiques. Quelques-uns paraissent bien spéciaux pour le but qu'ils visent et qu'ils atteignent parfois; mais avec eux on n'en finit pas, nous l'avons déjà fait observer. On se perd dans les détails, on occupe le malade, et souvent la maladie, évoluant suivant une loi nécessaire, prend fin très-heureusement par elle-même. Combien de réputations d'arcanes et de panacées ne sont fondées que sur une pareille coïncidence! Voilà pourtant le vrai triomphe de la thérapeutique moderne, et le but suprême des chercheurs de bonne foi. Trouver les effets physiologiques d'un remède et l'appliquer suivant les plus grandes probabilités de succès, tout est là : on endort la douleur, on la provoque, on dilate la pupille, on resserre les vaisseaux, on fait suer, uriner, cracher, on tarit les sueurs, on supprime la sécrétion bronchique; on fait avec de la pepsine, de la pancréatine, de la diastase, des digestions artificielles dans le propre tube digestif du malade; on aide, on remplace la nature dans toutes ses actions. Certes, ces efforts sont louables; ils témoignent de la part de leurs auteurs d'une extrême bonne volonté, quelquefois même du génie le plus inventif, mais bien souvent le résultat obtenu est hors de proportion avec le déploiement de force que l'on a risqué. Ce n'est pas tout : Que devient au milieu de cela la notion de la maladie? La conception de la série morbide et la subordination de ces symptômes les uns aux autres sont oubliées. On ne voit le mal que par le détail, on ne fait plus que de la physiologie expérimentale : suppléer à ce qui manque, ôter ce qui est superflu,

Digitized by Google

tenir sans cesse son attention éveillée pour conserver un équilibre toujours menacé et une harmonie dont on n'a plus de secret. C'est alors qu'on a raison de dire qu'il n'y a plus de maladies, mais seulement des malades. C'est trop encore : Il n'y a plus que des écarts physiologiques en plus ou en moins de telle ou telle fonction de ces malades ; et ainsi de suite on décompose son sujet en parcelles de plus en plus petites, à la façon du territoire national où la grande propriété a cédé le pas à la propriété infinitésimale. La philosophie médicale et l'économie politique se chargeront de répondre s'il y a gain ou perte à un pareil arrangement.

Par contre, il n'y a plus de médicaments à proprement parler : ce ne sont plus que des excitants ou des contro-stimulants des divers actes de la vie. C'en est fait, le médecin a disparu ; il ne reste plus qu'un aide physiologiste qui opère dans le laboratoire humain. Cela peut être fort intéressant à un certain point de vue ; mais on ne guérit plus dans l'acception vulgaire du terme.

On voit, en simple curieux de la nature, s'accomplir des évolutions dont on ne comprend pas la destination finale, qu'on méconnaît même le plus souvent, et sur lesquelles on a perdu volontairement tout pouvoir. On s'en dédommage en réglant, par les moyens physiologiques dont on dispose, le cours des fonctions, en gagnant du temps et en rendant la vie possible jusqu'à ce que l'ordre soit enfin rétabli. Sans doute, ce rôle est encore enviable et peut séduire des gens de bonne foi qui nient l'entité pathologique. De leur côté, les médecins ontologistes sont bien forcés de suivre les mêmes erre-

Digitized by Google

ments, en présence de la rareté des moyens spécifiques et de la richesse des agents palliatifs ; mais ils n'ignorent pas que ce n'est qu'un pis-aller ; ils aspirent à augmenter leurs ressources ; et persuadés qu'ils sont dans le vrai, chaque jour ils font quelque nouvelle conquête qui les encourage à persévérer dans leurs convictions. Quel est l'homme assez esclave de ses principes pour refuser à un malade qui souffre un peu d'opium, sous prétexte que cette douleur n'est qu'un accessoire de l'évolution morbide ? Encore une fois la question n'est pas là ; nous traitons une affaire de principes, et il ne faut pas voir une concession là où il n'y a qu'un point de vue humanitaire. Le véritable intérêt des malades consiste à développer le domaine des spécifiques ; celui des palliatifs se restreindra par suite de lui-même. Aujourd'hui, ce dernier l'emporte encore de beaucoup ; demain, il cédera la place aux empiétements légitimes de la spécificité. Alors quelle simplicité dans la méthode, et quelle sûreté dans l'action. Les points particuliers et successifs de la maladie n'ayant pas le temps de se développer, on obtiendra la guérison en étouffant la cause morbifique dans sa source même. La science des symptômes et du diagnostic aura à peine sa raison d'être ; les divers remèdes palliatifs ou accessoires deviendront parfaitement inutiles, et avec eux l'art faux qui les exploite.

L'usage et la tradition ont réduit les instruments de la spécificité à quelques rares agents, tels que le *sulfate de quinine* contre la *fièvre intermittente*, le *mercure* et l'*iode* contre la *syphilis*, le *fer* contre la *chlorosè*, la *vaccine* contre la *variole*, et...

Digitized by Google

c'est à peu près tout. Aujourd'hui même, ces médicaments tendent à rentrer dans la loi commune des actions thérapeutiques interprétées par les médecins physiologistes; en un mot, il n'y a plus de spécifiques. Voyons à apprécier les raisons invoquées par nos adversaires et les objections qu'elles soulèvent de notre part. Nous laisserons de côté la vaccine, dont l'influence est d'un ordre tout particulier, et se traduit en disant qu'elle n'est au fond que l'équivalent de la variole, et qu'elle préserve de la variole au même titre que la variole elle-même.

Le *sulfate de quinine*, disent les physiologistes, guérit la *fièvre paludéenne*, non pas en s'attaquant à son principe matériel, à la façon d'un antidote à l'égard de son poison, mais en provoquant certains mouvements fonctionnels en opposition avec cet ensemble synergique qui constitue la fièvre intermittente. L'appareil vaso-moteur est sans doute le théâtre de ces actions antagonistes et fébrifuges. La quinine, affirme-t-on, resserre les vaisseaux capillaires; et, ainsi faisant, empêche l'action fébrile. L'explication ne saurait aller plus loin, et elle est bien peu satisfaisante.

Non, les effets physiologiques du sulfate de quinine ne mettent pas du tout sur la voie de ses vertus thérapeutiques. On a beau forcer les analogies, aller jusqu'à s'entendre avec les homœopathes, on n'arrivera jamais à dire *a priori* comment il se fait qu'un accès de fièvre intermittente sera à coup sûr empêché, parce qu'on aura donné à une certaine heure quelques grains d'un sel quinique pour le combattre. On expliquera encore moins pourquoi c'est cette espèce de fièvre plutôt que telle

Digitized by Google

autre qui sera guérie ; et pourquoi toute autre manifestation paludéenne, même non fébrile, sera aussi avantageusement conjurée. Notez que je vous fais grâce de la périodicité, dont vous rendrez encore moins bon compte que moi, et que je considère comme un élément tout à fait accessoire ici, puisque c'est au principe même du mal que je me suis adressé. Comprendrait-on, du reste, qu'un médicament ait en lui des propriétés anti-périodiques?

Et cependant, si je voulais à mon tour, cette *périodicité*, j'en aurais raison, alors que dans vos théories physiologiques vous êtes impuissants pour nous la faire comprendre. Avec l'idée d'une cause substantielle, autonome, tout s'explique : celle-ci, puisée d'abord à l'extérieur, dans une atmosphère chargée d'effluves marématiques, chemine ensuite avec le sang qui l'a absorbée. Cette infection primaire est généralement méconnue, de même que les premières crises auxquelles elle aboutit. Il est vraisemblable, cependant, que la rate, les ganglions lymphatiques, les glandes vasculaires sanguines en général, deviennent des foyers de dépôt et d'incubation pour le ferment paludéen. De là, comme d'un centre multiple, fait irruption périodiquement *(f. quotidienne, tierce, quarte, etc.)* le virus engendré sur place par l'action du ferment sur le milieu où il vit. Ce déversement dans le torrent de la circulation est accusé par le frisson de la fièvre (1re *stade*) ; le conflit qui succède provoque une élévation de température (*stade de chaleur*) ; et la crise ultime se voit dans la transpiration qui termine la scène (*stade de sueur*). Mais tout n'est pas fini, il y a une suite. Les germes restés en dépôt dans les

Digitized by Google

foyers d'incubation reproduisent une autre masse de matières nuisibles ; il y a bientôt trop plein, et une nouvelle expulsion est encore devenue nécessaire. Cela ne s'arrêterait jamais, sauf que, sous l'influence d'une pareille élaboration, l'économie s'épuise et marche rapidement à la cachexie (*cachexie paludéenne*). Mais pourquoi cette régularité dans le retour des accès ? Pourquoi vingt-quatre heures? Pourquoi deux jours, etc. Ici l'explication fait défaut, et les théories physiologiques ne s'en tirent pas mieux que nous, qui pouvons toujours invoquer une plus ou moins grande activité dans le travail de la fermentation.

Comme en présence d'une semblable situation on conçoit bien l'action d'un spécifique, tel que le sulfate de quinine ! Il est évident que pour que les vertus de cet agent soient mises en lumière, la maladie paludéenne doit préalablement exister. Cette vérité presque enfantine est pourtant toute la théorie de la spécificité, et s'étend à tous les cas où apparaissent les rapports spécifiques entre le remède et le mal.

Il est un autre principe de la spécificité, c'est qu'un médicament doué d'une pareille qualité ne convient qu'à un seul groupe de maladies. Et cependant le sulfate de quinine est vanté contre les névralgies en général, et contre le rhumatisme articulaire aigu. Une autre fois peut-être, démontrerons-nous les liens de parenté qui unissent les affections paludéennes aux affections catarrhales, et celles-ci à certaines maladies arthritiques et parenchymateuses. Pour aujourd'hui nous nous bornerons à nier l'efficacité de ce remède en dehors du cas qui est

Digitized by Google

son triomphe, et nous laisserons ceux qui croient aux propriétés anti-névralgiques et anti-rhumatismales du sulfate de quinine, expliquer ces propriétés par un mécanisme tout physiologique cette fois, sans trop nous préoccuper d'une concession qui nous engage si peu.

Nous pourrions soutenir la même discussion vis-à-vis de la *syphilis* et de son spécifique, le *mercure;* et avec plus de succès encore, car ici la doctrine physiologique en est réduite à admettre que le mercure est un altérant. Ce n'est plus une fonction qui se trouve influencée, c'est la crase des humeurs tout entière. D'après les analogies, je verrais volontiers dans le cas actuel un parasite d'un ordre inférieur que notre spécifique détruirait. Notez qu'ici nous avons un critérium sérieux, ce sont les effets topiques des préparations mercurielles sur les ulcères syphilitiques : aucun autre cathérétique ne vaut le nitrate acide de mercure sur un ulcère vénérien ; c'est là sans doute qu'il faudrait aller chercher le principe substantiel de la syphilis; et on l'y trouverait peut-être sous la forme d'un corpuscule animé, végétant sur place et agissant sur le milieu qui l'entoure pour le transformer en principe morbifique, voué à la dissémination, d'où l'infection syphilitique.

L'iodure de potassium, si efficace à son tour contre certaines formes de la syphilis, a servi à battre en brèche la spécificité du mercure. Mais d'abord rien ne prouve qu'un même mal ne doive avoir qu'un spécifique. C'est la réciproque qui n'est pas vraie : un spécifique ne convient bien réellement qu'à une seule maladie. Autrement on

Digitized by Google

devrait conclure, avec quelque apparence de raison, que les deux maladies influencées spécifiquement par le même agent n'en font qu'une. Oui, la vieille devise d'Hippocrate : *Naturam morborum ostendunt curationes*, a du bon ; et notre thèse actuelle est destinée à lui rendre un nouveau lustre. C'est là un réactif d'un ordre tout particulier ; et, étant donnée la notion substantielle de la cause morbifique et de son antidote, l'un implique l'autre et réciproquement. En présence des affirmations de l'école physiologique, car ses arguments sont loin d'être décisifs, nous aimons mieux encore proclamer la parenté dissimulée de certaines espèces nosologiques, leur transformation possible les unes dans les autres, invoquer les formes larvées, les combinaisons de séries morbides, que de renoncer à un principe si fécond pour la pratique et si avantageux pour la doctrine que nous soutenons.

Enfin le troisième exemple de spécificité invoqué se rapporte au *fer* et à la *chlorose*. Ici, on se rappellera peut-être l'aspect nouveau que nous avons donné à la question. Nous avons formulé une théorie de la chlorose si spécieuse que jusqu'à présent aucun argument valable ne s'est élevé contre elle. La chlorose, avons-nous dit, est une anémie par hémorrhagie, dont la source est le plus souvent une érosion de la muqueuse de l'estomac. Il est inutile de reproduire la série de raisons que nous avons mises en avant ; on les trouvera tout au long dans le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, à l'article *chlorose*, où notre estimable confrère M. Parrot, lui a donné la plus éclatante publicité. Dès lors tout se simplifie : le traitement de la ma-

Digitized by Google

ladie se réduit à une action topique exercée par le perchlorure de fer sur l'érosion hémorrhagique qui est le point de départ de l'affection. Voilà de la spécificité au plus haut chef : le mal est combattu directement dans sa source et avec une efficacité qui confirme à coup sûr nos explications. On a vu aussi comment nous étions parti de là pour réformer le mode d'action des sels de fer, en général ; et pour écrire sur les médications paradoxales un Mémoire qui nous a valu quelques injures, mais contre lequel aucune bonne raison n'a été soulevée.

Pour terminer cette étude du remède en tant que spécifique, nous dirons quelques mots de l'*association médicamenteuse*, dont on abuse si volontiers, et qu'on décore du nom pris en mauvaise part de *polypharmacie*. Il y a, du reste, deux sortes d'associations : l'association par simple mélange, et l'association par combinaison chimique. Dans le premier cas, chaque agent opère pour son propre compte, et est censé aller directement à son adresse. Pour peu que le mélange soit suffisamment riche, on remédie à tout, si complexe que soit le syndrome. Voyez la fameuse thériaque, par exemple.

La *combinaison* est une association chimique d'agents congénères, en général, dont on prétend tirer un renforcement d'effets. Exemple : le *bromure de camphre*. Mais de deux choses l'une : ou bien les deux médicaments combinés donneront une substance véritablement nouvelle qui devient alors un remède simple ; ou bien, ayant parfois peu d'affinité l'un pour l'autre, ils se dissocient promptement dans l'estomac et agissent chacun pour leur propre compte : c'est ce qui se passe sans doute

Digitized by Google

pour l'*iodure de fer*, l'*arséniate d'antimoine*, etc.

La doctrine de la spécificité fait bon marché de ces exagérations dans l'action. Pour elle, en effet, le remède représente une idée simple, non divisible, inséparable du but même auquel il est destiné. Dès lors pourquoi multiplier des efforts qui seront en pure perte, en dehors du point précis qui en est cause? Nous concluons qu'il ne faut pas, en principe, donner plusieurs remèdes à la fois; car si la maladie vraie n'est pas divisible, le remède vrai ne l'est pas davantage.

Il existe, cependant, dans la classe des *adjuvants*, des substances qui doivent trouver grâce auprès de l'observateur rigide, sans qu'il encoure le reproche de multiplicité médicamenteuse : ce sont celles à radical de *cyanogène*. En effet, les agents cyaniques, en général, indépendamment de leurs propriétés spéciales, semblent exalter les vertus de l'autre élément qui figure avec quelqu'un d'entre eux dans le même groupe chimique. Cette influence se retrouve encore, lorsqu'il n'y a que simple mélange des deux corps. Personne n'ignore le danger de réunir dans une même potion de l'eau distillée de laurier-cerise ou de l'essence d'amandes amères, et du calomel; et cependant chacun de ces agents pris isolément à doses égales serait sans inconvénient. Nous croyons pouvoir généraliser ce fait, après l'avoir vérifié dans mainte circonstance, et en avoir tiré le meilleur parti.

Il y a aussi des associations qui donnent un résultat inverse. C'est ce qui a lieu, lorsqu'on veut faire tolérer un médicament trop actif, c'est-à-dire en diminuant son activité réelle. L'*opium* est l'a-

Digitized by Google

gent le plus usité dans ce but; mais il ne faudrait pas trop s'attacher à l'atteindre, de peur de méconnaître le rôle effectif du remède employé. Il vaut mieux se rejeter sur l'atténuation de la dose, ou sur le choix d'un succédané plus anodin.

3° *De la médecine comme science et du médecin comme savant.* — Sur la double donnée de la maladie enchaînée sans retour à sa cause originelle, et du remède compris avec son caractère antagoniste et de corrélation absolue, il existe une science autonome, la *médecine,* ainsi envisagée aux âges hippocratiques, et toujours depuis lors par l'instinct populaire et par la tradition. La médecine vit par elle-même ; elle repose sur des principes aussi rigoureux que n'importe quelle autre science ; et sur ces principes se basent des conséquences aussi vastes et aussi logiquement déduites que possible. La médecine comporte la connaissance approfondie des lois de l'état morbide, et l'application de ces lois dans l'intérêt des malades ; car cette science, éminemment concrète, est inséparable de son utilisation permanente. Le médecin est le savant qui connaît ces lois de la maladie, et qui les met en œuvre avec conviction et honnêteté. Lorsqu'il est à la hauteur de sa tâche, le médecin devient une personnalité des plus remarquables et digne de l'admiration des hommes. Sans remonter jusqu'à Hippocrate, le plus noble représentant de notre profession, nous pouvons trouver des hommes qui l'ont illustrée dans le sens que nous recherchons et qui ont laissé des préceptes dignes d'être retenus.

A ce propos, nous ne pouvons résister au désir de faire une citation probablement peu connue, et

Digitized by Google

de la part d'un homme qui personnifie en quelque sorte la médecine empirique, d'un *guérisseur* en un mot, et à qui on doit la découverte de plus d'un spécifique. Cet homme, on ose à peine le nommer, c'est Théophraste Paracelse. Voici cependant ce qu'il dit : « Ce qui fait un médecin, ce sont les cures, et non pas les empereurs, les papes, les facultés, les priviléges, les académies, etc... Imposteurs! vous ignorez même les simples. Devant le mal, vous restez comme un veau devant un évêque. Je ne vous confierais pas un chien. » (Paracelse, parlant comme médecin en chef de l'armée que Christian II, roi du Danemark, se disposait à conduire en Suède. 1520, In Schiller, Guerre de trente ans).

Voilà donc ce Paracelse, tantôt considéré comme un homme de génie, et tantôt comme un indigne charlatan. Peut-être ne l'a-t-on calomnié à ce point que pour se dispenser d'être reconnaissant envers lui ? Le plus grand reproche que l'on ait fait à ce célèbre empirique, c'est d'être mort à quarante-huit ans, alors qu'il promettait aux autres l'immortalité. Nous ne disposons pas des jours que la nature nous départit ; et tant d'accidents nous menacent, qu'on peut justement s'étonner de voir un homme arriver sans encombre au-delà d'un certain âge. Et puis, Paracelse, qui guérissait les autres par des moyens que son époque excuse, a été le propre artisan de sa mort. Qu'on oublie ses erreurs, pour ne se ressouvenir que des services rendus, et l'on trouvera encore en lui l'étoffe de plus d'un savant de nos jours. Mais la réhabilitation de Paracelse ne rentre pas dans notre tâche ; elle a été

Digitized by Google

tentée par de plus autorisés que nous, et entre autres par M. le professeur Bouchardat.

Revenons à notre sujet, dont, à vrai dire, nous ne nous sommes pas écarté. Il faut bien en convenir, la médecine, tout en étant réductible à certains faits principes qui en font une science parfaitement authentique, offre un côté singulier et indéfinissable ; et par là elle donne prise aux attaques de ceux qui n'y veulent voir qu'un art conjectural. Après tout, le mal ne rentre pas nécessairement dans le plan de la nature; il est de son essence accidentel et contingent; il pouvait ne pas être ; il ne saurait donc être ni prévu, ni dénombré, ni conjuré. On peut cependant affirmer qu'il est multiple et indéterminé, sans atteindre néanmoins la fréquence que supposent ceux qui ne remontent qu'aux causes secondes.

Voyons encore la question sous un autre aspect, relatif au sens que pourraient recevoir les causes essentielles ou premières de la maladie. Ces causes primordiales, étant considérées comme spécifiques et ayant une existence propre, qui nous empêche de nous mettre pour un instant à leur point de vue et de les suivre avec leur même caractère d'entité au travers de l'organisme dans lequel elles évoluent? Les voilà dans un milieu nouveau ; elles peuvent à leur tour en recevoir une impression particulière; et, d'autre part, la manière dont elles s'y révèlent devient en quelque sorte pour elles un caractère taxonomique : l'individu affecté de telle ou telle façon étant un *réactif* pour le principe morbifique. Cette interprétation assez nouvelle, on en conviendra, prend un sens très-précis lorsqu'il s'agit

Digitized by Google

d'un parasite. Pourquoi ne me serait-il pas permis à moi, naturaliste, si cela me plaît, de ne m'intéresser qu'à mon végétal ou à mon animal, et de ne voir dans le malade qu'une affaire d'habitat et de milieu? On excusera cette exagération destinée à bien faire comprendre notre pensée. Cette vue est encore soutenable pour les maladies à ferments, à virus, à miasmes, à effluves; elle l'est encore lorsque le mal n'est qu'une sorte de mouvement vibratoire qui traverse le jeu des fonctions, comme le choc qui met en branle un corps sonore : tel est le cas pour les névroses, pour les affections mentales, pour les *névropallies* (Piorry).

Nous avons voulu clore notre travail par les considérations assez étranges qui précèdent, afin de mieux frapper l'attention; rien ne doit coûter à un auteur pour être compris. L'avons-nous été? Nous l'espérons. Dans tous les cas, nous n'ajouterons plus que quelques mots qui résumeront pour ainsi dire toute cette étude.

Le médecin physiologiste, avons-nous dit, est un savant ingénieux; mais ce n'est pas un médecin qui guérit. Beaucoup même en sont arrivés à un tel degré de scepticisme, que la nature fait pour eux tous les frais de la cure, sans qu'ils s'en soucient autrement. D'autres, au contraire, se remuent à la façon de la mouche du coche, et n'avancent guère plus la besogne : ils prescrivent à tort et à travers, et troublent plutôt la nature dans son œuvre qu'ils ne sont utiles au malade. Voilà un double danger; comment faire pour y remédier?

Il faut que le médecin consente à rester lui-même, qu'il oublie le physiologiste, le chimiste, le

Digitized by Google

physicien, le botaniste, le mécanicien, et qu'il ne se mette plus à la remorque de tous ces chercheurs spéciaux. Il lui suffira de posséder des données générales sur toutes ces choses, comme sur tant d'autres, car le vrai médecin ne doit rester étranger à aucune des connaissances humaines. Dans sa personnalité, il est supérieur à tous les savants ; car il est un savant en action, à la fois théoricien et praticien. Il met en œuvre la maladie, le malade et le remède ; et il a pour objet l'homme lui-même. Chaque cas constitue pour lui un nouveau problème à résoudre ; et son esprit sans cesse exercé entrevoit tous les jours des horizons nouveaux. Il conçoit la maladie rattachée à sa cause ; il la voit s'incarner sous une forme variant toujours, non-seulement par son espèce même, mais par l'influence réciproque de l'individu affecté ; et il la combat, enfin, par l'application du remède que la connaissance de la cause lui a par cela même révélé : *Entité de part et d'autre ; dualisme spécifique.*

Accessoirement; il appelle à son aide les palliatifs, dont le nombre est immense aujourd'hui, mais qui reculeront peu à peu sur le second plan, à mesure qu'il se fera de nouvelles conquêtes dans le sens de la spécificité. Là est le but suprême! là est la vérité !

Digitized by Google

Digitized by Google

MARGUT

Mémoire qui a remporté le prix d'Histoire, 4e question, en 1875.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I.

Situation et nom de Margut.

Il est des localités qui n'auraient qu'une importance relative si elles étaient considérées en elles-mêmes ; mais leur position, les souvenirs qui s'y rattachent, la proximité de certains lieux célèbres, leur donnent une notoriété plus étendue. Tel est le village de Margut.

Le nom de ce bourg est intimement lié au pèlerinage de Saint-Walfroy ; c'est en effet la station des pèlerins arrivant par les Ardennes.

Peu de pays, d'ailleurs, se trouvent dans une situation plus pittoresque. Margut s'étend à la base de cette montagne si célèbre où vécut le stylite des Ardennes.

L'ancien village est placé sur deux rues parallèles ; les nouvelles constructions se sont groupées sur la route départementale.

Point central entre la Meuse, les Ardennes et la Belgique, Margut est traversé par la route de Sedan à Metz, et par celle d'Orval à Stenay, qui se croisent à l'extrémité du village. Enfin, si l'on jette les re-

Digitized by Google

gards devant soi, on aperçoit le monastère de Saint-Walfroy, qui semble protéger la contrée comme un fort avancé.

Pénétrez dans l'intérieur du pays, et le bruit des marteaux et des enclumes, la noire fumée qui s'élève dans les airs, vous indiqueront qu'il y a là une usine métallurgique.

Telle est la situation, l'aspect général de ce village où l'on a vu depuis plusieurs années l'établissement successif d'une station de chemin de fer, d'un bureau de poste, d'un bureau télégraphique, d'une brigade de gendarmerie. Depuis longtemps déjà, il possédait une étude de notaire ; depuis longtemps il était le chef-lieu d'une perception.

Mais d'où lui vient ce nom de *Margut?* Pour peu qu'on y prête attention, on remarquera facilement que cette dénomination est tirée du cours d'eau qui l'arrose et que l'on appelle *La Marche*. La Marche, au courant rapide, aux eaux fraîches et limpides, avant de rencontrer les usines de Moiry et de Margut, prend sa source en Belgique, dans les forêts de Merlanveaux. Elle sépare les deux frontières, arrive à Orval, où elle reçoit deux affluents, arrose Villers-devant-Orval, Moiry, longe Margut et va se jeter dans la Chiers, non loin de La Ferté. « *Margurium*, » dit M. Jeantin, nom sous lequel le village actuel » était connu autrefois, est composé de deux mots » *Marciæ guttur*, gorge, lit, défilé de la Marche. »

Quoi qu'il en soit de cette explication, peut-être plus ingénieuse que réelle, il est impossible, comme nous l'avons dit, de ne pas admettre que le ruisseau de La Marche ait donné son nom à Margut comme à Margny, situé non loin de cette rivière.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Les premiers temps.

(Depuis la conquête des Romains jusqu'à Charlemagne.)

La région dans laquelle se trouve enclavé aujourd'hui le bourg de Margut avec son territoire, est une des plus fécondes en événements historiques. La vallée de la Chiers, les environs de Saint-Walfroy, La Ferté, autrefois forteresse importante, le pays d'Yvois-Carignan, ont été témoins de tant de luttes entre les diverses principautés qui se sont donné rendez-vous sur ce point de la France !

Avant de découvrir les traces de l'existence du village, il ne sera pas inutile de donner un aperçu général sur l'état du pays, sur le nom des habitants répandus dans cette contrée de l'Ardenne. L'Ardenne ! nous l'avons nommée, cette forêt célèbre qui, dans l'antiquité, couvrait toute la Belgique et la plus grande partie de notre département, cette forêt avec ses escarpements, ses vallées, ses chênes séculaires, ses traditions mythologiques, ses guerriers célèbres !

Le terrain situé entre la Semois et la Chiers était, dans les premiers temps, uniquement habité par les animaux sauvages. Oui, dans ces régions tout était forêt, « sur les plateaux, au fond des gorges, dans » les bassins, tout était buissons, genêts, taillis, » broussailles impénétrables, hautes et sombres » futaies. C'était une contrée d'un aspect sauvage,

Digitized by Google

» couverte de marais dans les plaines, et de lacs
» dans les bas-fonds, et au-dessus de tout cela les
» Hautes-fores qui les circonscrivaient de leurs épais
» rideaux. *Pene terra non erat!* » (Jeantin, *Chronique de l'Ardenne.*)

Dans ces gorges, dans ces broussailles erraient cependant quelques êtres humains, peuplades nomades et sauvages.

Les voilà, nos ancêtres, ce sont les Celtes que César appelle *Cœresi*.

Le célèbre conquérant de Rome fond sur notre pays, il ravage toute la Gaule, il va jusque chez les Tréviriens et les Bataves.

Des camps sont établis sur nos montagnes pour défendre la conquête romaine, et bien certainement la montagne de Saint-Walfroy fut le siége de l'un de ces camps.

En même temps, les Romains transportaient leur culte dans les Gaules; car on sait que cette nation était profondément religieuse au sein de ses erreurs. Les dieux des Celtes vont disparaître devant ceux de Rome; Jana, qui était adorée sur la montagne qui domine Margut (*Jana in Janilergio*), va être remplacée par la déesse de la chasse, et nos ancêtres se courberont encore devant l'idole de Diane, quand viendra le grand apôtre de l'Ardenne.

Mais voici que la conquête romaine va être ébranlée. Du nord de l'Europe, des sombres forêts de la Germanie, se précipitent sur la Gaule des flots de barbares, semant derrière eux le carnage et la ruine. L'empire est entamé de toutes parts, et Rome ne peut déjà plus faire face aux invasions. Alors que fait-elle? Elle cherche à s'allier quelques-uns

Digitized by Google

de ces envahisseurs qu'elle placera aux avant-postes pour défendre le pays. C'est ainsi que nous voyons une colonie de *Lœti Asti* établie sur les rives de la Chiers, dans la province d'Yvois.

Les invasions succèdent aux invasions, et les flots de cette marée humaine déposent nécessairement quelques-uns de leurs sédiments sur le pays ; c'est ainsi qu'aux premiers habitants de la Gaule viennent s'allier les Francs, les Germains, les peuples du Nord ; mais l'élément romain ne paraît pas avoir existé parmi nous.

Ils faisaient cependant partie d'un comté dont le nom s'est conservé dans l'histoire, ces Celto-Belges et ces Francs, établis sur les rives de la Chiers. Le comté de Voëvre, *Castrum Vabrense*, s'étendait sur nos plaines et nos montagnes. Quelques auteurs ont pensé que le château, chef-lieu de ce comté, était situé sur la montage de Saint-Walfroy.

La défaite de Syagrius par Clovis amena la perte de la Gaule pour les Romains ; dès lors les Voëvres furent soumises aux Francs jusqu'à la mort de Charlemagne.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Données historiques sur Margut.

(800-1173.)

A quelle époque remonte l'origine de Margut? Il nous est absolument impossible de répondre à cette question. Les chroniques nous parlent souvent des villages environnants; La Ferté, Bièvres, Moiry, Signy-Montlibert, Lamouilly ; toutes ces communes paraissent avoir existé depuis une époque très-reculée; mais de Margut, il n'en est presque pas question. Nous sommes arrivés à l'époque du glorieux empereur d'Occident, et nous ne savons pas si notre commune existait déjà, ou bien si elle a pris naissance à ce moment. Jusque-là les Voëvres étaient peu habitées, les forêts de l'Ardenne couvraient encore une grande partie du sol; déjà cependant les quelques colons qui avaient été placés dans ces régions avaient défriché une partie des marais et des montagnes : les moines avaient cultivé çà et là ces contrées arides et stériles. Mais un incident va accroître la population de *Castrum Vabrense.* — Le conquérant des Saxons, voyant que les hommes du Nord étaient indomptables, jette dans les gorges de l'Ardenne dix mille de ces familles saxonnes; elles peuplent le territoire et s'unissent à l'élément primitif.

Cependant voici apparaître un nom connu et qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Sur le versant de la montagne de Saint-Walfroy qui regarde Signy, le long du chemin de Margut à Chauvency, on voit une maison de ferme dépendante de Margut et placée sur son territoire. C'est là peut-être la partie la plus ancienne de la commune. Elle se nomme *Champel*. Située au point culminant des terres cultivables, dans la vallée des moines de Signy,—car il n'y avait sur les hauteurs qui la couronnent, que rochers, bruyères et terrains incultes, — elle tire son nom de sa position géographique. *Campus*, Champ, *pel*, élévation.

Cette cense, avec son territoire, était une dépendance de Douzy, et appartenait à l'abbaye de Saint-Ouën.

En 812, Champel fut donné par Charlemagne et sa nièce Moniane à l'abbaye de St-Remi de Reims.

A cette époque, Champel dépendait de Saint-Walfroy, et même, lorsque dans la suite nous constaterons d'une manière certaine l'existence de Margut, la ferme fera toujours partie du village situé sur la montagne, car, en 955, il y avait là une famille de serfs comprenant soixante habitants attachés à deux menses ou mesures de terre.

A ces menses étaient joints six appendices, parmi lesquels figurait Champel.

Descendons la rampe de Champel vers le nord. Au pied du mont Saint-Walfroy, sur les rives de la Marche, à l'origine de cette belle vallée qui forme le bassin de la Chiers, une agglomération de maisons, connue sous le nom de *Margurium*, existe depuis le IXe siècle, comme l'atteste la charte d'Hillin, archevêque de Trèves, et dont nous allons parler.

Digitized by Google

Mais voici que la petite colonie de Margurium est en proie à la plus grande terreur. Les hommes du Nord viennent de se déchaîner sur l'Ardenne. Nouveaux barbares rappelant les férocités des Vandales et des Huns, ils mettent tout à feu et à sang sur leur passage. Monastères, palais, églises, villes villages, tout est pillé, dévasté, ruiné. Le monastère de Pruïm est livré aux flammes, Trèves est saccagé, Saint-Hubert est menacé. Déjà les Normands ont franchi nos forêts (822), et les peuples épouvantés s'enfuient à leur approche. Mais, au milieu du ravage général, Margut et vingt-six communes voisines sont préservées du pillage. C'est qu'il y a là un puissant protecteur. Saint Dagobert, vénéré à Stenay, est invoqué avec ferveur par les populations, et le bienheureux étend sa protection sur la vallée de la Chiers. Les barbares semblent arrêtés par une force invisible; mais à peine ont-ils franchi le pays qu'ils recommencent leurs courses et continuent leurs dévastations. L'abbaye de Mouzon sera ruinée, le palais d'Hincmar, à Reims, tombera sous leurs coups. Seuls les riverains de la Chiers sont épargnés. Les protégés du ciel ne seront pas ingrats; ils vont reconnaître la puissance de leur bienfaiteur. Tous les ans, à partir de 964, ils porteront processionnellement à l'église de Stenay un cierge en action de grâces de leur délivrance.

Ces détails nous ont été transmis par Hillin, archevêque de Trèves, qui cite les noms des communes. Or, parmi ces villages, il est question du village de Saint-Walfroy, *villa de sancto Wolfilaïco*, et du village de Margut, *Margurio*. Il y avait

Digitized by Google

donc, à l'époque des invasions normandes, un village distinct de celui qui était sur la montagne.

Après cet incident, les ténèbres existent sur l'histoire de Margut. Il nous faut arriver au XIIe siècle pour connaître un fait qui concerne notre territoire. En 1173 le comte de Chiny donne au monastère d'Orval le pré de la Carité, *Caritas*, situé sur le ban de Margut. Il fit cette donation à la condition qu'il serait inhumé dans le monastère.

A cette époque, de telles clauses n'étaient pas rares. Les donateurs voulaient par là s'assurer des prières après leur mort. En voyant les tombeaux de leurs bienfaiteurs, les moines ne pouvaient les oublier.

Les successeurs du comte confirmèrent sa donation et enrichirent la *Carité* de différents priviléges. Par des lettres patentes de 1267, le comte de Chiny, entre autres dispositions, établit qu'il sera défendu aux riverains de passer à travers le pré d'Orval, ils devront suivre un chemin qui longera la prairie au dehors. « Nous leur devons faire, » dit-il, et fesons paisible la voie en long le pré de » la Carité ainsi comme les bornes prorprendent » qui myses y furent et sont, laquelle voie est faite » par nous et par maire et échevins et le commun » de la ville de Margut, en leur présence et par leur » assentiment et fut fait en manière que la voie » sera fors du devant dit pré à toujours et à tout » temps et en toute saison. »

Cette question de droit de passage amènera entre Margut et Orval un célèbre procès dont nous parlerons plus tard.

Nous avons vu les comtes de Chiny exercer des actes de juridiction sur le territoire de Margut, il

Digitized by Google

est donc à propos de dire un mot des différentes dominations sous lesquelles le pays a passé.

Les rives de la Chiers tombées au pouvoir des Francs y restèrent jusqu'à l'époque du partage de l'empire de Charlemagne. Le fils de Louis le Débonnaire, Lothaire, qui avait ceint le diadème impérial, se trouva possesseur de la Lotharingie, province dans laquelle étaient enclavées nos contrées. Disputée successivement par la France et l'Allemagne, la Lotharingie ou Lorraine devint définitivement possession de l'Empire en 980.

La seigneurie d'Yvois, qui était soumise à la Lorraine, existait déjà depuis 680. Cette seigneurie, dont Margut faisait partie, passa aux mains des comtes de Chiny en 951. C'est pour cela que nous voyons les maîtres de ce comté faire acte de souveraineté sur les terres de Margut.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Les croisades dans l'Ardenne.
Jean de Lafontaine.

(1188-1249.)

On était arrivé à une époque célèbre dans l'histoire. L'Europe, dans sa constitution, dans ses lois, dans ses mœurs, était soumise au sceptre de J.-C. L'esprit chrétien avait jeté de profondes racines dans la société, et cette société se passionnait pour tout ce qui touchait aux choses religieuses. Une parole allait suffire pour ébranler les peuples et les jeter sur les routes de l'Orient. Pierre l'Ermite expose au concile de Clermont la triste situation des lieux saints, et à ses accents la foule des nobles, des grands et des guerriers s'écrie : « Dieu le veut » ; on a juré de venger le tombeau du Christ.

Bientôt une croisade est organisée. La France, toujours la première quand il est question de dévouement, s'ébranle tout d'abord, la Belgique l'imite. Le chef de la croisade est à nos portes : Godefroy de Bouillon entraîne après lui 60,000 hommes rassemblés dans les deux Lorraines. Toute la noblesse de la Chiers le suit, c'était un entraînement universel.

On sait le résultat de cette première croisade; une seconde expédition ne fut pas plus heureuse.

Néanmoins la Belgique, qui avait déjà fourni tant

Digitized by Google

de défenseurs à la cause sainte, s'ébranle une troisième fois.

L'archevêque de Trèves vient tenir un concile à Mouzon (1188) ; à la suite de ce concile, la noblesse d'Yvois, de Chiny et du Luxembourg se joint aux rois de France et d'Angleterre. Le pays tout entier s'est croisé, quinze mille chevaliers, quatre-vingt-dix mille combattants sont venus se ranger sous les étendards de Frédéric Barberousse.

Le comte de Chiny, Louis III, s'était enrôlé parmi les croisés. Il avait pour écuyer Jean de La Fontaine, seigneur de Margut.

La famille de La Fontaine, d'après M. Jeantin, tirerait son origine d'une petite fontaine située près de l'Othain ; c'était là que se trouvait leur manoir seigneurial. Toutefois une charte d'Orval prétend que Jean de La Fontaine aurait reçu son nom de la fontaine de Saint-Walfroy ; d'anciennes traditions disent que son château et ses domaines étaient situés près de cette fontaine. L'écuyer du comte Louis était surnommé Taxiergé ou Taussignos. C'est de lui que serait sortie la famille de Tassigny.

Deux châteaux du nom de Tassigny existaient dans le pays de Carignan : l'un à Maugré, territoire de Carignan : l'autre près de Sapogne. Une seigneurie de Tassigny était « petite fille d'Yvois. » Etait-ce le château de Maugré ou celui de Sapogne ? les historiens ne sont pas d'accord sur ce point. Quoi qu'il en soit, Jean de La Fontaine doit être la souche des seigneurs de Tassigny dans la vallée de la Marche.

Louis III ne parvint pas au terme de son voyage ; arrivé à Belgrade, il fut saisi de la fièvre et il mourut (août 1189). Le moine Albéric prétend qu'il

Digitized by Google

aurait péri au siége de St-Jean-d'Acre en 1191; mais une épitaphe placée dans l'ancien cloître d'Orval dément cette version. On y lisait en effet ces paroles : « *Ludovico comiti Chiniacensi. qui cruce signatus Albæ Bulgariæ quartanâ extinguitur.* »

Jean de La Fontaine fut plus heureux ; il survécut à son seigneur, car nous le voyons plus tard se signaler par ses libéralités envers différents établissements religieux. En 1237 il donne à Orval, avec sa femme Hadwide et son frère Hugues de Muscey, le patronage de l'église de Saint-Walfroy ainsi que ses trois chapelles, c'est-à-dire La Ferté, Moiry et La Mouilly. Il y ajouta Bièvres-la-Petite et Sailly.

Dans l'intervalle, de 1240 à 1249, il enrichit encore la célèbre abbaye des dîmes de La Ferté. Jean de La Fontaine portait : d'or, chargé de deux bourdons d'azur en croix, et d'une coquille de geules, en tête ; cimier : un lion, passant d'or. Les descendants de cette illustre maison habitent aujourd'hui les Etats autrichiens.

C'était une noble émulation qui portait tous ces nobles, comtes, ducs et princes, à combler les monastères de largesses. Un sentiment de religion profonde avait pénétré leurs âmes ; après avoir couru mille dangers, après s'être livrés à des expéditions lointaines pour conquérir le tombeau du Christ, ils se faisaient encore un devoir de subvenir aux besoins des familles religieuses. Parfois aussi les donations des seigneurs étaient le résultat de leur pénitence ; avant de paraître devant le tribunal du Juge suprême, ils tenaient à réparer, par des œuvres salutaires, les crimes, hélas ! trop fréquents dans leur vie.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Quelques détails sur les luttes de la France et de l'Empire.
La Ligue dans le pays d'Yvois.

(1477-1590.)

Le siècle précédent fut une glorieuse époque pour le comté de Chiny; alors en effet tous ses chefs se levaient pour voler à la conquête de la Terre-Sainte, et rivalisaient de générosité à l'égard des maisons religieuses. Mais, hélas! ce pays fut aussi assailli par de grandes misères, la partie méridionale du comté fut le théâtre de bien des hostilités. Il n'est peut-être pas de coin de terre qui ait été aussi souvent arrosé du sang humain que les contrées situées entre les rives de la Chiers et celles de la Meuse. C'était le champ-clos des belligérants de toutes les époques.

Par suite de diverses vicissitudes, la prévôté d'Yvois, avec le comté de Chiny, se trouvait entre les mains des ducs de Bourgogne vers le milieu du xve siècle.

L'histoire du duché de Bourgogne à cette époque se personnifie pour ainsi dire dans Charles le Téméraire. On connaît ses luttes avec Louis XI. Les possessions belges du Téméraire ayant été attaquées par le roi de France, le duc de Bourgogne se précipite à son tour sur la Meuse, et quantité de vil-

Digitized by Google

lages furent détruits. On pense bien que le pays d'Yvois dut se ressentir de toutes ces incursions.

Charles de Bourgogne mourut, laissant pour unique héritière sa fille Marie. Celle-ci épouse Maximilien d'Autriche, et donne à la maison d'Autriche toutes ses possessions, et en particulier nos provinces (1477).

Bientôt l'Empire se trouve entre les mains du roi d'Espagne Charles-Quint, et les hostilités ne tardent pas à reprendre avec la France. Grâce à la médiation du pape Paul III, une trève est conclue entre François Ier et Charles-Quint (1538). Elle ne fut pas de longue durée, car la guerre se ralluma quatre ans après.

Il y avait alors, confinant au pays d'Yvois, une principauté qui était devenue singulièrement importante; les princes de Sedan pouvaient peser beaucoup dans la balance des destinées de l'Empire ou de la France, selon qu'ils se mettraient à la disposition de l'une ou de l'autre de ces puissances. François Ier attire dans son parti le chef des Sedanais, Robert de la Marck, et tous deux envahirent le duché d'Yvois. La ville résista longtemps, mais enfin elle dut se rendre au vainqueur. Arlon et Montmédy tombèrent également au pouvoir de la France; mais les Impériaux ne tardèrent pas à venir au secours de ces contrées envahies, et la vallée de la Chiers fut successivement foulée par les armées amies et ennemies. Ces marches se renouvelèrent quelques années plus tard par suite des démêlés entre le roi de France, Henri II, et l'Empire. Ne connaissant aucun incident particulier de ces luttes interminables qui saccagèrent nos malheureuses

Digitized by Google

contrées, nous ne faisons qu'indiquer les évènements principaux. Nous voici maintenant arrivés à une époque encore plus fatale pour le pays.

Le protestantisme a arraché l'Allemagne au sein de l'Eglise catholique, et la France elle-même est menacée d'être envahie par l'erreur, d'autant plus que son roi légitime appartient à la réforme. On sait que les Guises s'étaient mis à la tête d'un parti puissant pour combattre les prétentions d'Henri IV. La Ligue appela l'Espagne à son secours. Cependant le roi de France essayait de conquérir son royaume les armes à la main. Déjà il avait remporté de brillants succès quand il voulut frapper l'Espagne dans ses possessions des Pays-Bas. Le prince de Sedan, Henri de la Tour, était, lui aussi, du nouvel évangile. Le roi de France s'en fait un allié, et les Sedanais se précipitent sur le duché d'Yvois. La Tour s'empare d'Yvois, puis de La Ferté et de Montmédy. Mais voici que le gouverneur du Luxembourg arrive au secours des habitants d'Yvois. Il fait d'abord le siége de La Ferté, occupée par le prince de Sedan. Henri résiste longtemps; à la fin, forcé de se rendre, il abandonne la place, traverse la Chiers et retourne vers Sedan. Yvois est repris peu après par les Espagnols. Margut se trouvait alors en plein champ de bataille (1590).

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Les calamités du XVIIe siècle.

Hélas! on n'en avait pas fini avec les malheurs occasionnés par la réforme. L'Allemagne était partagée en provinces catholiques, provinces luthériennes et provinces calvinistes. Cette confusion de doctrines, d'intérêts et, il faut bien le dire aussi, d'ambitions, souleva un orage formidable connu sous le nom de guerre de Trente ans.

Les frontières de la France et de l'Empire n'échappèrent pas à ces déchirements. Après de longues années, l'imagination populaire était encore frappée d'un épisode terrible de ces guerres, nous voulons parler du passage du célèbre Mansfeld à travers le pays d'Yvois. Le comte de Mansfeld et le duc de Brunswick s'étaient mis au service de l'électeur palatin dans la lutte de celui-ci contre l'empereur Ferdinand. Ces deux aventuriers ayant été congédiés par l'électeur, et ne voyant pas comment ils dépenseraient leur besoin d'action, se jetèrent sur la Lorraine avec une nombreuse armée. Ils traînaient après eux quantité de maraudeurs propres à tous les crimes. Ce fut toujours l'escorte glorieuse des armées Teutones. Cette nouvelle invasion des Barbares s'annonçait surtout comme redoutable à la religion. Le drapeau de Mansfeld portait ces mots : « *Amicus Deo, inimicus sacerdotibus.* »

Les farouches aventuriers arrivent sur Saint-Walfroy en 1622. De là ils se rendent dans la vallée

Digitized by Google

de la Chiers et sur les rives de la Meuse qu'ils couvrent de ruines. Leur présence amène des maladies contagieuses : deux mille personnes dans la contrée sont enlevées par la peste. Puis survient une famine si cruelle, qu'on ne se rappelle pas de mémoire d'homme d'avoir vu une disette aussi terrible.

Cependant les armées succèdent aux armées dans ces malheureuses provinces, comme les flots succèdent aux flots sur une mer courroucée. La France venait d'entrer en lice avec l'Espagne, elle s'était unie aux protestants d'Allemagne pour abaisser la maison d'Autriche. L'empereur jette alors sur la France huit mille hommes Croates, Hongrois et Polonais. Ils étaient vers Margut au mois de mai 1635. « Les guerres recommencèrent en mai 1635, est-il dit dans les archives du pays. »

Comme celui de Mansfeld, le nom de Jean de Werth, commandant des Hongrois, a laissé un souvenir mêlé d'effroi et de terreur dans le Luxembourg. A l'approche de ces hommes féroces, les habitants s'enfuyaient dans les villes, dans les forêts, dans les rochers. On se répétait, en les grossissant encore, les crimes de ces « *Granales*, « *Polaques*, » ces enragés tyrans qui avaient rosti en broches des captifs. »

Ils parcouraient en effet le pays par bandes et jetaient partout la terreur, traquaient les habitants comme des bêtes fauves. Un fait conservé dans les annales du pays nous en fournit la preuve. Nicolas Arniquin, curé de Thonne-le-Thil, revenait de Sedan, accompagné de plusieurs personnes. La petite caravane était arrivée au dehors de Margut, en face de Montlibert, à l'endroit appelé les Mi-

Digitized by Google

nières, quand elle fut aperçue par un détachement de soldats ennemis. Ceux-ci lui font subir une décharge de mousqueterie. Une femme tombe blessée mortellement, et le curé de Thonne a ses vêtements traversés par une balle ; il ne doit son salut, dit-il, qu'à la protection de N.-D. d'Avioth.

La guerre entre les Espagnols et les Français semblait s'être concentrée dans le Nord. Yvois et Montmédy sont pris et repris, les villages ruinés par les marches et contre-marches des armées. Cependant les deux nations, épuisées d'hommes et d'argent, avaient enfin résolu d'en finir ; le moment était donc venu où le Luxembourg comme la France allaient respirer. Le traité des Pyrénées mit fin aux hostilités et détermina les limites des deux Etats. Il fut décidé que tous les lieux où le roi de France tenait en ce moment une garnison lui appartiendraient.

Yvois avait été démantelé et abandonné. Le gouverneur de Sedan, Fabert, voulant donner à la France cette prévôté, envoie deux cents hommes pour en prendre possession pendant les négociations. Et l'article 41 du traité des Pyrénées décida que les places de Thionville, Montmédy, ville et prévôté d'Yvois, Chauvency-le-Château..., leurs bailliages, châtellenies et dépendances, prévôtés, territoire, domaines, appartiendraient au roi de France et à ses successeurs, irrévocablement et pour toujours.

C'est ainsi que Margut devint français (1659).

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Le territoire de Margut au XVIIIe siècle.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré dans l'histoire de Margut que peu de faits importants, quelques détails puisés çà et là dans les chroniques de la contrée. La physionomie du pays jusqu'au XVIIIe siècle ne nous est apparue pour ainsi dire que d'une manière générale. N'en soyons pas étonnés; il ne reste sur cette époque aucun document dans nos archives. Les événements qui auraient pu intéresser le village sont ensevelis dans l'oubli.

Mais désormais la vie de la commune va se dessiner; nous allons la suivre, pour ainsi dire, année par année, dans ses luttes intestines et dans ses rapports avec les communes voisines.

Auparavant, il est utile de donner une idée générale du pays, de son territoire, des propiétés différentes qui partageaient ce territoire. Le champ de terre possédé par l'habitant du village n'est-il pas l'objet de sa principale sollicitude? Ce champ, il a son histoire comme les provinces ont la leur; il a passé par différentes mains. Ce champ, c'est sur lui que se sont concentrés les affections, les veilles, les préoccupations, les soucis de son propriétaire. Ce champ enfin, il a été parfois l'objet des procès les plus intéressants!

Le territoire de Margut, au nord, confine à celui de Fromy; la station du chemin de fer en fait la séparation. De là il va sous Moiry, remonte aux

Digitized by Google

Minières, traverse la route de Montmédy, s'étend jusque près de Signy-Montlibert, remonte sur Saint-Walfroy et coupe la chapelle en deux parties, puis il court sur la crête de la montagne et redescend sous La Ferté.

Aujourd'hui la contenance du ban de Margut est de 733 hectares, et celle du territoire de Fromy de 361.

Le ban de Margut a été défriché peu à peu ; la partie qui fut le plus longtemps inculte, c'est incontestablement le sommet de Saint-Walfroy. Le sol cependant est loin d'être ingrat, mais la difficulté des chemins, et parconséquent le manque d'engrais, a retardé la culture de ce canton. Aujourd'hui, toutefois, les terres labourables arrivent presque jusqu'en haut de la montagne.

Avant la révolution française, le territoire de Margut était possédé par quelques propriétaires qui en étaient les seigneurs : la plupart des habitants du pays n'en étaient que les fermiers.

Les données que nous avons rencontrées dans les archives de la commune établissent une physionomie assez exacte des tenanciers du sol. Nous allons indiquer en plusieurs articles quelles étaient les possessions du pays avant 1789.

§ 1. — *Possessions d'Orval.*

Les comtes de Chiny dotèrent successivement l'abbaye d'Orval de riches propriétés. Cons de Villers, chanoine de Liége, donna, vers 1100, au monastère, des alleus vers Margut, c'est-à-dire, « dit M. Jeantin, tout le delta de Villers-devant-

Digitized by Google

Orval à Moiry. » Le territoire de Margut n'était possédé qu'en faible partie par les religieux d'Orval. Leur plus riche domaine était la prairie de la Carité, que nous leur avons vu donner en 1173.

En dehors de la Carité, Orval possédait quelques prés dans la prairie de Nacy, située entre Margut et La Ferté.

§ 2. — *Possessions des religieuses de Bouillon.*

Dans un contrat de vente dressé en 1742, nous trouvons les religieuses de Bouillon propriétaires d'un pré à Margut. Nous ignorons l'origine et la contenance de ce domaine.

§ 3. — *Possessions de Saint-Hubert.*

L'abbaye de Saint-Hubert, en Ardenne, avait ressenti, elle aussi, les effets de la munificence des comtes de Chiny. De temps immémorial les abbés de Saint-Hubert étaient décimateurs de Margut.

A quelle époque remontent les largesses faites à l'abbaye dans notre pays? Nous ne pouvons le préciser d'une manière certaine.

On voit bien un comte Etienne donner à Saint-Hubert la moitié du fisc de Chauvency (955). On voit bien le chevalier Lambert de Chiny ajouter à ces libéralités vers l'an 1000. On voit bien la veuve de Gozelon, duc de Basse-Lorraine, donner également, sur la Chiers, un alleu qui aurait compris le pays de Bièvres et de Signy (1060). On voit bien enfin Philippe de Clarambaut, sire de Habay-la-Vieille, donner une propriété à l'abbaye sous *la*

Digitized by Google

Croix-Mont, territoire de Bièvres, près de Saint-Walfroy (1217) ; mais nous n'avons rencontré nulle part le territoire de Margut désigné d'une manière spéciale. Et cependant la dîme de la paroisse leur avait été accordée certainement par quelque comte de Chiny.

§ 4. — *Possessions de la cure de Margut.*

A l'article où il sera question de la paroisse, nous verrons ce que les curés de Margut possédaient sur le territoire.

§ 5. — *La seigneurie de Margut.*

Margut ne nous paraît pas avoir jamais été le siége d'une baronnie ou d'un comté quelconque ; la portion du territoire qui n'appartenait pas aux établissements dont nous venons de parler était partagée entre quelques grands propriétaires qui en étaient les seigneurs.

Au XVIIe siècle, la seigneurie de Margut était entre les mains de deux possesseurs. La moitié appartenait au roi de France, comme mouvante et relevant de la prévôté de Chauvency ; l'autre moitié était au prince de Carignan.

En 1706, le sieur Lambin, J.-B., avait acheté la portion du roi. Mais s'étant trouvé dans une position financière très-compromise, ses propriétés furent vendues à la requête de ses créanciers. Ce fut alors Denis Huart, curé de Margut, qui se rendit adjudicataire de la moitié de la seigneurie (18 août 1712). Il la légua en héritage à son neveu et suc-

Digitized by Google

cesseur Hubert Huart. Cependant Hubert Huart, par un codicille ajouté à son testament le 9 septembre 1729, donna sa part de seigneurie à l'église de N.-D. d'Avioth.

La seconde moitié, avons-nous dit, était aux princes de Carignan. A l'occasion du legs d'Hubert Huart, il surgit des difficultés entre le prince d'Yvois et la fabrique d'Avioth. Le prince de Carignan élevait des prétentions exagérées, il voulait s'attribuer des droits qui tendaient à établir sa possession exclusive sur la seigneurie ; aussi la fabrique d'Avioth s'y opposa, et porta plainte contre ses agissements en 1736.

Il ne sera pas inutile, en terminant, d'indiquer en quoi consistaient les droits seigneuriaux à Margut ainsi que dans tout le comté de Chiny.

Le droit seigneurial comprenait le fond et le tréfond des propriétés qui faisaient partie du domaine du seigneur, le droit de haute, moyenne et basse justice, le four banal, le moulin banal, les terrages, amendes, rentes et revenus, la treizième gerbe dans tous les grains qui existaient sur le territoire, les droits de bourgeoisie, des poules, des chapons, les droits de chasse, de colombier, de pêche, et le droit de troupeau à part.

Nous avons vu quelles étaient les possessions du territoire de Margut avant la révolution ; il ressort de cette statistique une conclusion toute naturelle, c'est que les habitants de la commune n'étaient possesseurs que d'une faible partie du territoire. Nous croyons en effet qu'ils étaient pour la plupart, si ce n'est tous, simplement fermiers.

Les tenanciers du sol, selon l'état de chose établi

Digitized by Google

universellement avant 1789, étaient les seigneurs du pays ou les établissements religieux. Les domaines seigneuriaux s'expliquent par la constitution de la féodalité. Quant aux revenus, soit des monastères, soit de l'église ou de la cure, ils provenaient des libéralités de personnes chrétiennes et charitables. Il n'était pas rare, à cette époque de foi, qu'un testament contînt divers legs en faveur de l'Eglise, d'un monastère, d'une maison religieuse. Ces largesses profitaient aux établissements qu'elles affectaient, et ordinairement elles stipulaient des prières pour les défunts.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

La vie municipale à Margut avant 1789.

Il est de bon ton, à notre époque, de vanter les bienfaits de l'émancipation du peuple au siècle dernier. A entendre certaines théories, on croirait vraiment que la France était composée d'un immense troupeau d'esclaves soumis, corps et biens, à quelques riches seigneurs. La liberté, mot vide de sens jusqu'alors, n'aurait été inaugurée que par la révolte du Tiers-Etat. Nous ne voulons pas nier les améliorations amenées dans la nation par la Révolution française. Mais nous dirons que si la licence a souvent triomphé parmi nous depuis un siècle, la vraie liberté n'a pas fait beaucoup de progrès. Nous n'en voulons d'autres preuves que l'organisation municipale. La vie municipale était certainement beaucoup plus indépendante avant 1789 qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'élection des administrateurs de la commune était l'œuvre exclusive des habitants, le pouvoir ne s'en occupait pas. Et nous allons le voir, les élus de la commune avaient des fonctions beaucoup plus étendues que nos conseillers actuels; ils réglaient une foule de questions où il est défendu à nos municipalités de pénétrer; la commune formait une véritable petite république. N'accusons pas les gouvernements modernes d'avoir retranché ces libertés; il ne faut pas donner à un peuple des avan-

Digitized by Google

tages qui tourneraient à sa ruine. Or, avec l'esprit révolutionnaire introduit dans les veines de la nation française, la haute surveillance de l'Etat est devenue nécessaire.

Comment donc était représentée la commune au XVIIIe siècle, et quelles étaient les fonctions des élus de la communauté ? Les archives de Margut, sous ce rapport, nous fournissent des détails complets.

Tous les ans, dans les premiers jours de janvier, à la sortie de la messe paroissiale, sur la place publique, se nommaient les maire, lieutenant et échevins qui composaient la municipalité. Voici comment se faisait cette élection. Les habitants désignaient un membre de l'ancienne administration. L'ancienne administration choisissait un membre de la commune, « ou communauté, » comme on disait alors. Les deux élus prêtaient le serment demandé par les us et coutumes, et choisissaient à leur tour trois individus qui devaient définitivement nommer les nouveaux fonctionnaires. On nommait ainsi tous les ans à Margut un maïeur ou maire, un lieutenant du maire et cinq échevins.

Ceux-ci choisissaient leurs aides ou employés subalternes. Ils prenaient un greffier ainsi qu'un doyen ou sergent. Le doyen faisait les fonctions d'huissier et d'appariteur. Il y avait aussi le « messy » pour veiller à la garde des propriétés pendant le jour, et un garde-ban pour les surveiller pendant la nuit.

Comme la plupart des villages étaient le domaine de quelques seigneurs, ceux-ci se trouvaient intéressés aux élections municipales, et ils avaient leur

Digitized by Google

année de nomination pour les administrateurs de la commune.

Plus tard nous trouvons quelque changement dans le mode de nomination adopté jusque-là.

Vers 1760, au lieu de faire l'élection sur la place publique, système qui ne devait pas être toujours commode, on se rendait au domicile de l'ancien maire, on désignait deux individus pour recueillir les voix, et les électeurs nommaient les officiers de la communauté.

Enfin nous trouvons une modification établie plus tard dans les attributions de la municipalité de Margut. En 1770 un décret de l'intendant de la généralité de Metz autorisa les habitants à choisir un syndic pour gérer les affaires de la commune. Le maire, son lieutenant, ses échevins s'occupaient alors spécialement du contentieux et pouvaient être nommés par les seigneurs. Ils étaient devenus, pour ainsi dire, le tribunal et la magistrature de la commune.

ARTICLE I.

LA BASSE JUSTICE DE MARGUT.

§ 1. — *Attributions des officiers de justice.*

Le maire, le lieutenant, les cinq échevins composaient ce qu'on appelait la basse-justice de Margut. On sait qu'il y avait à cette époque les officiers de haute et de basse-justice. Tandis que les premiers

Digitized by Google

pouvaient connaître des crimes, les seconds ne jugeaient que les délits existants dans la commune.

Les fonctions des officiers de justice étaient assez compliquées. Outre l'administration de la commune, en dehors des attributions plus particulièrement municipales, les délégués du pays cumulaient l'emploi de juges, de notaires et d'arpenteurs.

C'étaient eux qui faisaient les abornements entre les différents domaines, comme nous le voyons dans les procès-verbaux conservés jusqu'à nous. Y avait-il quelque contestation à l'égard d'une propriété? ils faisaient une descente sur les lieux et réglaient le point en litige. Ils écoutaient les plaintes des habitants et leur rendaient justice.

Une difficulté surgissait-elle à l'occasion des contributions, des gabelles? Aussitôt les gens de justice intervenaient. Citons un trait en passant. Les employés des fermes du roi avaient saisi du tabac chez Jean Pénasse, receveur des droits réunis à Margut. Le sieur Pénasse prétendait que son tabac n'était pas de contrebande, puisqu'il venait de l'entrepôt de Montmédy. Les gens du fisc ne sont pas accommodants : aussi les employés ne veulent pas entendre raison ; ils se refusent même à consigner dans leur procès-verbal la déclaration de Pénasse. Celui-ci a recours à la justice de Margut, et l'on prend note de l'incident. Enfin nous trouvons des inventaires, des contrats, des actes de vente passés devant la justice du pays.

§ 2. — *La police du lieu.*

Les gardes-bans ou les messies, disions-nous, étaient nommés par les habitants pour veiller à la

Digitized by Google

conservation de leurs propriétés. Les rôles dressés par les gardes-bans du XVIIIe siècle nous montrent à la fois leur zèle et la valeur des amendes imposées aux délinquants.

Nous citons textuellement quelques passages qui ne manquent pas d'intérêt.

« Un poulain d'un an mis à l'amende dans l'orge
» J. Nicolas. . . . . 3 sols.

» Deux grands cochons et quatre aillons mis à
» l'amende . . . . . 5 sols.

» Quatre chevaux à J. Meurice mis à l'amende
» dans l'avoine J. Thirion. . 5 sols. »

Il n'y avait de faveur pour personne, la probité de ces messieurs était intègre.

Nous citons toujours :

« Les dindons de M. le curé mis à l'amende.
» Même jour même rapport des veaux du dit sieur
» curé dans les dravières Jacques Nicolas le jeune. »
— On ne trouve pas la désignation de l'amende, soit qu'on s'en rapportât à la générosité du délinquant, soit qu'on lui ait accordé sa grâce ! Continuons, voici une autre affaire :

« Le 12 juillet 1730, Jeanne Peltier a fait rap-
» port que Madeleine Jadot l'avait battue et lui
» avait fait du sang. Requiert qu'elle soit mise à
» l'amende 2 livres 19 sols. » On voit qu'à cette époque les dames de Margut avaient l'humeur batailleuse !

Dans ce temps où la religion catholique était considérée comme la religion de l'Etat, le travail du dimanche était interdit par la loi civile : on le punissait comme les autres délits.

C'étaient encore les agents de police qui devaient

Digitized by Google

noter les infractions à cette loi. Et il paraît qu'à *leur défaut* les officiers de l'Eglise pouvaient dresser procès-verbal contre les personnes qui se trouvaient en contravention.

En voici une preuve :

« Le dimanche 13e jour du mois d'août 1741, rapport fait par Guillaume Rondu synodal et pitoyeur d'avoir trouvé Lucien Morel de Fromy voiturant des gerbes de froment à la couture au lieu dit vulgairement *Savary* entre les 6 et 7 heures du matin, dont le dit rapport a été fait le 14 attendu que le greffier était absent pour le service du roi. »

ARTICLE II.

LISTE DES MAIRES DE MARGUT DEPUIS LE XVIIe SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Voici les noms des maires nommés depuis le commencement du XVIIe siècle, avec les dates de leur nomination. Quelques noms manquent ; nous ne les avons pas rencontrés dans nos archives ; il est probable qu'un certain nombre de procès-verbaux d'élection auront disparu.

1614 Jehan le Marlier.
1666 Jean Cosse.
1669 Charles Robin.
1670 Chenet Collet.
1686 Claude Risse.
1688 Charles Robin.

Digitized by Google

1692 Claude Jacquemin.
1694 Jacques Nicolas.
1695 Nicolas Jacquemin.
1696 Simon Piot.
1698 J. Lallement.
1708 Pascal Rondu.
1716 Jean Thirion.
1718 Jacques Nicolas.
1719 Jacques Nicolas.
1728 Jean Munie.
1730 Jacques Nicolas.
1731 Jacques Nicolas.
1732 Jean Thirion.
1733 Jean Munie.
1735 Guillaume Rondu.
1736 Guillaume Rondu.
1737 Jacques Nicolas.
1738 Jacques Nicolas.
1739 Guillaume Rondu.
1740 Jean Munie.
1741 Jacques Nicolas.
1742 Jean Piot.
1743 Guillaume Rondu.
1744 Jacques Nicolas.
1745 Jacques Nicolas.
1746 Nicolas Risse.
1747 Jean Munie.
1748 Jean Meurice.
1749 Jean Munie.
1750 Jacques Nicolas.
1751 Jean Munie.
1752 Jean Munie.
1754 Jean Pénasse.

Digitized by Google

1755 Guillaume Rondu.
1756 Jean Munie.
1757 Jean Risse.
1758 Jean Pénasse.
1759 Nicolas Joachim.
1760 Nicolas Joachim.
1761 J.-B. Hutin.
1762 Nicolas Joachim.
1763 Dieudonné Meurice.
1764 J.-B. Hutin.
1765 Simon Petitjean.
1766 Jean Risse.
1767 Nicolas Joachim.
1768 Simon Hougrand.
1769 Jean Pénasse.
1770 Jean Pénasse.
1771 Poncelet, François.
1772 Jean Pénasse.
1777 Jean Pénasse.
1778 J.-B. Hutin.
1779 J.-B. Hutin.
1780 J.-B. Hutin.
1781 J.-B. Hutin.
1782 J.-B. Hutin.
1783 J.-B. Hutin.
1784 J.-B. Hutin.
1785 J.-B. Hutin.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Etat administratif de Margut au XVIIIe siècle.

Les différents rouages de l'administration actuelle ne ressemblent en rien à ce qui existait avant la Révolution française. Etudier les institutions, les usages et les mœurs de cette époque, c'est étudier pour ainsi dire un pays étranger. Puis, il faut bien le reconnaître, il y avait si peu d'uniformité dans la législation, la justice, les tribunaux, qu'il est parfois difficile de retracer la vraie physionomie du pays au siècle dernier.

Voici ce que nous avons pu découvrir concernant le village de Margut.

Nous avons vu qu'avant le traité des Pyrénées, Margut faisait partie du comté de Chiny et de la prévôté d'Yvois. Le comté dépendait lui-même de la province du Luxembourg.

Sous le rapport judiciaire, Margut ressortissait au gouverneur de Montmédy et au bailliage de Carignan. Mais le territoire du village se trouvait aussi sous la juridiction de Chauvency-le-Château. Margut était, comme on disait alors, un village *ambédeux*. Le prévôt de Carignan et le bailli de Chauvency y exerçaient alternativement la justice pendant trois ans (1).

(1) Louis XIV, en effet, avait érigé à Chauvency, en 1661, une petite prévôté comprenant les communes de Chauvency-le-Château, Lamouilly, Pure, Margut par alternative, le fief de la Crouée et la cense du Véru.

Digitized by Google

Cet état de choses venait de ce que la seigneurie de Margut était possédée par deux propriétaires, le roi de France et le duc de Carignan. Dans le principe, le prévôt de Chauvency, au nom du roi, et le bailli de Carignan, au nom du duc, se transportaient à Margut pour y rendre simultanément la justice. Mais comme ces déplacements leur étaient incommodes, ils établirent un traité en vertu duquel la justice serait rendue alternativement de trois en trois ans par chaque tribunal.

Enfin, de Carignan on en appelait à l'intendance ou généralité de Metz. L'intendant avait un subdélégué à Montmédy qui connaissait des affaires litigieuses dans le pays. En 1658 le roi de France étendit la juridiction du conseil souverain de Sedan sur le pays Yvois, avec puissance de juger toutes sortes de causes en dernier ressort.

Mais Margut ne fut pas compris dans les communes de la prévôté soumises au conseil de Sedan. Voici, en effet, ce que nous lisons dans un Mémoire de 1730 : « Margut est du gouvernement de Montmédy, et n'a jamais dépendu de celui de Sedan comme le reste du duché de Carignan. »

Margut, faisant partie du comté de Chiny, était régi par la loi de Beaumont, qui était en vigueur dans tout le comté.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

La prairie de Nacy.

(1711-1791.)

Nous connaissons l'état du territoire de Margut, l'administration, la vie intime de la commune à l'époque où nous sommes arrivés ; il nous reste à voir les différents événements qui ont surgi parmi nous au XVIIIe siècle.

Dans l'angle formé par la Marche, à l'endroit où elle se jette dans la Chiers, entre les deux villages de Margut et de La Ferté, s'étend une prairie connue sous le nom de Nacy ou Nancy. Elle est située sur les bans des deux communes limitrophes. Pas de limites territoriales bien définies, mais un usage commun pour le parcours des bestiaux, tel est l'état de choses qui paraît avoir existé de temps immémorial. Mais précisément en raison de cette espèce de communauté, des difficultés s'élevèrent souvent entre les deux villages.

Pour comprendre le sens des discussions dont nous allons retracer l'histoire, il faut se reporter a un usage ancien qui existait dans la contrée. Quand la première herbe avait été coupée, on interdisait dans certaines prairies le pâturage des bestiaux jusque vers le milieu de septembre. C'était ce qu'on appelait mettre la prairie à ban ou « embanis. » A la Sainte-Croix, on conduisait les chevaux dans ce regain, « on rompait le ban. » Or,

Digitized by Google

les habitants de La Ferté, partant de ce principe que la prairie de Nacy était commune, prétendaient que le ban devait être rompu en même temps entre Margut et La Ferté, que le droit de pâturage était commun, et qu'au reste un usage immémorial établissait cet état de choses.

La commune de Margut n'admettait pas le raisonnement de La Ferté ; tout en reconnaissant que les territoires n'étaient pas délimités, elle disait que chaque commune avait son canton, qu'elle était libre de rompre le ban quand cela lui plaisait, « car les pâturages n'étaient pas communs. » Elle s'appuyait dans son argumentation sur un jugement rendu par l'intendant de Vrévin, le 24 janvier 1682, condamnant La Ferté à payer la somme de 100 livres, à l'occasion d'un procès qui lui avait été intenté par suite des dégâts occasionnés par les bestiaux de cette commune sur le canton de Margut.

Une fois, pour trancher toutes les difficultés, il fut question de faire l'abornement de la prairie. Le 14 mai 1680, onze bornes avaient été placées dans la propriété en litige. Mais soit que cet abornement n'ait pas eu force de loi, soit que l'ancien état de choses ait prévalu, la lutte qui existait déjà au XVIIe siècle se ranima plus vive au XVIIIe.

En 1711 nous trouvons les parties devant la prévôté de Chauvency-le-Château. Sur la demande de La Ferté, on fit une première enquête. Margut dressa un mémoire pour établir ses droits. La commune essaie d'abord de prouver que la déposition des témoins de La Ferté ne lui est pas nuisible ; puis elle cherche à montrer, par la déclaration de ses témoins à elle, que ce qu'elle demande est con-

Digitized by Google

forme à un usage immémorial. Elle s'applaudit du résultat de son enquête et voit déjà ses adversaires battus. Ecoutons-la plutôt dans son Mémoire. « Alors les demandeurs ont changé de ton, leur » grand feu s'est changé en une tiédeur molle et » indolente. L'on n'a plus vu les coqs de leur lieu, » en la ville de Montmédy comme auparavant, me- » naçant les pauvres défenseurs qui n'ont jamais » paru dans ces poursuites qu'avec toute la douceur » et les regrets possibles, de se voir mal à propos » plongés dans un gros et violent procès. »

Cependant les dépositions des témoins de Margut furent attaquées dans un contre-mémoire dressé par La Ferté. Cette commune reprochait aux déposants d'être pour la plupart parents ou alliés aux habitants dont ils défendaient les droits.

Pendant que la cause était pendante à la barre du prévôt de Chauvency, les habitants de Margut agissaient comme s'ils eussent remporté pleine et entière victoire. On était à l'été de 1712, et les foins venaient d'être récoltés quand notre commune inonda la prairie de ses bestiaux. Ses voisins ne manquent pas de relever cette nouvelle infraction à leurs droits prétendus. Ecoutons-les dans le Mémoire rédigé à cette occasion. « Les gens et com- » munauté de Margut flattés de la bourse de M^r leur » opulent curé et avec le secours de laquelle ils » espèrent lasser les plaignants et rendre leurs » dérèglements impunis, ont fait rage sur cette » prairie en la présente année... Ils ont conduit de » dessein prémédité tous leurs chevaux et bœufs » dans cette prairie. Les défendeurs armés et munis » de perches et de tricots et autres pareils instru-

Digitized by Google

» ments gardent de jour et nuit leurs dits bestiaux,
» insultent aux demandeurs en criant et proférant
» quantité d'insolences. »

On le voit, il n'est plus simplement question de procès, on est sur le point de recourir aux voies de fait.

Si les parties n'en viennent pas aux mains, les habitants de La Ferté nous en donnent la raison : c'est le résultat de la prudence.

« Ceux-ci (La Ferté) qui sont plus peuplés, en
» plus grand nombre, et même sans prévention
» plus courageux que leurs adversaires, les chasse-
» raient non seulement avec facilité de cette prairie
» et leur feraient payer cher la peine due à leur
» arrogance, d'une manière à en faire repentir
» pour longtemps tout le village de Margut, s'ils
» n'avaient pour de pareilles actions autant d'aver-
» sion que les défendeurs les aiment et les pra-
» tiquent. »

Les affaires prenaient donc une tournure sérieuse ; mais les adversaires de La Ferté mêlaient aussi le comique au tragique. Accourus en grand nombre pour garder leur prairie, et munis de gourdins robustes, ils criaient de temps à autre : « Sentinelle ! prenez garde à vous ! » « soit, dit La Ferté,
» par dérision, soit pour intimider les garde-bans. »
Et comme réparation de ces méfaits, La Ferté demande simplement 3,000 livres de dommages-intérêts !

Enfin, après toutes ces péripéties, après les enquêtes et les contre-enquêtes, après tous les Mémoires des deux parties, le prévôt de Chauvency rendit, le 15 juillet 1713, un jugement par lequel

Digitized by Google

il condamnait les habitants de La Ferté à payer à Margut la somme de 367 livres 8 sols et 9 deniers.

Mais à cette époque on ne se tenait pas si facilement pour battu. La Ferté se voyant condamné, interjette immédiatement appel de la sentence du prévôt.

Des deux côtés on se remet à l'œuvre, on compose de nouveaux Mémoires. Celui de Margut vise à l'éloquence. Les défenseurs rappellent que la décision du 15 juillet aurait dû mettre leurs adversaires à la raison, « mais les mauvais conseils et » leur ambition les ayant aveuglés, les défenseurs » leur appliquent les remèdes convenables pour les » désaveugler et leur faire comprendre par des rai- » sons insurmontables et sans réplique qu'ils res- » semblent à la mère des enfants de Zébédée, » qu'ils ne savent ce qu'ils demandent. »

Cependant le prévôt de Chauvency, prévoyant sans doute que la situation actuelle serait une source perpétuelle de procès, ordonna, le 27 septembre 1714, qu'on établirait un abornement entre les deux cantons. Mais comment placer cet abornement? Quel serait l'alignement choisi? Nouvelle matière à chicane. Aussi l'arrêté de Chauvency ne fut pas agréé de Margut. La municipalité en appela à Metz le 1er octobre de la même année. Après de nouvelles enquêtes, la cour de Metz condamna Margut à payer à La Ferté 353 livres 10 sous. C'était le 26 juillet 1715. Il semble que la communauté de Margut aurait dû se calmer après de si longues procédures. Il n'en fut rien ; elle prétendit, bon gré, mal gré, maintenir ses droits. L'année même de sa condamnation à Metz, elle reprend ses

Digitized by Google

prétentions comme si aucun arrêt n'était intervenu. Au mois d'août, les habitants envoient leurs chevaux pâturer dans la prairie, et au mois de septembre, leur garde-ban fait reprise de trois chevaux de La Ferté qui se trouvaient sur le canton de Margut. Nouveau procès entre les deux communes. Le bailli de Carignan, jugeant dans le sens du Parlement, ordonna main-levée des bestiaux repris par Margut (28 septembre 1715).

Dès ce moment les archives des communes en litige sont muettes sur l'affaire de Nacy. Il est probable que Margut, se voyant chargé de frais considérables à la suite de ses nombreux procès, aura pris enfin le parti de laisser à La Ferté la liberté de parcours dans toute l'étendue de la prairie.

Toutefois la guerre n'était qu'assoupie. Une ordonnance du gouvernement vint la ranimer vers la fin du XVIIIe siècle. On était arrivé à l'époque de la Révolution. Comme il s'agissait d'établir dans toutes les communes la contribution foncière, les habitants de Margut profitèrent de cette circonstance pour reprendre leur projet. Ils demandèrent au district de Sedan la séparation des bans dans la prairie de Nacy : ils priaient en même temps le Directoire de nommer des experts pour opérer cette séparation (25 mars 1795). La mesure demandée par Margut ne parut pas sourire à La Ferté. Dans sa réplique du 12 avril, la municipalité de cette commune prétendait que la prairie avait toujours été mitoyenne. Puis elle relève une injure que Margut lui avait adressée : « Messieurs les officiers municipaux de » Margut, disent les administrateurs de La Ferté, » qui ont eu la faiblesse d'exposer dans une autre

Digitized by Google

» enquête relative à ladite prairie, que la municipalité de La Ferté sont des jeunes gens, nous » avons sans doute raison de dire que ceux de » Margut sont trop vieux, qu'il y aurait apparence » qu'ils sont dans le délire, puisqu'ils ne se souviennent pas de différentes sentences rendues » contre eux au sujet de la dite prairie. »

On voit que c'était l'époque de la liberté et de l'égalité ! On ne se gênait pas dans les qualifications qu'on lançait à l'adresse de ses adversaires.

Pourtant, les conclusions du Mémoire sont moins absolues qu'on pourrait le croire en lisant ces paroles. Les habitants de La Ferté consentent à ce qu'on établisse une séparation dans la prairie, mais en sauvegardant le droit de vaine pâture en commun. Le Directoire de Sedan jugea dans ce sens : il décida qu'il y avait lieu de nommer un commissaire pour planter les bornes qui serviraient seulement à déterminer l'imposition de chaque commune, sans préjudice du droit de pâturage. Cette sentence fut ratifiée par le Directoire de Mézières le 14 juin 1791.

Le sieur Sothias, membre du conseil du district de Sedan, fut nommé le 16 juillet pour faire exécuter ces opérations.

Le 21 du même mois, l'abornement fut fait en présence des représentants de Margut et de La Ferté, qui signèrent l'acte avec le commissaire.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

La Carité.

(1768-1778.)

L'affaire de Nacy était assoupie, mais la commune de Margut n'était pas en paix pour cela; une nouvelle lutte s'engageait sur un autre point du territoire.

Dans la vallée étroite qui s'étend à l'est de Margut, entre ce village et celui de Signy-Montlibert, se trouve une prairie célèbre dans l'histoire de notre commune : c'est le pré de la Carité.

Ce pré avait été donné par les comtes de Chiny à l'abbaye d'Orval.

On se rappelle qu'en 1226, un comte de Chiny, dans des lettres patentes en faveur de l'abbaye, stipule que la prairie de la Carité sera exempte de toute servitude ; il décide qu'on établira un chemin le long du pré, mais en dehors.

S'appuyant sur la charte de 1226, les religieux d'Orval s'étaient toujours efforcés d'affranchir la Carité du droit de passage que prétendaient s'attribuer les riverains. Comme ce domaine était enclavé dans le territoire de Margut, les habitants de cette localité réclamaient le passage à travers le pré de l'abbaye, soit pour conduire leurs bestiaux dans les champs voisins, soit pour cultiver ces champs eux-

Digitized by Google

mêmes. Il n'y avait, prétendaient-ils, d'autre chemin pour aboutir en particulier au canton situé au sud de la Carité, et que l'on appelle le Chaufour. Le mécontentement existait depuis longtemps entre Margut et Orval ; plusieurs fois même on avait eu recours aux tribunaux, quand l'édit royal de 1768 devint le signal d'une lutte définitive.

Cet édit, donné au mois de mai, avait ordonné la clôture des prés que l'on voulait soustraire à la vaine pâture. Orval en profita pour fermer la Carité ; la commune de Margut s'y opposa.

Le motif de l'opposition apportée par cette localité était, nous l'avons vu, la nécessité de passer à travers le pré du monastère pour rentrer les récoltes. Quand les terres qui l'environnaient étaient en culture, il fallait absolument traverser la propriété des religieux pour aboutir au chemin de Champel.

Orval, s'appuyant sur un jugement rendu au conseil du Luxembourg en 1533, en vertu duquel il ne serait loisible à qui que ce soit de charroyer à travers le pré de la Carité en aucune saison, n'admettait pas la nécessité du passage. Margut répliquait que l'arrêté en question ne le concernait pas, puisque la commune ne réclamait qu'un passage momentané.

Cependant les religieux faisaient observer que la nécessité de passage n'était pas aussi impérieuse qu'on le prétendait, puisqu'il était possible de pratiquer un chemin à travers le Chaufour sans entrer dans le pré ; que ce pré, d'ailleurs, en vertu de son nom, devait être affranchi. Cette dernière raison ne paraissait pas bien convaincante aux adver-

Digitized by Google

saires d'Orval. « La communauté de Margut, est-il dit dans le Mémoire de cette communauté, n'entend rien aux formules des cabalistes ; elle ignore si, en décomposant le nom de Carité, il est possible d'y trouver le principe de quelque prérogative. »

Comme l'entente ne pouvait s'établir, et que de part et d'autre on s'appuyait sur des droits prétendus existants, on porta l'affaire au bailliage de Carignan. Le juge se transporta sur les lieux pour connaître l'état des choses, et il admit en faveur de Margut la nécessité du passage. Le jugement fut rendu le 19 juillet 1771. Une restriction devait être mise dans l'arrêt, c'est que les habitants seraient tenus d'accoupler leurs bestiaux en les conduisant à la pâture. Cette clause restrictive déplut à Margut. Aussi la communauté interjeta appel le 23 du même mois devant le parlement de Metz. De son côté, l'abbaye n'acceptait pas le jugement de Carignan, sous prétexte qu'il était attentatoire à ses droits : le débat se porta donc plus haut.

Le 30 juin 1775, la cour de Metz rendit un arrêt interlocutoire décidant :

1° Qu'il serait dressé une carte topographique du pré de la Carité et des contrées voisines ; 2° qu'il serait nommé un commissaire et des experts pour examiner si le passage à travers la Carité était nécessaire, et notamment si le chemin de Champel à Margut était impraticable.

On choisit pour commissaire enquêteur François Cabouilly, subrogé au lieu et place de Antoine de Bazelaire de Sauly. L'opération eut lieu en mars 1776.

Comme les deux experts ne répondaient pas ca-

Digitized by Google

tégoriquement aux questions posées par le Parlement, on en nomma d'office un troisième dans la personne de J.-B. Michel, propriétaire d'une part de la seigneurie de Thonne-le-Thil.

Les données du commissaire présentées à la cour, le jugement définitif allait être rendu. Le moment était donc venu pour chaque partie de faire valoir toutes ses ressources, d'accumuler toutes ses preuves, d'user de toutes ses batteries pour anéantir l'adversaire. On n'y manqua pas de part et d'autre.

Margut porta devant le Parlement un Mémoire imprimé à Metz, dans le but d'établir ses droits et ses raisons. Orval y répondit par un in-4° de 64 pages. Ce réquisitoire n'est pas tendre à l'égard de l'ennemi. Nous citerons seulement un passage pour montrer le ton qui y règne. Après avoir rappelé l'arrêté du 30 juin 1775, le Mémoire continue : « Cet arrêté a été exécuté : les habitants de Margut, qui avaient toujours marqué la plus grande assurance, qui avaient provoqué l'arrêt et son exécution, n'ont commencé à redouter l'examen du local qu'après l'arrivée de la commission sur les lieux. Il n'était plus question d'en imposer de loin : il fallait montrer et faire remarquer qu'ils avaient toujours dit la vérité, mais c'était pour eux ce qu'il y avait de plus embarrassant. Il a fallu de leur part se rétracter, se replier, subtiliser et tergiverser : ils n'en ont pas moins été confondus par les observations des suppléants, observations fournies par le local même : ils ont secrètement dévoré leur honte et l'ont cachée sous leur trop présomptueuse mutinerie. » Quoi qu'il en soit, le Mémoire est sérieux. Il vise à établir trois propositions.

Digitized by Google

I. Que la communauté de Margut est non-recevable, sans intérêt, sans qualité dans sa demande, parce que, si quelqu'un a des intérêts qui nécessitent le passage à travers la Carité, ce n'est pas la commune en tant que commune, puisqu'il n'y a dans ces cantons ni paquis, ni terrains communaux. Les propriétés avoisinantes appartiennent à de simples particuliers, et c'est à eux à faire valoir leurs droits.

II. Il n'y a pour aucun propriétaire riverain ni pour la communauté aucune nécessité de passer dans le pré de la Carité. Le Mémoire tend à établir cette proposition en montrant l'existence de chemins suffisants pour l'exploitation des propriétés de Margut. Ces chemins sont : *la chaussée royale conduisant à Montmédy, le chemin de Champel, ancienne route de Montmédy.* « Ce chemin, dit le Mémoire, est facile et roulant. » Assertion un peu forte, quand on connaît le terrain ! « Il y a, dit le Mémoire, un troisième chemin partant du même point qui conduit directement sur le bord du ruisseau qui longe la Carité jusqu'à Gros-Pré. Enfin, un quatrième chemin allant du moulin à la Carité et à Signy, a été supprimé à l'époque de la construction de la chaussée royale de Montmédy. Au reste, si l'on demande le passage dans ce pré, c'est moins par nécessité que pour le livrer à la vaine pâture.

III. Le Mémoire établit comme troisième proposition que le pré de la Carité ne peut être assujetti à aucune pâture. Le comte de Chiny, dans sa charte de 1267, accorde à la Carité franchise de passage, de pâturage. On ne peut alléguer la prescription ; on a toujours protesté contre les délits, et le plai-

Digitized by Google

doyer cite plusieurs faits à l'appui de sa thèse.

A la distance où nous sommes des événements, il est difficile de nous rendre un compte exact de la vérité ; il faut avouer, toutefois, que le Mémoire d'Orval présente des arguments qui sont loin d'être sans valeur. Mais on n'était plus au temps où les propriétés religieuses étaient regardées comme des choses sacrées ; déjà le vent de la Révolution commençait à souffler, et avant que la France ne se précipitât sur les domaines de l'Eglise comme sur une proie depuis longtemps convoitée, on n'était pas fâché de grever ces propriétés le plus possible : ne pouvant prendre tout, on entamait une partie.

Quoi qu'il en soit, un arrêté définitif, rendu au Parlement de Metz, le 26 juin 1778, condamna Orval et donna gain de cause aux habitants de Margut. Le jugement de la cour ordonna aux religieux d'Orval de fournir, après la récolte des foins, un passage suffisant dans l'endroit le plus commode pour l'enlèvement des foins et des regains provenant des prés d'Amivaux, Gros-Pré, Neuf-Pré, Petit-Pré. Le passage était dû également pour la culture des terres et la récolte dans les cantons voisins.

Orval fut condamné à la moitié des frais de procédure ; ces frais se montaient à la somme de 4013 livres, 8 sous, 3 deniers. La note du Parlement fut portée par un huissier de la cour à Frère Thomas Robin, dirècteur de Blanchampagne, le 8 août 1778. Il eut en plus à débourser pour les frais du présent arrêté la somme de 88 livres, 4 sous, 3 deniers.

Telle fut l'issue du célèbre procès qui avait duré sept ans. L'abbaye succomba. Ce n'était que le prélude des maux qui allaient fondre sur elle. La Ré-

Digitized by Google

volution dispersa les religieux aux quatre coins du ciel, fit du monastère un monceau de ruines, et livra à l'avidité des pays environnants ces riches fermes convoitées depuis longtemps.

Il paraît que le procès de la Carité avait indisposé les moines contre les habitants de Margut. La tradition raconte que depuis cette époque le monastère, si hospitalier, se fermait en présence des habitants du village, ou bien si on leur faisait une aumône, ils ne recevaient qu'un morceau de pain noir.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Encore les pâturages.

Tandis que Margut luttait à l'ouest pour la prairie de Nacy, à l'est pour la Carité, de nouvelles escarmouches avaient lieu sur d'autres points du territoire. Nous trouvons, en effet, des différents entre notre commune et quelques autres communes voisines.

C'est *Signy-Montlibert !* Des procès existaient entre les deux villages à l'occasion des reprises de bestiaux. Pour couper court à ces difficultés « et pour renouveler l'ancienne amitié des deux communautés, » les principaux habitants de Margut et de Signy décident qu'il sera loisible, après la récolte des grains, de faire paître les troupeaux sur les cantons qui confinent aux deux communes (1767).

C'est *Bièvres!* Bièvres donne la main à Margut sur les hauteurs de Saint-Walfroy. Pour rétablir la paix un moment troublée, les deux villages situés sur les deux versants de la montagne établissent aussi des conditions d'accommodement (1748).

C'est *Moiry !* que nous voyons entrer en lice un peu plus tard.

Entre ce village et celui de Margut s'étendaient des prairies, des pâquis qui étaient un objet de contestation entre les deux communautés.

Digitized by Google

Après divers incidents, Moiry est en instance près du Parlement en l'année 1668. L'instance de Moiry est rejetée le 12 juillet de la même année, et Margut autorisé à mettre en embanis ou réserve le quart de la prairie située entre Moiry et le ban de Fromy; de plus, défense est faite aux habitants de Moiry de mettre des bestiaux dans les réserves avant la rupture du ban. Puis la cour de Metz condamna Moiry aux trois quarts des frais.

En 1672, les deux communes sont de nouveau aux prises. Un arrêté du Parlement, rendu le 17 janvier, maintient les habitants de Margut dans la possession des pâquis depuis le moulin, mais il autorise les habitants de Moiry à envoyer leurs bestiaux en pâture dans ces mêmes pâquis. Margut ne pourra en cultiver que la moitié chaque année; en retour, défense est faite à Moiry de faire paître des troupeaux dans les terrains ensemencés avant la récolte des grains.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Quelques faits détachés.

(1730-1760.)

Les procès succédaient aux procès dans ce siècle avec une rapidité vraiment étonnante. Voici sugir une nouvelle difficulté dans le bailliage de Carignan.

L'intendant général avait, par décision du 19 mars 1730, déchargé les habitants de Margut de fournir le chauffage et l'éclairage à la garnison de Carignan. La raison en était que Margut, dépendant du gouvernement de Montmédy, devait naturellement contribuer aux charges de cette ville.

En face de cette décision, les villages du duché de Carignan réclamaient, disant que puisque Margut ne contribuait que pour moitié à l'entretien des troupes de Montmédy, il était juste qu'il contribuât pour l'autre moitié en faveur de Carignan. « Car, disaient-ils, en s'adressant à l'intendant, les habitants de Margut ont surpris la religion de Votre Grandeur. » En conséquence ils le suppliaient de rapporter l'arrêté. Mais l'intendant, considérant que Margut avait toujours fourni aux frais de la troupe de Montmédy, débouta les appelants de leur demande (1731.)

L'année suivante, une discussion s'éleva entre la

Digitized by Google

commune et l'abbaye de Saint-Hubert, en Ardenne, concernant la restauration de l'église.

Les religieux de Saint-Hubert avaient fait reconstruire, en 1718, la nef de l'église en qualité de décimateurs de la paroisse. Quand les travaux furent terminés, ils demandèrent aux habitants de recevoir l'édifice. Ceux-ci refusèrent sous divers prétextes. Ils alléguaient « qu'on ne pouvait fermer la porte nouvellement établie; — que les murs étaient construits sur de mauvais fondements; — que les fenêtres étaient trop élevées et trop larges; — que le pavé était rehaussé par un pavé de mauvaises planches; — que la nef était allongée d'un quart. »

A ces griefs, les religieux répondaient : « On ne peut fermer la porte? mais s'il faut deux ou trois coups de marteau pour lever cette objection, on les fera donner. — Les murs sont sur de mauvais fondements? Mais ils sont sur les anciens. — Les fenêtres sont trop élevées et trop larges? Mais si elles étaient plus petites on aurait allégué qu'on n'y voyait pas clair. — Le pavé est rehaussé par un pavé de mauvaises planches? Mais on remplacera les mauvaises. — La nef est trop longue? Mais si elle était moins longue on dirait qu'elle ne peut contenir la paroisse. »

Des experts furent nommés pour examiner la valeur de ces objections. Nous ne savons ce qu'il en advint; il est probable que les habitants durent accepter le travail (1732.)

C'était l'époque des améliorations dans le temple saint. Toutefois, ces travaux avaient amené de lourdes charges pour les habitants de la paroisse. Une nouvelle cloche avait été fondue par le sieur

Digitized by Google

Louis Simon, et la commune lui devait la somme de 1,100 livres, plus 72 livres « *pour la pendaison de celle-ci.* »

L'évêque d'Ascalon, dans sa dernière visite, avait aussi ordonné de faire voûter, par Margut et Fromy, la tour de l'église paroissiale et de mettre une seconde cloche à l'église.

Pour faire face à ces dépenses, la communauté résolut de vendre annuellement, jusqu'à extinction de la dette, la récolte de la moitié des pâquis situés près du moulin. Or, cette année, les habitants étaient pauvres : la récolte avait manqué. L'abbé Lambert leur fournit du grain à la condition qu'ils paieraient ce grain après la récolte. Ces faits se passaient vers 1760.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

La guerre intestine.

(1720-1781)

Les questions financières amenaient de temps à autre des difficultés entre les habitants de Margut. Nous voyons, en effet, une requête adressée le 5 décembre 1720 à l'intendant de Metz, par Jean Thirion, concernant le remboursement d'une somme assez considérable qui lui était due par la communauté. Il représente à l'intendant que Jacquemin Nicolas, son frère, ainsi que lui, ayant été maires en 1700, 1701, 1702 et 1705, ils ont rendu compte de leurs gestions en présence d'auditeurs nommés par la communauté. Or, il fut constaté que la communauté leur était redevable de 253 livres 3 sous. Néanmoins le remboursement tardait toujours. En conséquence, il demande qu'on établisse une imposition sur la commune pour payer ces frais. Et afin que l'imposition ne devienne pas lettre morte, il supplie le Parlement d'enjoindre au maire d'y tenir la main. Le soin de cette affaire fut remis au subdélégué Senocq, à Montmédy. Senocq communiqua au maire et à la communauté la requête de J. Thirion, et la somme en question fut payée aux anciens maires.

Quelques années plus tard (1781-1782), des discussions de cette nature devinrent beaucoup plus

Digitized by Google

orageuses. C'était à la suite du procès soutenu contre les religieux d'Orval à l'occasion de la Carité. Margut avait obtenu gain de cause, mais on avait dû supporter des frais assez considérables. Pour faire face aux différentes dépenses nécessitées par les avocats et les avoués délégués au Parlement, un emprunt avait dû être contracté. Le maire qui était alors en exercice, J.-B. Hutin, et quatre autres bourgeois, avaient été désignés par la com munauté pour faire cet emprunt. Après le jugement définitif rendu sur la Carité, Hutin et les délégués se présentèrent pour rendre leurs comptes. Mais voici que plusieurs individus de la commune soulèvent des difficultés; ils prétendent que l'indemnité demandée pour le déplacement se monte à un chiffre trop élevé. En face de cette opposition, les cinq intéressés présentent une requête au subdélégué de l'intendant général, pour nommer des membres de la communauté afin de vérifier leurs comptes et de les arrêter. Le 15 septembre 1781, le maître des requêtes rend une ordonnance, en vertu de laquelle on devait convoquer les habitants de Margut dans la huitaine, afin de désigner cinq commissaires pour vérifier et arrêter les comptes en question. S'il survenait quelque dissentiment, les parties étaient tenues de se présenter devant le subdélégué, lequel en référerait à Metz, où l'on jugerait en dernier ressort.

Les électeurs sont donc convoqués, en vertu de l'ordonnance du Parlement; mais voici que deux des opposants, J.-B. Nicolas et Nicolas Collignon, « accoutumés à troubler les assemblées » dit la plainte formulée contre eux, soulèvent des diffi-

Digitized by Google

cultés. Ils prétendent qu'on doit leur communiquer et la requête des demandeurs, et la décision de l'intendant; puis, par leur bruit, par leurs réclamations et leurs cris, ils empêchent le scrutin. Plainte est portée contre eux par le syndic, et le subdélégué ordonne qu'à l'avenir tout individu qui troublera les réunions publiques, sera passible d'une amende.

Les opposants ne rendent pas les armes. Voyant qu'ils ne peuvent empêcher l'élection, ils cherchent à la faire tourner à leur profit. Leurs brigues réussirent. Ils furent nommés tous deux avec trois autres qui, probablement, se trouvaient dans les mêmes idées. Il n'est donc pas étonnant que le différend ne pût être terminé. Les commissaires évoquent l'affaire au tribunal de Montmédy. Le subdélégué fait comparaître les parties devant lui, et il se trouve bientôt convaincu de la mauvaise foi des délégués. En conséquence, il annula l'élection comme n'ayant pas été revêtue des formalités essentielles; puis il ordonna au syndic de Margut de convoquer à nouveau la communauté. Ce dernier scrutin donna un résultat plus sérieux. Les nouveaux commissaires, élus selon les formules requises, procédèrent à l'examen des comptes qui faisaient l'objet de la contestation. Vérification faite des dépenses et des recettes de chacun des cinq délégués, ils rendirent un jugement qui fut homologué par le maître des requêtes, le 8 juillet 1782. Ce jugement, accepté par les parties, mit fin à la contestation qui durait déjà depuis plusieurs années.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

La guerre intestine *(suite)*. **L'abbé Lambert et la nomination du maître d'école.**

(1733-1787.)

Divisés entre eux par des questions pécuniaires, les habitants de Margut se trouvèrent aussi un jour en lutte contre leur curé, parce qu'ils voulaient soutenir des prérogatives que celui-ci de son côté revendiquait ; ces prérogatives concernaient la nomination du maître d'école. Comment se faisait autrefois cette nomination ? Il est difficile de le savoir au juste. L'abbé Lambert, curé de Margut, prétendait que ses prédécesseurs étaient en possession de ce privilége ; les habitants de Margut affirmaient qu'ils avaient leur tour de rôle dans la nomination. Et chacun soutenait ses droits en apportant les titres qui militaient en sa faveur.

La commune disait que, payant le maître pour instruire ses enfants, elle avait le droit de le nommer comme on nomme un employé qu'on rétribue. Le curé, s'appuyant sur la fondation Huard, soutenait que l'abbé Huard, ayant légué une maison pour loger le maître, et que ce maître devant être un prêtre destiné à faire les fonctions de vicaire, c'était au curé à le choisir.

Digitized by Google

Comme il n'y avait pas moyen de s'entendre sur ce différend, on convint de part et d'autre d'établir un compromis. Le 15 juin 1733, une transaction fut signée à cet effet entre le curé et ses paroissiens. La transaction portait que l'on nommerait des jurisconsultes pour examiner les titres des deux parties, et qu'en attendant on se consulterait de part et d'autre pour la nomination du maître et chantre. Pendant plusieurs années, les choses allèrent de ce train, et l'on ne voit pas qu'il surgit de graves difficultés. Mais en 1786, les habitants de Margut réclamèrent l'exécution des promesses établies par la transaction de 1733. Ils prétendaient que depuis longtemps le curé ne nommait que des prêtres pour les écoles, et ils demandaient un bon maître laïque, « parce que, disaient-ils, les prêtres, jugeant en dessous d'eux d'enseigner les enfants, se déchargeaient de ce soin sur des incapables et des jeunes gens. »

Sur ces entrefaites, l'évêque d'Ascalon, suffragant de Trèves, délégué de l'archevêque pour la partie française, vint faire sa visite pastorale et donner la confirmation à Margut. Quelques enfants furent trouvés ignorants et incapables de répondre aux questions religieuses qui leur furent adressées. Les habitants profitent de cet incident et s'adressent à l'évêque, pour lui exposer que les maîtres de Margut n'instruisent pas les enfants, comme il vient d'en juger par lui-même. Il fallait donc contraindre le curé à nommer un maître capable et un laïque. Quelle fut la décision du Prélat? Nous ne la connaissons pas, mais les habitants prétendirent que l'évêque avait ordonné la nomination d'un laïque.

Digitized by Google

Ils se rendirent au presbytère pour demander communication de la réponse de Trèves. Le curé s'y refusa; deux fois ils réitérèrent leur demande; deux fois le curé s'obstina à conserver la pièce, « semblable, disent les habitants de Margut, à un cœur muni d'un triple airain, il a été insensible à nos supplications. »

Le curé répondit au Mémoire de ses paroissiens. Il cherche à expliquer l'ignorance religieuse des enfants en question, en disant qu'ils ne sont pas de sa paroisse, et que d'ailleurs il faut attribuer ce peu de savoir à leur défaut d'intelligence, que rien ne s'oppose à ce qu'un prêtre fasse le régent d'école, que bien des prêtres se sont acquittés de ces fonctions. « Au reste, ajoute-t-il, la paroisse n'est pas mécontente de cet état de choses; l'orage qui s'est élevé à cette occasion est le fait d'une cabale de quelques mécontents qui ont organisé la plainte. »

Les paroissiens de l'abbé Lambert étaient tenaces. Ils firent une réfutation de sa réponse qu'ils adressèrent à l'évêque. Ils reviennent d'abord sur le droit naturel de nommer le maître d'école, puisqu'ils le payent, et font un assez triste tableau des individus nommés par Lambert depuis qu'il est à Margut. Le curé avait prétendu que le mécontentement n'était pas général. A cela ils répondent « que c'est une imposture atroce de dire que la » plainte a été formée par une cabale, puisque la » communauté a été convoquée à cet effet en la » manière accoutumée chez le maire. » On ne trouve cependant qu'une quinzaine de signatures à la suite de cette requête; mais les plaignants font observer que la communauté est très-petite et que

Digitized by Google

le curé ayant deux fermiers à Margut, ces fermiers, leurs domestiques, les manœuvres qu'ils emploient, les pauvres secourus par le curé n'ont osé signer par crainte. Les requérants insistent pour que le maître soit un laïque. Une considération qui leur paraît sérieuse en faveur d'un laïque, « c'est que les fonctions » de maître d'école sont incompatibles avec le carac- » tère du prêtre et ses engagements sacrés. » « Il » ne convient pas, disent-ils, qu'un prêtre corrige » des filles de quinze à seize ans, comme il s'en » trouve souvent dans les écoles, en les fustigeant. » Mais est-ce que la verge est absolument nécessaire pour ces grandes demoiselles? Nos habiles plaideurs ont prévu l'objection. « Vous direz qu'on peut » substituer d'autres punitions, il est vrai, vis-à- » vis des enfants qui ont du sentiment ; mais la » plupart ressemblent, si on peut s'exprimer ainsi, » à des chevaux de poste que le fouet est seul ca- » pable de faire mouvoir. » Et comme conclusion, les suppliants demandent qu'un maître d'école laïque soit nommé à Margut, et nommé à tour de rôle par la communauté et le curé.

Lambert fit droit en partie aux plaintes de la paroisse, et il nomma un laïque dans la personne de G. Lambinet. Il ne calma pas néanmoins les mécontents. On n'avait plus à se plaindre que Lambinet était prêtre, on se rabattit sur le chef d'incapacité. C'était, disait-on, un tisserand ignorant, et, de plus, ayant contre lui des motifs sérieux d'exclusion. Aussi la commune en eut bientôt raison. Elle commençait déjà probablement à être envahie par les idées d'indépendance qui grandissaient alors de toute part ; elle chassa Lambinet. Le curé de Mar-

Digitized by Google

gut en appela au bailliage de Carignan. Puis, fatigué sans doute des luttes incessantes qu'il n'avait cessé de soutenir dans son ministère, peut-être aussi à cause de sa santé, il se démit de sa cure en faveur de son neveu Dumont (1786).

L'abbé Dumont continua la procédure, et un jugement rendu le 21 juin 1787, autorisa le curé à nommer, pour la présente année, le chantre et maître d'école, par provision et sans préjudice du droit des parties.

Comment se termina l'affaire ? Nous avons trouvé des fragments d'une demande interjetée par la commune au Parlement de Metz ; on ne sait si elle a abouti. Les grands événements qui se produisirent deux ans plus tard tranchèrent probablement le point en litige, à la grande satisfaction des habitants. Car alors le clergé, non-seulement se vit enlever ce pouvoir, mais il en perdit bien d'autres, puisqu'on lui dénia jusqu'au droit d'exister (1789).

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Margut pendant la Révolution française.

Le calme n'était pas encore retabli dans le village de Margut; cette population, tenace dans la défense de ce qu'elle croyait être son droit, luttait jusqu'à la dernière limite. Elle était en instance près du Parlement pour obtenir la nomination du maître d'école, quand des faits de la plus grande importance vinrent l'arracher à ses querelles domestiques pour fixer son attention plus haut.

Une explosion formidable venait de se faire sentir sur le pays (1789). Un besoin de changement se manifestait partout; des réformes étaient nécessaires: au lieu de réformer on détruisit. Gouvernement, législation, administration, religion même, tout fut transformé, à tel point qu'on aurait cru se trouver dans un autre pays.

Le fait le plus mémorable qui se passa dans nos contrées à cette époque, c'est la destruction de la célèbre abbaye d'Orval. Enrichi par les seigneurs de Chiny, Orval avait fait fructifier ses propriétés et possédait des fermes nombreuses. Les moines faisaient servir leurs revenus à une foule de bonnes œuvres, ils couvraient le pays de leurs aumônes. Mais tant de richesses n'étaient pas conformes à l'esprit de pauvreté qu'on doit remarquer dans les

Digitized by Google

monastères. Aussi la Providence déchaîna contre l'abbaye une véritable horde de barbares. Nous le disons, la rougeur au front, ce furent malheureusement des Français qui accomplirent cette œuvre de destruction. Une partie de l'armée du nord des Ardennes avait pris son campement dans le pays. Placée entre Villy et La Ferté, elle se proposait de seconder l'armée du Rhin, tandis que des troupes parcouraient les contrées voisines. Des soldats furent établis en cantonnement à Margut (1793).

Un détachement commandé par le général Loyson se dirigea sur Orval et incendia le monastère. Mais auparavant, les envahisseurs avaient eu soin de piller tout le butin entassé dans l'abbaye. Pendant plusieurs jours des chariots débouchèrent à Margut, transportant sur Metz et sur Sedan les tableaux, les richesses, les ornements du monastère. Un détail en particulier. A Margut, comme dans un certain nombre d'autres communes du pays, on trouve aujourd'hui encore les foyers de beaucoup de cheminées garnis avec les taques enlevées aux chambres du monastère.

Cependant on avait opéré une nouvelle division de la France. Aux provinces on avait substitué les départements ; on subdivisa les départements en districts et en cantons. Margut fit partie du département des Ardennes et du district de Sedan. Le district de Sedan comprenait huit cantons : Sedan, Mouzon, Givonne, Donchery, Douzy, Chémery, Carignan et Margut.

Margut, bien que localité peu importante, devait cet honneur à son éloignement de Carignan et à

Digitized by Google

sa position centrale entre les communes des Ardennes qui confinent à la Meuse.

Il y avait au chef-lieu du canton une administration spéciale, espèce de conseil général de toutes les communes. Le nom du président de cette municipalité nous a été conservé. C'était, en l'an IV, le nommé Walet, ancien curé de Signy-Montlibert, et qui, après avoir prêté le serment civil, exerçait les fonctions de maire dans cette paroisse.

Margut eut aussi sa justice de paix. On nous a donné, comme exerçant les fonctions de juge de paix au moment de la tourmente révolutionnaire, le nommé Jacques Nicolas. D'autres aspiraient à cet honneur. L'avocat Hougrand eut le désir de supplanter Jacques Nicolas, mais le président du club maintint celui-ci dans ses fonctions. Jacques Nicolas donna sa démission plus tard et fut remplacé par J.-B. Bertrand.

L'annuaire des Ardennes pour l'an VIII nous fournit des détails complets sur le canton de Margut.

Voici d'abord les communes qui en faisaient partie. On en comptait treize :

Margut, Auflance, Bièvres, Fromy, Herbeuval, La Ferté, Malandry, Margny, Moiry, Puilly, Sapogne, Signy-Montlibert, Villy.

L'ensemble de ces communes formait une population totale de 3,454 habitants.

Le canton, pour la recette des contributions et le tribunal de police, était soumis à Sedan. Quant à l'enregistrement, il faisait partie du bureau de Carignan.

Digitized by Google

Les principaux fonctionnaires du canton étaient, cette année :

DAUSSAY, président de la municipalité centrale ;

BERTRAND, juge de paix ;

FONTAINE, huissier.

Après avoir parlé de l'administration civile, disons un mot des affaires religieuses.

Un des premiers besoins de la République nouvelle était de se procurer des finances. Les biens du clergé et les revenus de l'Eglise formaient une proie toute naturelle ; on ne tarda pas à s'en saisir. A Margut comme ailleurs, ces biens furent vendus. Nous avons la liste des domaines de l'église, nous la donnerons à l'article : *Biens de la cure.* Disons seulement qu'au moment de la Révolution, ils composaient deux fermes.

L'une, la plus petite, comprenait 160 verges. Le 10 brumaire de l'an VI, le citoyen Mathias Pilard, de Carignan, fut nommé, par l'administration supérieure, expert, pour estimer la valeur de cette ferme.

Il se rendit à Margut et se fit assister de Simon Hougrand, qui avait le titre de commissaire du Directoire pour le canton de Margut. Ladite ferme fut évaluée à 310 fr.

Une seconde ferme, détenue par Thomas Petitjean, et qui était de beaucoup plus considérable, avait été expertisée le 24 octobre 1793 par le citoyen J.-B. Hougrand, qui exerçait les fonctions de commissaire au nom du Directoire, et qui était notaire à Carignan.

Elle se composait de 2,870 verges de terre, 20 verges de chènevière et 60 verges de pré. On la

Digitized by Google

divisa en treize lots, qui furent estimés 7,760 liv.

Le presbytère avec ses dépendances fut également soumis à l'expertise. Celui qui s'acquitta de ce travail fut Nicolas Moreau, de La Ferté ; il était assisté du commissaire Simon Hougrand. Ils évaluèrent une grange, des écuries tenant au presbytère, ainsi que le presbytère lui-même et le jardin, la somme de 1,241 livres 12 sous. Rien ne fut oublié : ni les murs du jardin, ni les arbres, ni les 35 *expalliers* (*sic*) qui s'y trouvaient. Ils étaient bien choisis, les agents de la Convention ! Leur orthographe était à la hauteur de leur caractère moral ! L'expertise du presbytère eut lieu le 29 messidor an IV.

La plupart de ces propriétés furent vendues peu de temps après. Les administrateurs de Margut demandèrent que la vente de la grande ferme se fît par parcelles. Dans leur zèle, ils adressèrent, le 10 nivôse an II, une demande au citoyen administrateur de Sedan pour qu'on effectuât cette vente en établissant plusieurs lots, « parce que les immeubles » de la fabrique feraient plus de profit à la Répu- » blique une et indivisible, si on vendait la ferme » en détail, parce que beaucoup de pauvres qui ne » pourraient acheter la totalité, achèteraient un » ou plusieurs lots. » Et comme il ne fallait rien oublier, les municipaux informèrent le district, après la vente des fermes, qu'il restait encore un petit jardin derrière l'ossuaire du cimetière, et une fauchée de pré à Fromy.

Ce n'était pas assez de s'emparer des propriétés des fabriques et des paroisses, on pénétra dans le lieu saint pour ravir toutes les richesses de nos

Digitized by Google

églises. Partout les vases sacrés furent saisis et envoyés aux administrations centrales.

A Mouzon, il s'était formé une société dite « populaire »; cette estimable société prit les vases sacrés de presque toutes les églises du canton de Margut et de celui de Carignan. Elle en fit don à la Convention. Dans l'inventaire qu'elle dressa le 4 frimaire de l'an II, nous voyons figurer le mobilier de l'église de Margut, c'est-à-dire, deux calices, deux patènes, un ciboire, un ostensoir, deux vases pour les saintes huiles, deux petites cuillers. Après les vases sacrés, ce fut le tour des ornements et des linges de l'autel. Car il était dit que rien n'échapperait aux sacriléges dévastations de la Terreur. Le district de Sedan avait ordonné d'envoyer dans cette ville les ornements de toutes les communes qui en dépendaient. Mais les maires du canton de Margut, réunis au chef-lieu, demandèrent que la vente ne se fît pas à Sedan. Et voici la raison qu'ils en donnent : « c'est que tant d'ornements ont été envoyés à Sedan, que la ville en a regorgé, et que les citoyens du canton de Margut seraient bien aises d'avoir des étoffes et du linge pour leurs besoins! » Et celui qui osait écrire cette lettre, appuyée sur des considérants aussi odieux, c'était Walet, l'apostat de Signy! Malgré ces circonstances douloureuses, on ne voit pas qu'il y ait eu à Margut des scènes sauvages et sacriléges comme on en rencontre dans tant de localités! On ne se déchaîna pas contre les croix, les statues, les choses saintes. L'église fut livrée aux clubistes, — il le fallait, — mais auparavant Guiot Lambinet avait eu soin d'enlever de la nef tous les signes religieux; il avait

Digitized by Google

démonté les autels latéraux et les avait placés dans le sanctuaire, puis il avait fermé le sanctuaire pour éviter les profanations.

La paroisse, d'ailleurs, reçut une grande bénédiction de la Providence : son pasteur demeura fidèle au devoir ! On sait que l'Assemblée nationale avait décrété, le 12 juillet 1790, une Constitution dite civile du clergé, en vertu de laquelle elle bouleversait l'organisation de l'Eglise. Rome protesta, lança les anathèmes contre les auteurs et les sectateurs de la Constitution ; mais les esprits étaient trop échauffés, l'Assemblée ne tint aucun compte des avertissements du Souverain Pontife. Il fut enjoint à tous les prêtres de jurer obéissance à cette œuvre sacrilége, ou de renoncer à l'exercice du saint ministère. On le redira, à la gloire éternelle du clergé de France, les prêtres, en masse, préférèrent l'exil, la mort même, à l'apostasie. Il y eut quelques défections, il est vrai, mais elles furent rares, et le clergé du canton de Carignan se montra spécialement plein de grandeur d'âme et d'héroïsme. A Carignan, à Sapogne, à Auflance, à Villy, à Puilly, à Blagny, à Pure, à La Ferté, à Margut, les curés refusèrent le serment. Nous verrons dans la suite que l'abbé Dumont, qui était alors curé de Margut, fut même conduit au Mont-Dieu ; il ne dut son salut qu'à la réaction de thermidor.

Tandis que la paroisse était dévastée, privée de son pasteur, la commune était pressurée de mille manières. On avait levé des volontaires dans toute la France, d'après les ordres de la Convention : le canton de Margut devait fournir son contingent. Pour favoriser les engagements, le conseil muni-

Digitized by Google

cipal de Margut vota 200 f. de gratification à chaque engagé du village. Huit jeunes gens répondirent à l'appel de la République.

Vers la même époque, les Autrichiens, passant par le pays, imposèrent à Margut une réquisition de 1,000 fr. Et pendant que l'étranger foulait le pays, on devait aussi pourvoir aux besoins intérieurs de la France. Le 20 septembre 1793, les sieurs Gérard et d'Avranches ordonnèrent à la commune, au nom du Comité du Salut Public, de conduire à Sedan, pendant quatorze marchés, 150 sacs de blé et 100 sacs d'orge.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Depuis la Révolution française jusqu'en 1875.

Avant 1789, Margut n'avait qu'une importance secondaire ; moins ancienne que la plupart des villages voisins, cette commune n'avait pas eu dans le pays le retentissement de Malandry, de Villy, et surtout de La Ferté. L'Assemblée Constituante érigea Margut en chef-lieu de canton. Ce titre lui fut enlevé probablement en 1811, à l'époque de la réorganisation des tribunaux ; mais le village resta un point central pour les pays voisins, et peu à peu diverses administrations vinrent s'y établir, et par là même le mettre plus en évidence. Enfin, l'accroissement des usines et la construction du chemin de fer donnèrent un nouvel essor à la prospérité du pays. Aussi la population prit-elle en peu d'années un accroissement considérable.

Jusqu'en 1800, la route départementale était en dehors du village ; c'est seulement depuis le commencement de ce siècle que les constructions se sont portées de ce côté, et ont fait de ce quartier la plus belle rue de Margut.

Comme les événements qui se sont succédé dans le pays depuis cette époque ne sont pas encore du

Digitized by Google

domaine de l'histoire, nous les indiquerons seulement d'une manière abrégée, sans les apprécier.

L'invasion. — Situé sur la route limitrophe de la frontière, Margut dut se ressentir de la première invasion, et même quand la paix fut conclue, la commune devint le siége d'un poste de soldats ennemis pour la correspondance des armées : trois hussards logèrent dans le pays jusqu'en 1816.

1814. — L'annonce de la paix et du rétablissement de la royauté héréditaire, fut pour Margut un sujet d'allégresse générale. Nous transcrivons le procès-verbal des fêtes qui eurent lieu à cette occasion : « Le seize juin une salve de boîtes s'est fait » entendre et annonça la proclamation de la paix. » Aujourd'hui, 17, le conseil fixe le départ des fonc- » tionnaires publics, — le cortége, arrivé devant » l'église paroissiale, M. le maire a fait lecture de » la proclamation de M. le sous-préfet, qui fit une » sensation inexprimable aux assistants. Les motifs » sont sensibles : la conclusion de cette paix tant » désirée, le retour prochain dans leurs foyers, de » leurs enfants, parents et amis, l'abolition de la » conscription future, tout inspirait la joie et l'at- » tendrissement ; le cortége se transporta ensuite » dans les différentes rues de la commune, où la » même cérémonie se fit, toujours terminée d'une » salve sur notre passage, et après les lectures, des » cris répétés de : Vive Louis XVIII et la paix ! » Une autre salve annonça le retour du cortége » vers l'église. » Le conseil, accompagné de la population, assista ensuite à un service solennel, célébré pour le repos de l'âme de Louis XVI et de toute la famille royale.

Digitized by Google

1828. — Une ordonnance royale du 13 mai 1828 réunit Margut et Fromy en une seule commune, dont le chef-lieu est fixé à Margut. Les sections étaient autorisées à jouir séparément de leurs droits d'usage, mais elles étaient tenues de contribuer simultanément aux charges municipales.

1838. — Acquisition de la maison J.-J. Daussay et appropriation de cette habitation à une maison communale.

1848. — La commune vote la somme de 1,200 fr. pour établir un atelier de charité en faveur des ouvriers. Ces ouvriers sont, en conséquence, chargés des travaux concernant l'amélioration et l'entretien des chemins vicinaux.

1849 — La garde nationale reçoit un traitement sur les fonds communaux. On alloue à l'adjudant-major la somme de 100 fr, « traitement au moins assez élevé pour le service qu'il fait, » dit la délibération du conseil. On donne 80 fr. à l'adjudant sous-officier.

1851. — C'est vers cette époque que commencent les procédures sérieuses relativement à Merlanvaux. Avant d'en retracer les péripéties sommaires, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. A quelque distance de l'abbaye d'Orval, dans cette gorge arrosée par la Marche, sur les frontières de la France et de la Belgique, s'étend une forêt, célèbre dans l'histoire du comté de Chiny ; c'est la forêt de Merlanvaux, ramification des bois de l'Ardenne. Cette forêt, ainsi que celle de Taillemédy, qui l'avoisine, faisait partie des domaines des comtes de Chiny. Au Moyen-Age, quand les guerres incessantes de cette époque eurent désolé le pays

Digitized by Google

de la Chiers, et que les villages étaient devenus des déserts, les comtes de Chiny accordèrent des priviléges dans leurs forêts, afin d'attirer les populations et de repeupler la contrée. Les seigneurs de Chiny firent à une trentaine de communes des concessions en produits de bois de chauffage et de bâtiments. Chaque habitant des communes avait le droit de couper dans les forêts ce qui lui était nécessaire pour son usage particulier. A quelle époque faut-il faire remonter cette donation? On ne saurait le préciser. Nous avons vu un document qui indique la date 1120; un autre l'attribue à Arnoux III, en 1239. Quoi qu'il en soit, cette charte fut confirmée par Vinceslas, en 1434, par Charles de Luxembourg, en 1546, par Philippe II, en 1569.

Cependant le duché de Carignan avait été cédé à la France par le traité des Pyrénées. Merlanvaux et Taillemédy se trouvaient donc en partie sur le territoire français. En 1682, le roi de France porta un arrêt concernant le droit d'usage dans ces forêts. Mais comme il est facile de passer de l'usage à l'abus, il est probable que les forêts se trouvaient dévastées par des individus qui ne se contentaient pas de ce qui était nécessaire, mais qui trafiquaient sur les bois du comté. Pour remédier à ce désordre, le traité de Thionville (1701) régla définitivement les droits des communes; il stipula que des 96 arpents dont se compose la coupe annuelle, il y en aurait 40 au profit de l'Espagne et 56 au profit des communes. Fromy avait droit à un arpent, Margut à deux.

En 1828, les forêts en question furent mises en adjudication par l'Etat. Taillemédy fut vendue à

Digitized by Google

J.J. Henry, de Carignan, et Merlanvaux fut adjugée à la comtesse de Liedekerke-Surlet, qui revendit cette forêt au sieur Henry.

Mais les droits usagers existaient toujours, et c'était une source de difficultés. Diverses contestations s'étant élevées, Jean-Joseph Henry assigna, en 1851, les trente communes à comparaître devant le tribunal d'Arlon : il demandait qu'on procédât à l'estimation du fonds et de la superficie des forêts, et qu'on assignât à chaque commune une partie du fonds représentant en capital la valeur des droits usagers. Il demandait en outre que les habitants eussent défense de faire servir ces bois autrement qu'à leurs besoins personnels, et enfin qu'ils fussent tenus à payer les frais d'arpentage, de balivage, les contributions et impositions de toute nature. Pendant que cette affaire était pendante devant le tribunal d'Arlon, différents autres procès avaient lieu entre le propriétaire et les communes. Cependant, en 1853, Henry avait déclaré qu'il renonçait à son instance. Quelques années après, il vint à mourir. Les héritiers, ne tenant pas compte du désistement de leur père, reprirent la procédure.

De leur côté, les communes formulaient leurs demandes. Elles voulaient que le tribunal les déclarât, non-seulement usagères, mais co-propriétaires des forêts, disant que les droits consistaient dans les $\frac{28}{40}$ de ces forêts, contenant ensemble 1,111 hectares 30 ares 30 centiares, ce qui donnait pour les communes 677 hectares 33 ares 47 centiares. Puis elles réclamaient des indemnités pour les préjudices que les demandeurs leur avaient causés, en les privant des coupes auxquelles elles avaient droit. Pour

Digitized by Google

éviter les longueurs et les chances très-douteuses d'un procès incertain, les communes de Chauvency-le-Château, Montmédy, La Mouilly, Olizy, Grand-Verneuil, Petit-Verneuil, Vignolles, Blagny, Osnes, Villers-la-Loue et Villy avaient vendu leurs droits aux Henry en 1850. Les autres communes continuèrent la procédure.

On sait que la justice n'est pas expéditive en Belgique; l'affaire, longtemps remise, fut fixée au 9 décembre 1869. Après de longs débats, le tribunal rendit, le 27 juillet 1870, un jugement en vertu duquel il déclarait qu'il n'y avait pas lieu à partager les bois de Merlanvaux et Taillemédy, que les communes n'étaient pas co-propriétaires, que les droits consistaient à prendre 36 arpents désignés par le possesseur des forêts. Pour éviter toute contestation, le tribunal ordonne qu'on procédera au cantonement des communes : en conséquence, il sera cédé en toute propriété à ces communes un canton de la forêt représentant le capital des droits usagers. Mais les communes n'étaient pas satisfaites de ce jugement; elles en appelèrent devant le tribunal de Liége. Le 29 décembre 1873, la cour réforma en partie le jugement d'Arlon, elle déclara que les communes usagères ne sont pas tenues envers les propriétaires à la redevance de quatre sous Brabant pour délivrance de chaque pied d'arbre, que la somme formant le revenu annuel des usagers sera capitalisée au taux de 4 1/2 %, que les usagers devront laisser sur chacun de leurs 36 arpents, quatre arbres anciens et quatre modernes, et seize de l'âge de la recrue. Pour le reste, la cour confirma l'arrêt du tribunal d'Arlon.

Digitized by Google

1861. — Etablissement de la ligne du chemin de fer de Sedan à Montmédy par Margut. La commune demande la modification du tracé qui doit couper le village en deux parties, mais il n'est pas fait droit à sa demande. Des aisances communales sont vendues à la compagnie; celles de Fromy sont estimées 11,232 f. 55, celles de Margut 6,263 f. 45. Mais comme quelques parcelles de ces terrains ne sont pas employées, on fait à la commune une déduction de 973 f. 45.

1868. — Construction d'une maison d'école pour les garçons. Un devis de 22,467 f. 07 est dressé par M. Bouvard, architecte, pour la construction de l'école des garçons et pour les réparations de l'école des filles; l'adjudication de ces travaux est faite le 26 mars 1868. Mais il se trouve que des travaux plus considérables que ceux qu'on avait prévus au devis sont exécutés selon les plans de l'architecte Couty; la somme totale atteint le chiffre de 31,249 f.

1870. — Le 5 janvier 1870, les habitants de Fromy adressent au préfet des Ardennes une demande, à l'effet d'être séparés de Margut pour former une commune. Une commission syndicale est nommée à Fromy dans ce but; elle appuie la demande des habitants. Au mois de juin de la même année, M. Friquet, membre du conseil d'arrondissement, fait une enquête à ce sujet. Mais la guerre vient tout-à-coup arrêter ces projets; l'affaire est reprise en 1871, et la séparation est prononcée en 1872.

Aucun fait ne mérite d'être signalé à Margut pendant l'invasion de 1870, si ce n'est la présence parmi nous du général Ducrot, qui logea une nuit

Digitized by Google

dans le village. Malgré le passage des troupes, malgré les réquisitions, Margut n'eut pas à souffrir autant que d'autres communes, surtout que les pays qui se trouvaient dans le voisinage de Carignan et de Sedan.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE

CHAPITRE Ier.

La Paroisse.

§ 1er. — *Circonscription de la paroisse.*

De temps immémorial, le curé de Margut a eu le petit village de Fromy pour annexe ou chapelle de secours. La paroisse de Margut-Fromy était enclavée dans le diocèse de Trèves.

Le comté de Chiny avait été fractionné, sous le rapport religieux, en cinq décanats, connus sous le nom de décanats Wallons. C'étaient : Arlon, Bazeilles près Montmédy, Juvigny-les-Dames, Longuyon et Ivois. Margut, bien que de la prévôté d'Ivois, ne ressortissait pas pour le spirituel à ce décanat. La paroisse faisait partie du doyenné de Juvigny. Quoique ce doyenné ait été un moment sous le sceptre pastoral de St Paul, évêque de Verdun, cependant, plus tard, il devint, sans contestation, l'apanage des évêques de Trèves. Le décanat de Juvigny-les-Dames faisait partie de l'archidiaconé de Sainte-Agathe de Longuyon.

Digitized by Google

La plupart du temps, les paroisses étaient visitées, les confirmations données par un suffragant de Trèves.

Revenons à Margut, et spécialement à l'annexe Fromy.

Voici quels étaient les usages concernant le service de Fromy, d'après les décisions épiscopales portées en 1668 et 1670. Les curés de Margut binaient à Fromy tous les quinze jours. Les principales fêtes de l'année, ainsi que les dimanches où le curé ne célébrait pas le saint sacrifice à l'annexe, les habitants de Fromy devaient se rendre à l'église paroissiale. Les enfants étaient baptisés à Margut; la communion pascale s'y faisait également. On voulait par là empêcher que l'esprit paroissial ne se perdît, en rattachant l'église de secours à l'église principale. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution française. En 1807, Fromy devint annexe de la succursale de Moiry. Et cependant, en fait, la localité fut toujours desservie par les curés de Margut. La paroisse était alors du diocèse de Metz.

L'archidiocèse de Reims ayant été relevé en 1817, Margut et Fromy, en qualité de paroisses du département des Ardennes, furent soumises à l'autorité de l'archevêque de Reims. Cependant, il importait de faire cesser l'état anormal de l'église de Fromy, église sans titre, toujours enclavée dans la paroisse de Moiry, et desservie cependant par le curé de Margut. Aussi le conseil de fabrique de Margut émit le vœu, en 1866, que la section de Fromy faisant partie de la commune fût aussi réunie à la paroisse sous le titre de chapelle de secours.

Un décret impérial de Napoléon III, rendu le 18

Digitized by Google

novembre de la même année, fit droit à cette demande, et érigea la chapelle de Fromy en chapelle de secours, sous la dépendance de la succursale de Margut. Bien que Fromy ait été constitué en commune en 1873, cependant la circonscription de la paroisse est restée la même; aucun changement n'a été apporté au décret impérial de 1866. Margut-Fromy est donc une succursale de 700 habitants, dépendant du doyenné de Carignan, de l'archiprêtré de Sedan, du diocèse de Reims.

§ 2. — *Nomination des curés de la paroisse.*

Depuis une époque très-reculée, la paroisse de Margut était soumise à l'abbaye de Saint-Hubert. Le fait de la propriété des dîmes possédées par cette abbaye, établit nécessairement son droit sur la cure de Margut. Aussi est-il probable que les curés de Margut étaient primitivement des religieux chargés de desservir la paroisse au nom de l'abbaye.

Au XVIIe siècle, la collation de la cure se faisait alternativement par l'abbé de Saint-Hubert et par le pape, ou l'archevêque de Trèves, qui en avait reçu le pouvoir par indult apostolique. Aujourd'hui, comme pour toutes les paroisses du diocèse, la nomination à la succursale de Margut est uniquement réservée à l'archevêque de Reims.

§ 3. — *Revenus de la paroisse de Margut.*

Nous avons déjà parlé du cartulaire de l'abbé Théodore. Voici, d'après ses notes, quel était l'état temporel de la paroisse en 1672. Les dîmes « grosses

Digitized by Google

et menues » appartenaient pour les deux tiers à l'abbé de Saint-Hubert ; l'autre tiers était au curé de Margut. Le curé était obligé de loger dans les granges du presbytère la dîme des grains de l'abbaye ; aussi l'abbaye devait contribuer à l'entretien de ces granges pour les deux tiers ; le dernier tiers des réparations était à la charge des habitants de la paroisse.

Le curé jouissait d'un autre droit : il avait la totalité des grains, et avant tout partage, un droit de préciput consistant en six setiers de froment.

En dehors de son tiers de dîme et de ce droit de préciput, le curé possédait d'autres dîmes appelées douaires, tirées des propriétés suivantes :

A Margut : Couture de La Ferté, 23 jours 1/2, plus le quart d'un champ.

A Fromy : Couture de Linay, 200 verges de terre, plus 3 jours 1/2 d'autre part.

Haute-Couture, 4 jours. Couture de Margut, 4 jours 3/4. Enfin, les dîmes des terres dites novales étaient encore l'apanage du curé. On appelait novales les terres ou aisances nouvellement défrichées et mises en culture. Un décret rendu en 1673 en attribuait la possession exclusive au curé. Depuis cette époque, les revenus de la cure s'étaient accrus ; les voici tels qu'ils étaient en 1774 :

1° Terres de la Cure.

Couture de Champel : 6 jours.

Couture du Bois-d'Arville : 200 verges, plus 8 jours 1/2.

Couture de La Ferté : 150 verges, plus 6 jours 1/2.

Digitized by Google

2° Prés de la Cure.

Un pré situé derrière la cure, au bout du village; le grand pré le long de la Marche; deux cents verges d'un autre côté; dix fauchées situées encore ailleurs; à Nacy environ trois fauchées.

3° Fondations.

Une quantité de fondations avaient été faites pour assurer des messes, des prières aux personnes qui les avaient établies. Voici les principales :

1° Tout le terrain situé entre le presbytère et le Franc-Courtil avait été donné à la cure par des particuliers pour des fondations. L'abbé Denis Huart, par son testament, confirma ces fondations.

2° Douze écus avaient été légués par François d'Allondrelle, comme valeur d'une chènevière qu'il avait achetée à la cure.

3° J. Poncelet, curé de Florenville, avait légué une chènevière.

4° Thomas d'Allondrelle avait légué également une chènevière.

5° Henriette de Tassigny avait légué une rente de vingt-quatre gros, établie sur des bâtiments, pour des messes célébrées aux Quatre-Temps de Noël et à ceux de la Trinité.

6° Henriette Masson avait légué le petit jardin situé près du cimetière.

7° Pierre Lambert avait légué 100 liv. 12 sous pour fonder un anniversaire.

Enfin, un document conservé aux archives départementales nous donne le détail complet de toutes les propriétés de la cure au moment de la Révolution. C'est le procès-verbal d'expertise ordonnée pour la vente des biens religieux.

Digitized by Google

Voici et la contenance et la situation des propriétés ecclésiastiques de Margut :

1° Une petite ferme, composée de 60 verges de terre, à la Couture de La Ferté, et de 100 verges à la Couture du bois d'Arville.

2° Une ferme beaucoup plus considérable, comprenant 2,800 verges de terres labourables, 20 verges de chènevière, et 460 verges de pré.

Elle avait été louée à Thomas Petitjean, le 4 avril 1791, pour 46 cartels et demi de froment et autant d'avoine.

Nous donnons les parcelles dont se composait cette ferme.

Couture vers Champel : 1 jour au Saule; 60 verges à l'Aiguillon; 1 jour à Boutony; 1/2 jour et 60 verges au-dessus d'Amivaux; 1/2 jour à la Chève; 1/2 jour au-dessus du chemin de Champel; 1 jour au Terme; 1 jour et 60 verges à la Beuille; 60 verges au Cheverlet.

Couture vers La Ferté : 120 verges et 3 jours aux Pierres; 1 jour au Bout; 1/2 jour aux Saules; 1 jour à la Côte; 160 verges à Hautabac; 100 verges à Paille-Maille; 1 jour aux Forières; 1 jour 3/4 à la Maladry: 1 jour sur Marche; 2 jours au Muret; 1 jour au Ronchy; 1 jour à Songe-Fête.

Couture du bois d'Arville : 1 jour 1/2 aux Eperchés; 2 jours à la Trappe-Chêne; 3 jours à Savary; 2 jours aux Aulnées; 2 jours devant Moiry; 100 verges à Saudouvré.

Prés : 100 verges à Amivaux; 100 verges plus 1/2 fauchée au Pré-Lecomte; 60 verges à la fache de Grand-Pré; 1/2 fauchée au Chenel; 1 fauchée à la Feuillette; 1/2 fauchée à la Laye; 25 verges

Digitized by Google

de chènevière à la Morteau; 1 fauchée 1/2 près du jardin de la cure; 30 verges devant le pont; 2 fauchées royé les Huart.

La plupart de ces propriétés étaient à la cure; l'église ne devait pas en tirer un grand profit, si l'on en juge par l'état de délabrement où elle se trouvait au commencement de ce siècle. Quelque bénéfice dans les fondations, les largesses des décimateurs, voilà probablement tout ce qui constituait l'actif de la fabrique.

Voici l'état des fondations actuelles :

A Margut : Deux messes basses fondées sur le petit jardin situé antrefois à l'extrémité nord-est du cimetière. Ce jardin a été enclavé dans le cimetière ; la commune l'a remplacé par un titre de 9 fr.

Deux messes basses fondées par Mme Dervin sur 40 verges de pré au Long-Chenet.

Une messe basse et un service anniversaire fondés par J. Nicolas et Henriette Lamotte, sur 40 verges de pré aux Aulnées.

Un service anniversaire fondé par Françoise Millet sur un pré à Haute-Rive, plus un titre de rente.

Vingt messes fondées par Marie Daussay sur trois titres de rente.

A Fromy : Quatre messes basses pendant le carême, pour une somme de 150 fr. que les curés se transmettent.

Quatre messes fondées par la veuve Arnould sur un titre de 10 fr.

Six messes basses fondées par Mme Daumont sur un titre de 15 fr.

Un service anniversaire fondé par J. Guérard et Catherine Hatoy, sur 80 verges de pré.

Digitized by Google

§ 4. — *Les curés de Margut.*

Voici, aussi loin que nous avons pu remonter dans les archives de Margut, la liste des curés de la paroisse jusqu'à l'époque actuelle.

1. Béchet.

Il vivait à une époque inconnue. Son nom a été conservé dans les documents de la paroisse à cause d'une fondation qu'il a faite à Margut.

2. Rombeau, 1580.

C'est probablement le même que l'abbé Théodore désigne dans son cartulaire sous le nom de Pierre Romba. Il rédigea un état des biens de la cure.

3. d'Allondrelle, François.

Nous ne connaissons absolument rien concernant le ministère de François d'Allondrelle à Margut.

4. d'Allondrelle, Thomas, 1625.

Il était frère du précédent. On lui donne dans les archives le titre de doyen de Juvigny ; on sait qu'à cette époque le titre de doyen n'était pas attaché à la paroisse qui était le chef-lieu du décanat.

5. Théodore, Jean, 1661.

Il dressa un cartulaire des revenus de la cure de Margut, cartulaire que nous possédons encore aujourd'hui. Il déclare qu'il a fait ce travail « pour servir aux curés ses successeurs en ladite paroisse, aux prières desquels, ajoute-t-il, je me recommande très-instamment afin qu'il leur plaise implorer l'immense miséricorde de Dieu sur moi, leur pauvre et chétif confrère. »

Le cartulaire n'a que quelques pages, il est très-incomplet. Quelle est la cause de cette lacune?

Digitized by Google

L'abbé Lambert, un des successeurs de Théodore, va nous l'apprendre. Le curé de Margut fut interrompu dans son travail par les occupations que lui amenèrent les tracasseries suscitées par ses ennemis. En effet, l'abbé de Saint-Hubert et ses fermiers ayant élevé des prétentions sur les dîmes provenant des terres nouvellement défrichées, le curé de Margut porta l'affaire devant la justice. Et les officiers ambedeux rendirent, le 6 mars 1673, une sentence en vertu de laquelle le curé devait avoir la jouissance de ces dîmes lorsque la possession en était légalement prouvée et justifiée par dix témoins.

Puis vinrent des persécutions qu'il eut à subir, « à cause, dit l'abbé Lambert, de son zèle à re- » prendre les désordres scandaleux. »

6. Huart, Denis, 1677-1723.

Denis Huart naquit à Saint-Mard, en Belgique, en l'an 1645.

Il fut nommé à la cure de Margut par l'archevêque de Trèves, en vertu d'un indult apostolique, le 4 août 1677. Nous savons peu de chose sur son ministère à Margut.

Il acheta, sur le territoire de sa paroisse, trois fermes considérables dans lesquelles il incorpora les propriétés de la cure. « Cette regrettable confusion ne fut pas changée par Hubert Huart, son successeur, » dit l'abbé Lambert. Faut-il compter parmi ces fermes la moitié de la seigneurie de Margut, dont il se rendit acquéreur ? Nous n'en savons rien ; quoi qu'il en soit, il acheta cette moitié le 18 août 1712.

C'est Denis Huart qui établit la fondation dont il

Digitized by Google

a été question au chapitre des démêlés de la commune avec l'abbé Lambert. Il légua une maison pour le maître d'école, qui devait en même temps assister le curé dans ses fonctions en qualité de vicaire. Il résigna sa cure en 1723, en faveur de son neveu Hubert Huart. Il mourut le 15 avril 1725, âgé de 80 ans, et fut inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale.

7. Huart, Hubert, 1723-1732.

Hubert Huart fut pourvu de la paroisse de son oncle par une Bulle donnée en cour de Rome le 24 avril 1723. Auparavant, il avait fait les fonctions de chantre, vicaire et maître d'école à Margut, sous l'administration de l'abbé Denis. Il avait hérité de la partie de seigneurie possédée par son oncle et de ses autres propriétés ; par conséquent, il jouissait de revenus considérables. Un contrat de vente passé entre ses héritiers et un cultivateur de Margut, en 1748, nous fait connaitre la situation et la valeur d'une partie de ses propriétés. On porte sur l'acte de vente une maison renfermant un corps de logis, une écurie, une grange entre les deux voies publiques avec le jardin derrière, royé l'aisance publique au couchant, les héritiers Chenet-Collet au levant, du nord à l'autre grand'rue. L'acquéreur était Henri Lamin, qui acheta cette ferme pour la somme de 480 livres. Ajoutons, pour être complet, que Hubert Huart sut faire un excellent usage de ses richesses. Par codicile ajouté à son testament le 9 septembre 1729, il légua sa portion de seigneurie à l'église Notre-Dame d'Avioth. Il éleva à ses frais la tour de l'église actuelle, et la tradition

Digitized by Google

nous apprend qu'il se proposait d'ériger une chapelle dans la section de Montlibert, mais il ne put donner suite à ce dernier projet. Il mourut, en effet, le 18 septembre 1732. Il fut inhumé dans le sanctuaire par Godremant, curé de Villers-Cloye et doyen de Juvigny, en présence de Didier, curé de Thonne-la-Long, définiteur du chapître et l'un des exécuteurs testamentaires de l'abbé Huart. Hubert Huart n'était âgé que de trente-sept ans.

8. Lambert, J.-B., 1734-1776.

Après la mort de l'abbé Huart, la paroisse fut desservie par Pérignon, qui était chantre et maître d'école. En 1734, un curé titulaire fut nommé à Margut dans la personne de J.-B. Lambert. Les célèbres contestations de l'abbé Lambert, soit avec Margut, soit avec Fromy, et qui sont conservées dans nos archives, nous permettent de retracer, d'une manière assez complète, l'histoire de son passage dans la paroisse. Si nous en jugeons par ses actes, l'abbé Lambert devait être ardent, inébranlable dans le maintien de ses droits, d'un caractère même un peu difficile. Son ministère fut tout entier consacré à la lutte.

A peine fut-il installé qu'il souleva la question de la nomination du maître d'école ; 1733-1787. Comme nous avons rapporté tous les incidents de cette affaire dans un chapitre spécial, nous n'en dirons rien ici.

Il dressa un cartulaire des revenus de la cure, et dut combattre pour soutenir les intérêts matériels du curé.

De tout temps le fisc a été ami de l'argent. Les

Digitized by Google

Huart avaient maintenu, dans leurs testaments en faveur de la cure, la possession du terrain situé derrière le presbytère. Ce n'était pas, à proprement parler, un véritable legs; c'était plutôt la ratification de donations déjà faites précédemment. Cependant on voulait, à cette occasion, faire payer à Lambert un droit d'amortissement exagéré. En présence de ces exigences, il en référa à l'intendant de Metz, et se rendit lui-même au Parlement. Il ne fut pas heureux dans ce voyage. Laissons-le raconter lui-même un épisode de cette périgrination:

« J'allai, dit-il, proposer une composition au sieur » Vivaux, commis au bureau de Metz; mais j'y » trouvai un ours qui m'accabla d'outrages, jusqu'à » me traiter de b..... de prêtre !..... » Pourtant l'affaire s'arrangea, et les droits furent diminués.

La succession des Huart était décidément un objet de luttes et de tracasseries. Ces messieurs avaient, par une inconcevable incurie, laissé leurs propriétés particulières confondues avec les biens de l'église. Lambert voulut mettre ordre à cette confusion. Mais il est probable qu'il rencontra de la résistance chez les héritiers. L'affaire fut portée devant les tribunaux, et nous voyons qu'un jugement rendu le 22 septembre 1733, condamna les héritiers Huart à payer au curé une somme de 1771 livres. Pour éteindre cette dette, la famille Huart vendit à la cure de Margut :

1° Un corps de ferme, consistant en une maison défectueuse, un corps de logis, une écurie, grange et jardin, du levant tenant à Mathieu Hougrand, du couchant à Jacques Claudin, du midi à Jean Thirion, du nord à la Grand'Rue;

Digitized by Google

2° Des terres, prés et chénevières, composant la ferme dite Cense Pécho ;

3° Un jardin potager et un verger, aboutissant à la rue à l'est, au midi à Simon Piose, au couchant aux héritiers Huart, au nord faisant face à la maison de cure, le tout 2,531 liv. (1741).

A la discussion concernant la nomination du maître d'école, se rattache incidemment un épisode qui a trait à la messe paroissiale. L'abbé Théodore, chantre, prêtre et maître d'école, était un dimanche au pied de l'autel pour célébrer la messe. On fait sonner cette messe, probablement contre l'intention du curé. Or, Théodore voyant les habitants arriver à l'église, quitte l'autel, se dépouille de ses ornements et va se promener en attendant que le public fût sorti. Les habitants de Margut portent plainte à l'évêque de Honthein, qui était alors le célèbre Fébronius. « Le curé, disent-ils dans leur réquisitoire, ne peut pas donner pour raison qu'il voulait que tous ses paroissiens assistassent aux instructions de la messe paroissiale, puisqu'il n'en fait aucune... « Si on parle contre lui, ajoutent-ils, on » est menteur, calomnieux Tel est son caractère, » il est inutile de le dépeindre, il fait son portrait » lui-même par ses écrits. » Il faut avouer que les bons paroissiens du curé de Margut se chargaient bien de perfectionner le tableau.

Nous avons dit que l'abbé Lambert devait nécessairement, par suite de son caractère peu souple, se heurter à bien des difficultés. En voici une nouvelle preuve. Depuis que le duché de Carignan était devenu français, il avait dû être soumis aux lois du royaume. Or, un des règlements de police con-

Digitized by Google

cernant les colombiers et les volières, empêchait la sortie des pigeons certains mois de l'année. Les gens de justice de Margut, voyant que le curé Lambert ne se conformait pas aux prescriptions dont nous venons de parler, se transportèrent chez lui pour lui faire des observations. Il prétendit que l'arrêté ne le regardait pas. De là les administrateurs de la commune en référèrent à l'autorité supérieure. Qu'arriva-t-il? Sans doute que le curé dut se soumettre.

Mais non-seulement la lutte était engagée avec les habitants de Margut; la section de Fromy était également aux prises avec son pasteur.

Nous parlerons des difficultés relatives à la nomination d'un vicaire à Fromy. Ce hameau n'avait pas eu gain de cause, et il est probable que le mécontentement grondait sourdement dans plus d'un cœur. Un incident le fit éclater. En 1757, une question de finances amena des dissensions entre l'abbé Lambert et deux habitants de Fromy, Jacques Collinet et et Théodore-le-Villain. Ceux-ci qui, d'ailleurs, ne passaient pas pour accommodants, s'emportent en injures et menacent leur curé. Les menaces ne tardèrent pas à recevoir leur exécution. En effet, quelque temps après, Lambert, revenant de Montmédy, fut assailli, sur le chemin de Bièvres à Montmédy, par ses deux ennemis, qui le frappèrent à coups de pieds et de pierres et le laissèrent pour mort. Le chirurgien-major de Carignan se rendit à Margut pour constater l'état du malade. Il fit un rapport, et les auteurs du crime furent condamnés à une amende envers leur curé comme réparation du méfait.

Digitized by Google

L'abbé Lambert avait administré la paroisse de Margut pendant quarante-six ans, quarante-six ans de luttes et de contestations continuelles. Fatigué de toutes ces tracasseries, et peut-être en proie aux infirmités de la vieillesse, il donna sa démission et résigna la cure de Margut en faveur de son neveu l'abbé Dumont (1776). Il demeura quelque temps dans la paroisse, puis se retira à Carignan.

9. Dumont, Jean, 1776.

L'abbé Dumont commença son ministère ecclésiastique à Margut. Vers 1769 il remplit dans la paroisse les fonctions de chantre, de vicaire et de maître d'école. Plus tard, il devint vicaire de La Neuville (Meuse). A la démission de son oncle, il le remplaça comme curé de Margut. Il continua le procès relatif à la nomination du maître d'école. C'est à peu près tout ce que nous savons pendant la période qui s'étendit depuis l'arrivée à Margut de l'abbé Dumont jusqu'à la Révolution. En 1792, l'Assemblée Nationale ayant enlevé aux prêtres les registres des actes de baptême, de mariage et de sépulture, le curé de Margut eut soin de transcrire ces actes sur un registre spécial, pour en conserver le souvenir au milieu des bouleversements qui se produisaient à cette époque. Enfin le moment arriva où le clergé de France dut choisir entre l'apostasie et la persécution. L'abbé Dumont ne faiblit pas à son devoir, il refusa le serment schismatique. Bien que la Révolution déployât moins de violence dans ces contrées que dans beaucoup d'autres, cependant les prêtres fidèles ne purent demeurer à leur poste. Que devint le curé de Margut

Digitized by Google

après sa résistance aux ordres impies de l'Assemblée ? Il nous l'apprend lui-même dans une note consignée dans les registres paroissiaux. « J'ai été » arrêté, dit-il, le 23 mai 1793, et conduit dans » une prison de Sedan, puis au Mont-Dieu, d'où » je ne suis sorti que le 29 octobre 1794. » L'abbé Dumont était donc, lui aussi, condamné à l'échafaud, puisqu'à cette époque la prison n'était que le prélude de la guillotine. Mais la réaction de thermidor vint le délivrer, ainsi que beaucoup d'autres.

Pendant le temps de son incarcération, les secours spirituels furent donnés à Margut par un prêtre qui avait pu demeurer à Carignan.

Les émotions qu'avait éprouvées le vénérable abbé Dumont avaient gravement compromis sa santé. Aussi survécut-il peu de temps à son élargissement. Il mourut en 1797.

Le calme était bien loin d'être rendu à la France ; les prêtres fidèles étaient toujours recherchés. Aussi les paroisses étaient-elles visitées en secret par quelques curés qui s'étaient retirés dans des retraites inconnues du public, et qui leur prodiguaient les soins qu'ils pouvaient leur rendre, eu égard à la difficulté des temps.

A Villers-devant-Orval, habitait le curé de Margny, Kinet, qui s'était dévoué pour la plupart des paroisses voisines. De 1796 à 1802, il donna les secours spirituels à Margut, Fromy, Lombut, Moiry, et probablement aux villages environnants.

10. Louis, J.-B., 1797.

Nommé en 1797 par l'archevêque de Trèves, l'abbé Louis ne put prendre possession de sa cure,

Digitized by Google

« par suite, dit-il, des circonstances occasionnées » par la tempête révolutionnaire. » Le Concordat de 1802 ayant établi une nouvelle délimitation des diocèses, la paroisse de Margut, comme toutes celles du canton de Carignan, fut distraite de l'archevêché de Trèves pour être réunie à l'évêché de Metz.

En vertu de nouveaux pouvoirs conférés par l'évêque de Metz, l'abbé Louis fut installé à Margut le 23 octobre 1802. Son ministère fut de courte durée. Pendant la Révolution, l'abbé Louis avait dû fuir devant la persécution, et il s'était retiré dans la forêt de Bouillon. Cette vie aventureuse lui occasionna un asthme qui compromit gravement sa santé. Il mourut en 1814, âgé seulement de 58 ans. Il fut inhumé dans le cimetière paroissial, au chevet de l'église.

Après la mort de Louis, l'abbé Reymond, curé de Signy, desservit quelque temps la paroisse de Margut, puis un titulaire fut donné à la succursale, dans la personne de L'Hommel.

11. L'Hommel, 1815.

L'Hommel ne fit que passer à Margut. Les désagréments qu'il éprouva déterminèrent son éloignement de la paroisse. Au bout d'un an il fut transféré à Margny. L'abbé Reymond vint de nouveau donner les secours religieux à Margut jusqu'à la nomination du successeur de L'Hommel.

12. Pignolet, 1819.

L'abbé Pignolet a laissé dans la mémoire des habitants de Margut la réputation d'un prêtre instruit. Il était surtout, dit-on, doué du talent de la pa-

Digitized by Google

role. Mais lui aussi ne demeura que peu de temps dans la paroisse. Il fut transféré dans une succursale du canton de Raucourt. Frappé de paralysie, il dut quitter le ministère et se retirer à Charbeaux.

13. Hattoy, J-B., 1821.

Après le départ de l'abbé Pignolet, il n'y eut plus de curé résidant à Margut. Etait-ce pénurie de prêtres ? insalubrité du presbytère ? ou bien faut-il attribuer cet état de choses au mécontentement que l'autorité religieuse aurait éprouvé des tracasseries suscitées aux deux curés précédents ? Car il paraît que l'abbé Pignolet fut, lui aussi, en butte aux mêmes persécutions que son prédécesseur. Quoi qu'il en soit, en 1821, ce fut l'abbé Hattoy, originaire de Sapogne et curé de Moiry, qui fut chargé de desservir Margut. Toutefois, quelques années plus tard, la paroisse eut un curé résidant.

14. Flucher, J.-B., 1831.

Né à Laval-Morency (canton de Rocroi), J.-B. Flucher appartenait à une famille honorable et chrétienne.

Il commença ses études à un âge avancé. Après avoir reçu quelques notions de latin de la part d'un prêtre voisin, il entra au petit séminaire de Charleville, qui était alors dirigé par M. Delvincourt. De là il se rendit à Metz pour y suivre les cours de théologie. Ordonné prêtre vers 1820, il devint curé d'Antheny, où il resta trois ans.

Il fut ensuite transféré à Saint-Jean-aux-Bois, où il ne fit également que passer, et trois ans après il était nommé à Raillicourt.

Digitized by Google

Son ministère ne fut guère plus long à Raillicourt. Il ne demeura que quatre ans dans cette paroisse. En 1831 il était chargé de Margut et de Fromy.

L'abbé Flucher, sans être un prêtre distingué, était instruit; il est facile de voir encore aujourd'hui, à Margut, qu'il ne laissa pas la paroisse croupir dans l'ignorance. On lui reconnaissait aussi du talent comme directeur des consciences.

Malheureusement il manquait d'une qualité nécessaire à un bon administrateur, la prudence et la mesure. D'une nature essentiellement franche et loyale, M. Flucher ne pouvait supporter la duplicité. Et l'on sait si la fourberie se rencontre dans le commerce habituel de la vie! Cette franchise de caractère, qui allait jusqu'à la rudesse, fut pour beaucoup dans les désagréments qu'il eut à supporter. Par suite de ce même tempérament, et un peu aussi à cause des idées qui avaient cours à l'époque, il était d'une sévérité outrée dans les actes de son ministère. On nous a cité un fait curieux sous ce rapport. Un dimanche, en se rendant à Fromy pour célébrer la messe, à l'époque de la moisson, il rencontre un cultivateur occupé aux travaux des champs Irrité de cette infraction à la loi divine, il rebrousse chemin, revient à Margut, et prive les habitants de Fromy de la messe. Il faut avouer cependant qu'ils n'étaient pas responsables de cet incident.

Dès son entrée dans la paroisse de Margut, l'abbé Flucher réorganisa le conseil de fabrique. Deux ans plus tard, il dressa un règlement concernant les places de bancs. C'est le règlement qui est encore en usage aujourd'hui dans ses principales dispositions.

Digitized by Google

Au physique, l'abbé Flucher était de petite taille, maigre et nerveux.

Nous avons dit que son caractère devait lui susciter bien des difficultés. Aussi devint-il l'objet de l'animadversion d'une famille de la paroisse, qui mit tout en œuvre pour l'éloigner. Hâtons-nous d'ajouter que les populations de Margut et de Fromy ne furent pas complices de ce fait. Le départ de M. Flucher fut un deuil général pour la paroisse. Plus tard il habita Reims, et fut placé comme prêtre habituel à la cathédrale. Il mourut à Vouziers, en 1864.

15. Drubigny, Jules-César, 1847.

L'abbé Flucher quitta la paroisse de Margut au mois de mai 1847. Un peu plus tard, un successeur lui était donné, dans la personne de M. Drubigny, récemment ordonné prêtre. Le talent, le dévouement de l'abbé Drubigny lui ont gagné les sympathies de la paroisse pendant son ministère à Margut. Aux yeux de tous, il était appelé à un poste plus élevé; aussi personne ne fut étonné d'apprendre sa nomination au doyenné de Fismes (mars 1872).

16. Hamon, Louis-Augustin, 1872.

L'abbé Drubigny était nommé à la paroisse de Fismes en mars 1872. Quelques jours après, il avait pour successeur l'abbé Hamon, professeur de sixième au petit séminaire de Reims en 1864, ordonné prêtre en 1865, et curé de Hannogne-Saint-Martin depuis le mois d'août 1865.

Digitized by Google

§ 5. — *La fabrique de l'église de Margut.*

Quand la liberté fut rendue au culte catholique en France, les églises se trouvèrent dans la plus grande détresse. Les anciennes ressources avaient disparu, il fallait en créer de nouvelles. Ce fut une tâche bien difficile.

La location des places de bancs fut regardée comme le moyen le plus simple et le plus certain d'assurer des fonds aux fabriques. Cette location ne s'effectua pas facilement dans bien des paroisses. Aujourd'hui encore, quelques populations du pays de Carignan ne s'y prêtent qu'à grand'peine. Quand l'abbé Flucher arriva à Margut, il trouva la situation financière de l'église dans un triste état. Il ne paraît pas même qu'il y eut un conseil de fabrique régulier ; car nous voyons la nomination des fabriciens à la date du 28 octobre 1832, peu de temps après son arrivée.

Deux ans plus tard, il dressa un règlement pour la location des places de bancs. Et c'était bien nécessaire : le budget de 1833 portait 70 fr. de recettes et 200 fr. de dépenses.

Peu à peu, cependant, l'état financier de l'église s'améliorait. Voici l'état comparatif des recettes jusqu'aujourd'hui.

1843.	175 fr.
1854.	246
1864.	474
1870.	607
1874.	1,131 fr. 75.

Les ressources actuelles proviennent du prix des

Digitized by Google

places de bancs, du produit des quêtes et des troncs, ainsi que des fondations.

Les dépenses ordinaires vont facilement au chiffre de 500 fr. En somme, la fabrique est en état de pourvoir avec décence aux frais du culte et de faire tous les ans quelques améliorations dans l'église.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

La Commune.

§ 1. — *Etat et administration de la commune.*

Margut a formé une commune avec Champel jusqu'en 1828 ; à cette époque, une ordonnance royale a réuni au chef-lieu la section de Fromy, sous le nom de commune de Margut-Fromy ; enfin, ce dernier village a été de nouveau constitué en commune l'an 1872.

Pendant les années de la Révolution française, Margut fut administré par le maire et les municipaux ; le maire prenait quelquefois le titre d'agent ; il est probable qu'au moins dans les premiers temps il était nommé par les habitants ou par la municipalité.

Le 8 thermidor an VIII, le maire et deux conseillers reçoivent leur pouvoir du préfet des Ardennes. Depuis cette époque, le nombre des conseillers a varié de dix à douze, selon l'importance de la population ; quand Fromy n'était qu'une section de la commune, cette localité fournissait quatre conseillers.

Digitized by Google

§ 2. — *Budget de la commune.*

Voici l'état comparatif des ressources de la commune en 1825, 1843 et 1874.

Années.	Recettes.	Dépenses.
1825	855	777
1843	2,503	»
1874	6,108	5,974

La plupart des ressources de la commune proviennent du produit de contributions, des patentes et de quelques prés situés près de l'usine et du chemin du Calvaire, ainsi que des coupes affouagères de Merlanvaux.

§ 3. — *Les maires de la commune, depuis 1789 jusqu'en 1874.*

1789	Hutin, J.-B.
1793	Hougrand, Simon.
An II	Isaac.
IV	Hutin, J.-B., agent municipal.
V	Claudin, Joseph, agent municipal.
VIII	Meurice, Dieudonné, agent municipal.
VIII	Nicolas, J., maire.
X	Terff, Paul-Joseph.
1816	Bertrand, J.-B.
1816	Terff, Paul-Joseph.
1824	Nicolas, Jacques, chevalier de la Légion-d'Honneur.
1848	Petitjean.
1851	Nicolas, Hippolyte.
1853	Léonard, Nicolas.
1871	Chavannes, Louis.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Les Écoles.

§ 1. — *L'école de Margut avant la Révolution Française.*

1° Etat de l'instruction populaire à Margut avant 1789.

L'instruction, l'éducation de l'enfance a été de tout temps l'objet de la sollicitude de l'Eglise, de l'Etat et des familles sérieuses. Nous ne voulons pas méconnaître les efforts qu'on a faits dans notre siècle pour répandre l'instruction dans le peuple ; mais il ne faudrait pas croire que nos ancêtres fussent des ignorants et des barbares, ne sachant ni lire, ni écrire. Sans doute, les écoles étaient désertes à certains moments de l'année, quand les travaux de la campagne réclamaient la présence des enfants dans les familles ; en dehors de ces époques, les classes étaient fréquentées. Le temps destiné à l'étude était même beaucoup plus long qu'il ne l'est aujourd'hui. Sans doute on ne parlait pas alors d'école obligatoire, comme le désireraient nos radicaux français « depuis, disent-ils, que la Prusse a battu la France illettrée ! » Mais les rois de France n'étaient pas aussi dédaigneux de l'instruction populaire qu'on voudrait le prétendre. Une ordonnance royale de 1724 ordonnait aux parents de ne

Digitized by Google

pas négliger l'instruction de leurs enfants. Les familles ne devaient pas être non plus indifférentes sur ce point. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que la persistance des habitants de Margut à réclamer de bons maîtres. Non, elle n'était pas indifférente à l'instruction de ses enfants, cette population qui envoyait dans les classes des enfants de quinze à seize ans ! Malgré les circulaires ministérielles qui ont plu sur le sol de la France depuis un demi-siècle, il est bien peu d'écoles primaires où l'on trouve aujourd'hui des élèves aussi âgés. Elle n'était pas plongée dans les ténèbres, cette population de Margut, dont les hommes pouvaient presque tous écrire leur nom ! En 1731, un procès-verbal, signé par la communauté de Margut, n'offre que trois marques sur trente-sept signatures. Trois pères de famille seulement ne savaient signer ! On ne publiait pas sur les toits les grands avantages de l'école gratuite, et cependant la gratuité existait suffisamment à Margut. Et elle était le fait du clergé. Denis Huart, curé de Margut, avait légué, par son testament, une maison pour un prêtre, qui devait instruire gratuitement les enfants pauvres de la paroisse, leur apprendre le chant, et même leur donner des notions de latin, si leur intelligence était assez développée.

2° Nomination du maître d'école.

Quel était à cette époque le mode de nomination des maîtres d'école? Un édit royal de 1695 avait établi des règles générales à cet égard. Ordinairement la nomination appartenait aux pères de famille. Le maître, remplaçant les parents dans l'édu-

Digitized by Google

cation de leurs enfants, et recevant d'eux son traitement, il semblait tout naturel que les pères de famille eussent le droit de choisir le sujet qui leur convenait. Mais avant que le maître n'entrât en fonctions, il fallait que le choix de la communauté fût ratifié par le curé et approuvé par l'évêque. On comprend la raison de ces clauses. On n'avait pas encore inventé le système de l'école laïque; on supposait que le maître, enseignant le catéchisme aux enfants, se trouvait pour ainsi dire le vicaire du curé ; il devait donc avoir l'approbation de l'évêque chargé de l'enseignement religieux. Il devait être agréé du curé. Non-seulement le maître était instituteur, mais il était aussi chantre, il aidait le prêtre dans les offices ; il fallait, par conséquent, qu'on rencontrât en lui des qualités, une décence, une aptitude, un esprit religieux dont le curé était juge.

Ce mode de nomination cependant ne s'exerçait pas sans orages à Margut. Nous avons vu la célèbre contestation de la commune avec l'abbé Lambert, qui prétendait avoir le droit exclusif de choisir le maître d'école; mais ce n'était qu'une exception à la règle que nous venons de donner, et qui était généralement suivie en France. « Auparavant, la nomination, disaient les habitants, était à tour de rôle entre la commune et le curé. »

Comment se formait le traitement du maître et chantre? car ces deux fonctions étaient généralement réunies sur la tête du même individu. Quelques indications trouvées dans le procès de l'abbé Lambert avec la commune, nous en donneront une idée. Le maitre d'école était d'abord rétribué par les pères de famille. « Les laboureurs lui paient

Digitized by Google

annuellement, disent les habitants de Margut dans leur Mémoire à l'évêque d'Ascalon, chacun un cartel d'avoine, mesure de La Ferté. Suivant même les traditions de nos ancêtres, les manœuvres payaient chacun un escalin et demi ; mais les curés rusés (!) tendant à s'approprier seuls le droit de nommer le maître d'école, ont négligé de faire percevoir ce droit par le chantre et maître d'école. » Ce que les habitants oublièrent de dire aussi, c'est qu'en qualité de chantre, il avait un droit dans les dîmes. Quant à la rétribution scolaire, elle n'était pas énorme, elle ne formait pas plus de trente livres, dit l'abbé Lambert. Nous allons voir maintenant les principaux maîtres qui dirigèrent l'école de Margut jusqu'à la Révolution française.

3° Noms des maîtres d'école.

Nous connaissons les noms de quelques maîtres d'école qui remontent au commencement du XVIIIe siècle. Ils nous ont été fournis par l'abbé Lambert, dans son Mémoire justificatif, adressé à l'évêque d'Ascalon, en réponse au réquisitoire de la commune.

1. Fineuse (1707).
2. Lastim (1711).
3. Herbeuval (?).
4. Huart, Hubert (1722). Hubert Huart était à la fois maître d'école et vicaire de son oncle Denis Huart. Il lui succéda dans la suite comme curé de Margut.
5. De Mouzon (1724). Il était vicaire et maître d'école à Margut quand la tour actuelle de l'église fut construite ; son nom figure sur cette tour.

Digitized by Google

6. Perignon (1725 à 1730). Il administra la paroisse entre la mort de l'abbé Huart et l'arrivée de l'abbé Lambert.

7. Gérard, Gilles. Gilles Gérard fut nommé maître d'école à Margut quand Lambert arriva dans la paroisse. Peut-être même sa nomination est-elle le fait du curé qui, par-là, aurait voulu affirmer ses droits. Mais les habitants, qui voulaient montrer à leur pasteur qu'ils n'entendaient pas se dessaisir de leur juridiction, donnèrent congé à Gérard. L'abbé Lambert objecta ses titres. Le compromis de 1733 apaisa pour un moment la querelle, mais Gérard fut sacrifié ; le curé consentit, pour le bien de la paix, à s'en séparer. On lui donna un successeur, d'un commun accord entre les deux partis.

8. Lambert, Blaise (1733). Lambert, Blaise, était ecclésiastique. Il quitta le Tremblois, où il exerçait les fonctions de vicaire, pour venir à Margut. Il mourut curé de Villiers.

9. Colson, François (1740). Colson était laïque. Nous trouvons son nom mentionné dans un contrat de vente de l'ancienne justice de Margut, pour l'acquisition d'une petite chènevière qu'il paya trente-deux livres. Citons aussi un incident assez piquant survenu à son occasion. Une partie de la brigade ambulante des employés de La Mouilly s'était rendue chez lui et avait prétendu trouver Colson détenteur de tabac de contrebande. Colson, qui se croit innocent, recourt aux autorités de la commune, et les gens de justice se rendent chez lui. Ils voient les agents du fisc rédigeant un procès-verbal constatant qu'ils avaient saisi une demi-once de tabac.

Digitized by Google

Mais laissons parler le rédacteur du procès-verbal. « Le dit Colson leurs a soutenu que le dit tabac » qu'ils lui avions saisi n'était pas faux, tandis que » le dit tabac était haché et dans une vessie. Le » dit Colson leur a requis en notre présence de lui » laisser l'échantillon de son dit tabac, de quoi ils » ont fait refus. Le dit Colson nous aurait déclaré » en leur présence qu'ils ne lui avions pas donné le » temps de montrer son dit tabac, qu'ils lui avions » coupé la poche de sa veste, comme le dit Colson » nous l'a fait reconnaître en nous représentant le » bout qui était tout-à-fait en bas. »

10. Godfrin, Pierre (1743). Il était prêtre. C'est un des rares maîtres de cette époque qui aient eu les bonnes grâces des habitants de Margut. On lit en effet dans le fameux Mémoire à l'évêque d'Ascalon : « Godfrin, ancien chantre, maître d'école » de Margut, est le seul qui se soit fait un devoir » d'enseigner la jeunesse. Outre les choses ordi- » naires, il enseignait le chant et aussi le latin si » les sujets avaient des dispositions. » L'abbé Godfrin devint plus tard curé des Deux-Villes.

11. Laval, Pierre (1749).

12. Fontenet, J. (1755).

13. Dumont, J. (1769). L'abbé Jean Dumont succéda à son oncle, l'abbé Lambert, en qualité de curé de Margut.

14. Théodore, Jean-François (1773). Nous avons raconté l'affaire de la messe paroissiale, arrivée au moment où l'abbé Théodore était vicaire de Margut.

15. Mathieu. Il devint plus tard curé de Thonne-les-Prés. « Il a perçu les revenus de la cure, est-il dit dans le réquisitoire de Margut ; il faisait tenir

Digitized by Google

l'école une partie du temps par des sous-maîtres laïques de seize à dix-sept ans. »

16. Kryps, Augustin (1781). Il avait été curé dans le Luxembourg.

17. Dumont, Louis (1782). « Qui a fait ses études rapidement, de quoi peut-il être capable? » dit toujours le Mémoire.

18. Gobert, Henri-Joseph (1783). « Se voyant » forcé de tenir les écoles, il maltraitait les enfants » pour les dégoûter de les fréquenter, au point » qu'un enfant de sept à huit ans a failli en perdre » la vue. Et pour l'édification de la paroisse, il » n'assistait que rarement aux offices divins, ayant » substitué un maréchal pour chanter. »

19. Karger, Nicolas (1784). « Lui succéda en- » viron pendant deux ans. Etranger, il ne savait » pas le français. Etant venu en France pour l'ap- » prendre, il ne pouvait pas l'enseigner. » « Ainsi, » conclut le Mémoire, depuis trente-cinq ans, nous » avons eu pour maîtres d'école tous jeunes gens ou » prêtres déposés de leur paroisse pour inconduite » ou incapacité. La plupart de ces ecclésiastiques » nommaient des sous-maîtres pour les remplacer, » tandis qu'ils prenaient leur plaisir à la pêche, à la » chasse ou à la promenade. »

Si réellement ce tableau n'est pas chargé, il faut avouer qu'il n'était pas flatteur. Mais la passion sait parfaitement grossir des faits isolés.

Enfin la commune obtint ce qu'elle désirait, un maître laïque.

20. Lambinet, Guiot (1786). Bien qu'il ne fût pas prêtre, Lambinet n'eut pas davantage les sympathies de cette population mutinée à l'endroit de la nomi-

Digitized by Google

nation de ses maîtres d'école. Il était habitant de Margut, et tisserand de profession, « incapable, disent les plaignants, d'instruire la jeunesse, sans compter les autres raisons qui l'empêchent d'exercer les fonctions de chantre et de maître d'école. » Aussi la commune eut-elle soin de lui signifier de se retirer; mais un jugement rendu à Carignan le maintint dans ses fonctions.

Peu de temps après, la Révolution arriva, et Guiot Lambinet dut fermer les classes.

§ 2. — *Les écoles de Margut depuis la Révolution française jusqu'en 1874.*

Ecole des garçons.

La Révolution ne s'occupa guère de l'instruction. « Les écoles, toutes fermées pendant la Terreur, » dit M. Charles Dupin, ne furent fréquentées que » par une faible partie de la population pendant le » reste de la République. » « Les écoles sont presque » partout désertes, disait M. Chaptal. »

Quand enfin on put reprendre les classes, l'école de Margut s'ouvrit de nouveau sous la direction de son ancien maitre, Guiot Lambinet. Pendant la Révolution, Guiot Lambinet avait été secrétaire de la municipalité de Margut. L'an x, nous le trouvons receveur de la commune. Quoi qu'il en soit, cet homme, qui était incapable et immoral, aux yeux des habitants de Margut, en 1786, était instruit et convenable après la Terreur. Les terribles événements qui venaient de s'accomplir avaient probablement calmé les esprits. Son grand âge le

Digitized by Google

força bientôt à quitter son poste. Il eut pour successeur son fils.

21. Lambinet, Mathieu (an xi). Le 21 brumaire de l'an xi, la commune de Margut nomme le fils de Guiot Lambinet pour remplacer son père. D'après le traité intervenu entre lui et le conseil municipal, il devait tenir les classes, répondre la messe fêtes et dimanches, assister aux autres offices, nettoyer l'église, et sonner la cloche le matin, à midi et le soir. Les parents des enfants devaient lui payer huit sous par mois pour les enfants qui n'écrivaient pas, et douze sous pour ceux qui écrivaient. La commune complétait son traitement par une somme de 100 fr. qu'elle lui accordait. Lambinet a laissé un souvenir profond dans la mémoire des habitants de Margut. On le donne comme un homme profondément religieux, tout dévoué à son devoir, s'occupant sérieusement de l'instruction et de la moralité de ses élèves, sur lesquels il exerçait la plus grande vigilance. Il contribua en grande partie à l'érection du calvaire et de la petite chapelle de Saint-Walfroy, qui se trouve à l'entrée du village, sur la route départementale.

Cependant l'abbé Flucher venait de quitter la paroisse, sous le poids des accusations de quelques habitants. Le conseil municipal, irrité de ce que Mathieu Lambinet s'était mis à la tête de cette dénonciation, décida son éloignement.

« Considérant, dit-il, que le sieur Lambinet n'est » plus à la hauteur du siècle pour l'instruction, il » demande qu'on le remplace par un élève de l'école » normale. »

22. Thirion, Jean (1847). Thirion, originaire de

Digitized by Google

Breux (Meuse), fut nommé le 23 septembre de la même année. Il demeura dix ans à Margut, puis il quitta l'enseignement.

23. Thevenin (1857). Il exerça à Margut jusqu'en 1866. Aujourd'hui il est instituteur d'Omont.

24. Julien (1866). Il ne resta que quelques mois, et fut nommé à Raucourt.

25. Liégeois (1866). M. Liégeois dirigea l'école des garçons, à Margut, jusqu'en 1872. Il est aujourd'hui instituteur à Saint-Menges.

26. Matte, Dominique (1872). Instituteur à Œtrange (Lorraine), M. Matte opta pour la nationalité française, et fut nommé à Margut au départ de M. Liégeois.

Ecole des filles.

En 1847, le conseil municipal de Margut prit une résolution importante par rapport à la question d'enseignement ; il décida l'établissement d'une école de filles. Mais la décision demeura, pour cette année, une lettre morte; en 1848, sur les instances du sous-préfet de Sedan, on revint sur cette affaire. L'année précédente on n'avait pas établi l'école des filles faute de ressources ; mais le 15 septembre 1848, le conseil demande une institutrice religieuse, et lui vote 350 fr., comme traitement, et 100 fr. pour indemnité de logement. Le projet primitif ne put réussir ; la commune, au lieu d'une institutrice congréganiste, obtint une institutrice laïque. Elle lui fit un traitement de 300 fr., et ajouta 50 fr. comme indemnité de logement.

Voici les noms des institutrices de Margut depuis la création de l'école jusqu'aujourd'hui.

Digitized by Google

1. Mlle Moreau (1848).

2. Mlle Tassigny. Mlle Tassigny est aujourd'hui institutrice à Chooz.

3. Mlle Pihet.

4. Mlle Richard (1865), qui ne fit que passer.

5. Mlle Suzaine (1866). Elle n'exerça que quelques mois.

6. Mlle Lamotte, Maria, élève de l'école normale de Mézières, fut nommée le 10 janvier 1867.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Les édifices religieux.

§ 1. — *L'église.*

L'étranger qui arrive à Margut par la route de Carignan à Montmédy, et qui voit s'élever au milieu des peupliers qui bordent le village et des habitations de la commune, le dôme de l'église, pourrait croire à un édifice important. Quand il approche, il est déçu. Malheureusement l'église de cette paroisse est semblable à presque toutes celles du canton de Carignan, elle est sans style. Les habitants, ruinés sans cesse par des guerres et des invasions continuelles, ne devaient pas être à même de faire beaucoup de frais pour les édifices de la commune; les revenus de la paroisse étaient entre les mains des religieux de Saint-Hubert. Et si assez souvent les abbayes faisaient construire dans les paroisses où elles percevaient les dîmes, des églises remarquables, parfois aussi on se contentait d'élever quatre murs surmontés d'une toiture.

L'église de Margut est composée de trois parties bien distinctes.

La tour quadrangulaire, d'une hauteur considérable, présente un coup d'œil assez imposant. Elle est surmontée d'un dôme octogone, coiffé d'une espèce de champignon, qui termine le clocher.

Digitized by Google

Cette tour fut construite en 1728, aux frais de l'abbé Huart, Hubert.

Sur le fronton de la tour on voit sculpté un calice, sous lequel on lit ces paroles :

Je prendrai le calice du salut
Et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Une petite niche creusée dans le mur recevait une statue qui a disparu.

Sous la niche on lit encore l'inscription suivante :

Hanc turrim propriis simptibus
Erexit Huart Hubert pastor
Et rector et dominus Temporalis
De Mouzon vic. — 27 mai 1728 (1).

La nef fut construite en 1718 par les religieux de Saint-Hubert. Elle est assez étroite et surmontée d'une voûte en berceau pratiquée dans les combles de la toiture ; quatre traverses empêchent l'écartement des murs.

Le sanctuaire est assez étendu, il est à cinq pans. Il fut reconstruit en 1740 ; auparavant il était beaucoup plus petit.

Le grand autel, vaste construction en bois, comme tout ce qui date du XVIIIe siècle, occupait une grande partie du sanctuaire ; derrière l'autel se trouvait la sacristie. En 1875, l'ancien autel fut déplacé ; une sacristie établie au nord de l'église sur le cimetière. Au fond du sanctuaire on éleva un autel en pierres dans le style de la Renaissance. Le tombeau est à cinq niches ; les rétables sont surmontés

(1) Cette tour a été construite aux frais d'Hubert Huart, curé et seigneur de Margut — De Mouzon, vicaire — 27 mai 1728.

Digitized by Google

d'une galerie à jour délicatement sculptée ; le tabernacle en pierre est aussi orné de sculptures en bosses. L'œuvre est de M. Lallement, sculpteur à Pont-Maugis.

Une séparation fut établie dans le chœur ; la partie la plus rapprochée de l'autel fut élevée par une marche de 15 centim de haut, afin de former un sanctuaire. Le sanctuaire fut en même temps pavé en carreaux hydrauliques du Cateau.

Un arceau en pierres sépare la nef du chœur ; aux deux extrémités sont adossés deux petits autels en bois.

L'autel de la Ste-Vierge a reçu, en 1874, une jolie statue en terre cuite, sortie des ateliers de M. Champigneulle, de Bar-le-Duc.

L'autel situé en face est orné d'une statue de l'ange gardien en plâtre.

Deux autres statues sont adossées au mur de la nef. L'une représente saint Joseph, l'autre Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Elles sont polychromées, et d'une exécution heureuse ; elles sortent également de la maison Champigneulle.

La chaire, en bois, est de bon goût, mais sans valeur. Une tribune a dû être construite en 1858, par suite de l'accroissement de la population.

Un harmonium fut placé dans le chœur en 1864. La voûte du chœur fut revêtue d'un plafond en 1848. Enfin deux vitraux ornent le sanctuaire depuis l'année 1873. L'un représente saint Martin et l'autre saint Walfroy. Ils sortent des ateliers de M. Gesta, de Toulouse.

Digitized by Google

Le confessionnal, en bois sculpté, ne manque pas de valeur.

Près du confessionnal on voit un tableau; c'est une *Mise au tombeau*, qui vient probablement d'Orval.

Des trois cloches que renfermait la tour avant la Révolution, il n'en reste plus qu'une.

L'édifice a 30 mètres de long sur 7 de large.

§ 2. — *Le cimetière.*

Le cimetière de Margut' est situé autour de l'église. Il est assez étendu pour la population actuelle de la paroisse. Quelques monuments le décorent; la plupart de ces monuments sont peu remarquables.

Au siècle dernier il existait un ossuaire : une pierre sculptée, placée dans le mur de l'enceinte actuelle, paraît avoir appartenu à l'ossuaire ; un grand nombre d'ossements, retrouvés au chevet de l'église, indiquent la place de ce petit monument.

Le cimetière a été agrandi; autrefois il était beaucoup plus restreint.

Il y avait au nord un terrain appartenant à la cure, et légué par Henriette Masson. Ce terrain formait les deux tiers d'un jardin dont l'autre tiers longeait le chemin au nord-est. Cette propriété avait été donnée par Hubert Huart. « Ce terrain, dit l'abbé Lambert dans ses notes, ne valait pas la dépense qu'il fallait faire pour reconstruire le mur qui l'environnait. » Comme les frais de succession dépassaient la valeur du terrain, Lambert y renonça. « C'est à présent, dit-il, le maître d'école qui en jouit, pour et au nom du curé. » Maintenant

Digitized by Google

la parcelle en question est le jardin de l'institutrice communale.

Quant à l'autre portion, qui était connue sous le nom du petit jardin de la cure, elle a été enclavée dans le cimetière.

§ 3. — *Le presbytère.*

Nous trouvons dans le cartulaire de Jean Théodore, curé de Margut en 1661, la description du resbytère tel qu'il existait alors. « Il consiste, dit-
» il, en une maison, avec cour au-devant, une étable
» au côté, une grange au-dessous, et sur le der-
» rière un jardin à arbres et un jardin potager, le
» tout situé au bout du village, proche de l'église,
» royé une ruelle d'un côté, une chènevière de
» l'autre, aboutissant au ruisseau de la Marche. »

Il est facile de reconnaître l'état de cette maison, c'est le presbytère actuel avec les appartements de M. Nicolas-Delahaye au-dessous.

Cependant le vieux presbytère menaçait ruine; l'abbé Lambert, qui était alors curé de Margut, en fit reconstruire une partie à ses frais : c'est-à-dire une cuisine, un poële, un cabinet derrière la cuisine, ainsi que le vestibule ; le tout pour la somme de 1,200 liv. (1668).

Ayant fait des dépenses assez considérables, il s'imagina que les habitants s'exécuteraient pour le reste des travaux. Mais il rencontra peu de bonne volonté. Aussi fut-il obligé de recourir à l'intendant de la généralité de Metz, qui condamna Margut et Fromy à construire deux chambres à feu et un four. Cette partie des travaux fut mal exécutée ; l'adju-

Digitized by Google

dicataire, usant de fraude, fit remplir les fondations avec les débris de l'ancien édifice, la cave devint inaccessible, à cause des eaux pluviales qui l'inondaient une partie de l'année. Il y avait là matière à procès; pour éviter toute discussion, les habitants firent construire une nouvelle cave, « très-étroite, dit l'abbé Lambert, et très-meurtrière. »

Un incident curieux à noter. Les chambres à feu du presbytère n'avaient pas de taques aux cheminées; « les habitants, dit Lambert, ont soutenu que » les taques nécessaires dans les deux chambres » étaient des ornements, et que si le curé en avait » besoin, c'était à lui à les fournir. »

Le presbytère de cette époque est encore celui qui sert aujourd'hui au logement du curé.

Après la Révolution, il fut inhabité pendant quelque temps. Quand l'abbé Flucher arriva à Margut, on fit quelques améliorations à la maison curiale, mais elles étaient bien insuffisantes. Aussi lorsque M. Drubigny le remplaca, en 1848, il trouva la maison dans un pauvre état : des murs couverts de salpêtre, des chambres sans plafond, des planchers pourris, telle était l'habitation curiale. Peu à peu des réparations furent faites. En 1848 et en 1850, la fabrique vota des fonds dans ce but. Mais l'humidité se faisait toujours sentir, et la maison était devenue tellement malsaine, que l'abbé Drubigny dut l'abandonner pendant l'hiver de 1853. Au mois de mai de cette année, le conseil municipal et le conseil de fabrique prirent des délibérations dans le but de pourvoir aux réparations nécessaires. Le 3 juillet de la même année, M. Ryss, architecte de Sedan, était nommé par la sous-pré-

Digitized by Google

fecture pour se rendre compte de l'état des lieux. Il reconnut la réalité de l'exposé qu'avaient fait la commune et la fabrique. Il dressa un devis de réparations qui s'élevait à la somme de 2,000 fr. Le bas des murs fut revêtu de ciment pour repousser l'humidité ; un canal fut creusé au pied du mur de la façade qui regarde le jardin, pour assainir la cave ; à ce canal fut rattaché un acqueduc couvert qui passe dans le jardin pour déboucher dans la Marche.

Le devis portait aussi que la couverture en tuiles serait remplacée par une couverture en ardoises ; mais cette partie du devis resta lettre morte ; c'est une lacune regrettable, car la toiture actuelle est dans un mauvais état.

Ces différents travaux ont fait du presbytère ce qu'il est aujourd'hui, l'ancienne maison de 1668, avec les mêmes appartements, la même distribution, mais plus habitable qu'elle ne l'était autrefois.

La maison est précédée d'un parterre séparé de la rue par un mur surmonté d'une claire-voie. A droite de la cour d'entrée, un petit bâtiment sert d'écurie, de buanderie et de fournil. Le jardin situé derrière le presbytère est d'une étendue suffisante, il est planté d'arbres fruitiers, et séparé de la Marche par un terrain couvert de quelques arbustes, qui en font une promenade agréable pendant l'été.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Les édifices communaux.

§ 1. — *Mairie et école des garçons.*

Au commencement de ce siècle, Margut possédait des bâtiments communaux insignifiants, ou plutôt n'en possédait pas. L'instituteur avait son logement à lui, et il recevait les enfants dans une maison de la rue qui aboutit de la place de l'église au chemin de La Ferté. L'administration municipale comprit la nécessité d'améliorer cet état de choses. Aussi, dès 1835, on se proposa d'acheter un bâtiment venant de la famille Bertholet. Mais les autorités scolaires s'opposèrent à cette acquisition, parce que la maison ne paraissait pas convenable. Enfin, le 6 janvier 1838, on adopta un autre projet. La commune acheta aux héritiers J. Daussay une maison d'habitation composée d'une cuisine, de deux chambres au rez-de-chaussée, d'une écurie ; le tout pour la somme de 2,820 fr. On démolit la grange pour élever à la place une salle d'école et une salle de mairie ; ces travaux de réparations montèrent à 3,000 fr. ; au rez-de-chaussée se trouvait la salle d'école ; à l'étage, la mairie et le cabinet des archives.

Cet état de choses dura jusque vers 1848, époque

Digitized by Google

où l'on ouvrit une école spéciale pour les filles. Alors la salle de mairie servit pour l'école des filles ; l'institutrice était logée dans la petite maison Daussay ; cette maison délabrée était devenue une véritable masure.

La nécessité de compléter les bâtiments communaux se faisait sentir impérieusement ; le conseil municipal prit une délibération dans ce sens en 1862. M. Bouvard, architecte à Charleville, dressa un projet de construction d'une maison d'école pour les garçons, et d'appropriation d'un logement pour l'institutrice. Quelques années plus tard, le conseil municipal songea à adopter un autre plan. Il demanda, en 1866, à M. Déjardin, agent-voyer à Carignan, un projet qui consistait à grouper les deux écoles. A l'ancienne école on adossait un nouveau bâtiment, deux cours étaient placées au sud. Au rez-de-chaussée se trouvaient la mairie, le logement de l'instituteur et l'école des garçons ; à l'étage, le logement de l'institutrice et l'école des filles.

Ce plan, qui était le plus économique, mais le moins commode, fut abandonné, et l'on revint au projet de M. Bouvard. C'est sur les dessins de cet architecte, ainsi que sur ceux de M. Couty, que l'on se basa pour construire la maison communale actuelle.

L'édifice fut mis en adjudication le 26 mars 1868, sur un devis de 22,467 fr. 17 cent. On l'établit sur la place du village donnant sur le chemin de La Ferté.

La façade principale est tournée vers ce chemin ; elle est ornée d'un perron en pierres de taille de

Digitized by Google

18 marches. La petite cour qui se trouve devant cette façade est surmontée d'une grille en fer. La façade opposée est précédée d'une cour plus large; l'entrée de la classe donne sur cette cour.

Comme le terrain sur lequel l'édifice est construit se trouvait humide et marécageux, on fut obligé d'établir des soubassements qui servent de cave et de remises. Le rez-de-chaussée est divisé en deux sections; la partie située sur la cour des enfants sert à l'école des garçons, elle a 11 m. 40 de long sur 6 m. de large; elle est éclairée par six fenêtres. De l'autre côté, c'est-à-dire, vis-à-vis le chemin vicinal, se trouvent la salle de mairie, le cabinet des archives, le sécrétariat et le bureau télégraphique.

La toiture forme pavillon.

Le premier étage est destiné au logement de l'instituteur ; il comprend quatre pièces d'habitation.

§ 2. — *Ecole des filles.*

Lorsque l'école des garçons fut construite, la maison affectée jusque-là aux deux classes devint l'école des filles. On l'appropria à cette destination; une somme de 3,318 fr. fut votée dans ce but.

Aujourd'hui la salle d'école se trouve au rez-de-chaussée, elle est d'une étendue suffisante.

Du vestibule, on monte au logement de l'institutrice, composé d'une cuisine, de deux chambres et d'un cabinet. La cour des élèves est située à l'est du bâtiment ; la vieille masure qui servait autrefois au logement de l'institutrice a été démolie.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Les diverses administrations de Margut.

§ 1. — *Station du chemin de fer.*

La ligne de Sedan à Metz, par Carignan, Montmédy, Thionville, fut livrée à la circulation en 1861. Une station fut établie à Margut, près de la route départementale, à la limite des deux territoires de Margut et de Fromy; la gare des voyageurs se trouve même sur cette dernière commune. Les employés de la station sont au nombre de six. Le chef de station actuel est M. Duhal.

§ 2. — *Etude de notaire.*

L'étude de Margut existe depuis la création des notaires. Elle vient d'être achetée à Mme veuve Amour par Me Vasseur.

§ 3. — *Perception.*

Dès l'époque où l'on établit la contribution financière et la contribution mobilière, il y eut à Margut un receveur de ces impôts. Vers l'an VIII et X de la République, la recette des contributions était même en adjudication. Ordinairement la contribution financière montait à 4,000 fr., la contribution mobilière à 200 fr., l'impôt sur les portes et

Digitized by Google

fenêtres à 130 fr. Plus tard il y eut des percepteurs spéciaux.

La perception de Margut comprend neuf communes : Margut, Bièvres, La Ferté, Fromy, Malandry, Moiry, Sapogne, Signy-Montlibert et Villy. C'est une perception de quatrième classe.

L'annuaire de 1873 donne, pour la commune de Margut, une somme de contributions de 6,276 f. 43, dont 3,469 fr. de contributions foncières, 881 fr. de mobilières, 549 fr. de portes et fenêtres, et 1,377 fr. 43 de patentes.

Voici les noms des percepteurs de Margut : MM. Hougrand, Borin, Massard, de Tassigny, Lambinet, Lavoine, Lairé et Boulet.

§ 4. — *Bureau de poste.*

Vers l'an 1850, plusieurs commerçants et industriels de Margut et des pays voisins avaient témoigné le désir de voir un bureau de poste à Margut. Le sous-préfet de Sedan avait engagé, à cette occasion, le conseil municipal à voter des fonds pour quelques dépenses nécessaires au fonctionnement du bureau. Il réclamait spécialement une horloge publique. Mais le conseil répondit par une fin de non-recevoir.

Néanmoins un bureau de distribution fut établi dans la commune en 1857. De simple distribution, le bureau devint bureau de recettes en mars 1861.

Mlle Pierrot tient le bureau depuis sa création. L'arrondissement postal de Margut se compose de neuf communes : Margut, Fromy, Bièvres, La Ferté, Signy-Montlibert, Moiry, Sapogne, Herbeuval, Margny.

Digitized by Google

§ 5. — *Bureau des douanes.*

Un bureau des douanes existait autrefois à Margut, puis il fut supprimé. On le rétablit de nouveau après la guerre de 1870. Le receveur actuel est M. Dogny.

§ 6. — *Bureau de télégraphie.*

Un bureau municipal pour la télégraphie privée fut établi à Margut en 1873. L'instituteur de la commune est chargé du service.

§ 7. — *Bureau des contributions indirectes.*

La recette des contributions indirectes qui avait existé autrefois à Margut, était supprimée depuis quelques années, quand, vers la fin de 1874, on plaça de nouveau dans la commune un receveur et un commis. Le receveur actuel est M. Mayer.

§ 8. — *Gendarmerie.*

Margut devint, en 1869, le poste d'une brigade de gendarmerie à pied. Le brigadier actuellement en exercice est M. Feistlé.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Agriculture. — Industrie. — Commerce.

§ 1. — *Agriculture.*

Le territoire de Margut, uni et plat le long de la Marche, est accidenté à partir de cette rivière. Il monte avec une inclinaison peu sensible jusqu'au pied de la montagne de Saint-Walfroy ; mais à partir de la ligne du chemin de fer, il se redresse brusquement jusqu'à l'ermitage.

Le terrain que l'on rencontre généralement dans le pays est, comme dans la vallée de la Chiers, le terrain jurassique. Sur les flancs de Saint-Walfroy il est argilo-calcaire ; à mesure que l'on gravit la montagne, le calcaire s'accentue davantage.

Dans les fonds, l'argile se trouve aussi, mais avec une forte proportion de sable.

L'oolithe ferrugineux se voit dans certaines parties du territoire. Quand on sort du village par le chemin de Saint-Walfroy, on rencontre des excavations à gauche du chemin ; elles viennent de ce que l'on a extrait de la mine à cet endroit. Le canton appelé les *Minières*, a surtout été exploité avant l'établissement du chemin de fer. Le minerai qu'on y trouvait servait à l'alimentation des hauts fourneaux ; mais depuis que la voie ferrée traverse

Digitized by Google

la Lorraine, on fait venir de cette contrée des minerais beaucoup plus riches que ceux de Margut.

Tous ces terrains sont propres à la culture des céréales, et surtout du blé. Leur valeur varie suivant la qualité. Dans les parties basses, on voit des terres se vendre 4,000 et 4,500 fr. l'hectare, tandis que les terres où dominent le calcaire et l'argile n'atteignent que le prix de 1,200 à 1,500 fr.

Le territoire est morcelé en quantité de parcelles de 15 ares, 31 ares; très-peu dépassent l'hectare. L'assolement triennal (blé, avoine, jachères), est encore pratiqué dans le pays. Cependant la jachère tend à diminuer. Elle est remplacée par les artificiels, par les betteraves et les pommes de terre. Mais la culture industrielle entre difficilement dans les habitudes des cultivateurs, malgré la proximité de la sucrerie de Douzy et la facilité des transports. Une cause qui devra maintenir l'assolement pendant un temps long encore, c'est le manque de chemins d'exploitation. Chaque cultivateur est, en quelque sorte, obligé de se conformer à la manière d'agir de ses voisins. La situation financière de la commune, l'escarpement d'une partie du territoire, font que ces chemins si désirables ne seront probablement pas exécutés de sitôt.

Il y a quarante ans, plus de la moitié de Margut appartenait aux étrangers ; presque tous les cultivateurs étaient fermiers. Aujourd'hui il n'y a plus que deux ou trois fermes de peu d'importance. Les cultures ne sont pas considérables ; la moyenne des exploitations est de 20 à 25 hectares; les plus fortes ne dépassent pas 40 à 45.

Les instruments de culture n'ont pas fait beau-

Digitized by Google

coup de progrès à Margut. Les charrues sont à avant-train à cause de la difficulté du labour ; elles sont toujours attelées de quatre chevaux. On se sert généralement de herses en bois. On ne remarque que deux ou trois charrues perfectionnées, deux ou trois herses triangulaires en fer, une herse Howard, un extirpateur, un rouleau squelette, un râteau à cheval. Cependant deux moissonneuses ont fonctionné l'année dernière, dans le village, pour la récolte des grains.

La plus grande ressource pour les cultivateurs de Margut consiste dans l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes. Il existe dans le pays une bonne race de chevaux. Le type ardennais paraît toujours dominer ; cependant il tend à disparaître, on recherche maintenant des sujets plus élevés. Les cultivateurs vendent généralement leurs chevaux à l'âge de trois à quatre ans, à des marchands qui les conduisent dans la Champagne.

Il y a quelques années, la race des bêtes à cornes était assez forte, elle tenait un peu de l'espèce suisse. En 1870, le typhus décima cruellement les étables de Margut. Quatre-vingts têtes de bétail au moins périrent dans le village. Depuis cette époque on a été au plus vite : on a cherché à repeupler avec des bêtes de la Belgique ; elles appartiennent à la race hollandaise.

On nourrit aussi quelques moutons dans le pays ; ils sont généralement petits et de grosse nature.

Nous dirons, pour terminer cet article, qu'avant l'établissement des nouveaux poids et des nouvelles mesures, Margut, comme tout le pays de Carignan, avait les poids et mesures de la Loy de Beaumont.

Digitized by Google

Les poids étaient la livre, le quarteron et l'once. La livre valait seize onces, et le quarteron quatre onces.

Pour les mesures de grain, on se servait du muids, qui formait douze setiers, du setier, qui valait quatre cartels, du cartel, qui contenait six bichots, du bichot, qui contenait deux quarterons.

Quant aux mesures d'huile, on usait de la tonne, qui contenait dix setiers, du setier, qui formait quatre quartes, de la quarte, qui contenait deux pintes, de la pinte, qui valait deux chopines.

Cependant ces mesures n'avaient pas partout les mêmes dimensions : ainsi, six setiers de Chauvency n'en faisaient que cinq d'Yvois.

§ 2. — *Industrie.*

1° *Les usines de Margut.* A l'emplacement des usines actuelles de Margut, sur la rivière de la Marche, il existait autrefois un moulin qui servait de moulin banal pour le pays.

En 1822 ce moulin était la propriété de Devillez-Baudson, de Bazeilles. Devillez voulut transformer son industrie ; à la place du moulin il résolut de construire un haut fourneau. Pour cela, il acheta à la commune une partie des pâquis qui se trouvaient le long de sa propriété. Il obtint ainsi vingt-cinq ares trente-cinq centiares de pâquis, et deux hectares trente ares soixant-treize centiares de pré. Le conseil municipal mit à cette vente des conditions : la première, c'est que l'acquéreur construirait un lavoir public et rétablirait le pont situé sur la rivière. Vers 1835, un second haut fourneau fut établi. Dans la suite, les usines devinrent la por-

Digitized by Google

priété de la société Sellière et Boutmy ; les établissements furent agrandis, et une fonderie construite près des fourneaux. On y fabriqua différents objets : des bombes, des boulets, des poëles, des fers à repasser.

L'établissement du chemin de fer développa singulièrement la fonderie de Margut. Les ateliers furent de beaucoup agrandis, et l'hiver de 1873, le chiffre des ouvriers atteignait presque le nombre de quatre cents.

Les hauts fourneaux avaient été abandonnés depuis plusieurs années. On en rétablit un qui fonctionna en 1872 ; il pouvait donner environ 7,000 kilogrammes de fonte par jour ; on l'éteignit de nouveau en 1874.

L'usine a trois cubilots qui servent à la seconde fusion ; un seul est en activité. Le minerai qu'on employait pour le haut fourneau venait de la Lorraine. Quant aux fontes, on les tire de l'Angleterre.

La fonderie de Margut a pour spécialité la fabrication des boîtes à graisse pour les wagons. Depuis deux ans on a coulé une quantité de projectiles, bombes et obus pour les armées de terre et de mer.

La population ouvrière se compose de quelques habitants de Margut, de Sapogne, de Margny, de Signy, et d'un certain nombre de villages belges. Cette quantité d'étrangers est une source de prospérité matérielle pour le pays.

2° *Les carrières*. Dans les environs de Saint-Walfroy, on exploite quelques carrières dont la pierre très-dure est surtout employée comme moëllons dans la construction du pays. Mais précisément à cause de cette dureté, et à cause aussi des diffi-

Digitized by Google

ficultés de transport, les carrières de Saint-Walfroy n'ont qu'une valeur médiocre. Le mètre cube pris sur place se vend de 6 à 7 fr.

3° *Le houblon.* Au siècle dernier, on cultivait le houblon à Margut; plusieurs documents nous apprennent qu'il y avait des houblonnières dans les jardins avoisinant le cimetière, et dans un contrat de vente passé en 1781, nous voyons figurer une houblonnière située à la Morteau. Aujourd'hui cette industrie a disparu totalement du pays.

§ 3. — *Commerce.*

Il y a dans Margut un certain nombre de commerçants en détail: la situation du village, l'importance qu'il a acquise à cause des usines, favorisent beaucoup le petit commerce.

Comme l'argent est le nerf du commerce, nous rattacherons à cet article l'énumération des différentes monnaies qui avaient cours autrefois dans le pays.

C'étaient: le reuss, qui valait trois livres,
l'escalin,
la livre,
le sol,
le denier.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Climat. — Population. — Mœurs. — Langage.

Climat. — Trois vallées débouchent sur le village de Margut : celle de Signy, celle d'Orval, et la vallée de la Chiers. Cette situation du pays, jointe à la proximité de la Chiers et de la Marche, amène dans le climat de brusques changements de température. Les successions du froid et du chaud y sont assez rapides, les brouillards fréquents le matin et le soir ; aussi les matinées et les nuits sont-elles très-fraîches, même pendant l'été. Quelquefois il se produit des phénomènes remarquables sous le rapport atmosphérique. Tandis que la cime de Saint-Walfroy est inondée de lumière, la vallée est couverte de brume, et les nuages roulent leurs flots vaporeux jusque vers le milieu de la montagne ; à d'autres moments, les hauteurs sont cachées dans l'obscurité, et les brouillards n'existent pas dans le bas.

Est-ce l'effet de ces nombreux courants qui se croisent à Margut? Toujours est-il que le village est privilégié sous le rapport sanitaire. Les épidémies y sont inconnues, ou bien si elles visitent le pays, elles sont bientôt circonscrites. On ne voit pas ces nombreux cas de fièvre typhoïde, de phthisie

Digitized by Google

pulmonaire, de fluxion de poitrine qui se rencontrent dans d'autres villages.

Mœurs. — Pour donner une idée exacte des mœurs de Margut, il faut distinguer deux classes dans la population : les habitants originaires du pays et les étrangers. Ces derniers arrivent avec les habitudes contractées dans leur pays ; aussi n'y a-t-il rien de particulier à caractériser dans leurs mœurs.

La population de l'ancien Margut a quelque chose de spécial aux riverains de la Chiers. Calme et froide, elle est naturellement tenace dans ses opinions, dans ses habitudes : elle admet difficilement le changement.

Disons aussi que, dans leur ensemble, les habitants se font remarquer par leur bon ton et leur politesse.

Aujourd'hui les coutumes du pays n'offrent rien de particulier ; les anciens usages ont dû disparaître au contact des étrangers qui sont venus grossir la population.

Langage. — Margut, compris autrefois dans le pays wallon, parlait cette langue, comme tout le bassin de la Chiers. Sur le fond gaulois des habitants primitifs du pays, s'était greffé un mélange de germanisme et de latin, qui forma le langage wallon-roman. Peu à peu le français pénétra dans ces contrées, bien qu'elles ne fissent pas partie du royaume. Mais par suite de la succession de dominations par lesquelles passa le pays, il s'est formé un patois, bien difficile à comprendre pour celui qui l'entend une première fois. A Margut, les personnes âgées le parlent entre elles, mais les jeunes

Digitized by Google

gens s'expriment en français. Nous allons donner quelques phrases traduites dans ce langage, qui aura bientôt disparu du village.

Donnez-moi une épingle.	Baillem' in' nounette.
Vous avez un bien beau tablier ; l'avez-vous payé cher ?	Vavev in moult beau couchou ; l'avev' païet cher ?
Je l'ai payé six francs, mais il n'y en a plus de comme cela.	Ju l'a païet chi francs, mais gna n'est pu in la.
Avez-vous encore beaucoup de brebis ?	Avaiv' co touplé des berbé ?
Nous en avons seize et six agneaux ; il ne se trouve que deux jeunes brebis.	J'a n'avan saze et chiche agnès ; gné que dô nouvelettes.
Je suis allé chez vous hier, je ne vous ai pas vu. — J'étais à la chambre que j'écrivais.	J'a té an' si vo échoi, june vam' vu. — J'éto en poële que j'écrichot.
Je vais balayer la cuisine, puis j'ai encore un morceau à bêcher au jardin : j'irai.	Ju ma va ramouner l'ôté, pi j'a co in bouquet à fouï en maiche, j'y vera.
Voulons-nous faire du feu au fourneau ? Ce n'est pas la peine.	Velanch' far' don feu an chétouffe. C'nem la pône.
Prenez une chaise et mettez-vous à table.	Pernez ine selle et metteve à tôle.

Population. — Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de dire que le village de Margut avait reçu des accroissements considérables depuis un quart de siècle.

En 1730, il y avait simplement deux rues parallèles, la rue d'en haut et la rue d'en bas. Quelques maisons étaient en outre groupées près de l'église, et c'était tout.

En 1789, Margut comprenait quarante maisons, et Fromy n'en avait que dix-neuf.

La plupart des construcions situées au-delà de la ligne du chemin de fer, toutes celles qui sont placées sur la route datent de ce siècle.

Digitized by Google

Voici le mouvement de la population depuis la Révolution française : comme le village de Fromy a été réuni à celui de Margut jusqu'à nos jours, nous donnons aussi la population de cette commune.

Années	Margut	Fromy	Total.
VIII	180	»	»
1820	277	»	»
1835	»	»	429
1843	401	154	555
1848	418	169	587
1854	»	»	560
1863	410	175	585
1870	483	180	663
1872	522	157	679

Aujourd'hui (1876), la population totale des deux sections de la paroisse dépasse 700 habitants.

Digitized by Google

FROMY

A une petite distance de la station du chemin de fer, en suivant la route de Margut à Carignan, on trouve le village de Fromy. De tout temps uni à Margut au spirituel, il fit aussi partie de la commune pendant plusieurs années. — Quelle est l'origine de Fromy ? Il nous est impossible de répondre à cette question ; nous ne possédons sur ce village aucun renseignement antérieur au xve siècle. A cette époque, en effet, on voit figurer Jean d'Auflance, grand doyen d'Yvois, dans l'acquisition de la moitié de la cense appartenant à Thiéry Géhel, au village de Fomey (1406). Ce village ne peut être que Fromy.

Bien que rattaché à Margut par les liens religieux, et même, avons-nous dit plusieurs fois aussi, par l'administration municipale, Fromy n'a pas toujours vécu en bonne intelligence avec le chef-lieu de la paroisse. Plus d'une fois des discussions sérieuses se sont élevées entre les deux localités.

La première affaire que nous rencontrons, c'est la célèbre prétention élevée par Fromy (1730-1740) à la possession d'un vicaire perpétuel résidant dans la section. L'historique de ce détail nous a été transmis par l'abbé Lambert, qui était alors curé

Digitized by Google

de la paroisse. Voici les circonstances qui déterminèrent les démarches des gens de Fromy.

La Marche, dont les débordements étaient assez fréquents l'hiver, entravait parfois la circulation entre Margut et Fromy.

Pour y obvier, on avait creusé au nord de la route un contre-fossé, qui déversait le trop-plein des eaux dans des canaux construits sous la chaussée. Or, les sables accumulés dans le contre-fossé l'avaient comblé, et les eaux se répandant sur la route, l'inondaient et la rendaient impraticable. Les habitants de Fromy, pour remédier à cet inconvénient, formulèrent une demande à l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, afin d'être autorisés à établir un canal à travers la route pour faciliter l'écoulement des eaux.

Celui-ci fit droit à leur demande, à la condition toutefois que le canal serait rempli quand les eaux n'obstrueraient plus le passage. Le canal est creusé, mais laissé à découvert, et les eaux se précipitant avec violence, l'élargissent et en font un vrai torrent, qui intercepte de nouveau la communication. Le remède était devenu pire que le mal.

Profitant de cet état de choses, et poussés par deux individus, dit l'abbé Lambert, les habitants de Fromy s'adressent à l'archevêque de Trèves afin d'obtenir un prêtre à demeure. L'évêque nomme, pour connaître des faits, le curé de Quincy, doyen de Juvigny. Ayant appris ces agissements, l'abbé Lambert écrit de son côté à l'ingénieur, pour le prier de rétablir la communication ; et l'ingénieur fait exécuter les travaux nécessaires à l'assainissement de la chaussée.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, le curé est cité à comparaître à Fromy, « qui n'est qu'un misérable hameau, » dit-il, pour y prendre connaissance de la requête des habitants. Le curé se présente et demande communication de la pièce. Mais on s'y refuse ; tout ce qu'on lui permet, c'est d'en faire la lecture. En même temps, l'autorité ordonne une enquête et une visite des lieux, puis signifie au curé de se rendre à cette enquête. Le résultat ne fut pas favorable au curé de Margut, car il affirma qu'on n'avait pas suivi les règles de l'équité à son égard, et il adressa directement sa défense à l'évêque. Le prélat repoussa la demande des habitants de Fromy, ne jugeant pas les raisons suffisantes ni suffisamment justifiées. Le curé de Quincy, en apprenant cette décision qui réformait son jugement, témoigna un peu d'humeur.

Quant aux habitants de Fromy, ils ne se tinrent pas pour battus. Ils députèrent un d'entre eux pour aller à Nancy consulter trois avocats. On sait qu'un avocat n'est jamais à bout d'expédient. Ces messieurs, voyant que l'évêque avait jugé contrairement à la demande de Fromy, conseillèrent au délégué de cette commune de s'adresser à Rome pour faire réformer la sentence épiscopale. Le moyen était d'une exécution un peu difficile ; il n'est pas probable que les requérants aient adopté cette solution. Ils usèrent d'un expédient plus prompt et plus facile : ils démolirent les parapets du pont situé à l'entrée du village. Le eaux se répandant sur le chemin rendaient de nouveau l'accès à la paroisse impraticable.

Quels étaient les instigateurs de ces scènes au sein de la population de Fromy ? L'abbé Lambert

Digitized by Google

parle de deux individus qui remuèrent les habitants du pays. Il est probable que c'étaient les nommés Jacques Collinet et Théodore Le Villain, dont la réputation était célèbre dans la contrée. On connaît plusieurs de leurs exploits. Un jour ils avaient jugé à propos de s'adjuger trois chevaux appartenant à des habitants de Margut, et qui étaient en pâture près du village. Une autre fois, ils se rendirent coupables d'un plus grand crime. Ils attentèrent à la vie de leur curé, le même abbé Lambert qui avait déjoué leurs plans. Ils ne lui avaient sans doute pas pardonné l'insuccès de leur démarche relativement à l'établissement d'un vicaire dans la section.

Plus tard nous trouvons les deux parties de la paroisse en lutte l'une contre l'autre. L'église de Margut était l'église paroissiale des habitants de Fromy ; ceux-ci étaient obligés de contribuer aux réparations de l'église-mère : c'était là une pierre d'achoppement. Hubert Huart, avons-nous dit, avait fait construire la tour de l'église, mais il vint à mourir avant l'achèvement des travaux. Il restait (1761) à placer des portes aux deux entrées latérales. Les religieux de Saint-Hubert devaient donner les ferrures, mais il fallait solder le bois et la main-d'œuvre, le tout estimé 53 livres.

La communauté de Margut, qui trouvait la dépense trop forte, voulut faire intervenir Fromy pour sa part. En effet, le subdélégué de Montmédy condamna la section à payer le tiers de la somme.

Des difficultés analogues se renouvelèrent à chaque instant.

L'évêque d'Ascalon ayant fait une visite pastorale

Digitized by Google

à Margut, avait ordonné des réparations à l'église ; une cloche était fendue, il fallait la remplacer. Et Fromy devait toujours intervenir dans ces ouvrages.

Cependant les charges paraissaient lourdes. En 1738, la section avait contribué à transporter des pierres pour la construction de la tour. En 1760, elle avait payé une partie des réparations faites au clocher, et elle commençait à se fatiguer de ces contributions. Mais il fallut se soumettre une nouvelle fois (vers 1761).

Nous avons dit que Fromy, réuni à Margut sous le rapport religieux, fit aussi partie de la commune à certaines époques. En 1824, une ordonnance royale établit une seule commune des deux sections. Mais Fromy voulut bientôt secouer le joug; dès 1830 ce village demandait la séparation. Et depuis cette époque ce fut le désir des habitants jusqu'à ce que ce désir fût réalisé en 1872.

Fromy, en effet, possède des ressources assez importantes dans un bois communal appelé le *Bochet de Fromy*, et rarement ces ressources profitaient à la section. Enfin Fromy fut érigé commune indépendante en 1872.

La question des aisances communales amena dans la population des discussions orageuses, il y a une vingtaine d'années. Un décret de germinal an IV, concernant les biens communaux, avait ordonné que ces biens seraient partagés de nouveau entre les habitants au bout de dix-huit ans révolus. Un partage eut lieu à Fromy au moment où fut porté le décret de germinal, et ce partage fut confirmé par un arrêt de la préfecture des Ardennes en 1810. Mais depuis cette époque, le décret de l'an IV ne

Digitized by Google

fut plus observé : les aisances se transmettaient de père en fils sans autre formalité. En 1850, époque où le partage devait s'effectuer, quelques habitants, qui prétendaient avoir des droits dans ces biens communaux, s'adressèrent au sous-préfet de Sedan pour demander l'exécution du règlement de l'an IV. Peu de temps après, le 16 janvier 1851, l'adjoint de Fromy protesta contre la demande des requérants ; il disait que le règlement concernant le partage n'ayant jamais eu force de loi, les affaires devaient être laissées dans l'état où elles se trouvaient. Mais le sous-préfet en décida autrement : le 1er août 1851 il ordonna le partage ; le préfet des Ardennes ratifia l'arrêté de la sous-préfecture le 15 octobre suivant.

Les mécontents de Fromy ne se tinrent pas pour battus. Ayant réclamé en vain à la préfecture contre la décision du 1er août, ils résolurent de se pourvoir devant le conseil d'Etat. Mais ils ne furent pas heureux. Le conseil d'Etat rendit une sentence le 16 juillet 1854, condamna les opposants et rendit obligatoire le partage prescrit par le préfet des Ardennes.

Avant de terminer, donnons quelques détails sur la commune. La population n'était que de 157 habitants au dernier recensement ; depuis cette époque elle s'est accrue de quelques personnes.

La culture est l'occupation de la plupart des habitants du village ; quelques ouvriers travaillent aux usines de Margut.

L'église de Fromy est une chapelle dans le genre de l'église de Margut, c'est-à-dire, sans architecture. On y retrouve toujours l'arceau qui sépare le

Digitized by Google

chœur de la nef. Quelques améliorations en ont fait une chapelle décente : le sanctuaire vient d'être pavé en carreaux hydrauliques du Câteau.

Une classe fut ouverte à Fromy en 1873.

L'instituteur recevait les enfants dans une salle louée à cet effet par la commune ; mais en ce moment on termine la construction d'une maison d'école (1876).

Digitized by Google

SAINT WALFROY

§ 1. — *Vie abrégée de saint Walfroy.*

Dominant la belle vallée de la Chiers, le mont Saint-Walfroy élève sa tête au-dessus de toutes les collines voisines. Son front chauve, son sommet abrupte le désignent tout d'abord à l'attention du voyageur.

Arrivé sur la cime de la montagne, vous êtes saisi par la magnificence du panorama qui se déroule sous vos yeux. Au nord, la montagne du Fâ, avec ses forêts et ses légendes mythologiques, la vallée d'Orval, arrosée par les eaux si limpides et si fraîches de la Marche; à l'orient, Longwy ; au sud, les hauteurs de Stonne et de Montfaucon ; enfin, à vos pieds, ces nombreux villages dont les toitures en tuiles forment comme des bouquets de roses au milieu de la verdure des arbres et des prairies qui les environnent.

En 585, un envoyé du roi de Bourgogne revenant de Coblentz, où se trouvait la cour de Childebert II, roi d'Austrasie, traversait ces contrées qui étaient encore sauvages, et s'était arrêté à Yvois. Le voyageur a un nom célèbre dans l'histoire : c'était saint Grégoire de Tours.

Digitized by Google

Il rencontra, dans la ville d'Yvois, un moine dont la réputation était arrivée jusqu'à lui; ce moine se nommait Walfroy. Walfroy le conduisit sur la montagne dont nous venons de parler; il y avait fondé un monastère et bâti une église. A force d'instances, Grégoire obtint de Walfroy qu'il lui racontât l'histoire de sa vie; et c'est d'après le récit du saint évêque que nous retraçons les principaux actes de notre anachorète.

Né en Lombardie, Walfroy avait senti dès sa jeunesse un attrait particulier pour la vie cénobitique. C'était l'appel de Dieu qui se manifestaità lui par ces inclinations puissantes. Le nom et les vertus de saint Martin l'avaient frappé; il brûlait du désir d'imiter le glorieux ascète. Il quitte donc la Lombardie, vient dans les Gaules, et se met sous la conduite d'Aredius, vulgairement appelé saint Yrieix, abbé d'Atane, en Limousin. Il trouvait dans Aredius un maître capable de le seconder dans ses désirs. C'était un cénobite consommé en vertu; aussi fit-il près de lui des progrès rapides en sainteté. C'était un admirateur passionné de saint Martin; aussi accrut-il dans le cœur de son disciple la vénération pour le saint évêque de Tours. Un jour ils se rendaient tous deux à son tombeau, et Walfroy avait recueilli un peu de poussière près du tombeau. Il avait suspendu à son cou cette poussière renfermée dans une boîte. Mais, ô merveille! à peine les pèlerins sont-ils revenus au monastère d'Atane, que la poussière sacrée déborde, tant elle s'est multipliée! Cette faveur miraculeuse ne fit qu'accroître la dévotion de Walfroy à l'égard de saint Martin.

Digitized by Google

Peu de temps après, le disciple d'Aredius se retira sur les frontières des Trévires, pour mener une vie plus austère et plus solitaire. La montagne isolée qui domine le bassin de la Chiers lui offrait un lieu propice pour la prière et la contemplation ; c'est donc sur ces hauteurs qu'il vint fixer son séjour.

L'amour de la pénitence avait jeté en lui de si profondes racines, qu'il entreprit de réaliser un projet qui effraie l'imagination. Sous le ciel dur et âpre de l'Ardenne, il résolut de retracer la vie des stylites d'Orient. Il érigea sur la montagne une colonne élevée de 50 à 60 pieds ; elle avait au sommet une petite cellule d'osier, longue et large de 3 pieds ; il n'était pas possible de s'y coucher, de sorte que le stylite était nécessairement dans une position très-dure et très-pénible. L'hiver lui faisait éprouver de cruelles douleurs ; souvent des glaçons pendaient à sa barbe en forme de chandelles, et le froid faisait tomber tous les ongles de ses pieds. Sa nourriture consistait en un peu de pain, de l'eau et des légumes.

Cette vie si austère frappa les habitants des campagnes voisines que la prédication de l'Evangile n'avait pu encore arracher à leurs superstitions.

Walfroy profita de son ascendant pour leur montrer le ridicule de leurs idoles ; il leur fit connaître le vrai Dieu. Il toucha donc ces cœurs si durs, et il renversa leurs fausses divinités. Mais il y avait sur la montagne une statue colossale de Diane, qui était le siége de Satan ; le démon semblait s'être réfugié là comme dans son sanctuaire de prédilection. Les convertis s'unissent au stylite pour renverser la colonne de la déesse ; vains

Digitized by Google

efforts ! elle résiste à toutes les forces réunies. Alors le saint recourt à son arme favorite; il se met en prières. A peine s'est-il relevé, que la statue est renversée et brisée avec la plus grande facilité. Mais Satan se venge de son ennemi ; le corps de saint Walfroy est couvert d'un ulcère depuis les pieds jusqu'à la tête. Celui-ci prie de nouveau ; il se frotte le corps avec de l'huile qu'il avait prise au tombeau de saint Martin, et la lèpre disparaît.

L'exemple est contagieux pour le bien comme pour le mal ; la vie de cet homme, qui marchait dans des voies si extraordinaires, attira sur la montagne des disciples, jaloux, eux aussi, de se livrer à la vie ascétique. Saint Walfroy fit construire un monastère pour les recevoir ; il érigea même une basilique en l'honneur de saint Martin.

Toutefois, il dut quitter sa colonne sur l'ordre des évêques, ne croyant pas, dans son obéissance, qu'il lui fût permis de résister aux ordres des pontifes de l'Eglise.

La puissance de saint Martin se manifestait avec éclat sur la montagne ; on aurait dit que la vertu miraculeuse de son tombeau s'était communiquée à la basilique de saint Walfroy. Des hommes coupables de parjure y sont terrassés ; des malades y recouvrent la santé et les forces.

Saint Grégoire, après avoir recueilli de la bouche de notre saint des récits si touchants, se disposait à quitter cette montagne tout embaumée des parfums de la plus pure vertu. Mais, avant son départ, il avait observé pendant plusieurs nuits des phénomènes mystérieux dans le ciel : des rayons éclatants montaient à l'horizon et envahissaient

Digitized by Google

toute l'étendue des cieux. D'autres nuages lançaient des éclairs à travers ce rayonnement lumineux. C'était une succession d'aurores boréales que le saint évêque, dans la vivacité de sa foi, prenait pour des signes d'en-haut.

Trois ans après que saint Grégoire eut quitté la montagne aux franges lumineuses, le monastère était brûlé avec l'église de Saint-Martin ; toutefois, l'abbé Clouet, dans son *Histoire de Verdun*, révoque en doute la réalité de cet incendie.

Quoi qu'il en soit, vers cette époque (588), saint Walfroy qui, jusqu'alors, n'était que diacre, vint avec ses religieux habiter la ville d'Yvois. On lui donne même le titre de doyen d'Yvois. Les fonctions de doyen de la chrétienté consistaient à avoir inspection sur un certain nombre de paroisses, à administrer le baptême solennel, à visiter les églises. Saint Walfroy fut donc revêtu des fonctions du sacerdoce.

Il mourut probablement à Yvois, au milieu de ses religieux. C'était en 594 ou 600, le 21 octobre. Son corps fut transporté sur la montagne et inhumé dans l'église construite par ses soins.

§ 2. — *Le monastère, depuis la mort de saint Walfroy, jusqu'en 1876.*

Si l'église de Saint-Martin et le monastère situés sur la montagne avaient été incendiés en 588, ces édifices avaient été relevés, car c'est là, dans cette église, que saint Walfroy fut inhumé.

En 979, un accident détermina un incendie qui consuma le temple. Les ossements de saint Wal-

Digitized by Google

froy furent préservés miraculeusement et conservés intacts au milieu du feu.

Toutefois, comme la montagne était isolée, l'archevêque de Trèves, Egbert, jugea convenable de mettre le dépôt sacré dans un lieu plus sûr : il transféra solennellement le corps de saint Walfroy à Carignan. On raconte qu'au moment où le cortége arriva vers Margut, il vint à tomber une pluie torrentielle, mais que le saint fut préservé de l'eau, à tel point, que pas une seule goutte ne mouilla la châsse. C'était le 7 juillet 980.

Que sont devenues, depuis cette époque, les reliques de saint Walfroy? Elles demeurèrent dans la ville d'Yvois jusqu'à la destruction de cette ville par Louis XIII. Mais, au milieu des ruines accumulées par l'incendie et le sac de Carignan, le souvenir des reliques disparut. En 1826, on fit des recherches sous le massif de l'autel, où la tradition populaire indiquait qu'elles avaient été enfouies depuis la restauration de l'église. On trouva des os noircis, confondus avec d'autres. Etaient-ce ceux du saint stylite? On n'a pas pu le décider d'une manière certaine. M. l'abbé Rondeau reçut à l'époque où il était chargé de Saint-Walfroy, un os maxillaire, qu'on donnait comme étant une relique du saint. Cet ossement lui avait été remis par les héritiers du dernier religieux qui desservait l'ermitage avant la Révolution. Leur parent avait affirmé, disaient-ils, que cette relique était bien du saint anachorète; mais l'autorité ecclésiastique ne regarda pas ces données comme suffisantes.

Revenons sur la montagne. La translation des reliques de saint Walfroy ne diminua pas l'affluence

Digitized by Google

des pèlerins qui se rendaient depuis longtemps à l'endroit où avait vécu le bienheureux stylite. On conservait encore le tombeau où son corps avait reposé. Le tombeau était en pierres, élevé de trois pieds environ au-dessus du sol, et arrondi en forme de voûte. On pouvait y entrer d'un côté et en sortir à l'extrémité opposée par une modeste ouverture. C'est là que venaient spécialement les personnes affectées de la goutte et de douleurs rhumatismales; souvent elles éprouvaient un soulagement merveilleux.

Il arriva, vers le XIe siècle, à Saint-Walfroy, ce qui arrive dans presque tous les lieux de pèlerinages célèbres. L'affluence des pèlerins fut cause que des maisons d'habitation s'élevèrent sur la montagne ; et en 1157, on voit l'existence d'un village à Saint-Walfroy. Comme nous l'avons dit au commencement de la notice sur Margut, Saint-Walfroy, Moiry et La Ferté ne faisaient qu'une paroisse; d'ailleurs, les tombeaux trouvés dans la montagne, les pièces de monnaie que l'on rencontre à chaque pas en fouillant le sol, indiquent clairement que ces hauteurs ont été habitées.

En 1240, Thiéry, comte de Wied, réunit la cure de Saint-Walfroy avec ses dépendances à l'abbaye d'Orval. Les territoires de Moiry et de La Ferté avaient été donnés à Saint-Walfroy, comme nous l'avons dit, par Jean de La Fontaine et par d'autres seigneurs voisins.

Trois moines d'Orval habitaient la montagne pour le service du pèlerinage. Ils y demeurèrent jusqu'à la Révolution.

Le monastère était alors peu considérable : une

Digitized by Google

petite chapelle occupait l'emplacement de la chapelle actuelle; en avant et à gauche de la chapelle, se trouvait le cimetière.

La Révolution s'empara de l'ermitage comme de toutes les propriétés religieuses, et il fut vendu pour la première fois en 1725. En 1799, il était acheté par un carrier nommé J.-B. Montlibert.

A la mort de Montlibert, ses héritiers devinrent propriétaires de Saint-Walfroy, jusqu'en 1838.

L'église ne pouvait tolérer que des laïques fussent à la tête d'un pèlerinage, car, malgré le malheur des temps, les fidèles montaient encore sur la montagne. Aussi, en 1810, un interdit fut lancé sur le pèlerinage de Saint-Walfroy. Cet interdit ne faisait pas l'affaire de Montlibert, qui exploitait la foi des pèlerins à son profit : il demanda l'autorisation de faire célébrer la messe par tout prêtre qui se présenterait. L'autorité, avertie par les curés voisins des abus et des désordres qui avaient lieu sur la montagne, maintint l'interdit de 1810. Et cependant l'affluence des pèlerins ne diminuait pas.

En 1838, l'ermitage passe de la veuve Montlibert à Pierre-Joseph Moll, pour la somme de 4,000 fr. Moll usa d'un autre stratagème; il se disait capucin, et se faisait appeler *frère François*. Mais, deux ans après, le célèbre frère François (qui avait été marié), disparaissait, après avoir loué l'ermitage à un cordonnier. En 1844, on retrouva, près de Blagny, dans la Chiers, un cadavre que l'on supposa être celui de Moll. L'intervention de la Providence était visible; aussi, dès ce moment, un élan remarquable se manifesta en faveur de la restauration du pèlerinage.

Digitized by Google

L'abbé Rondeau s'offre, en 1850, à quitter la paroisse des Deux-Villes pour se consacrer au service des pèlerins.

Cependant le tribunal de Sedan rendit, le 3 août 1854, un jugement qui établissait l'identité de Joseph Moll, et qui reconnaissait Henri Moll, propriétaire à Roubaix, son héritier. Peu après, le cardinal Gousset, si dévoué à Saint-Walfroy, achetait l'ermitage pour la somme de 9,000 francs (7 août 1855). Deux ans plus tard, l'abbé Rondeau s'installait définitivement au pèlerinage; pendant trois ans il habita l'ancien ermitage, espèce de masure délabrée exposée à tous les vents. La chapelle n'était pas dans de meilleures conditions.

Bientôt les restaurations commencèrent. En 1860, on élève un bâtiment qui doit servir au logement du chapelain de Saint-Walfroy. En 1862, un violent orage s'abat sur la chapelle, enlève la toiture et ébranle les murs; il fallait songer à la remplacer.

Le cardinal Gousset adresse, le 15 octobre 1863, une lettre pastorale au diocèse pour se procurer les fonds nécessaires à cette construction. On recueillit la somme de cent mille francs.

« La nouvelle chapelle de Saint-Walfroy est du » style roman, l'abside, la nef et les bras de la croix » sont réunis par un octogone surmonté d'une cou- » pole, sous laquelle est placé le monument de saint » Walfroy. » (*Bulletin du Diocèse.*)

Une statue en pierre, couchée sur un tombeau, également en pierre, dans un enfoncement de quelques centimètres, tel était le tombeau exécuté, il y a quelques années, par M. Wandling, de Reims. Le monument était séparé de la nef par une grille en fer.

Digitized by Google

Mais, après divers essais, le tombeau de saint Walfroy vient de subir une transformation complète, qui en fait un vrai chef-d'œuvre. La statue du saint est couchée dans une châsse en pierre, remarquable par la délicatesse des sculptures qui l'ornent. Elle est due au ciseau de M. Aubry jeune, de Charleville. La châsse occupe l'emplacement traditionnel (1876).

Monseigneur Gousset était mort en 1866, et avait été remplacé par un prélat, héritier de son zèle à l'égard de saint Walfroy. Aussi, en 1868, Monseigneur Landriot donna le monastère aux Lazaristes, et il appela pour supérieur, M. Flagel, son ami, ancien vicaire général de La Rochelle.

Sous la direction de M. Flagel, le pèlerinage allait prendre encore des proportions plus vastes, la montagne allait s'enrichir de nouveaux édifices.

Des quêtes avaient été ordonnées dans les diocèses de Reims et de Verdun, et bientôt on vit s'élever, sur le sommet de la montagne, une colonne de pierre, haute de sept mètres, supportant une statue de saint Walfroy. Le 21 avril 1869, Monseigneur Landriot, entouré de trente à quarante prêtres, et d'une foule considérable de fidèles, bénissait la colonne. Après la colonne, l'hôtellerie fut construite pour recevoir les pèlerins, et, en 1872, une nouvelle aile de bâtiment reliait la partie la plus ancienne avec l'hôtellerie. Elle renferme un parloir, un oratoire et différentes pièces appropriées pour le logement de l'archevêque du diocèse.

Une porte monumentale, surmontée d'une niche où l'on a placé la statue de saint Vincent de Paul,

Digitized by Google

raccorde l'ancien bâtiment avec le nouveau ; un campanile de pierre surmonte le portique.

On voit aussi, dans la cour, un cadran remarquable ; il est l'œuvre de M. Rasquin, curé de Blagny.

Les embellissements se succèdent, à Saint-Walfroy, avec une rapidité prodigieuse. En 1873, un autel roman en pierre, œuvre de M. Aubry jeune, a remplacé l'ancien ; il fut consacré solennellement par Mgr Landriot, le 29 juin 1873, en présence de M. Etienne, supérieur des Lazaristes. C'était le dernier pèlerinage du regretté prélat à Saint-Walfroy.

Au fond de l'abside, une statue de saint Walfroy dans la gloire, produit un effet saisissant quand le jour vient l'inonder de sa lumière.

Sur l'autel de la Sainte-Vierge, on a pratiqué une grotte de N.-D. de Lourdes ; en face est l'autel du Sacré-Cœur.

La chaire en pierre, œuvre d'un ouvrier de Malandry, est d'un travail remarquable.

Enfin, la chapelle tout entière vient d'être revêtue de décorations en polychromie, qui en font un véritable petit bijou. Quatre peintures magnifiques ornent la coupole : N.-S., saint François d'Assise, saint Martin et saint Walfroy. Mais la merveille de Saint-Walfroy, c'est le Calvaire gigantesque élevé à son sommet, et le chemin de la croix disposé le long de la montagne.

Quatorze grottes rustiques abritent les stations en terre cuite.

Une grotte plus vaste est située sous le Calvaire ; dans l'excavation on a pratiqué un autel.

Digitized by Google

Au-dessus de la grotte, trois chênes énormes servent de support aux statues du Christ et des larrons.

Ce chef-d'œuvre a été exécuté par M. Bulteau, de Reims.

L'inauguration s'en fit solennellement le 27 septembre 1874, par M. l'abbé Butot, alors vicaire capitulaire du diocèse de Reims.

A la vue de ces magnifiques constructions, à l'aspect de ces beaux monuments qui ornent la montagne, on se demande si Saint-Walfroy a jamais eu une époque aussi glorieuse. Car, en même temps que l'édifice matériel s'embellit, l'affluence des pèlerins grandit de jour en jour.

§ 3. — *Les foires de Saint-Walfroy.*

Dans les deux articles précédents, nous avons cité des faits connus de tous : nous avons suivi pas à pas, en l'analysant, la notice sur Saint-Walfroy, composée par M. l'abbé Tourneur, vicaire général de Mgr l'archevêque de Reims; c'est le travail le plus complet qui existe sur le pèlerinage. Mais il nous a semblé utile de retracer, à la suite, l'histoire de ces foires si importantes qui amènent tous les ans une multitude de personnes sur la montagne; c'est un point de vue qui n'a pas encore été examiné.

A quelle époque faut-il faire remonter les foires de Saint-Walfroy? Les traditions du pays n'ont rien qui puisse nous éclairer sur ce point; mais on peut dire qu'elles sont venues tout naturellement à la suite du pèlerinage. En présence de l'affluence des voyageurs, les marchands de comestibles et de

Digitized by Google

boissons durent nécessairement se présenter sur la montagne. Les jours de fête où les pèlerins étaient plus nombreux, étaient des jours propices pour le négoce : de là, l'origine toute naturelle des foires établies à Saint-Walfroy.

Au xe siècle, nous les trouvons déjà en pleine activité. Au milieu de septembre 955, tout le pays était mis en émoi par une cérémonie imposante. La châsse de saint Hubert était portée de l'Ardenne à Chauvency, pour prendre possession des biens donnés à l'abbaye sur le territoire de ce pays.

Un cortége imposant gravissait la montagne et traversait nos contrées. Le légat du pape, monté sur une mule blanche, présidait la cérémonie. Près de lui, le duc de Lorraine, le seigneur d'Yvois, puis la foule des ermites de Saint-Dagobert, de Saint-Brice-des-Thonnes, de Saint-Hubert, de Bièvres. Le cortége avait stationné à Saint-Walfroy. « C'était » le jour de la franche foire, dit M. Jeantin, et une » multitude de gens s'y trouvaient; on y voyait » force vignerons mal aisés accourus des rives de » la Chiers, force curieux, piailleurds et criards, » mais qui se taisaient, et jusqu'à des côtiers venus » de Château-Regnauld. »

Les guerres interrompaient de temps à autre le négoce de Saint-Walfroy, mais les affaires reprenaient dans les moments de calme.

Au XVIIe siècle, il n'était guère question que d'une seule foire, qui se tenait à la Saint-Jean-Baptiste, jour où l'on célébrait la fête de saint Walfroy. Or, des contestations sérieuses s'élevaient entre les communes voisines à l'occasion des droits que l'on percevait sur la montagne. Mais pour saisir le sens

Digitized by Google

de ces contestations, il faut se rendre compte de la situation de Saint-Walfroy.

La Ferté, Lamouilly et Moiry relevaient de Saint-Walfroy, l'église du pèlerinage était l'église paroissiale de ces communes. Les droits perçus pour le négoce qui se faisait sur la montagne, appartenaient, de temps immémorial, à la chapelle de Saint-Walfroy ; car la chapelle, bien que située sur le territoire de Bièvres et sur celui de Margut, était néanmoins indépendante par sa nature de monument religieux. *Res sacræ mullius sunt in bonis*, disait l'ancienne jurisprudence. Et ces droits étaient perçus par la justice de La Ferté, qui entrait en participation d'une grande partie des bénéfices.

Le privilége de La Ferté consistait à percevoir les droits « dits de forage et d'apréciage, » des bières et vins que les cabaretiers transportaient sur la montagne. Comment se percevaient ces droits de forage ? L'enquête ordonnée par le Parlement de Metz, à l'occasion des célèbres contestations qui existèrent entre La Ferté, Bièvres et Margut, nous le fait connaître. Nous transcrivons ici cette relation : c'est une peinture curieuse des mœurs de l'époque. « Jean Watrin, témoin entendu dans l'en-
» quête, dépose qu'en 1625, étant allé à la foire
» avec son père, en passant devant une baraque,
» il a mémoire que le maire de La Ferté y était avec
» trois ou quatre autres hommes, lequel sortit au-
» devant de la baraque, appela le père du déposant et
» lui dit : « Compère, venez boire un coup avec nous,
» de vin ou de bière. » Chaque débitant de boissons devait donner un pot de vin ou de bière, et lorsqu'il vendait du pain, il devait aussi un pain d'un sou.

Digitized by Google

Les préposés à la foire vérifiaient en outre les poids et mesures des marchands. C'était en conformité avec la loi de Beaumont, qui disait : « Les » mesures de taverniers doivent être ajustées par » les maïeurs et justiciers ; si elles sont trouvées » fausses, elles doivent être défoncées à plein mar» ché, et puis ars et brûlées en feu de fagots. »

Chaque marchand payait aussi cinq sols par six pieds de terrain qu'il occupait. Ce revenu était exclusivement dévolu à La Ferté, qui gardait la foire. Il paraît que les mœurs de cette époque étaient passablement rudes, car on était obligé de recourir à des moyens extrêmes pour maintenir le bon ordre. Le maire de La Ferté montait sur la montagne les jours de foire, conduisant avec lui quatorze ou quinze jeunes gens armés de mousquets. Et ce n'était pas seulement pour la parade. Nous lisons dans un Mémoire de La Ferté, répondant aux prétentions des marchands de Carignan, qui voulaient se soustraire au paiement des droits de foire : « Ces » droits ne sont pas exhorbitants, puisque les ha» bitants de La Ferté exposent leur personne pour » rétablir l'ordre : encore faut-il qu'ils aient de » quoi acheter de la poudre et des balles. » Quand les gardiens de la police avaient pris quelque malfaiteur, ils l'emprisonnaient à La Ferté.

On pense bien que les priviléges possédés par La Ferté, en qualité de paroisse de Saint-Walfroy, devaient porter ombrage aux communautés voisines. L'homme est si facilement jaloux ! La foire était bien le résultat du pèlerinage, elle se tenait près de la chapelle ; mais l'espace n'était pas assez vaste pour contenir les nombreux trafiquants ; on s'éta-

Digitized by Google

blissait donc sur le ban de Bièvres et sur celui de Margut.

Ces deux communes, s'appuyant sur ce fait, prétendaient, elles aussi, avoir des droits sur la foire. Déjà un incident avait eu lieu en 1632. Le prévôt d'Yvois, Jean d'Auflance, était monté à Saint-Walfroy le jour de Saint-Jean-Baptiste. Il avait probablement entendu les deux communautés formuler leurs plaintes contre La Ferté ; car, à la vue des gens de justice de ce village, qui percevaient les droits, il est pris d'un accès de colère, puis il ordonne aux marchands de quitter les territoires de Bièvres et de Margut, et de s'installer sur La Ferté. « Corbleu, s'écria-t-il, en s'adressant aux habitants » de cette commune, puisque vous voulez lever les » droits de la foire, allez les lever sur votre ban ! » Le curé de La Ferté, voyant l'emportement du prévôt, s'approche de lui et lui dit : « Monseigneur, » vous empêchez le pèlerinage. » — « Non, répond » le prévôt, je n'empêche pas le pèlerinage, mais le » marlage ! » Aussi, en 1633 et en 1634, les foires se tinrent à La Ferté. Les hostilités qui reprirent au mois de mai 1635 les interrompirent, et pendant plusieurs années il ne fut plus question des foires de Saint-Walfroy.

Quand le calme fut rendu au pays, le négoce exercé à Saint-Walfroy reprit son cours. La Saint-Jean de 1668 vit reparaître les marchands sur la montagne. Les habitants de La Ferté continuaient à prélever les droits dont ils jouissaient précédemment. Le sergent de Carignan, Champy, délégué par le bailli, se rend le 24 juin à La Ferté, puis il monte, accompagné de quatorze jeunes gens, armés

Digitized by Google

de fusils. On était en train de percevoir les droits accoutumés, quand Champy rencontre Collet, maire de Bièvres, accompagné de la plupart des habitants de cette commune. Aussitôt, le maire de Bièvres saisit Champy par le collet, lui arrache son rabat et le maltraite, en lui demandant de quel droit il agissait. En même temps, les habitants de Bièvres accourent et engagent une lutte avec ceux de La Ferté. « On se frappe à coups de triquets et de fusils » ; deux ou trois individus sont blessés. A cette vue, le sergent fait avancer sa milice pour séparer les combattants ; quelques-uns des plus coupables sont saisis et emprisonnés à La Ferté. Sur ces entrefaites, surviennent les habitants de Margut ; en gens plus avisés, ils cherchent à tirer profit de la bagarre, et ils se mettent à percevoir les droits. C'est l'histoire de la fable :

Survint un tiers larron
Qui saisit maître Aliboron.

A la différence que les gens de La Ferté étaient parfaitement dans leurs droits en exigeant les impôts de la foire.

Les choses en étaient arrivées à ce point où il faut nécessairement recourir aux tribunaux. Au mois de septembre, la municipalité de La Ferté adresse au bailliage de Carignan, d'où ressortissaient les deux communes prétendantes, une plainte en trouble de possession. L'affaire était claire ; le prévôt de Carignan maintint La Ferté dans ses priviléges, et ordonna aux deux communes de Bièvres et de Margut de restituer les droits perçus en 1668, puis il les condamna aux dépens.

Digitized by Google

Cette sentence ne faisait pas l'affaire des agresseurs; aussi ils interjettent appel au Parlement; c'était au mois d'octobre. Le Parlement ordonne qu'une enquête contradictoire sera faite par le prévôt de Chauvency. En conséquence, celui-ci rend, le 18 mars 1669, un arrêt qui reconnaît les droits de La Ferté, et condamne les parties adverses. Elles ne se tinrent pas pour battues; du Parlement mal informé, elles en appelèrent au Parlement mieux informé. Un décret du 30 octobre 1669 ordonne qu'une seconde enquête sera faite par le juge le plus rapproché des deux communes en litige. En vertu de cette ordonnance, Bièvres et Margut sont mis en demeure de prouver leurs droits. Après des difficultés élevées sur le choix du juge, il fut convenu que le prévôt de Montmédy serait chargé de l'affaire. La nouvelle enquête eut lieu le 8 mai 1670. Enfin, par un arrêté définitif du 30 octobre de la même année, le Parlement maintint La Ferté dans ses droits, défendit à Bièvres et à Margut de troubler la possession de cette communauté, et ordonna de restituer les derniers droits de forage injustement perçus.

Ainsi se termina cette affaire; La Ferté jouit de ses priviléges jusqu'à la Révolution. Mais, alors, les événements lui arrachèrent ce que les procédures n'avaient pu lui ravir. Le privilége de cette commune, agissant au nom de l'église paroissiale de Saint-Walfroy était un privilége seigneurial de l'ancien régime : on pense bien qu'il succomba. La foire de Saint-Walfroy fut considérée comme une foire ordinaire se tenant sur les territoires de Margut et de Bièvres; les droits furent donc attribués à ces deux communes.

Digitized by Google

A partir de ce moment, nous ne voyons rien de particulier jusqu'en 1835. Mais, à cette époque, sur la demande de la préfecture des Ardennes, le maire de Margut établit un règlement de police pour la tenue des foires; il désigne l'emplacement des marchands, la place des aubergistes, l'endroit où se fera la vente des différents bestiaux que l'on conduit sur la montagne.

Plusieurs fois des tentatives furent faites pour déplacer la foire; on voulait la tenir à Margut. Même, en 1850, une supplique fut adressée dans ce sens au conseil municipal de Margut, par les marchands qui se rendaient habituellement à Saint-Walfroy. Voici un extrait de cette supplique curieuse :

« Les soussignés ont l'honneur de vous exposer » que la difficulté de monter chaque fois la mon- » tagne où se tient le champ de foire, nous fait » perdre quantité de temps et nous engage à beau- » coup de dépenses, notamment de chevaux de con- » duite..., tandis que votre village a les places les » plus belles et les plus vastes qui existent dans » notre département! Considérant aussi la position » de votre village, traversé par la route départe- » mentale et le chemin départemental n° 10.... » tous ces avantages nous font désirer que les foires » qui se tiennent actuellement sur la montagne de » Saint-Walfroy se tiendraient à l'avenir dans l'in- » térieur de votre commune. »

Dans sa session de mai, le conseil municipal prit cette demande en considération, et la communiqua à la préfecture. Mais la commune de Bièvres n'entendait pas les choses de la même façon, le dépla-

Digitized by Google

cement de la foire ne faisait pas son affaire ; aussi un arrêté préfectoral, rendu le 8 juillet, rejeta la demande du conseil de Margut.

Les foires ont toujours lieu sur la montagne ; la première, le 25 juin, la deuxième, le premier mardi de septembre.

La veille de la foire, le maire de Margut et celui de Bièvres se rendent sur la montagne et mettent les droits de la foire en adjudication ; la somme se partage par moitié entre les deux communes. Cet état de choses a été approuvé par un décret ministériel de 1826.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LVII & LVIII,

Année 1874-1875.

A. Barbat.

A un médecin, poésie, t. LVII, p. 173.

Buzy.

Milton aveugle et sa fille, poésie, t. LVII, p. 167.

Diancourt.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 29 juillet 1875, t. LVII, p. 1.

Fanart.

Rapport sur le concours d'histoire, t. LVII, p. 31.

Guibert.

Patria, pièce de vers couronnée en 1875, t. LVII, p. 177.

Hamon.

Margut, Mémoire couronné en 1875, t. LVII, p. 219.

Digitized by Google

LESEUR.

Rapport sur le concours de poésie, t. LVII, p. 85.

LORIQUET.

Compte-rendu de l'année, t. LVII, p. 7.

LUTON.

Le dualisme spécifique, t. LVII, p. 184.

MALDAN.

Rapport sur le concours relatif à la vie de Lévesque de Pouilly, t. LVII, p. 41.

H. PARIS.

Rapport sur le concours relatif à l'histoire des archevêques Jacques et Jean Juvénal des Ursins, t. LVII, p. 67.

PÉCHENARD.

Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Mémoire couronné, t. LVIII, p. I.

SOULLIÉ.

Etude sur Phèdre de Racine, t. LVII, p. 117.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SÉANCE PUBLIQUE.

Pages.

Discours d'ouverture prononcé par M. DIANCOURT, président. 1

Compte-rendu des travaux de l'année 1874-1875, par M. LORIQUET, secrétaire général. 7

Rapport de M. H. FANART *sur la quatrième question d'histoire* 31

Rapport de M. MALDAN *sur le Mémoire relatif à la vie de Lévesque de Pouilly, deuxième question du Concours* 41

Rapport de M. PARIS *sur la première question : Histoire des archevêques de Reims Jacques et Jean Juvénal des Ursins*. 67

Rapport de M. LESEUR *sur le Concours de poésie* . . 85

Concours de l'année 1875. *Prix et médailles*. . . . 101

Programme des Concours ouverts pour les années 1876 et 1877. 103

Tableau des membres composant l'Académie au 30 *juillet* 1875 106

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1874-1875. 111

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

Etude sur Phèdre de Racine, par M. Soulié, membre titulaire 117

Milton aveugle et sa fille, par M. Buzy, membre correspondant 167

A un Médecin, par M. Arthur Barbat, membre correspondant 173

Patria, par M. Louis Guibert, membre correspondant, pièce couronnée en 1875. 177

SCIENCES.

Le dualisme spécifique, par le Dr A. Luton, membre titulaire 184

HISTOIRE.

Margut, Mémoire qui a remporté le prix d'histoire en 1875, par M. l'abbé Hamon. 219

Table des auteurs pour les volumes LVII et LVIII. . 383

FIN DU TOME LVII.

Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1244

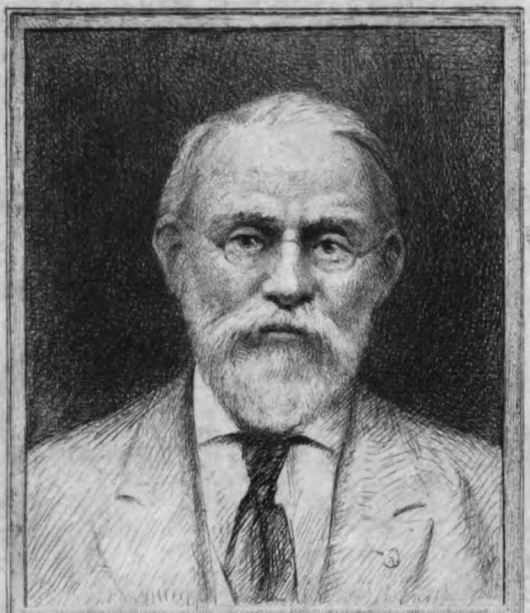

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google